Les déclamations et des déclamateurs
d'après Sénèque le Père

Bornecque





THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA



ENDOWED BY THE
DIALECTIC AND PHILANTHROPIC
SOCIETIES

MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE
NOUVELLE SÉRIE
I. *Droit, Lettres.* — Fascicule 1



LES DÉCLAMATIONS ET LES DÉCLAMATEURS D'APRÈS SÉNÈQUE LE PÈRE

PAR

Henri BORNECQUE

Docteur ès Lettres
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille



LILLE
AU SIÈGE DE L'UNIVERSITÉ, RUE JEAN-BART

1902

EN VENTE

A LILLE, chez M. Tallandier, rue Faidherbe, 11 et 13.

A PARIS, chez MM. Alcan, 108, Boulevard St-Germain,
et Welter, 4, rue Bernard-Palissy.

CHES HO

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE
NOUVELLE SÉRIE
I. *Droit, Lettres.* — Fascicule 1

LES DÉCLAMATIONS ET LES DÉCLAMATEURS D'APRÈS SÉNÈQUE LE PÈRE

PAR

Henri BORNECQUE

Docteur ès Lettres
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille



LILLE
AU SIÈGE DE L'UNIVERSITÉ, RUE JEAN-BART

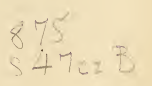
1902

Le Conseil de l'Université de Lille a ordonné l'impression de ce mémoire le 25 Juin 1902.

L'impression a été achevée chez LE BIGOT, *le 20 Octobre 1902*

A Monsieur JULES MARTHA

Hommage respectueux



LES DÉCLAMATIONS ET LES DÉCLAMATEURS

D'APRÈS SÉNÈQUE LE PÈRE

PRÉFACE

En faisant les recherches que demandaient la traduction et le commentaire de Sénèque le Père, que je viens de publier (1), j'ai été frappé de voir à quel point l'étude de tout ce qui touche aux déclamations et aux déclamateurs avait été négligée, peut-être plus encore à l'étranger qu'en France. Sans doute on s'est occupé, dans toutes les histoires de la littérature latine, des écoles de rhétorique et de l'influence qu'elles ont exercée ; on rencontre des travaux de détail sur tel ou tel déclamateur ; mais, en dehors de l'*Histoire de l'Éloquence Romaine* de M. Cucheval, qui est vraiment insuffisante, je ne connais aucun ouvrage d'ensemble sur ce sujet, qui est pourtant d'une importance capitale. Je me suis risqué à tenter de le composer, profitant de la connaissance des déclamations et des déclamateurs, que j'avais prise en lisant et en essayant de comprendre Sénèque le Père. Je crois avoir vu tous les livres, tous

(1) Garnier frères, 1902, Paris, 2 voll. ; c'est naturellement à mon texte que je renvoie.

les opuscules et tous les articles publiés sur la question ; je me suis efforcé de l'examiner sous toutes ses faces ; mais je ne prétends pas avoir jeté une pleine lumière sur toutes les parties de ce vaste domaine, et je m'estimerai heureux si l'on trouve que j'ai ajouté quelque chose à ce que mes devanciers me fournissaient.

Avant d'entrer dans mon sujet, me sera-t-il permis de remercier encore M. Gaston Boissier de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à la rédaction de ce travail, M. Paul-Frédéric Girard des indications qu'il m'a fournies et M. Émile Thomas des conseils qu'il n'a cessé de me donner ? Je souhaite que ce livre ne soit pas indigne du nom de ces trois savants.

Lille, le 10 Juin 1902.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. — *J'ai cité ici les seuls ouvrages ou articles qui fournissent assez de renseignements ou d'idées pour qu'on ne regrette pas de les avoir lus.*

Amiel, *L'Éloquence sous les Césars*, 1864, Paris.

Aulard, *De Caii Asinii Pollionis vita et scriptis*, 1877, Paris, thèse latine.

— *L'Éloquence et les déclamations sous les premiers Césars*, 1879, Montpellier.

Baumm, *De rhetoribus Graecis a Seneca in suasoriis et controversiis adhibitis*, 1885, Kreuzburg O-S. (Progr.), in-4°.

Beauchet, *Histoire du droit privé de la République Athénienne*, 1897, Paris, 4 voll.

Berthet, *Rhétorique latine et rhéteurs latins*, Revue Universitaire, 15 avril 1894.

G. Bizos, *Flori historici vel potius rhetoris de vero nomine, aetate qua vixerit et scriptis*, 1876, Paris, thèse latine.

Fr. Blass, *Die griechische Beredsamkeit in dem Zeitraum v. Alexander bis auf Augustus*, 1865, Berlin.

G. Boissier, *L'Opposition sous les Césars* [3], 1892, Paris.

— *La fin du paganisme* [2], tome I, 1894, Paris.

— Article *Déclamation* dans le Dictionnaire Daremberg et Saglio.

Buschmann, *Charakteristik d. griech. Rhetoren bei Rhetor Seneca*, 1878, Parchim (Progr.).

— *Die « Enfants terribles » unter den Rhetoren des Seneca*, 1883, Parchim (Progr.).

Chassang, *De corrupta post Ciceronem a declamatoribus eloquentia*, 1852, Paris, thèse latine.

— *Histoire du Roman dans l'antiquité grecque et latine* [2], 1862, Paris.

Corpus juris civilis, editio stereotypa tertia, I, *Institutiones*, *Digesta*, 1882, Berlin.

Cresollius, *Theatrum veterum rhetorum, oratorum, declamatorum, etc.*, 1620, Paris.

V. Cucheval, *L'Éloquence romaine après Cicéron*, 1893, Paris, 2 voll.

Denis, *Histoire des théories et des idées morales de l'Antiquité*, t. II : *État moral et social du monde gréco-romain*, 1856, Paris.

Dirksen, *Ueber die, durch griech. u. latein. Rhetoren angewendete Methode d. Auswahl u. Benutzung von Beispielen römisch-rechtlichen Inhalts*, Hinterlassene Schriften, I, 254-280.

S. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, 1886, Paris, thèse française.

Egger, *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (Chap. IV), 1844, Paris.

Ernesti, *Lexicon technologiae Latinorum Rhetoricae*, 1798, Lipsiae.

— *De elocutionis poetarum latinorum veterum luxurie*, 1802, Lipsiae.

Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengesch. Roms* [6], 1890, Leipzig.

Th. Froment, *Un orateur républicain sous Auguste, Cassius Severus*, Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, I (1879), 121-138.

— *Porcius Latro et la déclamation sous Auguste*, Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, IV (1882), 335-364.

Gesta Romanorum, éd. Oesterley, 1871-72, Berlin.

P. F. Girard, *Manuel élémentaire de Droit romain* [3], 1901, Paris.

— *Textes de Droit romain* [2], 1895, Paris.

O. Gruppe, *Questiones Annaeanae*, 1873, Sedini (Diss.).

E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, tome II, 1871, Paris.

R. Hess, *Questiones Annaeanae*, 1898, Kiel (Diss.).

R. Hirzel, *Der Dialog. u. s. w.*, 1895, Leipzig.

A. G. Hoefig, *De Papirii Fabiani philosophi vita scriptisque*, 1852, Breslau (Diss.).

E. Jullien, *Les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, Paris, 1885, thèse française.

Karsten, *De elocutione rhetorica qualis invenitur in Annaei Senecae Suasoriis et Controversiis*, Rotterdam, 1881, Progr.

Kœrber, *Ueber den Rhetor Seneca und die römische Rhetorik seiner Zeit*, 1864, Cassel (Progr.).

F. Kunz, *Sentenzen in Senecas Tragödien*, 1877, Wiener-Neustadt (Progr.).

CH. LÉCRIVAIN, *Le droit grec et le droit romain dans les Controverses de Sénèque le Père et dans les Déclamations de Quintilien et de Calpurnius Flaccus*, Nouvelle Revue Historique de droit français et étranger, XV (1891), 680-691.

LINDNER, *De M. Porcio Latrone commentatio*, 1855, Breslau (Diss.).

— *De L. Cestio Pio commentatio*, 1858, Züllichau (Progr.).

— *De Gaio Albucio Silo commentatio*, 1861, Breslau.

— *De Arellio Fusco commentatio*, 1862, Breslau.

— *De Junio Gallione commentatio*, 1868, Hirschberg (Progr.).

ALC. MACÉ, *Essai sur Suétone*, 1900, Paris, thèse française.

MEIER-SCHÖMANN, *Der attische Process* [2], 2 voll., 1883-1887, Berlin.

MOMMSEN, *Römisches Strafrecht*, 1899, Leipzig.

C. MORAWSKI, *De rhetoribus latinis observationes*, 1892, Cracoviae.

— *De sermone scriptorum latt... observationes*, 1895, Leopoli.

— *Zur Rhetorik bei den römischen Schriftstellern*, Philologus, LIV (1897), 143-149.

— *Observ. de rhet. lat. auctarium*, 1899, Lemberg.

— *Rhetorum romanorum ampullae*, 1901, Cracoviae.

H. J. MÜLLER, éd. de Sénèque, 1887, Vindobonae, Pragae et Lipsiae.

— *Litteraturbericht über Seneca Rhetor*, de 1881 à 1888, Jahresbericht de Bursian, LIV (1888), de 1888 à 1894, ib. LXXIX (1894).

OCTAVE NAVARRE, *Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote*, 1900, Paris, thèse française.

D. NISARD, *Études sur les poètes latins de la décadence*, 2 voll. 1849, Paris.

E. NORDEN, *Die antike Kunotprosa u. s. w*, 2 voll, 1898, Leipzig.

HERMANN PETER, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen*, 1897, Leipzig (Livre I, Chapitre I : Die Geschichte in der Jugendbildung).

R. PICHON, *L'Éducation romaine au Ier siècle*, Revue Universitaire, 15 février 1895.

Prosopographia imp. Rom. saec. I, II, III, 1897, Berlin, 3 voll.

P. ROBERT, *De Cassii Severi eloquentia*, 1890, Paris, thèse latine.

ERW. ROHDE, *Der griechische Roman u. seine Vorlaüfer*, 1876, Leipzig.

SAINT-MARC GIRARDIN, *Essais de Littérature et de Morale* [2], t. II, 1853, Paris.

MAX SANDER, *Der Sprachgebrauch des Rhetors Annaeus Seneca*, Berlin, Weidmann, in-4°, I, 1877 ; II, 1880.

M. SCHANZ, *Geschichte d. römischen Litteratur,* 1896-1901, München.

AD. SCHMIDT, *Geschichte der Denk = u. Glaubensfreiheit im ersten Jahrhundert der Kaiserherrschaft und des Christenthums*, 1847, Berlin.

B. SCHMIDT, *De L. Junio Gallione rhetore*, 1866, Marburg (Diss.).

R. M. SMITH, *De arte rhetorica in L. A. Senecae tragoediis perspicua*, 1885, Lipsiae (Diss.).

SUSEMIHL, *Geschichte d. griech. Litt. in d. Alexandrinerzeit*, 1891, Leipzig (Tome II, Chapitre XXV : Beredsamkeit u. Rhetorik).

ÆM. THOMAS, *Schedae criticae novae in Senecam rhetorem*, Philologus, Supptband VIII (1900), 159-298.

J.-J. THONISSEN, *Le droit pénal de la République athénienne*, 1875, Bruxelles-Paris.

TIVIER, *De arte declamandi et de romanis declamatoribus qui priore post J. C. saeculo floruerunt*, 1868, Paris, thèse latine.
C. R. Boissier, *Revue Critique*, VII (1869), pp. 4-8.

Le Violier des Histoires romaines, anc. trad. française des *Gesta Romanorum* (Bibl. elzévirienne), 1858.

R. VOLKMANN, *Die Rhetorik d. Griechen u. Römer*, 1885, Leipzig.

WALZ, *Rhetores Graeci*, 1832-1836, Stuttgart, Tubingue, Londres, Paris, 9 voll.

L'intérêt que nous offre l'ouvrage de Sénèque le Père est double. D'abord il met sous nos yeux la pratique d'un enseignement, dont l'*Institution Oratoire* ou même les *Déclamations* de Quintilien et celles de Calpurnius Flaccus ne nous faisaient connaître, en somme, que la théorie ; bien que Sénèque laisse dans l'ombre beaucoup de détails, c'est une source unique pour l'étude de l'éducation oratoire. En outre, il fait revivre pour nous un grand nombre de déclamateurs grecs ou latins, dont il nous révèle souvent les noms, presque toujours les qualités propres. De là deux parties dans mon travail : les Déclamations, puis les Déclamateurs. Mais, avant tout, il importe d'examiner quel crédit il convient d'attacher aux paroles de Sénèque, ce qui nous conduit à étudier d'abord la vie, le caractère et l'œuvre de notre auteur.

PREMIÈRE PARTIE

SÉNÈQUE LE PÈRE

CHAPITRE PREMIER : VIE DE SÉNÈQUE.

De la vie de Sénèque le Père, nous savons peu de chose ; dans son œuvre, il n'a guère parlé de lui-même, non par modestie, comme l'a dit M. Cucheval, mais parce que son livre s'adressait avant tout à ses enfants, qui étaient au courant de détails que nous serions heureux de posséder ; d'autre part, il ne nous reste à peu près rien d'une biographie, que Sénèque le Philosophe avait consacrée à son père (1). On en est donc réduit, sur presque tous les points, à des conjectures.

L. (2) Annaeus Seneca naquit à Cordoue (3) (Martial 1, 61, 7), vieille colonie (4) romaine, appelée *patricia*, du rang de ceux qui la fondèrent : il appartenait à une famille équestre (Tacite *Ann.* 14, 53 ; 16, 17) et vraisemblablement riche (Sénèque le Philosophe, *ad Helv.* 14, 3). Il nous dit lui-même que, sans les

(1) Fragm. 98.

(2) Cf. l'article de Wöllflin, un peu subtil, mais acceptable, dans le *Rhein. Museum*, 50 (1895), p. 367.

(3) Ainsi s'explique sans doute l'intérêt qu'il porte aux poètes de Cordoue, S. 6, 27.

(4) Cf. I *Préf.* 11 : *intra coloniam meam me continuit.*

guerres civiles, qui l'ont empêché de quitter sa ville natale, il aurait pu entendre Cicéron au moment où il déclamait dans son *atrium* avec ses « deux grands élèves revêtus de la prétexte » (I *Préf.* 11 *grandes praetextatos*), c'est-à-dire avec Hirtius et Pansa, en 43 av. J.-C. ; par suite on doit placer la date de sa naissance entre 55 et 58 av. J.-C., puisque c'était d'ordinaire entre douze et seize ans que les enfants, quittant le *grammaticus*, commençaient à se livrer aux déclamations (1). Il suivit les leçons du *grammaticus* à Cordoue, dans une école qui comptait plus de deux cents élèves (*ib.* 2) ; il y eut comme camarade l'homme qui devait être son ami le plus intime, Latron (*ib.* 13). Mais il ne voulut pas se contenter des maîtres que lui fournissait Cordoue, quoique ce fût un centre littéraire (*Pro Archia* 10, 26); il partit pour Rome, sans doute en 42, après la bataille de Philippes, car il arriva dans la capitale encore *puer* (I *Préf.* 3); il est probable qu'il était accompagné de son ami Latron. Pourquoi quittait-il Cordoue ? Sans doute poussé par une ambition dont il convient (II *Préf.* 4): vraisemblablement il ne lui suffisait pas d'être décurion dans sa ville de province et il est probable qu'il estimait, avec C. Marcius Censorinus (III *Préf.* 12), que briguer avec ardeur les honneurs dans une municipe, c'est « se donner du mal en rêve ».

Une fois à Rome, Sénèque suivit les leçons de Marullus, toujours en compagnie de son ami Latron (I *Préf.* 22 ; II 2, 7 ; VII 2, 11). On se demande comment ils ont choisi, pour parfaire leur éducation, l'école de ce personnage, qui semble avoir été aussi peu fréquentée que le maître était d'imagination stérile (2) : c'est que, à ce qu'il semble, il était lui-même originaire d'Espagne et les deux camarades avaient été sans doute recommandés à lui ; peut-être même avaient-ils appris à le connaître dans leur ville natale. Dans tous les cas, Sénèque entendait en même temps d'autres rhéteurs, comme Arellius Fuscus (3), et si, à la fin de sa vie, il peut se vanter

(1) Cf *infra*, p 50.

(2) Cf. *infra*, p. 179.

(3) S. 2, 10. *Recolo nihil fuisse me juvene tam notum quam has explicationes Fusci, quas nemo nostrum non alius alia inclinatione vocis velut sua quisque modulatione cantabat.*

d'avoir connu tous les orateurs de quelque renom, excepté Cicéron (I *Préf.* 11), il faut que, dès cette époque, il ait commencé à les écouter.

En effet, il ne resta pas à Rome durant toute sa vie : nous voyons, par la Préface du Livre IV, qu'il entendit Pollion encore vert, puis devenu vieux (3 *et viridem et postea jam senem*), ce qui suppose un intervalle où Sénèque fut absent de Rome. De fait, il retourna en Espagne avec Latron, car il était présent le jour où son ami, qui défendait Porcius Rusticus, son parent, commença son plaidoyer par un solécisme (IX *Préf.* 3). A quelle date se place ce voyage, c'est ce qu'il est impossible de dire d'une façon certaine : nous savons simplement que Sénèque est resté à Rome assez longtemps pour entendre parler devant Arellius Fuscus (II 2, 8) le jeune Ovide, qui dut se livrer aux déclamations entre 29 et 24 environ ; il semble aussi avoir assisté à une scène qu'il raconte (II 4, 12 sqq.) et qui se place en 17. Nous sommes encore moins avancés en ce qui touche les raisons qui l'appelaient en Espagne, mais l'on peut supposer qu'il allait dans sa patrie exercer un emploi de finances. C'est dans son pays natal qu'il épousa Helvia, issue d'une famille ancienne et austère (Sénèque le Philosophe, *ad Helv.* 16, 3) ; elle avait du goût pour les études libérales (*ib.* 15, 1 ; 17, 3 sqq.). De ce mariage naquirent, aux environs de l'ère chrétienne, trois enfants, dont les deux premiers virent le jour à Cordoue, Annaeus Novatus qui fut adopté, après la mort de son père (1), par Junius Gallion et prit le nom de son père adoptif, Sénèque le Philosophe et Annaeus Méla : l'aîné est le premier fonctionnaire romain qui se soit trouvé en présence du christianisme ; il était, en effet, proconsul d'Achaïe, quand Saint Paul vint prêcher à Athènes ; il semble d'ailleurs s'être toujours dévoué aux intérêts de Sénèque le Philosophe, qui l'entraîna dans sa disgrâce ; quant à Méla, qui avait peu de goût pour la politique (II *Préf.* 3 ; Sénèque le Philosophe *ad Helv.* 18, 2), il se contenta de remplir l'emploi lucratif de *procurator Caesaris* (*Ann.* 16, 17) ; on sait qu'il eut pour fils Lucain. Ces joies furent, pour Sénèque, com-

(1) V. p. 174.

pensées par un lourd chagrin ; en 4 ou 3 avant J.-C. (Saint Jérôme) Latron se tua pour échapper aux souffrances d'une fièvre quarte ; Sénèque était près de lui à ses derniers moments (I *Préf.* 13). D'ailleurs il continuait à fréquenter assidûment les écoles de déclamation : c'est ainsi qu'il apprit à connaître deux hommes dont il admirait le talent, Gavius Silon et Clodius Turrinus (X *Préf.* 14-fin) ; il se lia même d'une étroite amitié avec Clodius Turrinus, dont il aimait le fils comme ses propres enfants (*ib.* 16).

C'est vers l'an 3 ou 4 de notre ère que Sénèque revint à Rome. En effet il put encore entendre Pollion, qui mourut en 5 ; d'autre part, Sénèque le Philosophe fut ramené à Rome non par ses parents, mais par sa tante (*ad Helv.* 19, 2) ; il est vraisemblable qu'il était encore trop faible pour supporter les fatigues de la traversée ; or il est né entre 2 et 4 après J.-C. A partir de ce moment, Sénèque le Père, à ce qu'il semble, ne quitta plus Rome que pour des voyages de courte durée : c'est pendant l'un d'eux que la mort le surprit (*ib.* 2, 5). On peut fixer à 39 la date de cet événement. En effet, Sénèque le Philosophe nous dit que son père avait écrit une histoire (1) et l'avait poussée presque jusqu'à sa mort (*fgm.* 98) ; or Suétone (*Tib.* 73) le prend pour garant d'une version sur la mort de Tibère ; il a donc vécu au-delà de 37. D'autre part, comme l'écrit Egger (2), « si... l'on songe avec quelle liberté.... il parle de Cassius Sévérus, de Titus Labiénus et de Mamercus Scaurus, dont les ouvrages avaient été condamnés par le sénat ; si on relit ses violentes invectives contre un pouvoir oppresseur de la pensée ; si on observe qu'il cite deux fragments de Crémutius Cordus, ce noble historien, l'une des victimes de Tibère, on osera placer la rédaction des *Controverses* et des *Suasoriae* à cette époque de réaction bizarre, où les écrits des Labiénus et des Crémutius furent de nouveau livrés, par un caprice impérial, à la curiosité des Romains (Suétone, *Calig.* 16). » Cette hypothèse, qu'on a quelquefois contestée, parce qu'on oubliait que l'ouvrage de Sénèque était destiné au public (I *Préf.* 10 et 11), peut être confirmée par deux autres remarques. Sénèque le Philosophe

(1) Sur cet ouvrage, v. p. 14.
(2) *Examen critique*, p. 139.

nous dit (*ad Helv.* 2, 5) que sa mère n'avait aucun de ses enfants auprès d'elle, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la mort de son mari : lui-même, en effet, revenait d'Egypte (*ad Helv.* 19, 4) ; Gallion résidait sans doute dans quelque province où l'avait appelé la carrière des honneurs ; quant à Méla, où pouvait-il être, sinon en Espagne, puisque son fils Lucain y est né précisément, en 39, le 3 novembre? D'autre part Sénèque le Philosophe, dans sa *Consolation* à sa mère, écrite en 42 ou 43, parle de la mort de son père avec le ton d'un homme dont la douleur a eu le temps de se calmer.

Sénèque est donc mort presque centenaire (de 94 à 97 ans). A quoi a-t-il occupé sa vie ? Assurément ce n'est pas à la rhétorique, car s'il avait dirigé une école, il n'aurait pas manqué de le dire ou de le laisser entendre, et, dans tous les cas, il n'aurait pas écrit, au début de son livre (I *Préf.* 4) : « Qu'on envoie le vieillard à l'école (*mittatur senex in scholas*) » ; il n'est donc pas conforme aux faits de l'appeler Sénèque le Rhéteur, et, dans l'intérêt de la vérité, il convient de substituer à cette appellation celle de Sénèque le Père. Du moins, il n'est pas invraisemblable qu'il ait déclamé à l'occasion et qu'il faille lui attribuer le *trait* que Quintilien (9, 2, 42) met sous le nom de Sénèque. M. Boissier suppose que c'était un homme d'action et une hypothèse analogue est émise par M. Rossbach, dans l'article qu'il a écrit sur notre auteur dans la *Realencyclopédie* de Pauly-Wissowa (1, 2237, 16) : s'appuyant sur le mot de Sénèque, qui appelle ses études « la meilleure partie de sa vie (I *Préf.* 1) », il suppose qu'il a dû avoir une existence très occupée. Dans tous les cas, il s'est toujours contenté du rang équestre et, par suite, on a peu de chances de se tromper en admettant qu'il a été *procurator* en Espagne. Mais il est probable qu'il a renoncé à ses fonctions pour se consacrer tout entier à l'éducation de ses enfants, qu'il accompagnait dans les écoles de déclamation (X *Préf.* 2 : *cum illum mecum audieritis*), tout en se livrant lui-même à d'autres études, d'histoire, par exemple, comme nous le verrons plus loin. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il n'a rien aimé plus que l'éloquence, le seul art honorable (I *Préf.* 8), le seul que toutes les âmes ne méritent pas de

pratiquer (*ib.* 9), le seul qui conduise à tout, comme par une pente naturelle (II *Préf.* 3 et 5); on sent en son cœur (*ib.* 3) une prédilection secrète pour son fils Méla, uniquement parce qu'il se livre exclusivement à l'éloquence. S'il fut lié avec des personnages politiques, Messala (S. 3, 6), Asinius Pollion (II *Préf.*), et avec des orateurs, Cassius Sévérus (III *Préf.*), Votiénus Montanus (IX *Préf.*) et Passiénus (III *Préf.* 10 *noster*), ses amis les plus intimes furent trois déclamateurs: Clodius Turrinus (X *Préf.* 14), Gallion, qui adopta son fils, et surtout Latron (I *Préf.* 13); ce dernier, il le défend contre les reproches qu'on lui adressait (I *Préf.* 21); il prend soin de rendre à leur véritable auteur les traits de mauvais goût qu'on lui attribuait (IX 2, 23); l'on trouve même, jusque dans la bouche de Votiénus Montanus, par exemple (IX *Préf.* 3), une allusion à cette intimité.

Il n'est donc pas étonnant que Sénèque ait composé, sur les déclamations, l'ouvrage dont nous nous occupons plus loin (1). Mais il avait écrit aussi une histoire de Rome depuis le commencement des guerres civiles presque jusqu'au jour de sa mort (Sénèque le Philosophe, *fgm.* 98) : c'est à cet ouvrage qu'appartient sans doute la version de la mort de Tibère que Suétone attribue à Sénèque (*Tib.* 73 R. 117, 9), car, dans l'énumération des ouvrages de Sénèque le Philosophe donnée par Quintilien (10, 1, 129), ne figure pas de livre d'histoire; quant au fragment qui se trouve dans Lactance sous le nom de Sénèque (*Inst.* 7, 15, 14), et dans lequel l'histoire de Rome est comparée à la vie d'un homme ayant eu son enfance, son âge mûr et sa vieillesse, il semble difficile de ne pas accorder à Klotz (2) qu'il doit être restitué à Sénèque le Philosophe. Toutefois on ne saurait aller jusqu'à admettre avec lui que l'ouvrage historique de Sénèque le Père n'a pas été publié; car ce que dit le fils : *si quaecumque composuit pater meus et edi voluit, jam in manus populi emisissem, ad claritatem nominis sui satis sibi ipse prospexerat*, laisse entendre simplement que le livre, à cette époque, n'était pas encore rendu

(1) V. Chapitre III, p. 22 sqq.

(2) *Das Geschichtswerk des älteren Seneca*, Rhein. Mus. 56 (1901), pp. 429-442.

public. D'ailleurs ces quelques lignes montrent que, outre ses *Déclamations* et son *Histoire*, Sénèque le Père laissait d'autres œuvres : il est permis de supposer, si l'on songe à sa passion pour la rhétorique, que certaines avaient trait à cet art.

Quel crédit il convient, d'une façon générale, d'attacher à ce qui est sorti de sa main, quels renseignements l'on a chance de tirer de ses ouvrages, c'est ce que nous saurons mieux après avoir étudié son caractère et ses idées.

CHAPITRE II : LE CARACTÈRE ET LES IDÉES DE SÉNÈQUE.

Pour juger l'homme, son caractère et son intelligence, nous n'avons guère à notre disposition que les quelques indications fournies par Sénèque le Philosophe, et les renseignements, plus nombreux, mais peut-être moins sûrs parfois, que nous tirons des *Controverses* et des *Suasoriae*, surtout des Préfaces des *Controverses*.

Au point de vue moral, tout nous montre en Sénèque le Père l'homme « d'une rigueur antique », que nous peignait son fils (*ad Helv.* 17, 3). De là son attachement à la religion (X *Préf.* 6), dans un temps qui, malgré tous les efforts d'Auguste, ne s'en soucie plus, et, par contre, sa haine de la philosophie (*ad Lucilium* 108, 22) : il détournait sa femme de cette étude (*ad Helv.* 17, 4), et voyait, avec un regret non dissimulé, les théories philosophiques d'Albucius envahir les Controverses (VII *Préf.* 1). S'il a renoncé aux honneurs, vers lesquels le poussait son ambition, c'est, à ce qu'il semble, parce qu'il craignait des compromissions qui auraient offensé sa délicatesse morale (II *Préf.* 4; *ad Lucilium* 108, 22); ennemi de toute obscénité, il attaque à plusieurs reprises ceux qui les recherchent ou du moins qui ne les évitent pas (I 2, 21 sqq.), et va jusqu'à écrire (I 2, 23) : « Il vaut mieux taire certaines choses au détriment de la cause que de les dire au détriment de la pudeur. » En un mot, sans doute à la suite de l'éducation qu'il avait reçue dans sa province, il est profondément pénétré de l'esprit de l'ancienne Rome : aussi bien son idéal est-il le type parfait du vieux Romain, Caton l'Ancien (I *Préf.* 9).

On comprend dès lors son admiration pour la force d'âme de Pollion, qui déclamait quatre jours après avoir perdu son fils (IV *Préf.* 4-6), son dédain mal dissimulé pour la faiblesse (*ib.* 6 *imbecillo animo*) d'Hatérius, qui ne put jamais se consoler d'une perte semblable, et son mépris pour les contemporains de ses enfants qui, tout occupés de leur personne, vivant dans la mollesse et l'oisiveté et ne songeant qu'au plaisir, ne sont même plus des hommes (I *Préf.* 7-9).

Ces traits expliquent son patriotisme ardent : cet Espagnol, Romain d'hier, s'offense du moindre mot où ne semble pas traduite « la grandeur d'une âme romaine (S. 2, 12) ; » il dit, moitié par plaisanterie, moitié sérieusement : « Je veux que les Romains n'aient jamais le dessous (X 5, 28) ; » Cicéron, il l'admire parce que c'est le seul homme dont le génie, comparable à l'empire romain (I *Préf.* 11), puisse être opposé à « l'insolente Grèce » (I *Préf.* 6 ; S. 7, 10). En effet, il n'aime pas les Grecs, ces rivaux des Romains, qu'ils ont souvent dépassés. S'il donne une place dans son œuvre à des citations de rhéteurs grecs, c'est uniquement pour montrer à ses fils que « rien n'est plus facile que le passage de l'éloquence grecque à l'éloquence latine ; que les inspirations éloquentes sont la propriété commune de tous les peuples ; et que la langue latine, pour être moins exubérante que la grecque, n'offre pas moins de ressources (X 4, 23). » Quand la comparaison entre les rhéteurs latins et grecs tourne à l'avantage de ces derniers, il le reconnaît, mais de mauvaise grâce, avec un : « Je ne sais pas si.... (I 4, 10 et 12) ; » au contraire, quel accent de triomphe dans : « Mais, à coup sûr, ce mot d'Albucius l'emporte sur les Grecs (*ib.* 12). » Il lui arrive plus d'une fois de prendre vivement à partie les rhéteurs grecs, notamment pour leur abondance (VII 1, 27), volontiers exagérée (S. 3, 7), pour leur hardiesse (*licentia* X 4, 23. Cf. I 7, 12 ; 8, 7 ; IX 2, 28), accueillie avec tant d'indulgence (I 2, 22), pour leur manque de force (I 6, 12 ; II 6, 12) et de goût (VII 1, 25).

Son amour de l'ancienne Rome entraîne-t-elle en son âme la haine du nouveau gouvernement, c'est ce qu'il nous est impossible de dire ; nous serions mieux renseignés si nous

avions plus de détails sur son œuvre historique. Étant de Cordoue, cité essentiellement pompéienne (César *B. C.* 2, 19, 57; *B. Hisp.* 2 sqq., 33 sqq.) il devait être Pompéien, et Sénèque le Philosophe, qui a épousé Pompeia Paullina, ou Lucain, ne cachent pas leurs sentiments. Mais c'est un homme de bon sens ; au fond de l'âme, il pense sans doute, comme le Maternus du *Dialogue des Orateurs* (*Dial.* 41) « qu'il faut jouir des avantages de son siècle, sans décrier les autres. » Il s'étonne que Labiénus, si longtemps après la fin des guerres civiles, ait conservé des sentiments pompéiens (X *Préf.* 5); il admire — c'est le mot qu'il emploie — Auguste pour sa tolérance (II 4, 13; IV *Préf.* 5; cf. VI 8, 3), tandis qu'il blâme, avec toute la force de l'indignation, les *auto-da-fés* littéraires ordonnés par le Sénat (X *Préf.* 5 sqq.).

C'est même la seule fois que nous voyons s'élever jusqu'à l'éloquence cet esprit, dont les qualités sont moins brillantes que solides. Tout le monde, en effet, est d'accord pour lui reconnaître un bon sens éminemment sain, et une intelligence juste et perspicace; c'est l'avis même de M. Morawski, le critique le plus sévère et le plus fin des déclamateurs (1). Sénèque veut retrouver partout cette raison sans froideur et cette simplicité sans sécheresse qu'il porte en lui. Pour le style, il est partisan d'une juste mesure : il regrette la perte de forces qu'entraîne avec elle la doctrine d'Apollodore (X *Préf.* 15); les phrases doivent être tenues à égale distance de la maigreur et de l'exubérance (II *Préf.* 1); il blâme ceux qui abusent des figures (2), mais, à l'en croire, il ne convient pas non plus de les écarter aussi rigoureusement que Latron (I *Préf.* 23); les mots ne seront ni obscènes (I 5, 9), ni archaïques (IV *Préf.* 9), ni triviaux (VII *Préf.* 3-4), ni surtout inutiles (IX 2, 24; 27). Son idéal, il le définit en ces termes (III *Préf.* 7) : « une élocution sans rien de vulgaire ou de bas, mais choisie, un style, non pas lâche et languissant, mais plein de feu et d'animation, des développements, non pas lents et vides, mais renfermant moins de mots que d'idées. »

(1) *Rhetorum romanorum ampullae*, p. 1.

(2) V. p. 110, ce qui est dit de Moschus.

Son style à lui-même, dans les Préfaces, où nous pouvons le mieux le juger, est pur et clair ; évidemment, par la langue et les tournures, Sénèque appartient à la latinité d'argent, mais il ne s'éloigne pas encore beaucoup de l'époque de perfection qui vient de finir (1). Il est assez curieux que, au contraire de Cicéron, son modèle, il ne se préoccupe guère des clausules métriques (2) ; cela vient sans doute de ce qu'il tenait à laisser à son œuvre l'apparence d'une causerie, à moins qu'on n'aime mieux voir dans cette négligence l'indice d'une rédaction rapide. Pour le fond, il ne veut pas trop d'habileté (I *Préf.* 21), pas trop de subtilité (VII 5, 13), pas trop de lieux communs, surtout philosophiques (VII *Préf.* 1) ; l'argumentation ne prendra pas trop de place (*ib.* 2), non plus que les descriptions (II *Préf.* 1). Ces goûts et ces préférences nous fournissent une nouvelle raison pour expliquer l'antipathie de Sénèque à l'endroit des Grecs, que nous avons signalée plus haut ; ils manquent, à la fois, de naturel et de précision (I 6, 12 ; II 6, 12).

La justesse de vues et la sincérité de Sénèque apparaissent surtout, si l'on examine l'opinion qu'il a des déclamations et des déclamateurs. Les déclamations, il les aime ; il se montre heureux d'en parler à ses enfants ; il répète deux fois en quelques lignes le mot *jucundus* (I *Préf.* 1). Mais il ne se fait pas illusion sur la valeur de ces exercices et il donne franchement son opinion, ce que Votiénus Montanus n'ose pas faire ouvertement (IX *Préf.* 1) : c'est une de ces études dont on se dégoûte, quand on s'y attarde ou qu'on s'y enfonce trop profondément ; ce n'est pas quelque chose de sérieux ; lui-même le dit en propres termes, lorsqu'il se sent las de traiter son sujet (X *Préf.* 1). Ce sont des travaux d'écolier (*studia scholasticorum*), dont il faut savoir se détourner pour des œuvres plus importantes — comme les recherches des historiens (S. 6, 16) —, ou qui préparent mieux à la vie (S. 2, 15) ; les jeunes gens aiment ces *traits* aiguisés, ces développements exubérants, ces descriptions brillantes et poétiques (S. 2, 23) ; on n'admire plus ce soin donné à la forme, dès que l'on avance en âge (*ib.*) et l'on réserve tous ses éloges pour les

(1) V. Schanz, § 334, t. II, p. 293, n. 3.
(2) V. sur ce point, p. 28.

réflexions dignes de figurer dans un discours ou un ouvrage d'histoire (S. 5, 8). Il n'ignore donc pas que la déclamation n'est qu'un moyen de former les jeunes gens ; la preuve en est que, de tous les professeurs, celui qu'il admire le plus est Latron, qui, j'aurai l'occasion de le montrer (1), maintient la déclamation dans ses justes limites. D'ailleurs, s'il pensait autrement que Cassius Sévérus (III *Préf.* 8 sqq.) et que Votiénus Montanus (IX *Préf.*), rapporterait-il, sans un mot de réfutation, leurs théories ou leurs arguments (2) ? Mais s'il a des vues justes sur la valeur des déclamations, le point de vue auquel il se place n'est pas le même que celui de Tacite (*Dial.* 35) et de Pétrone (1-4). Sénèque se borne à souhaiter que la déclamation reste ce qu'elle doit être, un instrument d'éducation ; Tacite et Pétrone vont plus loin : ils l'attaquent comme instrument d'éducation ; l'un veut donc la conserver, restreinte au rôle qu'il estime juste et utile de lui attribuer ; les autres la tiennent pour funeste et souhaitent de la voir disparaître. Il est vrai que, entre Sénèque et Pétrone, se place plus d'un demi-siècle, et, durant ce laps de temps, il est vraisemblable que les défauts nés de la culture exclusive des Controverses et des Suasoriae se sont accentués.

Quant aux déclamateurs, Sénèque se déclare plein d'indulgence pour eux (X *Préf.* 10), et ce n'est pas là, de sa part, une vaine promesse : malgré son amour du naturel et de la simplicité, il excuse ceux qui se laissent entraîner par l'appât d'une figure ou d'un *trait* (II 1, 24). Il partage même en beaucoup de points leurs sentiments, notamment leur mépris des *grammatici* (S. 2, 13). Néanmoins il juge les déclamateurs avec beaucoup de sûreté et d'impartialité, sauf quand ils sont Grecs ; il sait très bien relever les défauts, quelquefois en termes un peu vifs, car il abuse des épithètes *puerilis*, *fatuus*, *ineptus*, *stultus*, *insanus*, *corruptus*, *furiosus*, à tous les degrés de comparaison, surtout lorsqu'il s'agit de Murrédius (3) ; en somme on peut se fier à son goût, à condition de faire la part de l'indulgence dont il se pique, et aussi de ne pas oublier

(1) V. *infra*, p. 190 sqq.
(2) On les trouvera résumés plus loin, p. 118 sqq.
(3) Cf. *infra*, p. 181.

qu'il juge ses contemporains en eux-mêmes et sans les comparer à l'orateur par excellence, Cicéron (I *Préf.* 11). En effet, alors que, suivant le mot de Tacite (*Dial.* 26), les déclamateurs se croient tous au-dessous de Gabinianus, mais bien au-dessus de Cicéron, alors que les élèves de Cestius apprennent par cœur tous les discours de leur maître, et, de Cicéron, lisent ceux-là seuls auxquels Cestius a répondu (III *Préf.* 15), alors que l'on ne peut amener Cestius lui-même à se déclarer moins éloquent que Cicéron (*ib.* 17), Sénèque dit bien haut et à deux reprises (I *Préf.* 6 ; X *Préf.* 6 ; cf. S. 7, 10), qu'il n'y a plus eu d'orateur depuis Cicéron (1).

La décadence de l'art oratoire, il ne se borne pas à la signaler : il en cherche les causes et les trouve (I *Préf.* 7). La première, c'est le luxe, l'amour des plaisirs, de la vie facile et large (*luxuria*), qui entraîne avec elle le dégoût du travail ; en second lieu, l'éloquence n'a plus à attendre autant de récompenses, ni les mêmes ; enfin il y a une sorte de destinée qui préside à l'évolution des genres littéraires, et qui, après une courte période de perfection, les mène rapidement à la décadence. Cette dernière idée, que Velleius Paterculus a reprise (I 17), ne nous semble plus très originale, mais elle était neuve alors et juste aussi, comme suffit à le montrer la courte durée de la période de perfection en tous genres, réalisée par le siècle d'Auguste. Quant aux deux autres, elles sont absolument nouvelles : pour la première fois, la critique ne considère pas les genres en eux-mêmes ; elle essaye d'en expliquer le développement par les circonstances de temps et de milieu ; c'est, avant Tacite et son *Dialogue des Orateurs*, l'introduction de l'élément historique dans la critique littéraire.

Sénèque le Père nous apparaît donc comme une âme sincère, un esprit juste et généralement impartial, une intelligence perspicace : nous pourrons le suivre comme guide dans les écoles de déclamations et parmi les déclamateurs, du moment qu'un examen plus approfondi de son recueil de déclamations nous aura rendus certains qu'il nous a rapporté exactement les paroles des déclamateurs.

(1) Cette admiration ne le rend pas aveugle pour les défauts de caractère de son idéal (II 4, 4 ; VII 3, 9).

CHAPITRE III : LES CONTROVERSES ET LES SUASORIAE.

---

1. Pourquoi, quand et suivant quel plan général Sénèque a composé son ouvrage. — 2. Sommes-nous assurés que Sénèque nous rapporte exactement les paroles des déclamateurs ? — 3. Comment a-t-il pu le faire ? — 4. Succès du livre. — 5. Dans quel état il nous est parvenu.

1. *Pourquoi, quand et suivant quel plan général Sénèque a composé son ouvrage.* — Sénèque avait beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu (I *Préf.* 1-5) ; aussi, à la prière de ses enfants (*ib.* 1), entreprit-il de leur parler des déclamateurs célèbres qu'ils n'avaient pu connaître, mais de ceux-là seulement : lorsqu'ils lui demandent quelques détails sur Scaurus, il proteste parce qu'il s'agit d'un homme qu'ils ont entendu en compagnie de leur père (X *Préf.* 2). Il cédait d'autant plus volontiers à leur requête qu'il pouvait ainsi former leur goût en notant à la fois les exemples qu'il faut imiter et ceux qu'il convient de fuir (II 4, 12 ; IX 2, 27). En outre, dans la rédaction de ses souvenirs, il voyait un moyen de sauver de l'oubli les principaux déclamateurs, et, en citant exactement leurs paroles, d'empêcher les plagiaires de se les approprier et d'en tirer honneur (I *Préf.* 11). Enfin il songeait au public ; lui-même nous le dit (*ib.* 10) et tout nous le prouve : il se propose de piquer la curiosité (IV *Préf.* 1) ; c'est pour cela qu'il n'introduit les déclamateurs que successivement; c'est pour cela qu'il s'arrête de temps en temps afin de donner son opinion sur telle ou telle question intéressant l'art oratoire ; c'est pour cela qu'il sème les *Controverses* ou

les *Suasoriae* d'anecdotes souvent fort amusantes et joliment troussées, où il craint (X 5, 22), mais généralement sans motif, de dépasser la mesure (1); c'est pour cela enfin que, à l'exemple de Cicéron, il a mis en tête de chaque livre une Préface, morceau d'apparat, mais qui se rattache étroitement au sujet.

Aussi ne faut-il pas en croire Sénèque, lorsqu'il nous dit (I *Préf.* 4) qu'il ne suivra pas un plan fixe, s'en remettra aux caprices de sa mémoire et pourra très bien séparer des paroles dites le même jour, dans une même controverse, et en rapprocher d'autres, prononcées dans des écoles différentes, à plusieurs jours ou à plusieurs années d'intervalle. Sur ce dernier point, il ne nous trompe pas : nous voyons la première controverse du Livre I déclamée à la fois chez Marullus (I *Préf.* 24) et chez Cestius (I 1, 22); nous trouvons la troisième développée par Latron, qui a dû quitter Rome vers 15 av. J.-C. et s'est tué en 4 ou 3 av. J.-C., et par Quintilius Varus, vers 9 ap. J.-C. De là résulte que, s'il est possible de dater d'une façon soit absolue, soit relative, certaines *sententiae* ou *colores*, d'affirmer, par exemple, que le développement de Latron sur l'adoption (II 4, 12) se place en 17 av. J.-C., ou que les paroles qu'il prononce dans la Controverse II 6, 5 sont postérieures aux observations que lui a présentées Pollion (II 3, 13), il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut étendre à toute la Controverse la date fournie par un passage, ainsi que l'a fait, par exemple, Lindner dans ses brochures, d'ailleurs intéressantes et utiles.

Mais ces *sententiae* ou ces *colores*, il n'en laisse pas le choix au seul caprice de sa mémoire; la preuve en est qu'il ne nous cite pas les paroles de certains déclamateurs, Votiénus Montanus, Labiénus, Moschus et Clodius Turrinus, par exemple, avant de nous les avoir présentés dans une préface; certains

(1) Voir, pour ne citer que les principales anecdotes, II 2, 12 sur Ovide; II 4, 11 sur Fabius Maximus; *ib.* 13 sur Agrippa; III *Préf.* 16-fin : Cassius Sévérus et Cestius; VII *Préf.* 6-fin : sur les mésaventures d'Albucius; VII 3, 9 sur Cicéron et Labérius; VII 4, 6-7 sur Calvus; IX 4, 17 sqq. sur Asilius Sabinus; IX 5, 15-16 sur Votiénus Montanus; X 5, 21 sur Craton; X 5, 27 sur Zeuxis; S. 1, 6 sqq. sur Antoine et les Athéniens; S. 3, 5 sqq. sur Fuscus et Gallion.

déclamateurs, comme Sépullius Bassus, ne figurent que dans un seul livre ; de plus Sénèque n'oublie jamais le but qu'il s'est proposé et il supprime tout ou partie du discours d'un orateur, lorsqu'il ne voit pas d'utilité à le citer en entier (II 1, 27, *refero cui rei quisque maxime institerit*) ; c'est ainsi que, dans la Controverse 6 du Livre II, les paroles de Latron commencent par les mots suivants : *Utriusque* tamen *comparetur luxuria* (§ 1). Il n'a pas non plus donné place dans son livre à tous les sujets qu'il avait entendu traiter ; en effet, au cours de son ouvrage, il en énonce plusieurs, soit de Controverses (I 2, 22 ; 4, 7 ; VII 4, 9 ; X 1, 13 ; S. 2, 21 ; 4, 4), soit de Suasoriae (II 2, 8 ; 4, 8 ; VII 7, 19), qu'il a laissés de côté ; il est même certain qu'il connaissait d'autres thèmes, car il est à remarquer qu'il ne mentionne même pas celui sur lequel il avait parlé (1). C'est que Sénèque a choisi uniquement les matières qui pouvaient, ou intéresser ses enfants, en leur permettant de juger un déclamateur célèbre, ou leur être utiles en leur offrant un modèle avec lequel ils voulussent rivaliser (S. 2, 10). Ces sujets, il les a répartis lui-même en livres (II *Préf.* 5 ; IV *Préf.* 1 ; X 5, 13), dans l'ordre où ils sont classés aujourd'hui. En effet, on nous renvoie pour la division de la Controverse 5 du Livre X (§ 13) à la Controverse 4 de ce Livre : de même la division de la Controverse 1 du Livre II commence par ces mots (§ 19) : *Non puto vos quaerere quomodo haec controversia divisa sit, cum habeat negotii nihil*, et celle de la Controverse 2 (§ 5), par : Et *haec controversia non eget subtili divisione ;* ce *et* ne s'expliquerait pas sans la Controverse précédente.

D'ailleurs l'âge auquel il a composé son ouvrage suffirait à expliquer que, pour prévenir tout oubli, il ait dû se faire, à l'avance, un plan strict. Dès les premières lignes (I *Préf.* 1), il se plaint douloureusement des inconvénients de la vieillesse, et, à coup sûr, il ne s'est guère mis à l'œuvre avant l'an 37, puisque, dans la Préface du Livre IV des Controverses, il parle de Cassius Sévérus comme d'un mort et que la mort de ce personnage semble devoir être placée en 37 (Nipperdey,

(1) Cf. *supra* p. 13.

éd. de Tacite, *Ann.* 4, 21) ; or Sénèque a commencé par les Controverses (II 4, 8), considérant sans doute les Suasoriae comme moins difficiles et offrant moins d'intérêt (Tacite *Dial.* 35). Il était donc plus que nonagénaire lorsqu'il rédigeait son livre ; il était à soixante-quinze ans et plus des Controverses qu'il avait entendu traiter pour la première fois : c'est une nouvelle raison de chercher s'il a reproduit exactement les paroles des déclamateurs et comment il a pu le faire.

2. *Sommes-nous assurés que Sénèque nous rapporte exactement les paroles des déclamateurs ?* — Tout semble s'accorder pour prouver qu'il s'est montré historien fidèle. D'abord certains des mots qu'il nous cite se retrouvent ailleurs, attribués exactement aux déclamateurs dans la bouche desquels il les place. Dans une Controverse (II 3, 6), Gallion s'écrie : *Dura, anime, dura ; here* (1) *fortior eras ;* Quintilien écrit (9, 2, 91) : *Remissius et pro suo ingenio pater Gallio :* « *Dura, anime, dura ; here fortior fuisti* (2) ». Il semble difficile d'admettre que Quintilien ait copié Sénèque, car, sans parler de la variante *fuisti*, le mot de Gallion est précédé, chez Quintilien, d'une *sententia* de Latron, qui ne se retrouve pas dans Sénèque. D'ailleurs ce n'est pas la seule preuve que l'on puisse invoquer en faveur de la véracité de Sénèque.

Sander (*op. cit.*) a montré que, pour la langue, on relève des différences notables entre les différents déclamateurs : ainsi Latron seul emploie le terme *idcirco*, tandis que les autres tournent par *ob hoc*, *ob illud*, etc. Karsten (*op. cit.*) a mis en lumière que les différences individuelles apparaissent très nettement dans le style des principaux déclamateurs et correspondent exactement aux caractères que Sénèque nous signalait d'avance : on ne confond pas l'aigreur de Cestius avec l'éclat d'Arellius Fuscus, ou les développements moraux

(1) *Here* ajouté d'après Quintilien.

(2) Cf. ce mot d'Albucius (I 7, 18) : *Panem, quem cani das, patri non das* et ce passage de Quintilien (8, 3, 22) : *Id., in declamationibus est notabilius laudarique me puero solebat :* « *Da patri canem ;* » *et in eodem :* « *Etiam canem pascis* ».

de Fabianus avec les traits brefs, et les figures de toute sorte qui constituent le « cliquetis de Gallion » (Tacite *Dial.* 26 : *tinnitus Gallionis*).

Enfin les déclamateurs semblent s'être préoccupés des clausules métriques, mais tous ne paraissent pas, dans Sénèque, y avoir apporté une égale attention. Il y a une seule infraction (1) aux lois métriques, telles qu'elles ressortent des auteurs étudiés jusqu'à présent, dans Accaüs Postumius (2), Asinius Pollion (3), Broccus (4), Marullus (5), Murrédius (6), Musa (7), Passiénus (8), Sépullius Bassus (9), Vallius Syriacus (10) et Vibius Gallus (11) ; il y en a deux chez Argentarius (12), Fulvius Sparsus (13) et Menton (14) ; trois chez Romanius Hispon (15), Rubellius Blandus (16) et Triarius (17) ; quatre chez Julius Bassus (18) ; cinq chez Cassius Sévérus (19) et Varius Géminus (20) ;

(1) Je me reporte naturellement à mon texte, où j'ai corrigé seulement les fautes contre les lois des clausules que faisait disparaître une correction évidente. — J'ai représenté ici par un point les ; et :.

(2) VII 6, 20 *frugaliorem habui quam vos.*

(3) II, 5, 10 *nos beneficium accepisse.*

(4) II, 1, 23 *operta quaedam vitia.*

(5) VII 2, 7 *defendi potuit etiam Popillius.*

(6) IX 6, 12 *puellam : pater quid est rea ?*

(7) IX 2, 1 *a porta dimisit.*

(8) VII 1, 20 *novercam quam accusare.*

(9) VII 7, 17 *redimendo constitui.*

(10) II 1, 36 *Theodorum, cui non semper.*

(11) IX 1, 4 *aut benefici memoria.*

(12) I 1, 18 *etiam prohibitus aluisse.* II 4, 6 *si mater asserat.*

(13) X 4, 8 *simultates protraxerunt.* 5, 9 *sumas et supplicium.*

(14) VII 2, 3 *Popillio, nisi ei signum attulerit.* IX 1, 5 *misereri soleas.*

(15) II 5, 20 *habuisset, si tacuisset.* VII 7, 12 *tunc primum fecisse.* IX 1, 15 *dimittendi causam.*

(16) VII 7, 17 *isse et cum auro.* IX 2, 2 *meretricem non summovisset.* X 2, 13 *videri volui laboriosior.*

(17) IX 2, 20 *anno nullum esse occisum.* X 2, 17 *vicisse, et cessi.* S. 7, 6 *pactioni debere.*

(18) I 6, 4 *Magnum dixisset. ex parvis surrexisse.* 6 *inciderit, mala unā tolerare.* IX 2, 4 *damnatis habuisti.*

(19) III *Préf.* 8 *eminuerunt opere ?* 10 *quomodo alii timent.* 17 *Ciceronem quam se.* 18 *non aliud genus hominum esse.* X 4, 2 *sævientis magis hominum animos percellat.*

(20) VII 2, 13 *qui vivum laniaret.* 6, 15 *fortunam timuit.* S. 6, 11 *Bruti castra.* 13 *occasionem praeriperet.* 14 *Pompei stultitiam.*

six chez Albucius Silus (1) et Fabianus (2) ; sept chez Votiénus Montanus (3) et Cestius Pius (4) ; huit chez Gallion (5) ; neuf chez Fuscus (6) ; onze chez Silon (7); enfin vingt-deux chez Latron (8). Or, si nous considérons les trois déclamateurs chez lesquels nous avons constaté deux irrégularités, nous trouvons que les paroles de Sparsus et celles d'Argentarius occupent respectivement deux et trois fois plus de place que celles de Menton. Votiénus Montanus ne parle guère plus que Marullus ; il offre sept fois plus d'infractions aux lois des clausules; de même Varius Géminus intervient, dans les déclamations, à peu près aussi souvent que Vibius Rufus ; pourtant il présente cinq irrégularités, tandis qu'on n'en trouve pas chez Rufus ; Latron est beaucoup moins régulier que Fuscus et Pompeius Silon

(1) I 2, 18 *armatum ab inermi*. VII 2, 10 *fortunam esset*. 7, 1 *imperatores capiantur*. IX 2, 6 *misero meretrix arridet*. 5, 13 *elati essent. defendere se voluisset.*

(2) II 1, 11 *intueri maluerint?* 12 *in partem effugium sit.* II 4, 3 *demissis in terram oculis.* 10 *fieri, sed etiam honestam. in lupanari habitantem.* 5, 18 *recte facere.*

(3) X 2, 12 *felicius an genuisses*. 13 *majestatis lege*. 14 *non laedet majestatem?* 15 *peccavit, an hoc possit? Romanus dederit*. 18 *objiciuntur, responsurum*. 5, 6 *posset beneficium meum?*

(4) I 3, 10 *damnantis, sed dubitantis?* VII 1, 9 *multis morimur*. X 3, 13 *tamquam victa*. S. 1, 8 *navigandum non esse*. 5, 4 *trophæa tollere*. 6, 10 *consummes vitam*. 7, 2 *Pompeium Caesar*.

(5) I 2, 11 *licentiă dominorum*. 12 *virginitatem decerpunt?* II 3, 6 *repetitos alte gemitus*. IX 5, 7 *personā quam ex re*. 11 *videre velle, sed inspicere*. 6, 20 *oblitus innocentiae*. X 5, 16 *cives esse. servitute tenuerit?*

(6) II 1, 7 *vidisses certantes*. 8 *vestrum rogare discite*. 4, 4 *filium, nec hoc a fratre*. 5, 4 *minando torquet*. VII 7, 9 *designato nimis ambitiose*. S. 3, 1 *anno lex est*. 4, 1 *numinibus liceat?* 5, 1 *ut reverti possit*. 6, 6 *proscriptionibus objectum*.

(7) I 2, 15 *conversata est virgo*. 20 *possit fortuna. ad violandam attulerat*. II 1, 20 *eripere quam inhumanum est!* 21 *heredem cupiente*. VII 4, 4 *praesens esset*. IX 2, 5 *clementem fecisset*. 17 *violabit majestatem*. 6, 14 *partes ducat*. X 5, 18 *aliquem in hunc usum emeret*. S. 6, 4 *permittit ut vivas*.

(8) I 1, 2 *vultus quoque vestri hortantur*. 2, 1 *dum sacerdos legitur*. 4, 1 *meis tantum maledixi*. 5, 4 *raptorem defendis*. 6 *honorem servetur. tutior esset*. 8, 11 *aliquem locum et affectus*. II 7, 1 *damnatae perdendum est. expediat fuisse adulteram*. 3 *amari potuisse*. 9 *incidisse fabulam*. VII 6, 14 *nequam fecisti*. 7, 10 *litis causa*. 8, 2 *puellae demitte*. IX 1, 9 *ignoscendum illi sit*. X 1,8 *accusator aut reus Cato?* 3, 12 *fuisse partium ducem* 4, 11 *tenetur, sed caedis*. 5, 17 *cognosci possit*. 6, 1 *summoveri non jussit*. S. 2, 4 *nostro detractum est*. 6, 3 *ut Cicero timeat*.

qu'Albucius. Or, il est invraisemblable que l'on prête à Sénèque l'idée de doser ainsi la prose métrique, suivant les orateurs. La conclusion est donc que cette observation plus ou moins stricte, suivant les déclamateurs, des lois des clausules métriques, nous est une nouvelle et dernière preuve de l'exactitude de Sénèque, d'autant que lui-même semble négliger la prose métrique (1), et que, dès lors, s'il ne s'attachait pas à reproduire fidèlement le langage tenu par chacun des déclamateurs qu'il fait parler, il mettrait dans leur bouche un nombre beaucoup plus grand et plus constant d'infractions aux lois des clausules que nous n'en avons relevé.

3. *Comment a-t-il pu nous rapporter exactement les paroles des différents déclamateurs ?* — Puisqu'il paraît certain qu'il nous a rapporté exactement les paroles des differents déclamateurs, il nous reste à voir comment il a pu le faire, car enfin sa mémoire, si extraordinaire fût-elle (I *Préf.* 2-3), ne pouvait suffire à un pareil effort. Evidemment, elle avait conservé le souvenir d'un certain nombre de *traits* remarquables, soit que Sénèque les eût lui-même entendus dans les écoles de déclamation où, nous l'avons vu, il aimait à fréquenter, soit que ses amis les lui eussent rapportés. On se transmettait, en effet, d'école à école (II 4, 9 ; VII 6, 15 ; IX 2, 23 ; X 1, 14), « les pensées que

(1) On trouve dans ses paroles 53 irrégularités : I *Préf.* 17 *declamandum veniebat.* 22 *Marulli possent.* 7, 17 *nec voluit narrare.* 8, 10 *honores intercipere.* 13 *bellicosum facerent.* II *Préf.* 1 *licentia vaga et effusa.* 5 *Romae docuit.* 1, 35 *egregie tractavit.* 37 *causā faceret.* 3, 11 *mortiferum est non exorasse.* 4, 10 *fateri noluisse.* 11 *nunc laborat, intulit.* 5, 15 *sentiebat, Blando accedebat.* 6, 8 *dixerat, objurgavit.* III *Préf.* 4 *dicentem interpellarent.* IV *Préf.* 1 *et revocet, hoc ego facio.* 3 *suo quasi praeciperet.* VII *Préf.* 1 *probationibus aliis confirmabat.* 1, 21 *colores detrectavit.* 2, 8 *privato judicio.* 5, 7 *omnes declamaverunt.* 13 *quinquennio tacuerat.* 22 *declamationibus habuit.* 7, 10 *proditorem non esse.* IX 1, 11 *ut dubium sit an receperit.* 13 *causā facere.* 2, 23 *essent audire. discipulo auditor.* 3, 13 *Graece declamabant.* 5, 16 *dixerat, adjecit.* 6, 11 *illam, sed corrūpit.* X *Préf.* 3 *quantum desereret.* 6 *post Ciceronem inventa est.* 8 *senatusconsulto urebantur.* 9 *naturam essent.* 15 *praerupta audere.* 16 *sed quia circumspectus.* 1, 9 *ignoscendum illi sit.* 5, 18 *causā torsisse.* S. 1, 6 *mille talenta.* 16 *a corruptis sana.* 2, 11 *etiamsi tutum esset. esset fugere.* 16 *palmam meruisse.* 3, 3 *impenderetur quam peteretur.* 4 *negavit credendum.* 4, 4 *in luco pareret.* 7, 10 *deliberaturus non fuerit. vitam redimendam esse. quanto fortuna.* 11 *debere fortiter pati.* 12 *Latinum conversae sunt. impune cessit.*

faisait ressortir un *trait* bref ou pénétrant, ou les lieux communs revêtus d'un style choisi, poétique et brillant (Tacite *Dial.* 20) ; » c'est de cette façon qu'il a connu un certain nombre de *traits*, ceux, par exemple, des déclamateurs grecs qui ne sont jamais venus à Rome : il nous en avertit lui-même, avec sa franchise ordinaire (I 2, 23; 7, 14; 8, 15; VII 5, 11; IX 2, 26; 4, 15 ; 5, 14; 6, 16 ; 6, 18; X 5, 26; S. 2, 11 ; 14). D'ailleurs il est à supposer qu'en écoutant les déclamateurs, il prenait des notes, comme faisait Albucius à l'école de Fabianus (VII *Préf.* 4), et que, à la façon des écoliers d'alors (Tacite *Dial.* 20), il notait, une fois rentré chez lui, les *traits* piquants ou les *couleurs* ingénieuses qu'on lui avait rapportées.

Il possédait aussi plusieurs moyens d'aider sa mémoire. L'ouvrage d'Othon sur les *Couleurs* (I 3, 11 ; II 1, 34) devait contenir des documents précieux; Sénèque avait eu peut-être à sa disposition les brouillons de son ami Latron (I *Préf.* 17); enfin, s'il est vrai que les professeurs, pour simplifier leur tâche en se ménageant le moyen de donner plus d'une fois le même corrigé, n'aimaient pas encore (cf. Suétone, *de rhet.* 1) à publier les déclamations qu'ils avaient traitées (I *Préf.* 11), quelques-unes cependant avaient été livrées au public (*ib. fere*), celles de Cestius (III *Préf.* 15), de Gallion (X *Préf.* 8 et Saint-Jérôme, *Comment. ad Iesai* 8 *Préf.*), de Capiton (X *Préf.* 12), et sans doute de Fuscus (S. 2, 10) et de Scaurus (X *Préf.* 3). De même pour certaines œuvres grecques, comme l'atteste le passage suivant de Sénèque (S. 1, 13) : « *J'ai trouvé* un trait de plus mauvais goût encore chez un certain Ménestrate, déclamateur d'une certaine réputation *à son époque.* » D'ailleurs, si aucun document n'avait été publié, comment Sénèque pourrait-il parler, d'une façon générale, de la manière dont la génération précédente (I 1, 13 *antiqua*) faisait le plan des Controverses ? Tout nous prouve donc que nous trouvons dans l'œuvre de Sénèque un tableau exact des déclamations et un portrait fidèle des déclamateurs : c'est là une des raisons qui explique le succès du livre.

4. *Le succès du Livre.* — En effet, Suétone ne le cite nulle part dans le *de Grammaticis et Rhetoribus*, mais il

l'imite (1) ; il n'y a aucune allusion à l'ouvrage de Sénèque dans l'*Institution Oratoire* (2), mais les *Déclamations* publiées sous le nom de Quintilien, et dont un grand nombre ont bien l'air d'être de lui, témoignent que celui qui les a écrites avait sous les yeux les *Controverses* de Sénèque : j'en ai donné de nombreuses preuves dans les notes qui font suite à ma traduction de Sénèque ; j'en rappellerai quelques-unes ci-dessous. A propos de la loi d'école : *Liberi parentes alant aut vinciantur*, on lit, dans les Grandes Déclamations de Quintilien (5, 8; p. 111, éd. Burman) : *bonum patrem filius alat, lex malum*. Or, dans les *Controverses*, Latron dit, à propos de cette même loi (I 7, 11) : *legem hanc pro malis patribus scriptam esse, bonos etiam sine lege ali*. Comment supposer que les deux *traits* que voici : *Non est... credibile ut mori volueris absolutus, qui reus noluisti* (Quint. *Décl.* 17, 12 ; p. 342, éd. Burman), ou *nemo inde cœpit, quo incredibile est pervenisse* (1, 6 ; p. 11 Burman) n'ont pas été inspirés respectivement par deux mots d'Albucius et de Triarius : *Parricidi reus vivit, qui abdicatus mori voluit* (VII 3, 3), et : *Quis.... inde incipit quo pervenire difficile est* (VII 5, 6) ?

L'imitation est encore plus apparente pour les Petites Déclamations de Quintilien ; elle saute aux yeux si l'on compare aux Controverses VII 8 ou IX 6 les *Déclamations* 309 et 381, où la même matière est traitée. Prenons comme exemple la Déclamation 381 ; il y est question, comme dans la Controverse IX 6, d'un homme qui, resté veuf avec un fils, contracte un second mariage dont il a une fille. Le fils meurt bientôt ; le père accuse d'empoisonnement la marâtre, qui déclare avoir eu sa fille comme complice ; le père défend la fille. Dans l'édition Ritter, le développement de la Déclamation 381 va de la page 425, 23 à la page 426, 18 : voici les parties inspirées par la Controverse IX 6 :

(1) V. Macé. *op. cit.*, p. 248 sqq.

(2) Quintilien nomme Sénèque, nous l'avons vu, comme déclamateur (9, 2, 42) ; ailleurs (9, 2, 98) il parle d'un Sénèque, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit du père ou du philosophe : Haase penche pour le philosophe.

425,25 Proferte a sinu nutricis ream. Non peccant hi anni, ne in novercis quidem.	IX 6, 6 Denique non recuso quominus in illa vel matris exigatur imitatio : illa, cum hujus aetatis esset, nec noverca erat, nec venefica.
425,26 Parvulae serpentes non nocent ; ferae etiam mansuescunt.	*Réponse à* IX 6, 9 : Quarumdam ferarum catuli cum rabie nascuntur.
425,12 Quemadmodum mortuum flevit !	IX 6, 8 Amissum fratrem flevit in funere ; totius populi lacrimas suis expressit.
426,10 Hic verba patris appellantis filiam, illius expavescentis timorem.	IX 6, 4 Matrem quid expavisti, puella ?
426,13 « Quid est, inquit, venenum ? »	IX 6, 10 « Mater, quid est venenum ? »
426,15 sqq. Cur ergo dixit consciam ? Ut me orbaret. Nihil dulcius est ultione laesae. Et prorsus non frustra hoc cogitavit. Certe si non aliud, judicio patrem torquet.	IX 6, 2 Concitatissima est in morte rabies et desperatione ultima in furorem animus impellitur sqq. 3 Post hanc vocem... similis facta torquenti est.

De même, plus tard, Calpurnius Flaccus puise abondamment dans l'œuvre de Sénèque ; lorsque les mêmes sujets se trouvent dans Calpurnius Flaccus et dans Sénèque, on est sûr qu'un certain nombre de *sententiae* et de *couleurs* se rencontrent chez les deux auteurs ; ainsi, à propos du thème : *Nepos ex meretrice susceptus* (Sénèque II 4, Calpurnius 30), Latron avait dit (§ 5) : *Pater istius incertus est* ; *bene cum ipso ageretur, si et mater ;* or on lit chez Calpurnius : *In quo puero nescio quid sit indignius, utrum patris origo quod est dubia, an matris origo quod certa est ;* et c'est un mot d'Albucius (§ 6) : *Severissimus pater abdicavit etiam quem sciebat suum,* qui semble avoir été, chez Calpurnius, le point de départ de la phrase suivante : *Vos interrogo, judices, utrum sit sanus qui et suos abdicat, et adoptat alienos.*

D'ailleurs, la seule existence d'*Extraits* des Controverses prouve qu'elles intéressaient de nombreux lecteurs.

Chez les Grecs même, l'ouvrage de Sénèque paraît avoir été connu ; dans la controverse sur le « Séducteur des deux jeunes filles » (I 5), la jeune fille qui demande la mort de celui qui l'a séduite tient exactement le même langage chez Sénèque (§ 6), et, d'autre part, dans les traités de Marcellinus (Walz IV 270, 21 sqq.), ou d'un rhéteur anonyme (ib. VII 653, 12 sqq.).

Mais c'est au Moyen-Age qu'elles semblent avoir eu le plus de succès, à la fois comme livre d'éducation et comme source de petits romans : quinze controverses (I 1, 3, 4, 5, 6. II 2, 4. III 1, 7. IV 4, 5, 6. VI 3. VII 4. IX 3) ont servi de point de départ à autant de nouvelles des *Gesta Romanorum* et du *Violier des Histoires Romaines*, qui en est la traduction. Au XVIIme Siècle encore Scudéry lui emprunte le sujet et quelques discours d'un de ses romans : *Ibrahim ou l'illustre Bassa* (1).

5. *Dans quel état le livre nous est arrivé.* — C'est évidemment le succès de l'ouvrage qui l'a fait arriver jusqu'à nous. Complet, il comprenait dix livres de Controverses et plusieurs Livres de Suasoriae : en effet, dans les manuscrits BVD, après nos sept Suasoriae, nous trouvons la mention suivante : *primus liber explicit ; incipit liber secundus.* D'autre part, dans une Controverse (II 4, 8), Sénèque promet à ses enfants de leur citer la Suasoria dans laquelle Latron défendit Pythodorus ; or, elle ne figure pas dans notre livre de Suasoriae, que nous avons tout entier, comme le prouve la phrase qui termine la Suasoria 6 (§ 27) : « Si je termine ici mon œuvre, je sais que vous cesserez de me lire à l'endroit où je m'écarte des déclamateurs ; aussi, pour que vous ayez le désir de lire le livre jusqu'au bout, j'ajouterai une suasoria de sujet analogue à celle-ci. » D'autre part, étant donné le soin avec lequel Sénèque avait composé le plan de son livre, il ne faut pas songer à un oubli de sa part. Il est donc certain que plusieurs des Livres de Suasoriae — au moins deux — ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

(1) Cf. St. Marc Girardin, *l. c.*

Chaque livre de Controverses devait se composer d'une Préface et d'un certain nombre de déclamations, huit, à ce qu'il semble, pour les sept premiers livres, et six pour les trois derniers : par exception le deuxième n'en comprend que sept ; il est vrai que le troisième en renferme neuf. Les préfaces étaient consacrées au portrait de déclamateurs célèbres et à l'examen de questions générales : I Pourquoi Sénèque a composé son livre et portrait de Latron. II Fabianus et son maître Arellius Fuscus. III Cassius Sévérus ; pourquoi il n'a pas réussi dans les déclamations, et, à ce propos, critique de ces exercices. IV Asinius Pollion et Hatérius. VII Albucius. IX (incomplète). Pourquoi Votiénus Montanus ne déclamait pas ; critique des déclamations. X Scaurus, Labiénus et un certain nombre de déclamateurs secondaires ou d'Espagne. Nous n'avons pas conservé les Préfaces des Livres V, VI, VIII, où, selon toute vraisemblance, il était parlé de Gallion, de Cestius et d'autres déclamateurs de mérite, comme Pompeius Silon ou Romanius Hispon. Si nous les avons perdues, c'est que ceux des manuscrits qui donnent, dans son intégrité, le texte des Controverses et des *Suasoriae*, ne nous ont conservé qu'un livre de *Suasoriae* et les Livres I, II, VII, IX et X, moins les Préfaces des Livres I et II ; encore les déclamations qui terminent les Livres II et X ne sont-elles pas complètes, et, à l'intérieur des Controverses qui forment les cinq Livres cités plus haut, sommes-nous souvent arrêtés par des lacunes qui portent principalement sur des phrases grecques, que les copistes ne comprenaient pas. Les Préfaces des Livres I et II et les Livres III, IV, V, VI et VIII des Controverses nous sont connus par des Extraits (*Excerpta*), faits, au IV[e] ou V[e] siècle, de toutes les Controverses, par un abréviateur d'intelligence et de goût moyen et selon un plan différent de celui qu'avait suivi Sénèque.

Celui-ci, en effet, a séparé trois parties (1) : les *Sententiae*, où l'on cherche dans quelle mesure le cas posé tombe sous le coup d'une loi donnée, le plan (*divisio*) et les excuses apportées en faveur de l'accusé (*colores*) ; à la fin de chaque con-

(1) Cf. p. 51 sq.

troverse, une place est réservée aux Grecs : habituellement, dans les *sententiae*, on parle successivement pour et contre l'accusé, l'accusation pouvant précéder la défense (I 3; 4; 5), ou, inversement, la défense l'accusation (II 2 ; 4 ; VII 1), à moins que la défense (I 2) ou l'accusation (IX 5) ne soient supprimées. Quant à la division, elle peut ne renfermer que des conseils généraux (VII 5 ; 7) ou être très minutieuse (I 1), demander deux lignes seulement (II 4, 7) ou se développer en plusieurs pages (I 5). Enfin, dans les *Couleurs*, se trouvent à la fois des raisons pour innocenter l'accusé et pour justifier l'accusateur. En résumé trois divisions immuables : *Sententiae*, *Divisio*, *Colores*, et six subdivisions (*Sententiae* pour et contre, Division, *Couleurs* pour et contre, *Couleurs* des Grecs), dont une, deux ou même trois peuvent d'ailleurs manquer. Au contraire, les *Excerpta* sont divisés suivant un autre plan : on réunit tout ce qui est pour et tout ce qui est contre l'accusé, sans citer les noms des déclamateurs qui ont prononcé tel *trait* ou telle *couleur*; d'ailleurs, ce genre d'omission est de règle chez les auteurs d'*Excerpta;* assez souvent (I 1, 2, 7; II 1, 2, 5 ; III 7 ; IV 3, 6, 8 ; V 2 ; VI 8 ; VII 1, 2, 3, 4, 5, 7 ; IX 1, 2, 3, 4, 5) à ces deux parties s'en ajoute une troisième : *Extra Controversiam dicta* ou *Extra*, qui comprend tout ce qui ne rentre pas strictement dans le développement de la controverse, préceptes généraux, réflexions sur le sujet ou les *couleurs*, jugements sur les déclamateurs et anecdotes. Enfin, dans deux controverses (IV 2 et 5), cette partie est elle-même subdivisée en deux fragments, placés respectivement à la fin des *Sententiae* ou *Colores* favorables et hostiles à l'accusé.

En somme, les *Excerpta* nous ont conservé seuls deux Préfaces ; ils nous permettent de compléter par à peu près les Controverses que nous n'avons pas intégralement et de nous faire une idée des autres ; ce sont eux qui nous ont transmis les titres sous lesquels elles étaient connues. Mais ces extraits n'ont pas été faits avec un respect assez profond du texte de Sénèque : il suffit, pour s'en assurer, de comparer les *Excerpta* d'une des Controverses que nous possédons dans son intégrité à cette controverse; même dans les livres pour lesquels nous

n'avons que ces *Excerpta*, nous trouvons une preuve de ce manque de soin : en tête de la Controverse VIII 6, la loi proposée l'est dans les termes que voici : *Vitiata vitiatoris aut mortem aut indotatas nuptias optet,* alors que Sénèque (I 5, VII 8), Quintilien et Calpurnius Flaccus écrivent toujours *rapta raptoris* sqq.; dans le seul Fortunatianus (I 18; Halm, p. 95, 5), on trouve l'expression : *vitiata stupratoris*. Aussi les *Excerpta* nous intéressent-ils surtout parce que, évidemment, l'auteur a choisi les *traits* ou les *couleurs* qu'il croyait devoir intéresser ses contemporains.

D'abord on n'y trouve rien des grandes tirades; dans la petite dissertation de Fabianus, qui remplit une bonne partie de la Controverse 1 du Livre II, l'auteur des *Excerpta* n'a rien pris. Puis il fait un choix entre les différents déclamateurs : en laissant de côté ceux dont on ne cite les paroles que pour les blâmer, voici, par ordre alphabétique, les noms des déclamateurs dont il a pris des *traits* ou des *couleurs*, avec la référence renvoyant aux controverses; on les retrouvera aisément dans le texte latin, qui accompagne ma traduction, car on les y a imprimés en caractères italiques :

? I 8, 4. IX 2, 8. 5, 11.

Albucius Silus. I 2, 16. 4, 8; 12. 8, 2. II 1, 31. 4, 6. VII 1, 1; 2; 3. 2; 2. 3, 1, 3. 6; 6; 12; 18. 7, 1; 15. 8, 1. IX 2, 6. 3, 1. X 1, 1; 11. 3, 3. 4, 3. 5, 11.

Alfius Flavus. I 1, 23. 7, 7.

Arellius Fuscus. I 1, 6; 2; 17. 3, 7. 4, 5; 8. 7, 5; 14. 8, 2. II 1, 4; 5; 7; 18; 19; 27. 2, 1, 5. 3, 4; 9; 16; 21. 4, 4. 5, 4. VII 3, 5. 5, 1. 6; 7. 8, 8. IX 1, 1. 3, 1, 4, 6. 5, 2. 6, 6. X 1, 3. 3, 1. 4, 6; 10; 21. 5, 7. 6, 2.

Argentarius. I 4, 3. 5, 3. II 4, 5. 5, 10. VII 2, 2. 6, 1. 7, 11. IX 2, 1. 3, 7. 4, 15. 6, 4. X 2, 13. 4, 5. 5, 3.

Asinius Pollion. IV 6, 3. VII 1, 4.

Bruttédius Brutus. IX 1, 11.

Butéon. IX 6, 7. X 3, 4.

Capiton. VII 2, 6. IX 2, 9.

Cassius Sévérus. X 4, 2.

Cestius Pius. I 2, 7; 19. 3, 2; 7. 4, 2. 7, 3; 4; 16. II 1, 3.

2, 6. 3, 2. 4, 2. 5, 2 ; 3 ; 18. 6, 1 ; 7. IV 6, 3. VII 1, 8 ; 9 ; 11. 2. 3. 3, 1. 4, 1 ; 2. 6, 2. 7, 2. 8, 3. IX 1, 2 ; 14. 4, 1 ; 8. 6, 1. X 3, 13 ; 4, 21 ; 5, 4.

Claudius Marcellus Aeserninus. VII 1, 5.

Clodius Turrinus. X 2, 5. 3, 2 ; 14. 4, 6 ; 16. 5, 2. 6, 1.

Cornélius Hispanus. I 2, 2. 3, 7. 4, 1. 7, 4. II 1, 14. 5, 5. VII 1, 7 ; 24. 6, 5. IX 3, 4. X 3, 15. 5, 6.

Fulvius Sparsus. I 3, 7. 4, 3. VII 2, 3. 6, 3. IX 1, 7. 2, 5. 3, 4. 4, 3. 5, 4. 6, 1. X 1, 5. 2, 4. 4, 8 ; 9 ; 10. 5, 8 ; 9.

Gavius Silon. X 2, 7. 5, 1.

Hatérius. VII 1, 4.

Julius Bassus. I 4, 4. 6, 2 ; 4 ; 6. 7, 8. VII 6, 4. IX 1, 8. 2, 4. 4, 6. X 1, 2. 2, 7. 5, 1.

Junius Gallion. I 1, 14. 2, 12. 8, 9. II 3, 6 ; 7. 6, 4. IV 2, 2. VII 7, 3 ; 4 ; 5. 8, 4. IX 1, 8 ; 12. 3, 2 ; 3 ; 6. 4, 12 ; 13. 5, 1 ; 7. 6, 20. X 1, 4. 2, 1 ; 2 ; 3. 4, 8 ; 15. 5, 13 ; 14.

Junius Othon. I 8, 3. VII 3, 5.

Labiénus. X 2, 19. 3, 5 ; 15. 4, 17 ; 18.

Licinius Népos. VII 6, 24.

Marullus. I 1, 12 ; 2, 17 ; 8, 6. II 2, 2. 3, 10. VII 2, 11. IX 6, 5. X 3, 4.

Menton. IX 1, 5. 6, 6. X 4, 7.

Musa. VII 1, 15. 3, 4. IX 1, 1. 4, 2. X 5, 6.

P. Nonius Asprenas. I 1, 5 ; 2, 9 ; 10. 4, 6. II 3, 8. VII 8, 6. IX 2, 3.

Ovide. II 2, 9 ; 10.

Papirius Fabianus. II 2, 4. 3, 5. 4, 3. 5, 6 ; 7. 6, 2 ; 4.

Passiénus. VII 5, 9. X 3, 4.

Pompeius Silon. I 2, 20 ; 5, 3 ; 8, 3. II 1, 16 ; 20. 3, 3. IV 6, 3. VII 1, 15. 2, 11. 4, 4. IX 1, 11. 2, 20. 3, 6. 4, 4 ; 7, 6, 15.

Porcius Latron. I 1, 1 ; 2 ; 3 ; 13. 2, 1. 3, 1. 4, 1 ; 7. 5, 1 ; 4 ; 5 ; 6. 6, 1 ; 9. 7, 1 ; 2 ; 11 ; 16. 8, 1. II 1, 1 ; 17 ; 27. 2, 1. 3, 1. 4, 5. 5, 1 ; 12. 6, 1 ; 5. 7, 1-fin. IV 3, 3. 6, 3. VII 1, 8 ; 17 ; 18 ; 26. 2, 1 ; 10. 3, 2 ; 5. 4, 6. 6, 13 ; 14. 7, 7 ; 8 ; 10 ; 13 ; 15. 8, 2 ; 7. IX 1, 6 ; 9 ; 12. 2, 3. 3, 8. 4, 3 ; 9 ; 10 ; 11. 5, 8 ; 9. 6, 6. X 1, 6 ; 7. 2, 9. 3, 1 ; 7 ; 8. 4, 1 ; 11 ; 12 ; 13. 5, 17. 6, 1.

Romanius Hispon. I 7, 6. II 4, 5. 5, 5. IV 6, 3. VII 4, 4. IX 1, 11 ; 15. X 1, 13. 5, 23.

Rubellius Blandus. I 7, 6. II 1, 9. VII 1, 6. 2, 5. 8, 3. IX 6, 7.

Sénianus. VII 5, 11.

Sépullius Bassus. VII 1, 16. 2, 1.

Triarius. I 2, 21. 5, 2. 7, 7. II 5, 8. VII 5, 1 ; 2. 6, 10. IX 2, 20 ; 6, 9. X 3, 6. 4, 4. 5, 5.

Vallius Syriacus. I 1, 11 ; 21.

Varius Géminus. IV 8, 3. VII 1, 18 ; 26. 2, 9. 3, 4. 4, 2 ; 5. 5, 6. 6, 17. 7, 6 ; 16.

Vibius Gallus. I 1, 10. 3, 6. 4, 5. II 1, 9 ; 26. 6, 3. VII 5, 3. IX 1, 4. 6, 2. X 1, 1. 4, 3.

Vibius Rufus. VII 3, 4, IX 2, 19. 5, 3.

L. Vinicius. II 5, 19.

P. Vinicius. I 2, 3.

Volcacius Moschus. X 1, 3. 3, 1. 6, 1.

Votiénus Montanus. IX 1, 3 ; 12. 2, 14 ; 15 ; 19 ; 22. 3, 5 ; 6. 4, 5. 5, 3 ; 6 ; 15. 6, 3. X 3, 16.

Si l'on examine de près les parties que l'auteur des *Excerpta* a cru devoir choisir, on remarquera que ce sont les *traits* les plus piquants, mais non toujours les meilleurs, et les *couleurs* les plus subtiles, quoiqu'elles ne soient pas toujours les plus vraisemblables. En particulier, il cite des fragments du passage (X 4, 15) où Gallion avait assumé la lourde tâche de défendre l'homme qui mutile les enfants exposés, et c'est évidemment à leur amour des figures que P. Nonius Asprenas, Volcacius Moschus et Varius Géminus doivent la place qu'ils occupent dans ces extraits. J'y ai même noté un *trait* de Pompeius Silon, que Sénèque déclarait d'une faiblesse, dont il n'était pas coutumier (VII 2, 11) et une *couleur* de Sénianus, que Vinicius avait blâmée (VII 5, 11). Le goût de Sénèque et de Vinicius était donc, semble-t-il, plus sévère que celui de presque tous les auditeurs ou lecteurs de Controverses : il était intéressant de pouvoir le signaler.

Malheureusement il n'a pas été fait d'*Excerpta* pour le livre

de Suasoriae qui nous reste et qui comprend sept matières développées. On peut, dans chacune d'elles, distinguer plusieurs parties : arguments pour et contre, division, anecdotes ou citations, qui tiennent une place beaucoup plus considérable que dans les Controverses. Mais l'une de ces parties peut ne pas se rencontrer, comme dans les Suasoriae 1, 4 et 7, où personne ne conseille à Alexandre de s'embarquer sur l'Océan ou d'obéir à l'oracle, ni à Cicéron de brûler ses œuvres, pour obtenir d'Antoine la vie, ou encore comme dans la Suasoria 7, où les *sententiae* renferment la division ; d'autre part, l'ordre n'en est pas fixe et immuable, car, dans la Suasoria 2, les arguments contre précèdent la division, au lieu de la suivre, comme dans les Suasoriae 6 et 7.

De cette étude sur l'état matériel où nous est arrivé l'ouvrage de Sénèque ressortira, je l'espère, la conclusion que, malgré ces désordres et ces lacunes, nous pouvons, de la lecture des Controverses et des Suasoriae, tirer un utile parti et des conclusions valables.

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉCLAMATIONS

CHAPITRE I : HISTOIRE DES DÉCLAMATIONS.

Chez les Anciens, le fond de l'éducation est la rhétorique, car ils la tenaient pour le meilleur moyen d'enseigner l'éloquence. Or, l'éloquence, à leurs yeux, est le premier de tous les arts, parce que c'est lui qui donne le plus nettement à l'esprit conscience de sa supériorité; cette idée ne doit pas nous étonner si nous songeons à l'influence qu'exerçaient les orateurs dans les républiques de l'antiquité, où, selon le mot de Fénelon, « tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la parole »; qu'on se rappelle, à ce propos, l'admirable tableau où Virgile (*Énéide*, I 148 sqq.) nous peint un homme éloquent « dirigeant les cœurs et calmant les âmes par ses paroles »! L'enseignement de l'art oratoire offrait donc une utilité pratique aux jeunes gens que l'ambition poussait vers la carrière des honneurs; quant aux autres, il leur formait l'esprit en leur apprenant d'abord à trouver les raisons qui peuvent, dans la bouche d'un personnage donné, persuader ses auditeurs, puis à les mettre en ordre, ce qui suppose, à la fois, un travail de l'intelligence et « une première obser-

vation du monde et de la vie (1) ». Mais cet art oratoire n'a pas toujours été enseigné de la même façon; ce qui nous importe, c'est de savoir à quelle époque ont été connues à Rome les Suasoriae et les Controverses, en d'autres termes jusqu'à quel point Sénèque a raison de dire (I *Préf.* 12) qu'elles sont nées après lui.

Quelques témoignages des Anciens nous permettent de reconstituer dans les grandes lignes l'histoire des déclamations, c'est-à-dire de remonter au moment où l'on a imaginé, pour exercer les jeunes gens, de leur donner à développer des matières plus ou moins analogues à celles qu'ils auront à traiter plus tard, au barreau ou la tribune. Pétrone (*Sat.* 2) nous apprend que Démosthène ne déclamait pas et Sénèque (I 8, 16) nous assure que l'orateur Eschine ne déclamait pas non plus. Cependant c'est à ce dernier que Philostrate (*Vitae Sophistarum* I 5, Kayser) fait remonter l'origine de la Deuxième Sophistique (2), qui met en scène, tout comme les déclamations de Sénèque, de Quintilien ou de Calpurnius Flaccus, des riches et des pauvres, des braves éprouvés et des tyrans. Au contraire, suivant Quintilien (2, 4, 41), c'est à l'époque de Démétrius de Phalère, et peut-être par lui-même, qu'ont commencé à être traités un peu partout « les sujets imaginés à l'imitation du Forum et des délibérations », c'est-à-dire, on n'en saurait douter, les *Controverses* et les *Suasoriae*, qui, nous le verrons plus loin (3), se rattachent, les unes, au genre judiciaire, les autres, au genre délibératif. Ces deux assertions ne sont pas inconciliables : elles s'accordent pour la date, Démétrius de Phalère ayant vécu du milieu du quatrième siècle au milieu du troisième siècle avant notre ère, et Eschine étant mort en 314 av. J.-C : il est donc probable que l'institution

(1) Jusqu'ici, je n'ai guère fait que résumer les idées exprimées par M. Boissier dans *la Fin du Paganisme*, I, p. 182 sqq. Il est à noter que, plus tard, les Romains ont vu dans l'enseignement de l'éloquence par la rhétorique un moyen d'attacher à leur civilisation les peuples qu'ils soumettaient: cf. *Fin du Paganisme ib.* et l'*Afrique Romaine*, p. 224 sqq.

(2) Sur la Deuxième Sophistique, école littéraire soucieuse avant tout d'éloquence et de rhétorique, cf. Rohde, *Die asianische Rhetorik und die zweite Sophistik*, Rhein. Museum, 41 (1886), pp. 170-190.

(3) Voir p. 50 sq.

des déclamations remonte aux dernières années du IV[e] siècle ou aux premières années du III[e]. Si maintenant l'on réfléchit que Démétrius de Phalère est considéré comme le premier des orateurs de la décadence, auxquels se rattachent les Asiatiques, et qu'Eschine a fondé l'école de Rhodes (Quint. 12, 10, 19), on arrive à la conclusion que les déclamations ont été pratiquées d'abord par l'École Asiatique, et, en particulier, par l'École de Rhodes.

Mais il s'est écoulé deux siècles avant qu'elles fussent connues des Romains. Jusqu'à Cicéron, on s'exerçait au moyen des *thèses* (I *Préf.* 12 ; cf. Suétone *de rhet.* 1), dont Aurélius Augustinus a donné une excellente définition (*de Rhetorica* 5 ; Halm p. 140, 1 sqq.) : *thesis est res, quae admittit rationalem considerationem sine definitione personae..... an navigandum sit, an philosophandum* (1) : ces thèses avaient été évidemment introduites à Rome par les philosophes péripatéticiens et académiques. Le terme même de *declamatio*, nous apprend Sénèque (I *Préf.* 12), ne se trouve pas avant Cicéron et Calvus : encore Cicéron n'emploie-t-il pas sans précautions le verbe *declamitare* (*Brutus* 90, 310) ; le mot dont il se sert habituellement c'est *causa* (I *Préf.* 12), et non *controversia* ou *scholastica* ; mais le fait important et indubitable, c'est que la chose est pratiquée, non seulement par lui (*Tusc.* 1, 4, 7 ; *ad Fam.* 7, 33 ; 16, 21, 5 ; *ad Quint.* 3, 3, 4) et son fils (*ad Fam.* 16, 21, 5) qui s'exerce à la fois en grec et en latin, mais par Pompée, même pendant la guerre civile, par Antoine et par Auguste, même durant la guerre de Modène (Suet. *de rhet.* 1) par Hirtius et Pansa, consuls en 43, au plus fort des lutttes civiles (*ib.* et *Controverses* I *Préf.* 11), à telles enseignes que Sénèque est obligé de distinguer les *novi declamatores* des contemporains de Cicéron (2). D'ailleurs Crassus, qui traduit sans aucun doute la pensée de Cicéron, ne félicite-t-il pas ceux qui s'adonnent à ces exercices (*de Orat.* 1, 33, 149) ? On trouve des thèmes de controverses dans le *de Inventione* et le *de Oratore* ; ils ressemblent absolument pour la disposition exté-

(1) Cf. *de inv.* 1, 6, 8, où Hermagoras donne comme exemple de question : *Ecquid est bonum praeter honestatem ?*

(2) Cf. Baumm, *op. cit.*, p. 5.

rieure à ceux que nous a transmis Sénèque, car ils s'appuient, eux aussi, sur une loi, qui est souvent donnée comme grecque (*de Inv.* 2, 31, 95 ; 49, 144; 51, 153) et particulièrement comme rhodienne (v. *infra*). Un exemple suffira à montrer le rapport qui existe entre la façon dont sont posés ces sujets chez Cicéron et par Sénèque; dans le *de Oratore* (2, 24, 100), on trouve le thème suivant : *Lex peregrinum vetat in murum ascendere*; *ascendit; hostes reppulit; accusatur.* Au surplus, à en croire un passage des Controverses (I 4, 7), les mêmes sujets que Cicéron avait traités étaient encore développés par les élèves de Latron et de Marullus.

Qui avait fait connaître aux Romains ce genre d'exercices ? Nous ne le savons pas d'une façon certaine : c'est peut-être le rhéteur Molon, qui était venu à Rome pour défendre devant le Sénat les intérêts des Rhodiens et que Cicéron y avait entendu vers 84 (*Brutus* 90, 312) ; vraisemblablement c'est un Rhodien ; ce qui semblerait le prouver, c'est que Cicéron, bien que lié intimement avec les principaux représentants de l'école asiatique (*ib.* 91, 314), cite particulièrement les lois des Rhodiens (*de Inv.* 1, 30, 47 ; 2, 29, 87 ; 32, 98). La date de la *Rhétorique à Hérennius* (86 à 82), où il est question des déclamations et qui fournit d'abondants sujets de Suasoriae (v. par exemple 3, 2, 2), n'infirme pas cette hypothèse, au contraire.

De Rome, naturellement, les déclamations se répandirent bientôt en Italie, puis en Gaule, où Narbonne voit naître Votiénus Montanus et où Marseille accueille Moschus, enfin en Espagne, et cette province envoie à Rome Latron, Gallion, Marullus et Sénèque lui-même, sans parler des déclamateurs éminents qui y déploient les ressources de leur imagination et de leur éloquence.

Dès lors comment expliquer cette assertion de Sénèque que les déclamations sont nées après lui ? C'est qu'il veut sans doute laisser entendre que ces exercices, tels qu'ils sont cultivés à son époque, ne ressemblent guère à ceux que pratiquait Cicéron : en cela il a raison. Parmi les contemporains de Cicéron, nous connaissons quelques déclamateurs seulement ; à l'époque de Sénèque, il semble que tout le

monde s'adonne à cet exercice, même ceux qui en relèvent les mauvais côtés avec le plus de finesse, Votiénus Montanus (1) ou Cassius Sévérus (2) (III *Préf.* 1). Parmi les déclamateurs dont Sénèque nous cite les paroles, nous relevons les noms de personnages alliés aux plus grandes familles, comme Quintilius Varus, et de consuls, tels Asinius Pollion, Scaurus, M'Aemilius Lépidus, Fabius Maximus, Cn. Domitius Ahénobarbus, Hatérius, Asprénas, Vibius Rufus ; on y rencontre aussi d'anciens préteurs (I 2, 22) ou des sénateurs, Aiétius Pastor et Gallion, par exemple. A côté d'eux prennent place des gens de la naissance la plus humble, Arellius Fuscus ou Romanius Hispon, même des affranchis, comme Musa. Des hommes d'Etat, en même temps les plus grands orateurs de la République, Messala ou Pollion, coudoient des historiens (Tite-Live IX 2, 26), des poètes (Ovide, Surdinus) et des philosophes (Attale, Fabianus). L'attraction exercée par les écoles de déclamation est si puissante qu'on voit des personnages les fréquenter seulement après avoir été consuls (Cn. Domitius Ahénobarbus IX 4, 18), et prendre place sur les bancs à côté de jeunes gens de quinze ans (Quintilius Varus, *adhuc praetextatus*, I 3, 10 ; Latron, *admodum juvenem*, I *Préf.* 24 ; Fabianus, II *Préf.* 1, *adulescens admodum* ; Alfius Flavus, I 1, 22 *praetextatus... puer*). Aussi les écoles de rhétorique semblent-elles avoir été fort nombreuses et ne considère-t-on plus comme honteux d'enseigner ce qu'il est honorable d'apprendre (II *Préf.* 5). Plotius, le premier rhéteur latin (*ib.*), a des successeurs en foule, même des chevaliers, comme Rubellius Blandus (*ib.*), dont le petit-fils fut consul.

D'autre part, Cicéron ou Pompée développent des sujets de controverses uniquement pour s'entretenir ou se remettre en haleine (Suét. *de rhet.* 1). Vingt ans après, tout est changé : il y a des gens qui passent leur vie dans les écoles de déclamation ; je ne parle pas seulement de ceux qui les dirigent ; je pense également à leurs élèves, car, de quelques-uns seulement, nous savons ou nous pouvons présumer qu'ils

(1) V. IX 1, 3 ; 10 ; 2, 11 ; 13-16 ; 18-19 ; 22 ; 3, 5 ; 10 ; 4, 5 ; 11 ; 14-16 ; 5, 3 ; 6 ; 16 ; 6, 3 ; 19 ; X, 2, 12 ; 3, 16.

(2) V. IX 2, 12 ; X 4, 2 ; 25.

n'ont pas été exclusivement des déclamateurs : tel est du moins le cas, à Rome, uniquement pour ceux qui ont été consuls (cf. *supra*), et, en outre, pour Bruttédius Niger, Cassius Sévérus, Albucius, Marcellus Aeserninus, Othon, Passiénus, Pompeius Silon, Latron, Romanius Hispon, Tuscus, P. Vinicius, Labiénus, Furius Saturninus, Vallius Syriacus, Votiénus Montanus, et Varius Géminus ; en Espagne, pour Clodius Turrinus et Gavius Silon, et, parmi les Grecs, pour Glycon, Hybréas et Potamon (1). De là vient que Sénèque, dès le titre (cf. VII 1, 20), distingue les orateurs (*oratores*) des rhéteurs (*rhetores*), qui se bornent à déclamer ; l'on voit même, pour désigner cette chose nouvelle, un homme qui passe toute sa vie à l'école, apparaître un mot nouveau pris du grec, *scholasticus*, qu'on a tort de traduire par « pédant », et qui correspond à *scholastica*, « exercice d'école ».

Enfin devant qui Cicéron s'exerce-t-il ? Devant deux ou trois personnes, M. Pison, Q. Pompée (*Brutus* 90, 310), Hirtius et Dolabella (*ad Fam.* 9, 16, 7), Hirtius et Pansa (Suét. *de rhet.* 1). En effet, il considère ces déclamations comme des exercices privés (I *Préf.* 12 *domesticae exercitationis*) ; c'est encore ainsi que les qualifie Sénèque (III *Préf.* 1) ; c'est aussi l'idée exprimée par Cassius Sévérus (III *Préf.* 13), Votiénus Montanus (IX *Préf.*) et Labiénus, qui trouve honteux et d'une vantardise frivole (X *Préf.* 4) de convoquer un nombreux auditoire ; c'est enfin l'opinion que semblent avoir Auguste (Suét. *Aug.* 85), Plancus (Suét. *de rhet.* 6) ou Pollion (IV *Préf.* 2), quoique ce dernier invitât le public à venir entendre la lecture de ses autres œuvres. Mais un grand nombre d'autres déclamateurs, qui, habituellement, parlent devant un cercle restreint d'amis (*secretae exercitationes* VII *Préf.* 1), font quelquefois des invitations, par exemple Hatérius (IV *Préf.* 7), ou Albucius (VII *Préf.* 1) ; c'est ce que l'on appelle *populo declamare* (X *Préf.* 4) ou *dicere* (VII *Préf.* 1), et *multitudinem admittere* (IV *Préf.* 2). Il y a donc les déclamations d'exercice et celles d'apparat (2) ; c'est évidemment à

(1) V., dans la 3me partie, relative aux déclamateurs, pour chacun d'eux, les preuves de ce que j'avance.

(2) IX *Préf.* 1. *Montanus Votienus adeo numquam* ostentationis *declamavit causa, ut ne* exercitationis *quidem declamaverit*.

des séances solennelles que nous voyons assister Auguste (II 4, 12-13 ; cf. Suét. *Aug.* 89), Agrippa (II 4, 12), Mécène (ib. 13), M. Aemilius Lepidus (X *Préf.* 3), le consul L. Aelius Lamia (VII 6, 22) ou C. Sosius, le vainqueur des Juifs (S. 2, 21). Cette coutume se répandit de plus en plus ; mais elle ne s'est établie définitivement que vers l'an 12 ou 15 de notre ère : en effet, elle ne l'était pas encore à l'époque où Labiénus est mort (X *Préf.* 4) ; or ses livres — et cet *auto-da-fé* l'amena à se tuer — furent brûlés à une date où Cassius Sévérus, qui fut exilé en 12 (*Prosoprogr.* 1, 317, 443), était encore à Rome (X *Préf.* 9). Dans tous les cas, chez Sénèque, nous voyons les écoles des rhéteurs, considérées comme un lieu public, un établissement de bains, par exemple (III *Préf.* 16) ; cependant il ne faudrait pas tirer de ce mot des conclusions outrées ; il est vraisemblable qu'il s'explique par des raisons locales que nous ne connaissons pas.

Les auditeurs qui se rassemblent autour du maître de rhétorique peuvent se diviser en deux parties, l'une fixe, les élèves, l'autre flottante ; en effet, Cassius Sévérus, racontant son entrée chez Cestius, auquel il adresse un mot d'une ironie plus juste que fine, et dépeignant l'effet produit, distingue ces deux catégories (III *Préf.* 16) : *risus omnium ingens ; scholastici intueri me.* Si l'on ne songe pas à ces deux groupes distincts, il est impossible de comprendre Cassius Sévérus disant de Passiénus (*ib.* 10) que, lorsque ce dernier commence à parler, tout le monde s'en va après l'exorde, pour ne revenir qu'au moment de la péroraison, la partie intermédiaire n'étant écoutée que par ceux qui y sont obligés, c'est-à-dire par les élèves (1).

Les auditeurs bénévoles, en nombre parfois très considérable, puisqu'Albucius est écouté par plus de monde que n'importe quel auditeur au forum (VII *Préf.* 8), se composent surtout des amateurs de *traits* spirituels ou de *couleurs* inattendues, qui sont attirés par la réputation du rhéteur — Ovide, élève de Fuscus, vient entendre Latron (II 2, 8) — ou de

(1) Il s'agit ici des déclamations, car, ailleurs, Sénèque nomme Passiénus (II 5, 17) *vir eloquentissimus et temporis sui primus orator.*

certains de ses disciples, dont le peuple romain tout entier connaît le nom et le talent (Alfius Flavus I 1, 22; Fabianus II *Préf.* 1); il comprend aussi les élèves de maîtres comme Latron ou Nicétès, qui se bornent à parler sans consentir à écouter et à corriger leurs élèves (IX 2, 23), enfin les pédagogues, qui assistaient aux leçons de leurs disciples, comme le prouve le cas de Remmius Palémon (Suét. *de gramm.* 23). Rien, dans le recueil de Sénèque, ne nous donne à penser que l'on invitât les parents à venir entendre leurs enfants, usage en vigueur à l'époque où Perse faisait ses études (3, 45 sqq.) Mais, la porte de l'école étant ouverte au moins à tous ceux que connaissait le rhéteur, ils pouvaient venir assister aux déclamations; de plus il est vraisemblable que cette pratique a été instituée par des rhéteurs de dixième ordre, pour lesquels c'était le seul moyen de conserver ou d'accroître leur clientèle; ce n'est pas de ceux-là que nous parle Sénèque.

Comment les déclamations, d'exercice passager, sont-elles devenues presque une occupation permanente? Comment expliquer que, primitivement ouvertes à quelques amis seulement, elles en soient bientôt arrivées à admettre le public? La raison de ce changement se trouve dans la modification de l'état politique de Rome. La chute de la république « a créé des loisirs, » pour emprunter le mot de Virgile, à un certain nombre d'hommes que leur naissance ou leurs talents auraient appelés aux fonctions publiques. L'activité, qu'ils auraient employée à gouverner leurs concitoyens, ils la dépensent dans les écoles de déclamation. Les empereurs et les ministres ont d'ailleurs encouragé ce goût naissant, parce qu'ils sentaient qu'il servait leurs intérêts. Auguste ne se bornait pas à assister aux déclamations d'apparat, il allait écouter Craton dans son école (X 5, 21), quoiqu'il fût lui-même élève d'Apollodore, et que l'autre fût l'ennemi juré des Attiques (*ib.*); nous voyons Messala donner son jugement sur des *traits* ou des *couleurs* qu'il venait d'entendre d'Albucius (II 4, 8), de Latron (*ib.*) ou de Fabianus (*ib.* 10), et, en sortant d'écouter Nicétès pour la première fois, c'est chez lui que vont Gallion et Sénèque afin de le tenir au courant (S. 2, 6). Tibère, qui, d'ailleurs, avait reçu longtemps des leçons de Théodore de

Gadara, s'intéresse, lui aussi, ou feint de s'intéresser aux déclamations (*ib.* 7).

Si les hommes qui ont vu la République sont poussés par ces motifs vers les Écoles de Déclamations, d'autres raisons y attirent les jeunes gens. Nous sommes au début de l'Empire, sous le règne d'Auguste et de Tibère. Or, si l'on voit encore juger de grands procès de concussion, comme ceux qu'ont plaidés plus tard au Sénat Tacite et Pline ; si, devant les tribunaux, se déroulent parfois des causes célèbres, comme celle d'Asprenas, accusé d'avoir empoisonné cent trente personnes qu'il avait invitées à dîner, c'est là une éloquence qui n'offre ni la grandeur, ni l'ampleur, ni les succès retentissants, ni les avantages matériels (I *Préf.* 7) qu'emportait avec elle l'éloquence politique, la seule que l'on ait en vue, la seule que, encore un demi-siècle plus tard (Tacite, *Dial.* 36-38), l'on juge capable d'inspirer des discours dignes de ce nom. Dès lors, le jeune homme « se donnera-t-il la peine d'étudier longtemps le droit, d'approfondir les lois, de fouiller les dossiers des procès pour n'en tirer que la maigre réputation d'un chicaneur retors ? Non, certes ; l'école, avec ses triomphes faciles et brillants, l'école...., où l'on peut être... célèbre à dix-huit ou vingt ans, l'école exerce sur son imagination un prestige bien plus attrayant que le forum (1). » Ainsi s'explique que les maîtres de rhétorique réunissent autour d'eux un auditoire sans cesse plus nombreux et le conservent plus longtemps ; ainsi se justifie le mot de Sénèque le Philosophe, écrivant (*ad Lucil.* 106, 12) que l'on étudie pour l'école et non pour la vie.

Cet état de choses, on le pense bien, ne se modifiera pas ; la rhétorique sera cultivée avec un zèle toujours grandissant et entourée d'une considération sans cesse croissante (2). Sous Néron, le petit-fils de Sénèque, Lucain, déclame encore après être sorti de l'école ; à l'époque de Pline le Jeune, Isée, un déclamateur, attire la foule en traitant des Contro-

(1) Pichon, *l. c.*, 158-159.

(2) Suétone, *de rhet.* 1. *adeoque floruit ut nonnulli ex infima fortuna in ordinem senatorium atque ad summos honores processerint.* Cf. Juvénal, 7, 197 : *Si Fortuna volet, fies de rhetore consul.*

verses sans préparation (Pline, *Ep.* 2, 3, 1); les élèves de Fronton passent leur temps à déclamer et « nous ne pouvons retenir un sourire en voyant un prince de vingt-deux ans, au milieu des affaires les plus graves, écrire sérieusement à son professeur : « Je vous envoie ma sentence d'aujourd'hui et mon lieu commun d'avant-hier (1); » Aulu-Gelle (13, 22, 1) signale des sénateurs parmi les élèves d'un rhéteur, et, à la fin du Ve siècle, Ennodius, évêque de Pavie, traite encore le sujet suivant (*Dictio* 15) : *In novercam, quae cum marito privigni odia suadere non posset, utrisque venena porrexit.* On va même jusqu'à mettre la Bible en exercices de rhétorique, et, dans les *Progymnasmata* de Nicéphore, on trouve proposé le thème suivant (Walz I 21) : « Discours de David, trouvant endormi, sans gardes, dans une caverne, Saül, qui le poursuivait. »

Les déclamations prennent donc bien, à l'époque de Sénèque le Père, une forme nouvelle qui devait être définitive; comme nous sommes certains que le tableau tracé par Sénèque est exact (2), nous pouvons étudier dans son livre ces exercices; les conclusions auxquelles nous auront conduits nos recherches sur l'enseignement de la rhétorique s'appliqueront à plusieurs siècles.

(1) Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1868: « La Jeunesse de Marc-Aurèle et les Lettres de Fronton. »

(2) Cf. *supra*, p. 25 sqq.

CHAPITRE II : L'ENSEIGNEMENT DES RHÉTEURS.

Ce n'est pas chez le rhéteur que se font les débuts de l'enseignement ; l'enfant va d'abord chez le *grammaticus.* Il semble que, primitivement, les attributions de ce personnage fussent, ou déterminées d'une façon vague, ou voisines de celles des rhéteurs ; car, dans Suétone, nous voyons plusieurs *grammatici* exercer en même temps le métier de rhéteur, ou l'adopter sans transition (*de Gramm.* 4, 7 ; 6, 1 ; 7, 3). A l'époque de Sénèque, le *grammaticus* fait faire des exercices variés (1) à des classes souvent très nombreuses (I *Préf.* 2 ; Quintilien 10, 5, 21) ; les principaux sont : vers à mettre en prose ; petits récits ; examen d'une pensée générale placée dans la bouche d'un personnage ; « éthopées », où les élèves doivent faire tenir à des personnages déterminés un langage conforme à leur rang, à leur âge, à leurs passions ; parallèles et descriptions de tout genre ; enfin discussion d'idées générales considérées en elles-mêmes (2) ; tout cela meuble la mémoire des enfants, avive leur imagination, les habitue « à mettre de l'ordre dans leurs idées, à les disposer en vue d'un effet, » à les exprimer dans la forme qui convient. En même temps, on les accoutume à louer ou à blâmer tel ou tel personnage, ce qui leur fait connaître un des genres d'éloquence, celui que Quintilien appelle laudatif (3, 3, 14 ; cf. *de Oratore,* 1, 31, 141)

(1) Cf. Jullien, *op. cit.* chap. VIII.

(2) N'est-ce pas à ces exercices qu'il faut rattacher le sujet bizarre, discuté à Bayeux en 1752, un jour de fête scolaire, et que signale la *Revue Universitaire* (15 juillet 1901) : *Cujus sors miseratione dignior, an Statuarii, cui abscissae manus ; an Oratoris, cui avulsa lingua ; an Pictoris, cui eruti oculi ; an adulescentis exsurdati ?*

et qu'on nomme plutôt « démonstratif ». Lorsque les enfants possèdent toutes les matières de ce programme (Quintilien 2, 2, 1), ils quittent le *grammaticus;* mais ce personnage, se rendant bien compte que toute la considération va au rhéteur, garde les enfants le plus longtemps possible (*ib.* 2, 2, 3) ; d'autre part ceux-ci sont évidemment d'intelligence inégale, de sorte qu'il est impossible d'indiquer d'une façon précise à quel moment ils arrivent dans les écoles de déclamation : suivant Sénèque (III *Préf.* 15), on y trouve des *pueri* et des *juvenes;* suivant Tacite (*Dial.* 35), des *pueri* et des *adulescentuli*; c'est dire que l'âge de ceux qui y entrent varie entre douze ou vingt ans au plus, et, par suite, que l'on ne saurait admettre avec M. Jullien (1) qu'ils y arrivent vers seize ans.

Chez le rhéteur, ils commencent par traiter des Suasoriae, qui sont considérées comme plus faciles (Tacite *Dial.* 35) ; en effet elles se rapprochent des éthopées (2), traitées chez le grammairien, avec cette différence que l'éthopée place le personnage auquel elle se rapporte en face d'un fait accompli ou d'une résolution prise (discours du père d'Achille, quand on lui annonce que son fils est mort ; Sylla explique pourquoi il renonce à la dictature), au lieu que les suasoriae portent sur une action à accomplir ou sur une décision à prendre : elles ont, en effet, la prétention de représenter, dans les Ecoles de Rhétorique, le genre délibératif. Ce sont donc des monologues mis dans la bouche de personnages qui hésitent sur ce qu'ils doivent faire en présence de telle ou telle circonstance, ou des discours par lesquels on s'efforce de démontrer [Etymologie : *suadere* « persuader »] à un auditeur imaginaire la nécessité de se déterminer dans tel ou tel sens. On distinguait les suasoriae *simples*, *doubles* ou *triples* (Quint. 3, 8, 18-19 ; 33), selon que l'on se borne à poser la question à résoudre (Suasoriae 1 et 6), que l'on indique, dans la matière, une considération qui peut influer sur la décision à intervenir (Suasoriae 2-5 ; 7), ou enfin que le personnage est placé entre trois alternatives : on ne trouve pas, dans Sénèque, ce der-

(1) *Op. cit.*, p. 139.

(2) Cf. le cours de M. Jules Martha, dans la *Revue des Cours et Conférences*, X 1, p. 438 sqq.

nier type de Suasoria, d'ailleurs plus rare (Quintilien, 3, 8, 33) ; Quintilien (*ib.*) en propose le modèle suivant : « Pompée délibère s'il se rendra chez les Parthes, en Afrique ou en Egypte. » On voit quelle peut être l'utilité de ce genre d'exercices ; il donne à l'élève le sentiment des convenances oratoires, et lui rend, par suite, le même service que les discours ou les lettres à nos rhétoriciens d'aujourd'hui.

Les controverses, regardées comme plus ardues et demandant plus de réflexion (Tacite, *Dial.* 35), ont pour but de préparer à l'éloquence judiciaire : ce sont des cas douteux que l'on suppose soumis à un tribunal. Sénèque y distingue trois éléments primordiaux, en premier lieu les *sententiae* ; ce mot, qui désignait d'abord une pensée générale (Quint. 8, 5, 3 sqq.), et qui veut dire également : « pensée exprimée d'une manière brève et piquante (1) », indique ici l'opinion des déclamateurs sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé, sur l'application au cas proposé du texte de loi exprimé, lorsqu'il y en a un. Ce matériel apporté, il faut le mettre en ordre : c'est l'objet du plan (*divisio*). On y distingue les *quaestiones* et les *tractationes*. La *quaestio*, dit M. Émile Thomas (2), est « le point de discussion, qui naît de l'opposition entre la thèse soutenue par l'accusation (*intentio*) et la thèse de la défense (*depulsio*). » Si l'accusation dit : « Tu as tué », et la défense : « Je n'ai pas tué », la *quaestio* est : « A-t-il tué ? » Dans Sénèque, souvent, la *quaestio* ne se définit pas aussi facilement ; elle est généralement, à ce qu'il semble, relative à ce qu'on a le droit de faire (*licet*), tandis que le domaine de la *tractatio*, c'est ce qu'on aurait dû faire (*oportet*), c'est-à-dire les considérations d'équité (cf. II 2, 5 ; 5, 16 ; VII 3, 3). La *quaestio*, qui doit être très forte (II 3, 15), est soutenue par des preuves (I 5, 9) ou des témoignages (VII *Préf.* 1) ; au contraire, le développement des *tractationes* varie avec chaque orateur (I 4, 6). J'ajoute que les limites entre le droit et l'équité ne sont pas toujours très exactement tracées ; le développement sur l'équité est appelé parfois

(1) V. *nfra*, p. 106.

(2) Cicéron, *Morceaux choisis tirés des traités de Rhétorique*, p. 374. — Cf. Navarre, *op. cit.* p. 153.

quaestio, quelquefois *pars* (VII 8, 9), et telle *quaestio*, modifiée très légèrement, peut devenir une *tractatio* (II 3, 15-16 ; 5, 15).

Après les *sententiae* et la *divisio* restent les *colores*, considérations destinées à faire paraître un acte plus coupable ou moins criminel, à le revêtir de telles ou telles couleurs. Il ne s'agit plus, comme dans les *sententiae*, de faits positifs, que l'on présente à sa guise, pour charger ou innocenter l'accusé ; ce sont des explications que les orateurs tirent de leur imagination (Quint. 4, 2, 88), et par lesquelles ils s'efforcent de montrer sous un jour favorable les actes de leur client et défavorable ceux de la partie adverse. Ainsi, à propos du sujet *Incesta de Saxo*, on cherche mille raisons plus ou moins naturelles afin de prouver que, si la prêtresse ne s'est pas tuée dans sa chute, les dieux n'y sont pour rien (I 3, 11); à propos de la *Fille du Chef des Pirates*, Pollion, qui voudrait que le jeune homme la répudiât, prétend qu'elle ne l'a pas suivi par amour (I 6, 11), et, dans le développement du thème suivant, on essaye d'enlever au jeune homme la sympathie que lui vaut son titre d'assassin du tyran, en avançant qu'il avait d'abord été son complice (I 7, 17). On voit bien maintenant que le nom vient, comme le pensait Spalding (*ad Quint. l. c.*), de la teinture que l'on met sur la peau pour l'embellir. Il y a une *couleur* pour rendre compte de toutes les circonstances qui, d'après la matière, peuvent charger l'accusé; dans la Controverse 3 du Livre II, on cherche à justifier le jeune homme d'avoir imploré d'abord le père de la jeune fille séduite et celui-ci d'avoir si vite accordé son pardon ; dans la Controverse 7 du Livre VII, on trouvera trois *couleurs* séparées pour expliquer que le père ait posé sa candidature contre son fils (§ 13 sq.), qu'il soit parti pour le racheter sans consulter le Sénat (§§ 15-17), et enfin que le malheureux général, sur la croix, ait dit aux ambassadeurs : « Prenez garde à la trahison (§ 20). » Comme la meilleure façon d'excuser quelqu'un est souvent de charger une autre personne, on comprend que, dans plusieurs Controverses, on se demande avant tout, comme *couleur*, s'il faut attaquer tel ou tel personnage (II 1, 24; IV 5, 2 ; VII 1, 20 ; IX 1, 12).

Aux Suasoriae et aux Controverses, convient-il, avec Eckstein (1) d'ajouter un troisième genre d'exercices tenant le milieu entre les deux autres ? Il s'appuie sur le texte suivant de Quintilien (3, 8, 55) : *Solent in scholis fingi materiae ad deliberandum similiores controversiis ex utroque genere commixtae, ut cum apud C. Caesarem consultatio de pœna Theodoti ponitur.* En réalité, il s'agit de Suasoriae à sujet plus voisin des Controverses que ceux qu'on proposait d'ordinaire, et formant, en quelque sorte, la transition : le texte de Quintilien le prouve et aussi le contexte (§§ 56-57), car la division qu'il indique : *utilitatis ratio, de honesto*, rentre dans la division classique des Suasoriae (Quint. 3, 8, 22 sqq.), qui cherche les motifs d'agir dans le domaine de l'honorable, de l'utile ou du possible : dans les Controverses, au contraire, on considère simplement le droit et l'équité.

D'ailleurs, ce qu'il importe de bien savoir, c'est que ces trois parties séparées par Sénèque : *sententiae*, *divisio*, *colores*, ne sont pas celles que l'on distinguait habituellement dans les Déclamations. Pour la *divisio,* il nous en avertit lui-même (I *Préf.* 22) : ce qu'il nous donne, c'est uniquement le plan que Latron indiquait avant de commencer à parler et qu'il se proposait de suivre dans son développement ; il y a ajouté celui qu'avaient adopté d'autres rhéteurs. D'autre part nous rencontrons, assez souvent, des *sententiae* qui sont en même temps des *couleurs* (v. par exemple I 1, 11 et 21 ; VII 1, 7 et 21 ; IX 1, 7 et 12 ; X 5, 5 et 20). Les différentes parties entre lesquelles se répartissait le développement des controverses, nous pouvons les retrouver. En effet, lorsqu'il parle de Passiénus (III *Préf.* 10), Sénèque nous signale l'existence d'un commencement (*principium*), d'un milieu et d'une fin. Ailleurs, nous apprenons qu'on discutait la question de savoir quelle partie du discours, la *narration* ou *l'argumentation*, doit recevoir la *couleur :* d'après Pollion, il faut l'indiquer seulement dans la narration et la développer dans l'argumentation (IV 3, 3) ; mais il semble que les contemporains de Sénèque, malgré les sages recommandations de

(1) *Lateinischer Unterricht*, p. 503.

Pollion, la révélaient tout entière dans la narration (v. VII 2, 11 *Marullus... sic narravit*, les *couleurs* commençant au § 10 ; IX 5, 14 *Montanus Votienus Marcellum Marcium aiebat sic narrasse*, les *couleurs* commençant au § 9). Sénèque est encore un peu plus précis lorsqu'il reproche à Albucius de traiter chaque *quaestio* comme une Controverse : chez lui, écrit-il (VII *Préf.* 2), « toute *quaestio* avait sa proposition, son exposition, ses digressions, ses passages d'indignation et aussi sa péroraison. » Dans l'Anthologie latine de Riese (pièce 21), figure une Controverse en vers avec le titre des parties ; ce sont : Exorde (*Prooemium*). — Narration. — Digressions. — Preuve. — Exemple. — Réfutation. — Péroraison. Enfin le plan suivi par Ennodius au cours de sa *Dictio* 21 est le suivant : Préambule (*Praefatio*). — Exorde (*Principium*). — Narration. — Objection. — Digressions. — Exemples. — Péroraison. Si nous rapprochons tous ces textes, nous arriverons à la conclusion que, dans toute Controverse, comme, en général, dans n'importe quel discours, on pouvait trouver un exorde, une proposition, une narration, une argumentation, une réfutation, une péroraison pathétique, avec, accessoirement, des digressions et des exemples. Le plan dominait l'ensemble, et les *sententiae* fournissaient les ressources nécessaires au développement de la narration et de l'argumentation, sur lesquelles s'étendait le voile des *couleurs*. C'est ce que l'on voit bien dans la seule Controverse (II 7), où Sénèque nous donne la plaidoirie complète du seul Latron, sans distinguer les parties qu'il sépare habituellement.

Les choses étant ainsi, comment expliquer que Sénèque ait adopté cette division en *Sententiae*, *Divisiones*, *Colores*, qui, en apparence, ne semble pas correspondre à la pratique de la réalité ? Sans doute, on peut dire qu'il s'adresse à ses enfants, qui veulent avant tout entendre des arguments présentés de façon piquante, sous forme de *traits* (I *Préf.* 22 ; IV *Préf.* 1 ; VII *Préf.* 9), et qu'il songe au public, lequel s'intéressait particulièrement aux *couleurs* (1), comme mettant en lumière l'imagination et l'originalité, à telles enseignes qu'il y avait sur

(1) Cf. Juvénal, 6, 279 sq. : *Dic Hic aliquem, sodes, dic, Quintiliane, colorem*.

cette matière des traités spéciaux, entre autres celui d'Othon (I 3, 11 ; II 1, 33). Cependant il est difficile d'admettre que Sénèque ait adopté ce plan, sans que rien lui en ait fourni l'idée. Or la controverse, en somme, rentre dans les trois parties que distingue Sénèque; en outre, pour apprendre aux élèves les ressources de l'invention (*sententiae*), les rendre maîtres en cet art d'exposer les faits, où excellait Cicéron (*colores*), et les mettre en mesure de diviser leur discours d'une façon logique, claire et complète, la méthode la plus sûre était de leur faire étudier successivement et isolément ces trois parties ; d'ailleurs on procède d'une manière analogue lorsque l'on veut développer un sujet donné : l'on réunit toutes les idées qu'il comporte, avant de les classer dans un certain ordre et de les exposer suivant certaines tendances directrices qui déterminent le ton. D'autre part, nous le savons, l'on ne traitait les déclamations entières qu'à des intervalles déterminés et relativement éloignés (Quint. 2, 7, 1 *certa die;* 10, 5, 21 *certis diebus;* Juvénal 7, 160-161 *sexta quaque die ;* Suét. *de gramm. 7 nundinis).* Enfin Suétone (*ib.*), à propos d'Antonius Gniphon, distingue dans son enseignement deux parties, apprendre à ses auditeurs les préceptes de l'éloquence et déclamer ; dès lors, on en arrivera sans doute à la conclusion que l'on enseignait d'abord aux élèves, par analyse, les différentes parties de l'art oratoire, avant qu'ils en opérassent la synthèse, qu'on se préoccupait de leur faire connaître à fond, en les séparant, les divers éléments qu'ils auraient à réunir un jour pour en former un tout harmonieux.

Comment se développait cet enseignement préparatoire, nous n'en savons rien; nous sommes mieux informés, au contraire, pour les séances où l'on traitait les Controverses. Entrons dans une école un jour ordinaire, où le rhéteur n'a pas convoqué de grands personnages pour entendre un de ses élèves ou lui-même ; toutefois, à Latron ou à Nicétès, qui se bornent à parler sans jamais donner la parole à leurs disciples (IX 2, 23), nous préférerons un maître plus libéral ou, si l'on veut, moins sûr de lui et recherchant davantage la popularité, Arellius Fuscus ou Cestius Pius. Le rhéteur est assis dans une *cathedra*, sur une estrade mobile (*pulpitum*); s'il doit parler

latin, il est en toge; grec, en pallium (1). Devant lui sont assis (Juvénal, 7, 153; Pline le Jeune, 6, 6, 6) ses élèves et les autres auditeurs. Un sujet de Controverse a été proposé aux élèves, qui ont réfléchi — Sénèque nous signale les seuls Hatérius (IV *Préf.* 7) et Argentarius (IX 3, 13), comme parlant d'inspiration — et qui ont traité la défense ou l'accusation, quelquefois la défense et l'accusation : Montanus et Vibius Rufus excusent Flamininus (IX 2, 19), qu'ils attaqueront quelques instants après (*ib.*, 22 et 25) ; Triarius vient de montrer qu'une fillette n'a pu servir de complice à sa mère, accusée d'avoir tué son beau-fils (IX 6, 8) ; au paragraphe 9, il soutient la thèse contraire; dans cette Controverse, Sénèque cite même à la file les *couleurs* invoquées par Silon pour et contre la mère (14-15). La déclamation est préparée par écrit, car Votiénus (IX *Préf.* 1) dit : *Qui declamationem parat*, scribit *non ut vincat, sed ut placeat.* Le jour fixé pour traiter la Controverse, les élèves prennent successivement la parole. A l'époque de Juvénal (7, 153-154; cf. Pline le Jeune, 6, 6, 6), ils lisent d'abord leur développement de leur banc, puis ils le débitent debout, sur un ton déclamatoire (S. 2, 10 ; Aulu-Gelle, 10, 19, 2) et avec des gestes appropriés : un sarcophage, actuellement au Louvre, nous montre le jeune Cornélius Statius dans l'attitude de la déclamation (2); mais nous ne savons si les choses se passaient déjà ainsi au temps de Sénèque.

Dès qu'un des élèves a fini de parler, le maître, toujours assis, fait ses observations, quelquefois fort dures (I 3, 10); « il signale les omissions, complète les parties traitées superficiellement et critique les endroits défectueux; » c'est ainsi en effet que procédait, à l'égard de son petit-fils, Asinius Pollion, dont Sénèque nous dit qu'il était pour lui une sorte de professeur (IV *Préf.* 3 : *quasi praeciperet*). Vraisemblablement l'élève se défend, car les auditeurs présents interviennent : ce qui le prouve, c'est que nous voyons Latron prendre part à de véritables discussions (I 5, 9, avec Cestius; VII 8, 10, avec Pompeius Silon); or, nous savons que, chez lui, personne n'était

(1) Jullien, *op. cit.*, 171-172.

(2) Boissier, Dict. Daremberg et Saglio, art. *Déclamation*.

admis à prendre la parole (IX 2, 23). En dehors des élèves, les assistants pouvaient-ils, eux aussi, traiter la matière? Rien ne le prouve (1); toutes les observations placées dans la bouche des différents rhéteurs ont pu être faites par eux, soit dans leur école, soit au cours des discussions mentionnées plus haut: de plus, ce serait bien mal connaître les rhéteurs que de les supposer capables de fournir à un rival l'occasion de briller dans leur propre école et à leurs dépens : aussi bien les voit-on s'abstenir de donner le corrigé, par lequel il ont coutume de terminer le développement d'une Controverse, avant de passer à une autre, lorsqu'ils craignent de rester au-dessous d'un de leurs élèves, dont le succès a été vif (I 1, 22) (2).

Mais, la plupart du temps, quand tous les élèves ont déclamé, au bout de deux jours (I 7, 13; II 1, 25) ou même davantage (I 3, 11 *illis diebus*), ils prennent la parole à leur tour : ils commencent par quelques remarques préliminaires (*praelocutio* III *Préf.* 11), s'y décernant des louanges à eux-mêmes (*ib.* 16), y raillant leurs confrères avec plus ou moins d'esprit (3) (VII *Préf.* 9), indiquant le ton à prendre (S. 1, 5 sqq.), ou faisant connaître d'avance, comme Latron (I *Préf.* 21), le plan qu'ils comptent suivre et les idées qu'ils vont développer. Ensuite ils se lèvent, au moment d'aborder le sujet (Pline le Jeune 2, 3, 2), non pour feindre l'inspiration, comme l'a supposé Chassang (4), s'appuyant sur un passage qui concerne le seul Albucius (VII *Préf.* 1), mais simplement pour être mieux entendus. Ils commencent alors à débiter leur corrigé; toutefois, tandis que certains professeurs, nous apprend Quintilien (2, 6, 1 sqq.) développent toute la controverse, traitant les moindres lieux communs avec autant de soin qu'au temps où ils étaient écoliers, d'autres se bornent à quelques indications générales, pour les parties qu'ils

(1) Tout le raisonnement de Hess (p. 13 sqq.) repose sur un passage (X *Préf.* 15: *Latro numquam solebat sqq.*), que je regarde comme une glose et sur une confusion entre une cause plaidée réellement et les déclamations

(2) Cf. Plancus et Albucius, dans Suétone, *de rhet.* 6.

(3) Pour juger dans quelle mesure les rhéteurs sont spirituels, v. les passages suivants : III *Préf.* 16-fin; IV *Préf.* 10; VII *Préf.* 9; 4, 8; IX 3, 14; X *Préf.* 8; 10; S. 1, 5; 6; 8.

(4) *De corrupta sqq.* p. 41.

estiment avoir été bien comprises, et s'étendent seulement sur celles qui leur paraissent incomplètes ou mal présentées : ainsi procédaient Albucius (VII *Préf.* 1), ce qui ne l'empêchait pas de parler neuf heures d'horloge (*ib.*), ou Blandus, dans la bouche duquel, au milieu d'une *tractatio*, nous trouvons cette brève indication (I 8, 10) : *Hic exempla.* Ce corrigé était vraisemblablement travaillé avec soin ; Cestius est le seul rhéteur dont Sénèque nous dit qu'il l'improvisait (IX 3, 13) ; au contraire nous savons que Latron préparait ses discours de très près (I *Préf.* 14, 17, 18), ainsi qu'Albucius (VII *Préf.* 2) et Lindner (1) arrive à la même conclusion pour Fuscus : il semble même que certains déclamateurs donnaient trop de soin au détail (I *Préf.* 18), et l'on sait qu'Albucius, oubliant que les *questions* n'étaient qu'une partie de la controverse, développait chacune d'elles comme une controverse (VII *Préf.* 2).

Cependant l'auditoire écoute les discours sans interrompre (IX *Préf.* 2), mais il ne cesse de manifester son opinion : il témoigne de son admiration par des rires approbateurs (III *Préf.* 16 ; VII *Préf.* 9), des cris (VII 2, 9 ; 4, 10), des applaudissements (II 3, 19), ou ce silence (I 7, 16), que Pline le Jeune préférait à tous les applaudissements (2, 10, 7). Le public est d'autant moins avare de ces marques d'approbation qu'il y voit un moyen d'encourager la timidité d'un débutant (IX *Préf.* 2 *laudationibus crebris sustinentur*), et que chacun les donne, pour ainsi dire, à titre de revanche, et avec l'espérance de les recevoir à son tour. Nous ne trouvons pas de signe spécial d'improbation; mais l'habitude de louer à tout propos, que critique Votiénus Montanus (*ib.*), comme Quintilien le fera plus tard (2, 2, 10), était déjà si établie, les éloges étaient si communs, que leur absence suffisait à marquer la désapprobation (VII *Préf.* 9).

Tel est le cadre où se déroulent les déclamations ; il reste à voir ce qu'on y mettait, c'est-à-dire à étudier les lois invoquées en tête des controverses, et, d'une façon générale, le droit dans les controverses, puis les sujets proposés, enfin la manière de les traiter.

(1) *De Arellio Fusco sqq.* p. 22.

CHAPITRE III : LE DROIT DANS LES CONTROVERSES[1].

Nous nous proposons de passer ici en revue les lois invoquées en tête des Controverses, les accusations intentées, les axiomes, usages ou termes juridiques mentionnés, afin de voir avec précision, la part réservée, dans les déclamations, à ce que nous appelons, d'une façon générale, le Droit romain. Nous allons donc procéder par élimination, écartant successivement ce qui semble une règle militaire, politique ou sacerdotale plutôt qu'une loi, puis ce qui n'est pas romain, pour être imaginaire, trop général, purement grec, ou contraire à la loi romaine ; nous arriverons ainsi à un résidu qui représentera, sauf erreur, ce qu'il y a de proprement romain dans le droit, tel que le connaît l'École au temps de Sénèque.

Aussi mettons-nous de côté d'abord quelques textes. En effet la disposition : *Imperator in bello summam habeat potestatem*, qu'on trouve en tête de la Controverse V 7 et de la Déclamation 348 de Quintilien est tout simplement la réalité érigée en loi. Le texte : *Nocte in bello portas aperire ne liceat* (V 7), qui figure dans Cicéron (*de inv.* 2, 42, 133), Hermogène (*de inv.* 2, 6, 91), Syrianus (Walz IV 698, 1) et Syrianus et Sopater (*ib.* 246, 9), est une règle militaire, empruntée à ce que nous appelons le « Règlement sur le service des places de guerre. » Dans la loi : *Competitori liceat in compe-*

(1) Cf. Dirksen, *op. cit.*, qui est trop injuste pour les déclamations; consulter avec réserves l'article de Lécrivain, dont toutes les assertions ne sont pas suffisamment prouvées. On trouve quelques lignes à peine, sans originalité ni précision, dans Costa, *Corso di Storia del Diritto Romano*, Bologna, 1901, p. 192.

titorem dicere, invoquée en tête de la Controverse V 8, il faut voir sans doute une allusion à l'usage d'Athènes, qui invitait un candidat à une charge publique à parler contre son compétiteur. Enfin c'est vraisemblablement le droit sacerdotal qui disait (I 2) : *Sacerdos casta e castis, pura e puris sit* ou (IV 2) : *Sacerdos integer sit.* De ces deux prescriptions, la première est édictée également, à Rome, par Sulpicius Victor (41 ; Halm, p. 338, 26), en Grèce par Hermogène (Spengel II 157, 1), Syrianus (Walz IV 573, 8 et n. 4) et Doxopatros (ib. II 271, 13) : elle est vraisemblable en elle-même et rendue plus vraisemblable par un passage d'Aulu-Gelle, d'après lequel on ne doit pas choisir, comme vestale, une enfant dont les parents exercent des métiers bas (1, 12, 5). Quant à la seconde, mentionnée par Syrianus (Walz IV 218, 8 ; 475, 23) et Sopater (*ib.* V 114, 2), et, sous une forme voisine : νόμος τὸν σεσινωμένον μὴ ἱερᾶσθαι, par Sopater (*ib.* V 161, 23) et Marcellinus (ib. IV 578, 32), je crois aussi qu'on devait trouver quelque chose d'analogue dans le droit sacerdotal. C'est également lui qui permet d'intenter une accusation à une vestale pour avoir violé ses vœux de chasteté (I 3 ; VI 8).

Ce groupe écarté, nous nous trouvons en présence d'un certain nombre de textes qui semblent imaginaires ; non seulement on ne rencontre aucune trace de lois analogues dans la législation grecque et romaine ; mais d'autres preuves nous attestent souvent leur manque d'authenticité ; au surplus, nous pouvions nous attendre d'avance à ce que les Controverses nous fournissent des exemples de ces lois créées par les rhéteurs, car on en a noté déjà chez Cornificius ou Cicéron (1), et ce dernier (*de Inv.* 2, 40, 118) autorise l'usage de dispositions que rien n'appuie dans la réalité, pour créer des sujets plus faciles. Nous énumérons, en suivant l'ordre des Controverses, les lois imaginaires que nous avons relevées chez Sénèque : I 4. *Liceat adulterium in matre et filio vindicare ;* lois analogues chez Calpurnius Flaccus, déclamations 23 et 31, et chez Cyrus (Walz VIII 392, 3). Cette disposition est con-

(1) V. E. Thomas, *Morceaux choisis tirés des traités de Rhétorique de Cicéron*, s. v. Lois, p. 372, 2me col.

traire à l'esprit de la loi romaine : d'après elle, le père seul peut tuer sa fille et l'amant de celle-ci (*Coll.* 4, 2, 3), lorsqu'il a surpris un flagrant délit d'adultère, et le mari ne peut tuer que l'amant de sa femme (*ib.* 4, 3, 1), lequel ne sera vraisemblablement pas son fils. A Athènes, il semble aussi que c'était l'amant seul que le mari eût le droit de tuer (Thonissen, p. 316). — II 3. *Raptor, nisi et suum et raptae patrem intra dies triginta exoraverit, pereat;* loi semblable dans Quintilien (*Inst. Or.* 9, 2, 90 et Décl. 349) et voisine chez Calpurnius Flaccus (Décl. 25). Cette loi est en contradiction avec une de celles que connaissent tous les rhéteurs latins ou grecs : *rapta raptoris aut mortem aut indotatas nuptias optet* (v. p. 69); la décision est remise, d'après l'une, à la jeune fille séduite, d'après l'autre, au père du séducteur et à celui de la jeune fille séduite. — III 3. *Cum tricenario filio pater patrimonium dividat.* De la controverse même en tête de laquelle cette loi est invoquée, il ressort que les déclamateurs ne sont pas d'accord sur la façon d'interpréter ce texte : dans la portion de biens abandonnée par le père, le fils voit une nu-propriété, le père (§ 2) une simple jouissance donnée à l'enfant pour lui apprendre à administrer les propriétés qu'il possédera plus tard ; le fils se croit émancipé, puisqu'il adopte quelqu'un ; le père le considère toujours comme *in manu* (ib.). — V 4. *Qui falsum testimonium dixerit, vinciatur apud eum in quem dixerit.* Ce n'est pas la loi athénienne (Thonissen, p. 385 sqq.) ni la loi romaine, car celle-ci ordonne que le coupable soit précipité de la Roche Tarpéienne (XII Tables, 8, 23). — VI 3. *Major frater dividat patrimonium, minor eligat.* Lois analogues chez Sulpicius Victor (38; Halm, p. 336, 10) et Cyrus (Walz VIII 388, 7) (1). — VI 3. *Liceat filium ex ancilla tollere legitimum.* Cette loi, qui se retrouve, en termes voisins, chez Sulpicius Victor (38 ; Halm, p. 336, 8) et Cyrus (Walz, VIII 388, 6), signifie, si l'on s'en rapporte à l'interprétation donnée par Syrianus (*ib.* IV 169, 9), que les enfants nés d'une esclave et reconnus par le père partagent l'héritage de leur père avec les enfants légitimes. La règle n'est pas grecque (Beau-

(1) Pour la législation athénienne, cf. Beauchet, III, 454 et 653.

chet I 497 sqq.) ; à Rome, à cette époque, vaut toujours l'axiome : *partus sequitur matrem.* — VIII 2. *Sacrilego manus praecidantur.* A Athènes (Thonissen, p. 182), comme à Rome (I 5, 5), le sacrilège est puni de mort. – IX 3. *Expositum qui agnoverit, solutis alimentis recipiat.* Loi analogue dans Quintilien, *Inst. Or.* 7, 1, 14 (cf. Décl. 278). On ne saurait invoquer la Lettre 10, 65, de Pline à Trajan, et la réponse de Trajan, qui se rapportent au droit de rétention contre la *vindicatio in libertatem.* — IX 4. *Qui patrem pulsaverit, manus ei praecidantur.* Cette loi se retrouve exprimée dans les mêmes termes ou en termes analogues chez Quintilien (Décl. 358, 362, 372) et Syrianus (Walz IV 467, 33). En Grèce, la peine n'est pas celle-là (Thonissen, p. 291) ; à Rome, nous savons qu'il y en avait une prévue (Festus, *s. v. plorare*), et nous pouvons affirmer que ce n'était pas celle-là. — X 2. *Vir fortis quod volet praemium optet ; si plures erunt, judicio contendant.* La première partie de cette disposition est invoquée aussi par Quintilien (Décl. 4, 293, 304, 371), Calpurnius Flaccus (Décl. 26, 27, 35), Aulu-Gelle (9, 16, 5), Fortunatianus (1, 1 ; Halm. p. 84, 5), Julius Victor (3, 13 ; *ib.* p. 383, 26), Syrianus et Sopater (Walz IV 228, 6), Sopater (*ib.* VIII 287, 4) et l'auteur des *Problèmes* (*ib.* 402, Probl. 2 ; la deuxième figure chez le seul Calpurnius Flaccus (Décl. 21). On notera que les déclamateurs mentionnent sur les récompenses du *vir fortis* d'autres lois qui, par le seul fait qu'elles sont précises, contredisent celle-ci : *vir fortis desertorem sua manu occidat* (Quintilien, Décl. 315), *virorum fortium facta pingantur* (Calpurnius Flaccus, Décl. 21), et que le mot par lequel le personnage lui-même est désigné en grec, ἀριστεύς, ne se trouve que chez les poètes. Parmi les *actiones*, nous n'en trouvons qu'une imaginaire : V 1. *Inscripti maleficii sit actio.* On la retrouve chez Quintilien (Décl. 252 (1), 344, 370) et Cyrus (Walz VIII 392 ἄγραφον ἀδίκημα) (2). Quintilien nous avertit en propres termes (*Inst. Or.* 7, 4, 36) que c'est une

(1) Cf. dans l'édition Ritter, p. 31, 8 sqq., la façon dont Quintilien justifie la nécessité de cette loi.

(2) L'expression est expliquée dans Suidas et Hésychius. *s. v.* ἄγραφα ἀδικήματα.

loi d'école ; aussi Cassius Sévérus, pour se moquer de Cestius, veut-il lui intenter devant le préteur une accusation en vertu de la loi *inscripti maleficii* ; le malheureux Cestius, à force de vivre à l'école et d'invoquer cette loi, ne se souvient plus qu'elle est imaginaire (III *Préf.* 17).

Tous ces textes ne sont pas plus romains qu'ils ne sont grecs ; en voici d'autres, au contraire, qui, très généraux, sont aussi bien romains que grecs : IX 3. *Pacta conventa legibus facta rata sint* (1). IV 8 ; IX 3. *Per vim metumque gesta irrita sint* (IX 3 *ne sint rata*) (2). De même, il n'y a pas besoin de démontrer que des poursuites pour meurtre (VII 5) violence (IX 5) ou dommages causés à l'État (V 7 ; X 4 et 5), ont été autorisées dans les deux pays. Enfin, dans les deux pays, le bénéfice de l'égalité des voix, invoqué dans la matière de la controverse III 2, profite à l'accusé.

Sont, au contraire, empruntées à la Grèce, les lois suivantes : I 1 ; 7. VII 4. *Liberi parentes alant aut vinciantur.* Même texte, avec de légères modifications, dans Quintilien, *Décl.* 5, Curius Fortunatianus 2, 22 (Halm p. 107, 23) et Ennodius, *dictio* 21. Cette loi n'a pas de fondement dans la réalité romaine, avant l'édit de l'empereur Antonin qui ordonne aux enfants de secourir leur parents : encore ne fixe-t-il aucune peine contre ceux qui violent cette loi (*Cod.* V 25, 1). Au contraire, à Athènes, le fils qui, en ayant les moyens, ne nourrissait pas ses parents, était frappé d'atimie moyenne, et, naturellement, si, dans la suite, il osait exercer un des droits réservés aux citoyens, il était condamné à la détention dans les entraves (Beauchet I 362, 368. Cf. Meier-Schömann, § 289, p. 354 et Thonissen p. 291). — III 1 *Caecus de publico mille denarios accipiat.* Loi analogue relative aux mutilés dans Syrianus et Sopater (Walz IV 256, 26). Nous ne voyons rien de semblable à Rome ; les déclamateurs se sont inspirés ici de la loi de Solon, en vertu de laquelle les infirmes qui ont moins de 3 mines (un peu moins de 300 francs) de fortune, reçoivent, suivant les uns (Lysias *Pour l'invalide* 26), une, suivant les autres (Aristote *Ath.*

(1) *Dig.* II 14, 7, 7. *Pacta conventa quae... neque adversus leges... servabo.* Pour la Grèce. v. Beauchet, IV, 40-41.

(2) V. Girard, *Manuel*, p. 402. Pour la Grèce, cf. Beauchet, IV, pp. 31-32.

pol. 49) deux, suivant quelques-uns (Schol. Esch. I 103), trois oboles par jour. — III 8 *Qui cœtum et concursum fecerit capital sit.* Cf. Sulpicius Victor 50 (Halm p. 344, 21) et Libanius (éd. Reiszke IV 707). Le sujet de cette controverse est grec; d'autre part la peine de mort ne se trouve inscrite, à Rome, ni dans la loi Plotia, ni dans la loi Julia, et, suivant Paul (5, 22, 1), elle n'est appliquée eux fauteurs de sédition que s'ils sont *humiliores*, en sorte que, selon toute vraisemblance, cette disposition n'était pas connue à l'époque de Sénèque : mais il est fort possible que la loi se soit servi des mots *cœtus et concursus* (cf. Paul 5, 23, 8). — IV 3. VI 2. *Imprudentis caedis damnatus quinquennio exulet.* Cf. Quintilien, *Décl.* 244 et 248. A Rome, il semble que, au moins à l'époque classique, il n'y eût pas de pénalité fixée d'avance pour l'homicide par imprudence (*Coll.* 1, 7, 1). Au contraire, à Athènes, on prononçait dans ce cas la peine du bannissement, dont la durée maximum était sans doute de cinq années (1) (Meier-Schömann § 310, p. 379 sqq.). — IV 7 *Tyrannicidae praemium.* Cf. Quintilien, *Décl.* 282 et Calpurnius Flaccus *Décl.* 13 et 22. Le texte de la loi complète est : *Tyrannicida optet quod volet.* V. Cicéron *de inv.* 2, 49, 144; Quintilien *Inst. Or.* 3, 6, 74; *Décl.* 288, 345, 382; Fortunatianus I 20 (Halm p. 96, 28) ; Libanius (éd. Reiszke IV 447 et 798) ; Syrianus (Walz IV 216, 10 ; 566, 26). Xénophon dit aussi (*Hiéron* 4, 5) : « S'il s'agit d'un tyran, celui qui le tue est comblé d'honneurs. » Mais ces honneurs semblent avoir été prévus et fixés à l'avance d'une façon précise, comme le montre la loi d'Ilion contre les tyrans (Dareste, Haussoullier et Reinach, 2me série, I 27 sqq.). — V 5. *Qui sciens damnum dederit quadruplum solvat, qui insciens simplum.* Cette loi doit être grecque, car elle est citée en tête d'une Controverse dont le sujet est le suivant : « Un riche avait un voisin pauvre, auquel il demanda de lui vendre un arbre qui, disait-il, le gênait. Le pauvre refusa. Le riche mit le feu à l'arbre et l'incendie brûla la maison. Il offre quatre fois la valeur de l'arbre, une fois celle de la

(1) D'après les lois de Dracon (1re table § 1), la durée de l'exil n'est pas limitée; pour qu'il cesse, il faut que le meurtrier transige avec la famille de celui qui a été tué.

maison. » Or, à Rome (cf. *Dig.* VIII 2, 17 ; XLIII 27, 1, 8), que l'arbre gênât le riche au point de vue de la santé, comme l'assure le riche (§ 3), ou de la vue, comme le prétend le pauvre (§ 1), si le riche avait déposé à ce sujet une plainte en justice, elle aurait été admise. — VI 2. *Exulem tecto et cibo juvare ne liceat.* Rien de tel à Rome ; au contraire, en Grèce, « quiconque le [l'exilé] reçoit s'expose au bannissement » (Dict. de Daremberg et Saglio II 1 p. 941, 50). — VI 5. *Qui vim in judicio fecerit, capite puniatur* (cf. Quintilien *Décl.* 386). Nous savons (Quintilien, *Inst. Or.*, 5, 10, 39; *Décl.* éd. Ritter, p. 30, 14) qu'à Rome les outrages à un magistrat tombaient sous le coup de la loi de majesté ; il en était à peu près sûrement ainsi d'un acte de violence quelconque à l'égard d'un tribunal : il est donc vraisemblable que la loi est grecque, d'autant que le sujet en tête de laquelle elle est invoquée est grec. — VIII 4. *Homicida insepultus abjiciatur.* Dans cette Controverse, c'est un homme qui s'est suicidé que l'on appelle *homicida* ; on assimile donc le suicide à un homicide volontaire (cf. Quint. 7, 3, 7). Mais, à Rome, la lex *Cornelia de Sicariis* frappe, non pas de mort, mais de la déportation et de la confiscation, les hommes libres coupables d'homicide volontaire ; les Romains ne répriment même pas le suicide avant Hadrien (Thonissen p. 255, n. 3). Il n'en est pas de même à Athènes, où le suicide est puni (Thonissen, pp. 254-255), et où il semble que les corps des condamnés à mort — la mort était la peine qui frappait l'homicide volontaire — étaient jetés dans un gouffre et ne recevaient pas de sépulture (1). — IX 6. *Venefica torqueatur donec conscios indicet* (2). Cf. Quintilien *Décl.* 381 et Calpurnius Flaccus *Décl.* 12. A Rome, sous Auguste et Tibère, la véritable loi est celle qui est invoquée en tête de la 7me Déclamation de Quintilien : *Liberum hominem torqueri ne liceat.* Mais à Athènes ou à Rhodes (*Partitions* 34, 118), on admet que la torture soit employée même contre des citoyens, pour obtenir un aveu (Meier-Schömann, § 685, p. 896).

Ce sont également des lois grecques qui expliquent un

(1) D'après les lois de Platon, le corps du supplicié ne peut être inhumé dans le pays (Dareste, *Science du Droit*, p. 96).

(2) Cf. la loi citée par Quintilien *Décl.* 307, et Fortunatianus 1, 9 (Halm p. 88, 9) : *Proditor torqueatur, donec conscios indicet.*

certain nombre de procès sur lesquels roulent les Controverses, en particulier ceux dans lesquels un fils, chassé (*abdicatus*) par son père, demande au tribunal d'annuler la mesure (I 1, 4, 6 et 8 ; II 1 et 2 ; III 2, 3 et 4 ; IV 3 et 5 ; V 2 et 4 ; VI 1 et 2 ; VII 1 ; VIII 3 ; X 2). Dans d'autres Controverses encore (II 4, VII 3 et VIII 5) figurent des fils ainsi expulsés de la famille et privés de la succession. Cette *abdicatio* a trouvé place dans plusieurs traités de droit romain, quelquefois avec des doutes (Accarias, *Précis de droit romain*, I p. 209, n. 1), ailleurs sans aucune réserve (Cuq, *Institutions juridiques*, I p. 163) ; au contraire M. P.-F. Girard écrit avec raison (*Manuel*, p. 186) : « L'abdication directe de la puissance paternelle, telle que la connaît le droit grec, est étrangère au droit romain. » En effet, Quintilien nous dit en propres termes (7, 4, 11) : *Quae in scholis abdicatorum, haec in foro exheredatorum a parentibus et bona apud centumviros petentium repetitio est;* dans le Code Justinien (VIII 47, 6), on lit : *Abdicatio quae graeco more ad alienandos liberos usurpabatur et* ἀποκήρυξις *dicebatur romanis legibus non comprobatur* (texte de Dioclétien, de 288) ; enfin, avant les rhéteurs, on ne trouve qu'un exemple de ce mot employé avec ce sens, dans Pacuvius (*Trag*. 343). Aussi bien est-ce le mot grec ἀποκηρύττειν que traduit *abdicare*, et, de fait, l'*abdicatio*, comme l'ἀποκήρυξις, est usitée contre les enfants qui refusent d'obéir à leur père, en telle ou telle circonstance déterminée ; comme l'ἀποκήρυξις, elle peut être attaquée devant les tribunaux ; comme elle, enfin, elle décharge le père de l'obligation alimentaire et enlève au fils tout droit à la succession paternelle (Beauchet II 130 sqq.). — II 5. La femme est répudiée en vertu d'une prétendue loi à laquelle Quintilien (*Décl.* 251) donne la forme suivante : *Intra quinquennium non parientem repudiare liceat.* A Rome, une répudiation pour ce motif aurait été mal accueillie (Val. Max. 2, 1, 4) ; mais le mari, pour répudier sa femme, n'a pas besoin d'invoquer un motif déterminé ou quelconque. Au contraire, une disposition analogue à celle que nous venons de citer a dû exister à Athènes (Beauchet I 379), sans que nous y trouvions, mentionné strictement, ce terme de cinq ans (1).

(1) Platon, dans ses *Lois* (VI 23), fixe le terme de dix ans.

Si, des lois invoquées, nous passons aux accusations intentées, l'accusation pour ingratitude (II 5 *ingrati actio*) n'est pas romaine ; cela ressort du passage où Cassius Sévérus traîne devant les tribunaux, pour ce grief, le malheureux Cestius (III *Préf.* 17) ; à Rome, en cas de répudiation injuste, comme celui de cette Controverse, la femme a une action, l'*actio rei uxoriae*, qui lui permet de se faire rendre tout ou partie de sa dot. Par ces mots *ingrati actio*, les Romains ont sans doute traduit les termes grecs δίκη ἀχαριστίας (cf. Valère-Maxime 5, 3 *Ext.* 3). De même l'accusation pour sévices (*malae tractationis actio*), intentée dans les Controverses III 7 ; IV 6 ; V 3 et dans les Déclamations 8, 10, 18, 363 de Quintilien n'est pas romaine ; d'ailleurs Quintilien nous en avertit lui-même (7, 4, 11) ; je crois avec Lécrivain (*l. c.* p. 689), que les déclamateurs ont pensé ici à la γραφὴ κακώσεως. Enfin c'est à Athènes et non à Rome que des esclaves pouvaient être mis à la torture, dans le cas d'une accusation d'empoisonnement dirigée contre leur maître (VI 6), et c'est à un détail caractéristique de la façon dont on procédait au vote dans les tribunaux athéniens que se rapportent les mots suivants de la Controverse VI 5 : *cum judices citarentur ad judicandum.* « Les juges recevaient deux jetons de vote, petits disques métalliques, traversés en leur milieu par une tige également métallique, qui, dans l'un, était pleine, et dans l'autre, creuse. Pour voter, ils quittaient leurs places, montaient à la tribune et déposaient dans l'urne maîtresse.... le jeton exprimant leur opinion. Dans l'autre urne, ils jetaient le jeton qui ne leur avait pas servi (1). »

L'influence grecque s'est encore fait sentir dans un certain nombre de cas. Il y avait à Rome des poursuites pour folie (2), mais cela s'appelait « demander un curateur », comme le notent Pollion (II 3, 13) et Quintilien (7, 4, 11) ; il y avait des poursuites pour empoisonnement (VI 4 et 6), haute trahison (VII 7) ou violence (IX 5 ; cf. III 1, 2 ; V 6), mais elles ne peuvent être intentées en vertu d'une *actio*, terme réservé pour

(1) Bodin, *Extraits des Orateurs Attiques*, p. 405, n° 89.

(2) Les accusations pour folie jouent un grand rôle dans les Controverses, nous apprend Quintilien (7, 4, 29).

les actions privées : les déclamateurs latins ont évidemment traduit les expressions grecques γραφὴ φαρμάκων, προδοσίας ou δίκη βιαίων et παρανοίας.

Plus graves sont les erreurs qu'il nous reste maintenant à signaler avant d'arriver à ce qui est plus ou moins exactement le droit romain à l'époque d'Auguste ; en effet la seule explication qu'elles puissent recevoir c'est l'ignorance, réelle ou voulue, de ce droit romain. Un fils encore soumis à la *patria potestas* adopte une autre personne (III 3); Argentarius (I 1, 8), Pompeius Silon (II 1, 19), Latron (VII 1, 16) et beaucoup d'autres (II 1, 20 *explosa quaestio*) se demandent si un fils doit obéir à tous les ordres de son père ; le même Latron déclare que les enfants ont le droit de se marier à leur fantaisie (I 6, 8), alors qu'ils ont besoin de l'autorisation de leurs parents, à moins que ceux-ci ne soient incapables de la donner. Dans deux Controverses (V 6, X 6), on dirige contre un magistrat en charge une *actio injuriarium* irrecevable, d'après un autre endroit des Controverses (II 3, 15), confirmé par le Digeste (Dig. II 4, 2; XLVII 10, 13, 6; 10, 32). Sur les six accusations de folie (1) (II 3, 4 et 6; VI 7; VII 6; X 3), que des fils dirigent contre leur père, une seule eût été admise (II 6), puisque la loi romaine n'accorde un curateur que dans deux cas : démence bien caractérisée, comme le disent très justement Fabianus (II 3, 12), Pollion (*ib.* 13) et Latron (II 6, 5), après l'observation de Pollion dont je viens de donner la référence, ou bien dilapidation des biens familiaux, à condition qu'ils fussent venus par héritage *ab intestat*, ce qui est le cas de la Controverse II 6 : au contraire, à deux autres endroits (II 3, 12 et X 3, 7), Latron semble ignorer ces prescriptions. Il ne devait pas être le seul à se tromper, puisque Cassius Sévérus, pour se moquer de Cestius, qui n'avait pas voulu reconnaître que Cicéron lui était supérieur, lui intente une accusation pour folie (III *Préf.* 17). Latron, d'ailleurs, commet une autre erreur, partagée par Scaurus (X 1, 9) : ils ne semblent pas se douter que l'édit du préteur (*Dig.* XLVII 10, 15, 27) range précisément dans les cas d'injure

(1) Sur l'erreur dans dans l'emploi des termes, v. p. 67.

le fait de revêtir des habits de deuil, pour rendre quelqu'un suspect, procédé employé par le fils du pauvre à l'endroit du riche : *Haec autem fere sunt quae ad injuriam alicujus fiunt, ut puta ad invidiam alicujus veste lugubri utitur*. C'est encore lui qui prétend que le jeune homme, pris par les pirates, a été contraint (I 6, 8 *necessitas*), pour rentrer dans sa patrie, de prêter à la fille du chef des pirates le serment de l'épouser si elle l'aidait à s'évader ; or il n'y a pas eu contrainte exercée sur lui : comme le dit Latron lui-même dans une autre Controverse (IX 3, 8), c'est un marché. Sénèque fait prêter devant les centumvirs (VII *Préf.* 6), c'est-à-dire *in judicio*, le serment destiné à clore le débat, et qui était admis seulement *in jure*. Hatérius, lui aussi (IX 6, 13), confond la peine de la rélégation, infligée pour meurtre (Paul 5, 23, 1), et celle de l'exil. Quant à Pompeius Silon (VII 4, 4), il soutient gravement que d'une façon générale, lorsqu'un bien appartient à deux associés, la loi donne tout pouvoir sur ce bien à celui des deux qui est présent.

Pourtant, dans un certain nombre de cas, les déclamateurs prouvent qu'ils n'ignorent pas complètement le Droit romain. Parmi les lois qu'ils citent ou les accusations qu'ils intentent, plusieurs, sans être réelles ou possibles, s'expliquent par d'autres lois ou d'autres *actiones* que nous connaissons. La loi *rapta raptoris* (VIII 6 *vitiata vitiatoris*) *aut mortem aut indotatas nuptias optet*, sur laquelle s'appuient cinq controverses (I 5, III 5, IV 3, VII 8, VIII 6), et qu'on retrouve chez tous les déclamateurs grecs et latins, soit sous sa forme complète, soit, tout simplement, indiquée par les mots *lex raptarum*, me semble le résultat d'une fusion entre un usage, en vertu duquel les parents consentaient presque toujours à un mariage entre le séducteur et la jeune fille violée (1) (*Code Justinien* IX 19, 13, 2) et une loi qui a dû punir le viol de mort : elle existait à Lacédémone (Walz IV 293, 1 ; V 269, 13 ; VII 244, 16) et elle figure dans le Code Justinien (*ib.*) ; d'après Paul (2, 26, 12), le viol d'un mâle est puni de mort. De même, l'*actio de moribus*, qu'on invoque pour

(1) Pour s'assurer qu'il s'agit d'un viol et non d'un enlèvement avec violences, v. Contr. III 5.

accuser Popillius (VII 2), fait bien penser à un procès περὶ τὰ ἤθη, que Philostrate (*Vit. Apol.* 4, 32) signale à Sparte, au premier siècle de notre ère ; mais, comme il s'agit d'un sujet essentiellement romain, il est plus probable qu'il faut y voir une extension du *judicium de moribus mulieris* (Girard *Manuel* p. 951). Quant à la disposition : *Servatus contra servatorem ne quam habeat actionem* (III 4), c'est un refus d'action, vraisemblablemeut calqué sur la défense faite à l'affranchi de traduire son patron en justice sans l'autorisation du magistrat.

C'est enfin, non plus par une extension ou une analogie, mais par une confusion, volontaire sans doute, entre les deux sens du mot *incesta*, signifiant à la fois « femme incestueuse » et « prêtresse qui viole ses vœux de chasteté », que s'explique la loi appliquée à la vestale (I 3) : *Incesta saxo dejiciatur*, qu'on retrouve en termes voisins dans Julius Victor (III 15; Halm, p. 384, 29). Les vestales coupables sont enterrées vivantes (Suétone, *Domitien*, 8 ; Pline le Jeune 4, 11, 6 sqq. ; Denys d'Halicarnasse, II 67 et VIII 89), mais, en cas d'inceste, la condamnée est bien précipitée du haut de la Roche Tarpéienne (Tacite *Annales* 6, 19).

Un certain nombre de textes semblent avoir figuré dans la législation romaine, sans que nous puissions l'affirmer formellement : V 6. *Impudicus contione prohibeatur.* — X 6. *Fur contione prohibeatur.* Si l'on remarque que la loi *Julia Municipalis*, qui, à vrai dire, s'occupe uniquement des fonctions municipales, déclare inéligibles les citoyens condamnés pour vol ou qui ont vendu leurs faveurs (Girard, *Textes*, p. 77), on arrivera à la conclusion que, sans doute, à Rome, en vertu d'une habitude, les censeurs et les consuls n'admettaient, ni comme candidats, ni comme électeurs, ceux de leurs concitoyens qui avaient été condamnés pour un des deux motifs énoncés ci-dessus.

Dans plusieurs cas, on trouve des allusions à des lois ou à des traits de l'organisation juridique qui ont existé à Rome à un moment quelconque, mais qui, au temps de Sénèque, n'étaient peut-être plus en vigueur. La loi des XII Tables (8, 3) permet bien de tuer impunément un voleur de nuit

(X 6, 4) ; mais on doutait qu'elle s'appliquât encore aux environs de l'ère chrétienne (*Coll.* 7, 3, 1-2). Le principe du talion est invoqué deux fois dans les Controverses (III 1, 2 ; X 4, 9) ; d'ailleurs, chez d'autres déclamateurs, il donne naissance à une action (*talionis sit actio* Quint. *Décl.* 358 et 372 ; Calpurnius Flaccus *Décl.* 42) : or la loi des XII Tables, pour la rupture d'un membre, accorde bien le talion (8, 2) ; mais comment supposer qu'elle soit encore en vigueur sous le principat d'Auguste? Enfin nous voyons un esclave en appeler aux tribuns (III 9 ; cf. Quint. *Décl.* 380 ; Calpurnius Flaccus *Décl.* 23 et 41, et Curius Fortunatianus I 20 ; Halm p. 96, 21) ; mais, à l'époque d'Auguste, la puissance tribunicienne est passée à l'empereur ou à ses délégués.

Au contraire, maintenant, nous n'avons plus qu'à montrer ce que les déclamateurs connaissaient du droit de leur époque. Le texte : *adulterum cum adultera qui deprenderit, dum utrumque corpus interficiat, sine fraude sit* (I 4 ; IX 1 ; allusion dans IX 1, 4 ; cf. Quintilien, *Inst. Or.* 7, 1, 7 ; *Décl.* 244 et 347, et, dans l'Edition Ritter, les pp. 1, 16 ; 129, 22 ; 130, 20 sqq. ; 149, 12 ; 151, 24 ; Calpurnius Flaccus, *Décl.* 47, et, dans Walz IV 276, 26 ; 287, 21 ; VIII 252, 3 sqq.) semble exprimer d'une façon précise deux dispositions énoncées, l'une par Paul (*Coll.* 4, 2, 6), l'autre par Papinien (*Coll.* 4, 9, 1). Si cette loi figure en tête d'une Controverse (IX 1) dont le sujet est grec, c'est que, vraisemblablement, elle y a été ajoutée par les Romains, qui recherchent, dans les déclamations, les conflits de loi (1). Sont absolument romaines plusieurs *actiones* : III 6. *Damni injuria dati sit actio* (cf. Quintilien, *Décl.* 13 et 385), action prévue par la loi Aquilia (2) ; IV 4 *Sepulchri violati sit actio* (cf. Quintilien *Décl.* 299, 369 et 373), action réellement donnée à Rome (*Digeste* XLVII 12) ; X 1 *Injuriarum sit actio*. De même les rhéteurs connaissent la loi Plétoria (III 1, 2 : *circumventus.... adulescens* ; cf. VI 3 *accusat fratrem circumscriptionis*), la loi Cornélia et ses dispositions qui défendent de vendre (Vibius Rufus, VII 3, 4),

(1) Cf. p. 84.

(2) Voir, pour certains détails de la controverse, les notes de mon commentaire sur *dominus damni* et *damnum sarcire*.

d'acheter (*ib.*), d'avoir (III 9, 2) ou de donner (III 9) du poison. Ils savent que les grands chefs d'injure reconnus par la loi (Gaïus 3, 220) sont les coups (V 6, 1 ; Gallion IX 4, 12 ; Latron X 1, 9), les outrages en paroles (Latron, X 1, 9), les libelles diffamatoires (V 6, 1) ou les insultes en actes à la pudeur de quelqu'un (*ib.*) ; ils n'ignorent pas (Gallion IX 4, 12) que la peine peut être, soit une amende (v. Gaïus 3, 223 sqq.), soit un autre châtiment (v. Paul 5, 4, 14 sqq.). De même Latron semble être dans le vrai (v. Paul 5, 19), en avançant que le coupable de sacrilège est puni de mort (I 5, 5), et le supplice réservé aux parricides est bien celui qu'indiquent les déclamateurs (V 4, 2). Nous trouvons même dans leur bouche des règles générales exactes : III 5, 2 *quotiens tempus non adjicitur*, *praesens intellegitur*. et les termes techniques sont employés comme il faut (II 7 *adit hereditatem* ; III 4 *ille praescribit;* VII 6, 13 *repudium remittere*).

Ils sont aussi au courant de l'exercice de la justice à Rome. A l'époque d'Auguste, un parricide peut encore être jugé, soit par le tribunal de famille (Sénèque le Philosophe *de Clementia* 1, 15, 3 sq.), comme cela a lieu dans la Controverse VII 1, soit par un tribunal (VII 1, 23; 3, 3). Latron sait que le plaignant doit se présenter personnellement en justice (II 3, 11). Il est souvent question dans les Controverses du *jusjurandum calumniae* et de ses effets. En ce qui touche la production des témoins, les déclamateurs ne veulent pas se rendre à un seul témoignage (Varius Géminus VII 1, 23; cf. *Digeste* XXII 5, 12) et refusent celui d'une femme adultère (Fuscus VII 5, 1 ; cf. *Digeste* XXII 5, 18). Ils font appliquer la torture aux esclaves d'un accusé, dans le cas où elle était autorisée, c'est-à-dire pour adultère, par exemple (VIII 3; cf. *Coll.* 4, 11; 4, 12, 8), et savent que les esclaves condamnés à mort subissent la peine sur la croix (III 9, 1 ; VII 6). Il est bien exact que, en cas d'aveu, le magistrat condamne (VIII 1; Quintilien *Décl.* 314; Calpurnius Flaccus *Décl.* 41 ; cf. Mommsen, *römisches Strafrecht* p. 438 n. 2), que l'exécution du supplice est retardée par les jours de fête qui se rencontrent (V 4), et enfin qu'on n'est pas acquitté pour avoir, par suite d'une circonstance quelconque, échappé

aux effets du supplice (I 3 ; cf. Mommsen *ib.* p. 931 n. 1).

En ce qui concerne spécialement la condition des personnes, on est assez bien informé dans les écoles, sauf les quelques erreurs que nous avons relevées (1). Latron n'ignore pas (I 1, 13) que « l'effet de l'adoption est de faire l'adopté changer de famille (Girard *Manuel* p. 176), » et que le père peut forcer son fils à rompre son mariage (I 6, 8) ; Romanius Hispon sait que la mère de famille n'a jamais eu d'autres personnes libres sous son autorité (VII 4, 4) et il n'y a rien que d'exact dans ce que dit Gallion (IX 5, 7) sur les rapports légaux entre un grand-père et son petit-fils. On semble particulièrement au courant de certaines prescriptions relatives à l'adultère, de celle, par exemple, qui, en cas d'adultère de la femme, laissait au mari, s'il poursuivait la condamnation de sa femme, une partie de la dot et des biens de celle-ci (Latron II 7, 1 ; cf. Paul 2, 26, 14). Quant aux esclaves, à l'époque de Sénèque, ils sont incapables de posséder un patrimoine et, par suite, de figurer sur les testaments (Gallion X 4, 14), et les maîtres ont tous les droits sur eux (Romanius Hispon X 5, 19).

Mais, en somme, sur le droit romain, il faut bien l'avouer, les déclamateurs ne possèdent que des notions générales, celles que devait avoir acquises tout Romain un peu cultivé, et, en définitive, dans les Controverses, la part de ce qui est bien du droit romain, même au sens le plus large du mot, est la moins grande, de beaucoup. Si, à la lumière de l'étude que nous venons de faire, on reprend les thèmes des soixante-quatorze Controverses, on arrive à la conclusion que, même en faisant abstraction de la précision des termes et des personnages plus ou moins imaginaires (2) mis en scène par la déclamation, vingt sujets seulement auraient pu réellement être débattus devant les tribunaux romains à l'époque de Sénèque : I 2 *Sacerdos prostituta*. II 6 *Pater et filius luxuriosi*. 7 *Peregrinus negotiator*. IV 1 *Pater a sepulchris a luxurioso raptus*. 2 *Metellus caecatus*. 4 *Armis sepulchri victor*. 8 *Patronus operas remissas repetens*. V 6 *Raptus in veste muliebri*. 7 *Non*

(1) V. pp. 61 et 68.
(2) V. pp. 67 et 77.

recepti ab imperatore. VI 4 *Potio ex parte mortifera.* 6 *Adultera venefica.* 8 *Versus virginis Vestalis.* VII 5 *Quinquennis testis in procuratorem.* 7 *Cavete proditorem.* VIII 1 *Orbata post laqueum sacrilega.* IX 2 *Flamininus in cena reum puniens.* 5 *Privignus ab avo raptus novercae.* X 1 *Lugens divitem sequens filius pauperis.* 4 *Mendici debilitati.* 5 *Parrhasius et Prometheus.*

D'où vient cette proportion considérable de lois imaginaires ou grecques? C'est que les déclamateurs semblent, avant tout, chercher une matière piquante; c'est seulement lorsqu'ils ont créé le sujet qu'ils se préoccupent de la loi sur laquelle ils l'appuieront. Ces lois ne les intéressent donc pas en elles-mêmes, mais uniquement dans leur rapport aux thèmes qu'ils proposent. Dès lors, que leur importe qu'elles ne soient pas purement romaines, puisque, aussi bien, le monde où nous introduisent les Controverses n'est rien moins que romain, et que, d'autre part, ces textes permettent aux rhéteurs de faire traiter à leurs élèves ces problèmes compliqués, à la solution délicate et subtile, auxquels, en dernière analyse, se ramènent les sujets des Controverses?

CHAPITRE IV : LES SUJETS DES CONTROVERSES ET DES SUASORIAE.

Lorsqu'on vient de parcourir tous les ouvrages anciens relatifs aux déclamations, on demeure surpris du petit nombre de sujets proposés. Les *couleurs* ou les *traits* que cite Sénèque n'ont pas été, on s'en souvient (1), proposés le même jour, ni la même année : c'est que les rhéteurs reprenaient continuellement les mêmes thèmes, que l'on retrouve encore dans l'*Institution Oratoire* ou les *Déclamations* de Quintilien : I 3 (7, 8, 3 et 6); II 3 (9, 2, 90 et *Décl.* 349), 4 (7, 4, 20); III 7 (8, 2, 20 ; 8, 5, 23), 9 (*Décl.* 280); IV 4 (*Décl.* 369), 7 (5, 10, 36); V 8 (9, 2, 97) ; VI 5 (*Décl.* 386), 6 (*Décl.* 354); VII 3 (*Décl.* 17), 7 (7, 1, 29 sqq.), 8 (*Décl.* 309); IX 6 (*Décl.* 381); — dans celles de Calpurnius Flaccus : II 4 (*Décl.* 30); III 5 (*Décl.* 33); VI 6 (*Décl.* 39); VIII 1 (*Décl.* 41), et, avec un léger changement, IX 6 (*Décl.* 12) — et chez différents rhéteurs, Sulpicius Victor [VI 3 (Halm p. 336, 8), 6 (*ib.* p. 331, 14)]; Julius Victor [I 3 (Halm p. 384, 28), 5 (*ib.* p. 383, 30); VI 6 (*ib.* p. 376, 34); VII 7 (*ib.* p. 376, 38)], Curius Fortunatianus [V 8 (Halm p. 85, 31)], Emporius [(IV 2 (Halm p. 564, 18)], Julius Rufinianus [V 8 (Halm p. 59, 6)] et Grillius [IV 4 (Halm p. 599, 21)]. Encore, dans cette liste ne figurent pas, sauf une exception, les sujets qui ne sont séparés que par une légère différence de ceux qui sont développés dans Sénèque.

Ce sont les mêmes thèmes sur lesquels on s'exerçait en

(1) Cf. *supra*, p. 23.

grec; en effet, à la fin de vingt-quatre des trente-cinq Controverses qui nous sont connues autrement que par les *Excerpta*, on trouve des *sententiae* ou des *colores* d'auteurs grecs, dont quelques-uns ne vivaient pas à Rome et n'y sont jamais venus (1); encore, de celles où elles font défaut (II 2, 4 et 7; VII 2, 3, 6, 7 et 8; IX 4; X 3 et 6), faut-il remarquer que trois sont incomplètes, deux à coup sûr (II 7; X 6), l'autre vraisemblablement (II 2). Doit-on en conclure que les sujets qui forment la matière des sept autres controverses appartiennent en propre aux Romains? Ce serait là une conclusion hasardée, car on va en voir deux (VII 3 et IX 4) figurer dans la liste des thèmes que mentionnent ou développent les écrivains ou rhéteurs grecs : Anonymes : I 5 (Walz VII 653, 10); V 7 (Walz VII 576, 6; VIII 411, Problème 53) VI 6 (*ib.* VIII 403, Problème 7); VII 3 (*ib.* VIII 411 (Problème 55); IX 4 (*ib.* 413, Problème 67). — Hermogène : I 5 (Spengel, II 346, 15); V 7 (*ib.* 196, 198 et 199); VI 6 (*ib.* 143, 28). — Syrianus et Sopater : V 7 (Walz IV 251, 26); VI 3 (*ib.* IV 236, 14); X 1 (*ib.* 235, 32). — Sopater : V 7 (Walz V 99, 9); VII 1 (*ib.* VIII 244, 10). — Syrianus : IX 4 (*ib.* 467, 29). — Cyrus : VI 3 (*ib.* VIII 388, 7). — Lucien : IV 5 (Ἀποκηρυττόμενος). — Libanius : I 6, avec une légère modification (Reiszke IV 639). — Pachyméris : V 7 (12). Il est donc impossible de douter que les Latins et les Grecs aient toujours vécu sur un fond commun et très restreint.

Nous sommes étonnés que les déclamateurs anciens se soient contentés d'un matériel si peu varié. Les professeurs ne se lassent-ils donc pas de « ces choux réchauffés, » pour parler comme Juvénal (7, 154)? Non, car, s'ils sont d'intelligence médiocre et d'imagination maigre, ils n'ont qu'à puiser dans les notes qu'ils ont prises aux leçons de leurs maîtres; pour peu qu'ils aient l'esprit juste, « soutenus par l'expérience d'autrui..., ils parviendront... à faire œuvre... utile (2). » A-t-on affaire, par contre, à un orateur de talent, à un Latron ou un Gallion? Loin d'être rebuté par des sujets qu'il a si souvent entendu traiter ou traités lui-même, il verra précisément, dans la diffi-

(1) Cf. *infra*, p. 138.
(2) V. Jullien, *op. cit.*, p. 323 sqq.

culté de dire autre chose que ses devanciers, l'occasion de déployer son originalité et de faire oublier des prédécesseurs. Les déclamateurs semblent avoir pensé, comme plus tard Racine, que « toute l'invention consiste à faire quelque chose de rien (1) », et M. Jullien me paraît avoir fait preuve d'un goût très sûr et d'un jugement très fin lorsqu'il écrivait (2) : « Peut-être, comme les tragiques grecs, aimaient-ils à s'enfermer dans des sujets connus, sauf à les renouveler par l'invention dans les détails et une interprétation particulière des personnages. »

Dans ce fond si restreint et si souvent utilisé, quel est l'apport de chaque pays, c'est ce qu'il est plus difficile de déterminer avec certitude, au moins pour tous les sujets. En effet, il y a lieu de supposer que les *Suasoriae* tirées de la Guerre de Troie (S. 3), des Guerres Médiques (S. 2 et 6) ou de la vie d'Alexandre (S. 1 et 4) ont été imaginées par les Grecs, comme les Controverses dont le héros est Phidias (VIII 2), Parrhasius (X 5), Iphicrate (VI 5), Cimon (IX 1) ou un Olynthien (III 8) ; de même pour celles qui nous transportent aux Jeux Olympiques (V 3), ou qui mettent en scène des personsonnages imaginaires, comme les braves éprouvés, ou d'autres, que connaissaient bien les Grecs, mais qui n'existaient plus en Italie depuis assez longtemps, les tyrans et les pirates. Ont aussi une origine grecque les déclamations qui s'appuient sur une loi exclusivement grecque et que nous avons signalées plus haut (3) ; il faut y ajouter la Controverse VIII 3, car l'ordre donné par le père à son fils d'épouser la femme de son frère mort s'explique surtout, semble-t-il, par l'*épiclérat* (Beauchet I 398 sqq.). Quant aux innombrables Controverses qui portent sur un cas d'*abdicatio*, mesure qui n'est pas romaine et correspond exclusivement à l'ἀποκήρυξις grecque, je n'oserais pas affirmer qu'elles ont été toutes produites pour la première fois par les Grecs ; car il est probable que les Romains, trouvant l'*abdicatio* commode pour la confection des sujets de Controverses, l'ont employée pour créer des thèmes auxquels les Grecs n'avaient pas songé. Par contre, il est

(1) Cf également Quintilien, 10, 5, 9 sqq.
(2) Cf. p. préc. n. 2.
(3) Cf. *supra*, p. 63 sqq.

certain que les Controverses I 4, IV 4, V 6, X 1 et 6, en tête desquelles figure une loi purement romaine (1), ont été développées d'abord à Rome ; de même celles dont le personnage principal est Métellus (IV 2), Popillius (VII 2), Flamininus (IX 2), une vestale (I 3, VI 8), ou l'un de ces procurateurs ou hommes d'affaires auxquels les femmes romaines témoignaient tant de confiance (VII 5) : un raisonnement analogue attribuera aux Romains l'invention des Suasoriae 6 et 7, où figure Cicéron. Peut-être même est-il permis de supposer que la Controverse où l'accusé est Popillius avait été imaginée la dernière : ainsi s'expliquerait que les Grecs ne l'aient pas traitée (2). Dans tous les cas, les deux pays ne mettent aucun patriotisme dans le choix des sujets à développer : si Latron prête sa parole à Cimon, Nicétès ou Artémon attaquent Flamininus.

Comment ces sujets se transmettaient d'une nation à l'autre, d'une école à une autre, nous le savons. Un certain nombre étaient renfermés dans un recueil de matières, comme semble l'indiquer Cicéron (*de Inv.* 2, 32, 98), et comme Suétone le dit en propres termes (*de rhet.* 1) : quant aux autres, ils se répandaient par les élèves du rhéteur qui les avait lancés dans la circulation, comme nos professeurs de Rhétorique éminents, les Boissier ou les Merlet, ont pu voir les textes de discours français ou de vers latins qu'ils avaient imaginés, dictés comme devoirs, dans toute la France, par ceux de leurs élèves qui, dans toute la France, étaient chargés de cette même classe. Comment ces thèmes étaient créés, nous arrivons à le deviner. On puisait dans les livres, dans Asinius Pollion (S. 6, 14), dans Tite-Live (4, 44, 11-12) (3), dont l'histoire de la Vestale Postumia devient la Controverse VI 8 ; on s'inspirait des événements historiques (v. les sujets cités plus haut). Plus tard les rhéteurs se serviront des sujets qu'ils trouvent dans Sénèque pour en former d'autres ; ils en prendront, par exemple, le contre-pied : à la Controverse I 8 : *Ter fortem pater in aciem quarto volentem exire retinet* ; *nolentem*

(1) Pour la Controverse IX 1, en tête de laquelle est invoquée une loi exclusivement romaine à côté d'une loi grecque, v. p. 71.
(2) Cf. *supra*, p. 76.
(3) On trouvera le texte dans mon édition.

abdicat, s'oppose la *Déclamation* 15 de Calpurnius Flaccus : *Ter virum fortem imperator coegit ad bellum*; *coactus deseruit* (1), ou bien encore ils partiront d'une Controverse (I 5) : *Una nocte quidam duas rapuit*; *altera mortem optat*, *altera nuptias*, supposent que le juge admet les prétentions de celle qui choisit le mariage et obtiennent ainsi une déclamation nouvelle (Calpurnius Flaccus *Décl.* 49). Mais que ces matières soient prises à la réalité et à l'histoire, ou tirées de l'imagination des rhéteurs, dans toutes on retrouve les mêmes personnages, les mêmes tendances directrices.

C'est des Controverses qu'il sera surtout question. Nous n'avons, en effet, dans Sénèque, que sept sujets de Suasoriæ, empruntés, un à la poésie (S. 3), deux aux Guerres Médiques (S. 2 et 5), deux à l'histoire d'Alexandre (S. 1 et 4), enfin deux aux événements qui venaient de se dérouler à Rome, puisqu'elles se placent l'une et l'autre (S. 6 et 7) aux environs de la mort de Cicéron : si nous nous reportons aux thèmes de *Suasoriae* qui sont indiqués, soit dans l'*Institution Oratoire*, soit chez des écrivains comme Perse et Juvénal, nous trouvons qu'ils dérivent des mêmes sources et se rapportent aux mêmes époques. Tous sont d'ailleurs assez simples, étant destinés aux débutants, et me paraissent aussi vraisemblables que nos discours français ou latins.

Pour les controverses, il semble que l'on ait commencé par proposer aux élèves une cause qui avait été plaidée par un véritable orateur devant un vrai tribunal; on faisait de nouveau un procès célèbre : c'est ainsi que Brutus s'est exercé à plaider pour Milon (Quint. 10, 1, 23) et Cestius à répondre à la *Milonienne* (III *Préf.* 15; Quint. 10, 5, 20). Le jour où l'on eut épuisé tous les sujets réels, on en inventa : on les tira d'abord des événements récents et on les imagina aussi précis et aussi vraisemblables que possible, nous dit Suétone (*de Rhet.* 1). En voici deux qu'il nous rapporte, après nous avoir donné cette indication : « En été, des jeunes gens de Rome étaient allés à Ostie; se promenant sur la plage, ils avisèrent des pêcheurs qui étaient sur le point de tirer leurs filets et

(1) Cf. à ce point de vue la matière de la Controverse I 4, et un sujet traité par Sopater (Walz VIII 261).

leur achetèrent d'avance, à forfait, leur coup de filet; ils attendirent longtemps; enfin, quand on tira le filet, on n'y vit pas de poisson, mais un panier rempli d'or. Les pêcheurs veulent le garder; les jeunes gens le réclament; à qui appartient-il? — Des marchands d'esclaves, débarquant une troupe d'esclaves à Brindes, mirent, pour frauder la douane, à un adolescent beau et d'un grand prix, une bulle et une robe prétexte, signes distinctifs des adolescents libres, et réussirent aisément à dissimuler leur fraude. Une fois à Rome, la chose se découvre et l'on réclame la liberté pour le jeune homme, sous prétexte qu'il a été affranchi par la volonté de son maître. »

Ce sont déjà des espèces peu communes; elles deviennent de plus en plus rares. Dans les *Controverses* de Sénèque, les situations sont presque toutes violentes : fils chassés par leur père (1), jeunes filles séduites (I 5; II 3; III 5; IV 3; VII 8; VIII 6), faux témoignages (V 4), adultères (I 4; II 7; IV 7; VI 6; VII 5; IX 1) et empoisonnements (2) (VI 4 et 6; IX 6). Après les situations, les thèmes. Quelques-uns sont simplement romanesques; à ce point de vue, celui qu'a imité Scudéry (I 6) s'offre naturellement à nous d'abord; mais d'autres encore rentrent dans cette catégorie. « Un mari et une femme s'étaient juré de ne pas se survivre. Le mari, absent pour un voyage, envoya à sa femme un messager chargé de lui annoncer qu'il était mort. La femme se précipita d'un lieu élevé, sans d'ailleurs se tuer; une fois rétablie, son père veut la forcer à divorcer d'avec son mari; sur son refus, il la chasse (II 2). » Veut-on des matières extraordinaires? « Un tyran manda un père et ses deux fils et ordonna aux jeunes gens de frapper leur père. L'un d'eux se jeta par la fenêtre; l'autre frappa son père, entra dans l'amitié du tyran et le tua. Il fut récompensé pour ce meurtre, mais on veut qu'il soit puni pour avoir frappé son père : celui-ci le défend (IX 4). » Enfin, quelques sujets vont jusqu'à l'invraisemblable (*supra fidem* Quintilien 2, 10, 5). Voici un père qui a perdu les deux bras à la guerre; il surprend sa

(1) Cf. *supra*, p. 66.

(2) Cf. Juvénal, 7, 168 sq. *Et veras agitant lites*, raptore relicto; Fusa venena silent.

femme en flagrant délit d'adultère; il appelle son fils pour la tuer, ainsi que son amant (I 4). Là, c'est un jeune homme qui viole deux jeunes filles la même nuit (I 5). Que dire de ce père qui, sur la dénonciation de sa seconde femme, condamne à mort, pour parricide, un fils qu'il avait de son premier mariage? Il confie à son autre fils, né de la même mère, l'exécution du supplice, qui consistait à enfermer le condamné dans un sac, que l'on jetait dans les flots. Pris de pitié, le jeune homme embarque son frère sur un esquif sans agrès, qu'il lance sur les vagues. Le prétendu parricide est recueilli par des pirates, dont il devient le chef; plus tard, sa bande fait prisonnier son père, alors en voyage; il lui rend la liberté. Le père, revenu dans sa patrie, chasse son second fils (VII 1). Un homme part en voyage; il est pris par des pirates; il écrit à sa femme et à son fils pour les prier de le racheter. A cette nouvelle, la mère perd la vue en pleurant; quand le fils veut partir pour racheter son père, elle demande qu'il soit emprisonné, en vertu de la loi : « Les enfants nourriront leurs parents sous peine de prison (VII 4). »

Les personnages qui jouent un rôle dans ces thèmes sont souvent des personnages qui n'avaient jamais existé, comme les braves éprouvés (I 4 et 8; VIII 5; X 2); d'autres sont de convention, pauvres ennemis de riches (V 2 et 5; VIII 6; X 1), marâtres toutes prêtes à causer la perte de leur beau-fils (IV 5 et 6; VI 3; VII 1 et 5; IX 5 et 6); enfin, il en est un certain nombre que l'on trouvait encore en Grèce quand les Controverses furent instituées (1), mais qui, nous l'avons dit (2), n'étaient plus connus en Italie depuis un certain temps, les pirates (I 6 et 7; III 3; VII 1 et 4) ou les tyrans (3) (I 7; II 5; III 6; IV 7; V 8; VII 6; IX 4), avec leur symbole, la citadelle (*arx*) (4). Quant aux autres, aussi

(1) Lucien (*de saltatione*, 65) et Philostrate (*vitæ sophistarum*, I 5, Kayser), indiquent, comme principaux personnages des déclamations, les tyrannicides, les braves éprouvés et les riches.

(2) V. p. 77.

(3) A rapprocher de Juvénal (7, 151) : *cum perimit saevos classis numerosa tyrannos*. V. aussi 10, 112. — Sur les dissertations où figurent des tyrans, lire Peter, *op. cit.*, I p. 39.

(4) Cf. à ce propos Tertullien, *Apol.* 4.

invraisemblables que les situations, on les voit étaler, la plupart du temps, des sentiments exactement opposés à ceux qu'on s'attendrait à trouver en eux. C'est un père qu'on accuse d'avoir livré son fils aux ennemis (VII 7), qui écrit aux pirates pour leur demander de couper les deux mains à son fils, leur prisonnier (I 7), ou qui fait mourir sa fille (X 3); c'est une mère qui empoisonne sa fille (VI 6). Les fils accusent leur père de folie (II 3, 4 et 6; VI 7; VII 6; X 3); les frères détestent leur frère (I 1; II 4; VI 3) et vont jusqu'à les accuser de parricide au moyen d'un faux témoignage (V 4). Au contraire les pirates donnent des leçons à ce père qui leur demandait de couper les mains de leur prisonnier; ils renvoient le jeune homme en lui disant : « Va rapporter à ton père que les pirates n'acceptent pas tous les marchés (1) (I 7, 6). » Je ne parle que pour mémoire des prêtresses qui sortent d'une maison de prostitution (I 2). Pétrone n'exagérait donc guère lorsqu'il écrivait que les adolescents, dans les écoles, passaient leur temps à s'occuper « de pirates debout sur le rivage avec leurs chaînes, de tyrans qui, par édit, ordonnent à des jeunes gens de tuer leur père (*Sat.* 1), » et encore moins Tacite dans le passage (*Dial.* 35) où il indique, parmi les thèmes les plus fréquemment traités à l'école, « les récompenses offertes aux assassins des tyrans ou le droit d'option des jeunes filles violées. »

Pourquoi ces lois en partie imaginaires, ces personnages de convention ou de légende, qui étalent des sentiments extraordinaires dans des sujets d'une vraisemblance douteuse? C'est que les déclamateurs tiennent à poser, dans leurs Controverses, une question de solution délicate. On trouve tout d'abord un certain nombre de thèmes, où il convient d'examiner si une mesure prise ou une accusation portée est légitimée par les faits : tel est le cas des dix-sept matières (I 1, 4 et 6; II 1 et 2; III 2 et 3; IV 3 et 5; V 2 et 4; VI 1 et 2; VII 1; VIII 3 et 5; X 2) où un père chasse son fils, et des six (II 3, 4 et 6; VI 7; VII 6; X 3) où un fils accuse son père de folie. Mais le plus grand nombre (51 sur 74) s'ap-

(1) Sur cette idée du « noble pirate » dans la litt. grecque et latine, v. Rohde *op. cit* p. 357, n. 1.

puient sur des lois : ces sujets, au fond, sont expliqués par deux phrases, dont la première est prononcée par Latron (IX 4, 9) : *in lege... nihil excipitur, sed multa, quamvis non excipiantur, intelleguntur, et scriptum legis angustum, interpretatio diffusa est;* quant à l'autre, comme elle se trouve dans les *Excerpta* (VI 3, 2), nous ignorons de qui Sénèque l'avait entendue; quelqu'un prétendant qu'on ne peut attaquer les actes faits conformément à la loi, un rhéteur répondit : *Immo nihil nisi quod lege factum est, nam si quid aliter gestum est, per se irritum est.* Dès lors, voici de quelle façon on peut diviser ces 51 Controverses. Une loi ayant été appliquée, n'a t-on pas eu tort de le faire (II 5, VI 3, VII 4), et, inversement, n'a-t-on pas eu raison, étant donné certaines circonstances, de désobéir à une loi (I 7) ? Un acte délictueux ayant été commis, peut-on le faire tomber sous le coup d'une loi déterminée, étant donné que cette loi ne le frappe peut-être pas et qu'il y a lieu de l'interpréter elle-même (I 3 et 8; III 5; VII 8; VIII 4) — que cette loi est en conflit avec une autre loi (V 7) ou avec une disposition particulière (V 8, VIII 2) — qu'il faut choisir entre deux dispositions d'une même loi, qui s'excluent (I 5) ou non (V 5) (1) — que le crime ou délit, puni par la loi, n'a peut-être pas été commis par celui qui est accusé (II 7; VI 4 et 6; VII 3, 5 et 7; VIII 6) — ou enfin qu'il ne tombe pas sous le coup de la loi invoquée (III 4; VI 8; IX 2 et 3; X 1, 4 et 5) : à ce dernier cas, il convient de rattacher celui où l'on cherche si telle personne remplit encore les conditions requises par la loi dans un cas déterminé (I 2). Enfin, même lorsqu'il est prouvé que le crime ou le délit tombe bien sous le coup de la loi citée, il faut chercher si elle doit être appliquée à celui qui s'en est rendu coupable, étant donné les intentions de l'auteur de l'acte délictueux ou les circonstances qui ont entouré la faute (III 7, 8, 9 ; IV 1, 4, 6, 8 ; V 1, 3, 6 ; VI 5 ; VII 2 ; VIII 1 ; IX 1, 4, 5, 6 ; X 6) ; pour des raisons analogues, une récompense peut ne pas être attribuée, alors même que la loi prescrit de la décerner (III 1 et 6 ; IV 7), ou

(1) Julius Victor, parlant des lois contraires (*de legibus contrariis*, 3, 13, Halm p. 383, 21 sqq.), signale ce cas.

encore une fonction doit être conservée à celui qui l'occupe, alors même qu'il cesse de remplir les conditions imposées par la loi à celui qu'on est revêtu (1) (IV 2.)

On le voit : dans un grand nombre de ces thèmes sont engagés des conflits, non seulement entre des lois, mais entre une loi et un sentiment comme l'amour de la patrie (IV 4), ou surtout entre des sentiments également forts, jalousie et reconnaissance (IX 1), affection pour le père et pour la mère (VII 4), obéissance due au père adoptif et affection pour le père naturel (I 1), obéissance due au père et affection pour lui (II 1), pour un mari (II 2), une femme (I 6), ou un frère (III 3 ; VII 1). Les déclamateurs romains tiennent même tellement à ce que le sujet implique un conflit, qu'ils transforment en ce sens les thèmes qu'ils empruntent aux Grecs chez ceux-ci, par exemple, une seule loi est invoquée en tête de la matière qui est devenue, dans Sénèque, la Controverse 7 du Livre V (2) ; les Latins en ont ajouté une autre : *Imperator in bello summam habeat potestatem.* C'est de la même façon, sans aucun doute, qu'on peut comprendre qu'une loi romaine (3) : *Adulterum cum adultera qui deprehenderit, dum utrumque corpus interficiat, sine fraude sit*, soit invoquée, à côté d'une loi grecque (4) : *Ingrati sit actio*, en tête d'un sujet (IX 1) tiré de l'histoire grecque plus ou moins arrangée.

Ils veulent aussi que les conflits, ou, d'une façon générale, la question posée dans le thème soit difficile à résoudre ; les *Gesta Romanorum*, dans ceux de leurs récits qui sont empruntés à Sénèque, indiquent parfois l'issue du débat ; l'original ne s'y risque jamais. Les choses, en effet, sont disposées de telle façon qu'il y ait toujours doute sur la culpabilité de l'accusé, la légalité de l'acte attaqué, le bien-fondé

(1) On remarquera que beaucoup de ces sujets rentrent dans le cadre des Controverses conjecturales tracé par Fortunatianus (1, 12 ; Halm, p. 90, 1 sqq.) : *cum de facto constat et de persona non constat, aut cum de persona constat et de facto non constat, aut cum de utroque non constat, aut cum de sola voluntate fit quæstio aut cum est anticategoria* (91, 1 : *anticategoria = mutua accusatio, id est cum aliqui se invicem accusant*).

(2) V. dans mon édition la note sur le début de la Controverse.

(3) V. p. 71.

(4) V. p. 67.

de la demande faite, ou la décision qu'il convient de prendre. Qu'on pèse à ce point de vue les termes de la matière suivante (I 7) : *Quidam alterum fratrem tyrannum occidit, alterum in adulterio deprehensum, deprecante patre, interfecit. A pirata captus scripsit patri de redemptione. Pater piratis epistulam scripsit, si praecidissent manus, duplam se daturum. Piratae illum dimiserunt. Patrem egentem non alit*, et l'on verra qu'ils fournissent au père, dont le rôle est odieux, des moyens de justifier sa conduite. Je crois pouvoir affirmer aussi qu'il eût fallu des juges bien sagaces pour trancher, conformément à la justice et à l'équité, les questions soulevées par les Controverses VI 3 et VII 7.

Aussi bien, pour rendre la solution douteuse, les déclamateurs n'indiquent-ils dans les thèmes aucun des éléments qui, dans la vie, imposent souvent une solution à un conflit très délicat et très difficile à trancher en apparence ; ici, rien n'est précisé, ni les circonstances, ni les caractères, et Sénèque ne le dissimule pas (VII 1, 18) : « Varius Géminus disait que le jeune homme était en très bonne posture s'il avait épargné son frère coupable, en meilleure encore s'il n'avait pas tué un innocent, *car la matière permet les deux hypothèses.* » Il y a vingt autres exemples de ce manque de précision. Dans la Controverse de « l'Assassin du tyran remis en liberté par les pirates », à laquelle je viens de renvoyer (I 7), on ne sait pas si les pirates ont, oui ou non, coupé les mains du jeune homme, élément d'appréciation qui aurait pourtant son importance. Le sujet de la Controverse 1 du Livre II est le suivant : « Un riche chasse ses trois fils. Il demande à un pauvre de lui laisser adopter son fils unique. Le pauvre y consent, mais le fils refuse et son père le chasse. » Pourquoi ce riche a-t-il chassé ses trois enfants ? Le riche est-il ami du pauvre ? Le fils du pauvre est-il lié avec les enfants du riche ? Quel est le caractère du riche ? Celui du pauvre ? Autant de questions auxquelles la matière ne répond pas. Dans la Controverse 6 du Livre VII, le principal personnage, et, qui plus est, le personnage sympathique, est un esclave : on ne nous dit pas si c'est un esclave né dans la maison, laissé par héritage ou acheté ; la plupart des déclamateurs,

malgré les critiques de Pollion, l'homme de bon sens (VII 6, 24), supposèrent qu'il avait été acheté, mais rien ne le prouve. Voilà comment Latron, parlant pour le brave éprouvé sans bras qui a surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, peut s'écrier (I 4, 1) : « Mon arrivée a simplement réveillé les deux complices [sans les épouvanter] », tandis qu'Arellius Fuscus dit précisément le contraire (*ib.* 10) : « Mon arrivée n'a même pas réveillé les deux complices. » En un mot, et à dessein, les personnages sont toujours de simples abstractions, père, fils, riche, pauvre, pirate, sans la moindre caractéristique ; à l'élève de mettre les *couleurs*.

Lorsque c'est à l'histoire que les rhéteurs empruntent les éléments d'un sujet, ils transforment les données fournies par elle, afin d'arriver au résultat cherché, un problème difficile à résoudre. En effet, les Grecs, dans les *Suasoriae,* ont remplacé les trois cents Grecs qui accompagnaient les trois cents Spartiates, par un certain nombre de bataillons de trois cents hommes, envoyés par les différentes cités grecques (S. 2), et, dans les Controverses, ils ont supposé (VIII 2) que les Eléens avaient coupé les mains à Phidias, comme sacrilège, assertion démentie par tous les témoignages de l'antiquité (1). Ils ont inventé (VI 5) qu'Iphicrate avait été battu deux fois par les Thraces et avait dû signer avec leur roi un traité honteux. Ils nous disent (IX 1) que Miltiade, condamné pour péculat, étant mort en prison, son fils Cimon vint y prendre sa place afin qu'on pût donner la sépulture à son père, puis que Callias, riche citoyen, le tira de prison en payant l'amende à laquelle Miltiade avait été condamné, et fit épouser sa fille à Cimon. Or Miltiade avait été condamné pour trahison (Népos *Miltiade* 7, 6 ; Plutarque *Cimon* 4, 5), et, dès lors, du moment qu'il était encore débiteur de l'État, son fils, qu'il le voulût ou non, se substituait à lui pour tous les effets du procès (2). En second lieu, Cimon n'épousa pas le moins du monde la fille de Callias ; c'est lui qui maria à Callias sa sœur Épiniké, qui passe pour avoir été de mœurs plus que légères, et qui, dit-on, ne refusait pas ses faveurs

(1) V. les notes de mon édition.
(2) Meier-Schömann, *d. attische Prozess*, p. 96.

à son frère (Népos *Cimon* 1, 3-4 ; Plutarque *Cimon* 4, 9). Même exactitude dans les sujets proprement latins. On emprunte à Pollion une insinuation reconnue fausse (S. 6, 14) pour en faire la matière de la Suasoria 7. Les déclamateurs supposent que Popillius, qui tua Cicéron sur l'ordre d'Antoine, avait été défendu avec succès par le grand orateur contre une accusation pour parricide (VII 2). Or Sénèque nous avoue lui-même que peu d'historiens attribuent à Popillius l'assassinat de Cicéron ; encore tombent-ils d'accord que celui-ci avait plaidé pour son prétendu assassin dans une cause privée (VII 2, 8). Il est constant que Flamininus (1) tua un Gaulois au cours d'un festin ; mais, au lieu d'admettre la vérité, à savoir qu'il frappa de son épée, pour complaire à son mignon Philippe, un noble boïen, qui était venu l'implorer, les déclamateurs adoptent une version due à l'imagination de Valérius d'Antium : le mignon y est remplacé par une courtisane et le noble boïen par un condamné à mort, qu'on tire de la prison pour l'exécuter (IX 2). Mais ces falsifications de l'histoire doivent laisser indifférents les contemporains de Sénèque, qui, tout comme les fils de notre auteur, semblent l'avoir placée infiniment au-dessous des déclamations (S. 6, 16 et 27). D'ailleurs Platon ne pose-t-il pas en principe que la rhétorique ment (Ἡ ῥητορικὴ ψεύδεται, *Phèdre* 43, p. 260) ? Cicéron n'écrit-il pas dans le *Brutus* (11, 42) « qu'il est permis aux rhéteurs de fausser l'histoire pour rendre leurs discours plus piquants » ? Enfin, ce qui est plus caractéristique encore, Fortunatianus (I 4 ; Halm p. 84, 14 sqq.) ne distingue-t-il pas un groupe de Controverses παρ' ἱστορίαν, *quando id in controversia invenimus, quod sit extra historiae fidem ?*

On le voit : on est bien loin de ces sujets, tout voisins des causes qui se plaident le plus fréquemment au Forum et que Cicéron (*de Orat.* 1, 33, 149) et Quintilien (2, 10, 12) recommandent de choisir comme matière des déclamations. Les procès portent le plus souvent sur les questions de propriété, et ce sont des questions de propriété que soulèvent les

(1) Dans la controverse, Flamininus est appelé indifféremment propréteur ou proconsul, quoiqu'il eût été consul sept ans avant d'exercer le gouvernement de cette province.

deux sujets que Suétone donne comme types des controverses primitives; dans Sénèque, de tels cas ne sont jamais effleurés; on n'y trouve que des faits relevant du droit criminel, et encore qui se produisent dans des circonstances invraisemblables et de complication exceptionnelle, *fictis nec ullo modo ad veritatem accedentibus*, dit Tacite (*Dial.* 31). Quintilien protestait et demandait qu'on laissât de côté les marâtres impitoyables et tous les sujets, plus ou moins ridicules, qui ne ressemblent en aucune manière aux questions de droit civil qui se présentent au barreau (2, 10, 5); mais il ne rencontrait pas l'approbation de ses contemporains. « Quoi, lui disait-on, les jeunes gens ne pourront-ils donc plus traiter des sujets qui les séduisent (*ib.* 6)? » En effet, c'est là une des raisons pour lesquelles les rhéteurs prenaient leurs thèmes en dehors de la réalité commune. Ils savaient que les futurs avocats ne rencontreraient jamais au barreau des causes semblables à celles qu'ils leur donnaient à développer; s'ils imaginaient des situations extraordinaires et des espèces compliquées, c'était pour retenir les élèves en piquant leur amour-propre; car, plus la matière était extravagante, plus il était difficile de plaire en la traitant. En même temps, ils développaient par là leur ingéniosité, ce qu'a bien mis en lumière M. Cucheval (1) : « Comme leur but était de rompre les jeunes gens à toutes les difficultés de l'art oratoire, d'habituer leurs élèves à tirer parti de la cause, quelle qu'elle fût, bonne ou mauvaise, forte ou non, qu'ils auraient à défendre, de leur apprendre à inventer, à l'occasion, des excuses et des justifications plausibles pour les actes les moins avouables, ils ne croyaient pas pouvoir mieux y parvenir que par ces sujets romanesques et compliqués. Traiter un sujet simple et vraisemblable leur eût paru une préparation insuffisante. »

Mais ils ne se rendaient pas compte que l'intérêt éveillé par les conflits imaginés était un intérêt de curiosité, que ces situations recherchées habituent l'esprit aux raisonnements tirés de loin, c'est-à-dire presque toujours faux, que, violentes, elles le transportent presque toujours hors de la vie com-

(1) *Op. cit.* I p. 224.

mune (1) et que, par suite, ce qu'ils donnaient à traiter à leurs élèves, c'était, en définitive, un sujet de roman (2) : telle matière (VI 7) a été empruntée à l'aventure romanesque de Séleucus et Stratonice; telle autre, inversement, se retrouve dans l'Histoire d'Apollonius de Tyr (I 2; cf. chap. XXX-XXXI) ou dans l'*Illustre Bassa* de Scudéry (I 6) ; il en est qui sont d'admirables nouvelles criminelles (VII 5). Dès lors, une seule faculté travaille, l'imagination, qui, sollicitée par ces conflits, délicats à trancher, qui constituent, au fond, presque tous les sujets, ne trouve aucune barrière contre elle-même, aucune circonstance qui, lui rappelant le monde réel, l'y retienne, puisque les lois sont imaginaires, les personnages de convention et les sujets extraordinaires. Sur soixante-quatorze Controverses, il y en a neuf en tout qui n'offrent rien de contraire à l'esprit, sinon à la lettre de la législation romaine de l'époque et à l'organisation sociale du temps (3); ce sont : II 6 *Pater et filius luxuriosi*; II 7 *Peregrinus negotiator*; IV 8 *Patronus operas remissas repetens* (encore la scène se passe-t-elle à l'issue des guerres civiles); VII 5 *Quinquennis testis in procuratorem*; VII 7 *Cavete proditorem*; IX 2 *Flamininus inter cenam reum puniens* (qu'on change les noms et la question peut se poser encore); X 1 *Lugens pauperis filius divitem sequens*; X 4 *Mendici debilitati* X 5 *Parrhasius et Prometheus* (cf. l'observation faite plus haut pour IX 2). C'est dire que, sept fois sur huit, les Controverses, par le fond, ressemblent au roman, ou du moins à la nouvelle; toutes d'ailleurs s'en rapprochent par la forme, étant donné la façon dont les sujets sont développés.

(1) Cf. Nisard, I p. 442, sq.
(2) Voir Rohde, *op. cit.* pp. 339-341.
(3) Cf. Juvénal disant, pour railler les travers des déclamateurs (7, 168) : *et veras agitant lites*.

CHAPITRE V : COMMENT CES SUJETS SONT DÉVELOPPÉS

I. Pourquoi et comment les déclamateurs sortent généralement du sujet. — II. Quand ils le traitent, comment le font-ils ? — III. Les *traits*. — IV. Conclusion.

I. *Pourquoi et comment les déclamateurs sortent généralement du sujet.* — Nous venons de voir les causes infiniment subtiles, — celles que se réservent, devant les tribunaux, les maîtres du barreau, — que doivent traiter ces jeunes gens, dont quelques-uns ont douze ans (1). Ils ont à expliquer, à faire condamner ou à excuser des crimes extraordinaires ; ils ont même quelquefois, successivement, à les faire condamner et à les excuser, ou, du moins, ils sont libres de traiter successivement l'une et l'autre thèse, et ils usent de la permission (2). Or, si les matières des Controverses sont conçues de telle façon que l'on peut soutenir les deux faces de la cause, il n'en est pas moins vrai que l'une est plus difficile à défendre que l'autre : c'est un rôle pénible que d'essayer d'innocenter une mère qui, accusée d'avoir empoisonné son beau-fils, déclare qu'elle a eu sa propre fille comme complice (IX 6), ou de disculper l'homme qui recueille les enfants exposés, les mutile, les fait mendier et vit des aumônes qu'on leur donne (X 4). Cependant ce sont ces thèses que l'on choisit, comme à l'envi, pour essayer ses forces (*ib.* 17). Où ces jeunes gens vont-ils chercher leurs arguments ? Dans la vie ? Ils n'en ont aucune expérience. Dans le droit ou la

(1) V. *supra*, p. 50, et cf. ce mot de Pétrone, *Sat.* 4 : [*Parentes*] *eloquentiam, qua nihil esse magis confitentur, pueris inducunt adhuc nascentibus.*

(2) V. *supra*, p. 56.

philosophie ? Mais chez le *grammaticus*, qu'ils viennent de quitter, ils n'ont rien appris, nous l'avons vu, qui ne les préparât directement et le plus rapidement possible aux Controverses. Vont-ils essayer de tirer parti des menues circonstances de la cause ? Nous avons remarqué qu'elles n'étaient pas déterminées d'une façon précise, et, d'ailleurs, les personnages, le plus souvent, appartiennent à un monde de convention, à moins qu'ils n'éprouvent des sentiments exactement opposés à ceux que l'on attendrait d'eux. On n'a même pas la ressource, comme au forum, de reprendre et de réfuter les arguments qu'a employés l'avocat de la partie adverse : si, en effet, dans la Suasoria 6, Varius Géminus semble répondre aux arguments de Fuscus (§§ 5 et 13), la plupart du temps les déclamateurs aiment mieux plaider le pour et le contre comme deux causes indépendantes. Ainsi, dans la cause, aucune source de développement, ou à peu près. Or on exige de l'orateur une certaine abondance (Quintilien 12, 2, 11 sqq.), la brièveté était laissée à l'historien et au philosophe ; Sénèque note, comme un fait étonnant, que Latron aille droit au but (II 3, 15 ; VII 2, 8) ; il préfère, déclare-t-il, l'exubérance à la brièveté exagérée (IX 2, 26), et il blâme moins pour leur surabondance Hatérius, l'homme qui avait besoin d'un frein (IV *Préf.* 7-8), ou Albucius, qui parlait neuf heures de suite (VII *Préf.* 1), que Marullus pour sa maigreur (I *Préf.* 22). Dès lors, par une conséquence naturelle, les déclamateurs, incapables de trouver dans les causes le moyen d'arriver au résultat que l'on exige d'eux, vont en sortir pour atteindre ce but.

Mais les maîtres, demandera-t-on ? Les maîtres s'occupent d'abord de ne pas mécontenter leurs élèves, « pour ne pas rester seuls dans leurs écoles, » comme dit Pétrone (*Sat.* 3). Déjà Cestius avoue que, souvent, avant de lancer tel ou tel *trait* ou telle ou telle *couleur*, il consulte, non pas son goût, mais celui de ses auditeurs, qu'il sait d'ailleurs mauvais (IX 6, 12) ; et c'est un des professeurs les plus renommés, un de ceux auxquels leur nom seul attire de nombreux élèves ! On devine ce qui se passe dans les écoles de deuxième ou de troisième ordre ; ce sont les élèves qui font la loi :

Quintilien, cinquante ans plus tard, l'avoue et le déplore (2, 2, 9).

Quant aux élèves, ils songent, avant tout, à obtenir les suffrages du public, à soulever ces applaudissements, dont Quintilien (2, 2, 9) et Sénèque le Philosophe (*ad Lucilium* 54, 12) regrettaient qu'on les eût admis à l'école. « Celui qui prépare une déclamation, dit Votiénus Montanus, écrit, non pour triompher, mais pour plaire (IX *Préf.* 1). » Comment pourrait-il en être autrement ? Ainsi que le note M. Pichon (1), « l'avocat qui plaide est soutenu par un intérêt actuel et pressant, par une nécessité pratique ; il faut qu'il songe plus à son client qu'à lui-même, sans quoi il perd sa cause et manque le succès justement pour l'avoir trop cherché. Mais celui qui, dans une école, plaide pour Cimon ou pour Parrhasius se trouve beaucoup plus intéressant que ses clients imaginaires. Il ne peut pas se passionner pour des gens qui n'ont jamais existé ou qui sont morts il y a quatre cents ans. » Dès lors, pour parler comme Montanus (*ib.*), il désire voir les applaudissements s'adresser à lui-même et non à la cause. Or l'auditoire composé, outre les élèves, d'oisifs ou d'amateurs de déclamations, qui ont entendu traiter nombre de fois le même sujet, veut avant tout ne pas s'ennuyer ; il vient pour entendre des choses fines ou éloquentes. Ce que l'on exigeait, à l'époque de Tacite (*Dial.* 20), devant les tribunaux, « le défilé rapide des arguments, le brillant des *traits*, l'éclat de descriptions soignées, » tel est, durant les premières années de notre ère, l'idéal des écoles de déclamation.

Aussi s'efforce-t-on de ne pas fatiguer une attention qui se distrait d'autant plus facilement qu'elle doit, pendant deux ou trois jours, on s'en souvient (2), écouter des déclamateurs qui développent le même thème. Comme le constate Montanus, et comme le faisaient Arellius Fuscus (II *Préf.* 1), son élève Ovide (II 2, 12) et d'autres encore vraisemblablement, on laisse de côté l'argumentation, « ennuyeuse et peu capable de recevoir des ornements (IX *Préf.* 1). » On trouve quelquefois — rarement — des discussions de droit ; exemples : Un père peut-il

(1) Art. cité, p. 158.
(2) V. p. 57.

chasser son fils en raison d'un mariage qu'il a conclu (I 6, 8 ; II 2, 5) ? Un brave éprouvé peut-il être déshérité (X 2, 11) ? Un père peut-il chasser son fils pour une action qui a valu à celui-ci une récompense de l'État (X 2, 8) ? D'abord elles permettent des remarques subtiles ; ensuite, si on les supprime, les Controverses n'existent plus ; mais ce sont les seules discussions que l'on se permette : ainsi, dans la Suasoria 1, où Alexandre se demande s'il doit lancer ses navires sur l'Océan, on rencontre très peu de considérations politiques ou stratégiques.

Ce qui intervient partout, ce sont les lieux communs, d'abord ceux dont Cicéron recommandait l'emploi, et qui consistent à tirer de la cause particulière dont on est chargé, la question générale qui y est contenue, comme lui-même l'a fait dans le *Pro Milone* (*de Orat.* 2, 30, 132 sqq. ; *Part.*, 30, 104 sqq. ; cf. Quintilien 2, 4, 24 sqq.). Les déclamateurs les connaissent ; ils cherchent, par exemple (III 9, 2), s'il est jamais permis de donner du poison ; ils se demandent si, dans tous les cas, un fils doit nourrir son père (I 7, 11) ou lui obéir (II 1, 20 ; VII 1, 16), soulevant ainsi la question des rapports entre les parents et les enfants. Mais les matières, en dernière analyse, se ramenant presque tous à une question générale, ils ne se servent pas de ce genre de lieux communs aussi fréquemment que l'on s'y attendrait ; c'est que, pour traiter ces questions générales, il est besoin de notions de philosophie (Tacite *Dial.* 31), qu'ils ne possèdent pas. On voit encore moins employer une seconde catégorie de lieux communs auxquels fait allusion Cicéron (*de Orat.*, 2, 30, 130 sqq.), et dont parle longuement Quintilien (5, 2 sqq.), ceux que l'on peut invoquer toutes les fois (1) qu'il s'agit de faux témoignages, de tortures, etc., à moins qu'on ne fasse entrer dans ce groupe les questions générales, comme : « Les dieux s'occupent-ils du monde (cf. I 3, 8) ? » et : « Faut-il croire aux augures (S. 3, 4 ; 4, 1) ? »

(1) Cf. Navarre, *op. cit.*, p. 153. « Outre les arguments spéciaux qui n'appartiennent qu'à elle, chaque cause... comporte des raisons plus générales, qui seraient de mise dans toutes les autres causes de même nature... Bien avisé sera donc le rhéteur qui, munissant d'avance ses élèves de ces raisons générales, leur évitera la peine de les retrouver à nouveau chaque fois. »

C'est qu'ils préfèrent d'autres développements, qui, nous dit Sénèque (I *Préf.* 23), « ne sont nullement impliqués dans le sujet, mais se placent partout d'une façon suffisamment convenable, comme ceux sur la fortune, la cruauté, les mœurs du siècle, les richesses »; ces lieux communs, Latron les appelait son magasin. Il faut le reconnaître, ils dispensent de chercher des arguments, mais, comme Quintilien ne craint pas de le dire (7, 1, 41), ils ne prouvent souvent rien; cela n'empêche pas qu'ils sont non seulement recherchés, mais presque toujours traités longuement, car Sénèque note le contraire pour Latron (VII, 7, 10). Albucius ne pouvait résister au désir d'introduire, même mal à propos, un lieu commun de philosophie (VII *Préf.* I; cf. I 3, 8; 7, 17; VII 6, 18), et il était suivi par Musa (VII 1, 14). C'est assurément l'un de ces deux rhéteurs qui, dans la Controverse 1 du Livre V, avait jugé à propos de traiter le lieu commun sur l'espérance, qui nous a été transmis sans le nom du déclamateur qui l'avait prononcé (§ 1). Le développement sur l'instabilité de la fortune se trouve sept fois dans les deux premiers livres des *Controverses*, traité par Latron (I 1, 3; II 1, 1), Fuscus (I 1 16; II 1, 7), P. Asprenas (I 1, 5), Dioclès de Caryste (I 8, 16) et Fabianus (II 4, 3). Cependant Fabianus avait plutôt la spécialité des attaques contre les mœurs de ses contemporains (II *Préf.* 2), qu'on le voit attaquer quatre fois dans le seul livre des *Controverses*, où il prenne la parole (II 1, 10-13; 25; 5, 6-7; 6, 2); mêmes critiques dans la bouche de Julius Bassus (I 6, 5), de Latron (II 7, 1 et 3-4), de Labiénus (X 4, 17) et d'un inconnu (V 5, 1-2); ils flétrissent à l'envi les vices du siècle, surtout le goût du luxe dans les constructions, l'amour de la dépense chez les femmes et l'impudeur de leur costume et de leurs allures; il est même étonnant que Friedländer, pour son tableau des mœurs romaines à l'époque d'Auguste et de Tibère, ait tiré si peu de parti des Controverses.

En somme, ce que l'on se propose en traitant ces lieux communs, c'est de faire rentrer les personnages, pour les accuser ou pour les excuser, dans un groupe; c'est de généraliser, pour ainsi dire, l'accusation ou l'excuse. On arrive au même résultat à l'aide des exemples tirés de l'histoire, dont Quin-

tilien (12, 4, 1) déclare la connaissance indispensable à l'orateur, car seuls, dit-il, ils ne peuvent être soupçonnés d'être imaginés pour les besoins de la cause (10, 1, 34) ; c'est pour les fournir aux rhéteurs d'une façon commode que Valère-Maxime a composé son livre, et, comme il n'avait pas encore paru à l'époque de Latron, celui-ci avait étudié l'histoire avec soin (I *Préf.* 18). Ce sont d'ailleurs les mêmes noms qui reviennent toujours sur la langue des déclamateurs. Boileau écrit à propos de l'épopée ancienne :

Minerve est la science et Vénus la beauté.

De même, dans les Controverses ou les Suasoriae, on ne parlera pas d'empoisonnement sans nommer Mithridate, de cruauté sans rappeler Sylla, de courage sans citer Polyzélos et Cynégire, de mépris des richesses sans invoquer Aristide, Fabricius, Tubéron ou Coruncanius. Pour justifier un suicide, on le comparera à ceux de Caton, de Curtius, de Mucius Scévola ou même de Codrus. L'inconstance de la fortune appellera les noms de Crésus (1), de Marius ou de Crassus, la défense des hommes sans aïeux celui de Servius Tullius. Chaque fois qu'on parlera d'une femme fidèle à son mari jusque dans la mort, on la rapprochera des épouses qui se jettent dans le bûcher élevé pour brûler le corps de celui auquel elles étaient unies. Quand on vient de lire les déclamations, on comprend mieux le mot de Sénèque le Philosophe sur ces histoires (*ad Lucil.* 24, 6) : *decantatae in omnibus scholis fabulae*, surtout si l'on songe que ces personnages, à l'époque de Cicéron, commençaient déjà à être des types consacrés (*de Off.* 1, 18, 61).

Si l'on n'a pas l'occasion d'invoquer le moindre lieu commun ou le plus petit exemple historique, on saisit un prétexte, si menu soit-il, d'introduire une description, d'autant que, pour les enfants de Sénèque (S. 4, 5), aussi bien que pour un contemporain d'Horace (A. P. *in.*), rien ne l'emporte sur une description habilement présentée (2). Aussi, dans la seule

(1) C'est le premier qui se présente à l'esprit de tous ceux qui ont passé par les écoles de rhétorique (Sénèque le Philosophe *de tranquill. animi* 11, 12).

(2) Ces descriptions comportent d'ailleurs souvent des traits obligatoires, les yeux caves, par exemple, pour un malheureux (I 1, 8 ; 6, 2 ; X 5, 4).

Controverse 4 du Livre I, trouvons-nous six descriptions indiquées (2, 7, 8, 9 et deux au § 12) ; j'ai relevé trois tableaux ou esquisses de tempêtes (VII 1, 4 ; 10 ; VIII 6, 2) ; d'incendie nous n'en possédons qu'un, mais deux matières (III 6, V 5), dont le développement nous a été conservé par les seuls *Excerpta*, ne pouvaient pas ne pas en contenir. Quelquefois même (X 4) on néglige de charger le criminel pour peindre la situation misérable de ses victimes. Les Suasoriae se prêtaient encore mieux aux descriptions de toute sorte, « aspect des lieux, cours des fleuves, situation des villes, mœurs des peuples (II *Préf.* 3) ». Aussi bien, dans la Suasoria 1, on décrit l'Océan ; dans la Suasoria 2 (§ 8), on décrivait les Thermopyles ; bref, on décrivait tellement et partout, que Latron, dans une Controverse (X 4, 12), se moque de cette manie. Si, enfin, il n'y a pas moyen de placer une description, on a recours à ce que l'on pourrait appeler des « procédés passe-partout » ; on parle de collusion (I 5, 8 ; 8, 14 ; II 3, 22 ; VI 7, 2 ; VII 4, 2 ; IX 4, 5 ; X 2, 5 et 15), on raconte un songe, comme Othon (VII 7, 15), ou l'on invoque, à la façon de Fuscus, des présages menaçants (I 1, 16 ; 8, 2 ; 15 ; II 1, 27).

Naturellement, il n'y a pas un lien très étroit entre le sujet et ces descriptions ; Pollion disait de Fuscus qui les employait à satiété : « C'est là s'amuser et non persuader (*non esse suadere sed ludere* S. 2, 10) ». De fait, dans la Suasoria 1, Fabianus sent lui-même qu'il passe trop de temps à décrire l'Océan, et à rappeler les hypothèses auxquelles il a donné lieu ; il s'excuse en s'écriant (§ 4) : « Alexandre va donc s'embarquer sur un élément dont on ne connaît pas la nature ? » Dans la Suasoria 3, il est assez curieux, au premier abord, que la description des phases de la lune puisse amener Agamemnon à laisser immoler sa fille (S. 3, 1) ; la transition entre cette partie et le reste est gauche : *Quidquid horum est*, et Sénèque avoue lui-même (*ib.* 4) que, si la matière ne se refuse pas absolument à recevoir ce développement, à coup sûr, elle ne le réclame pas. Ailleurs (VII 5, 13), il fait une remarque analogue à propos des exemples historiques. Au surplus on ne se préoccupe pas

beaucoup de savoir s'ils sont appelés nécessairement par la cause à traiter, et l'on semble avoir pris pour guide, dans leur emploi, des maximes analogues — *mutatis mutandis* — aux conseils ironiques que Lucien adresse plus tard aux déclamateurs grecs (*Rhet. praec.* 18 et 20) : « Avant tout, parle de Marathon et de Cynégire, sans lesquels rien n'est bien ; toujours que l'on navigue à travers l'Athos, que l'Hellespont soit traversé à pied, que le soleil soit obscurci par les traits des Perses, que Xerxès fuie, que l'on admire Miltiade, qu'on lise les lettres de sang d'Othryade, qu'on entende répéter souvent Salamine, Artémisium et Platées.... Commence à la guerre de Troie, ou, si tu veux, aux noces de Deucalion et de Pyrrha, et, de là, descends jusqu'à l'époque où se place ta déclamation. » De fait, Latron, parlant contre le riche, qu'on soupçonnait d'avoir tué un pauvre, son ennemi, dont le fils le suivait sans cesse, vêtu d'habits de deuil, invoque tout-à-coup Métellus, Caton et Pompée, pour aboutir à cette conclusion : « Tu es donc seul dans cette ville plus intègre que Caton, plus noble que Métellus, plus courageux que Pompée (X 1, 8) ! »

Les lieux communs sont rattachés à la matière d'une façon aussi lâche. Labiénus, à propos de l'homme qui mutile les enfants exposés, veut attaquer les vices des grands seigneurs ; il y réussit au moyen d'un biais très simple et fort ingénieux : « Vous vous inquiétez de ce que fait un mendiant au milieu d'autres mendiants. Cependant les grands seigneurs... (X 4, 17) ». Fuscus-Léonidas, pour engager les Spartiates à ne pas abandonner les Thermopyles, s'adresse d'abord à leur amour-propre, leur montre les avantages de la position, et réserve, comme argument final, qu'il ne faut pas craindre la mort (S. 2, 2) : Sénèque le Philosophe n'a-t-il pas raison de railler cette façon de convaincre les Lacédémoniens (*ad Lucilium* 82, 21) ? L'idée, peu originale, que, sur cette terre, tout ne répond pas à nos vœux, est invoquée successivement pour déterminer Agamemnon à ne pas immoler sa fille (S. 3, 1) et pour empêcher un mari de répudier sa femme (II 5, 7). Dans la Controverse sur « la Fille du Chef des Pirates (I 6), » Julius Bassus veut montrer que la jeune fille ne ressemblera peut-

être pas à son père; pour y réussir, il loue les *homines novi* (§§ 3 et 4) ; il tonne ensuite contre les femmes à grosse dot (§ 5), parce que le beau-père de la jeune fille voulait qu'elle fût répudiée par son mari, afin que celui-ci fût libre d'épouser une riche héritière. Mais la palme revient certainement à Fabianus, à propos du thème où le fils d'un pauvre refuse, malgré l'ordre de son père, de se laisser adopter par un riche, qui vient de chasser ses trois fils (I 2). Fabianus commence par jeter l'exécration sur les guerres (§ 10); puis, au moyen d'une transition faible, il se demande si, par hasard, elles ne sont pas amenées par l'amour du luxe, le désir de se bâtir ces maisons élevées, qui sont un danger plutôt qu'un abri, la passion de les entourer de parcs immenses, où l'on essaye d'imiter les fleuves et les forêts (§§ 11-13). On cherche où il veut en venir ; c'est à la conclusion que voici : « Ces riches, dont le mal est un dégoût si profond de ce qui est naturel, comment s'étonner que, comme enfants aussi, ils aiment seulement ceux des autres ? »

Mais qu'importe au public que tous ces développements n'aient avec le sujet traité qu'un rapport très lointain? Tout ce qu'il demande, c'est que le morceau, *en lui-même*, soit finement présenté ou spirituellement écrit. Qu'il ne se relie pas étroitement à la matière, cela n'a pas d'importance; dans tous les cas, ce n'est pas un motif suffisant pour blâmer l'orateur. Au contraire : car enfin il a d'autant plus de mérite à faire entrer dans son discours un lieu commun ou une description qui, au premier abord, ne semble pas devoir y entrer. Tel est, en effet, l'esprit des Romains qui se pressent dans les écoles de déclamation. Ce n'est pas eux dont l'idéal est, comme celui de Fénelon, « si familier, si doux et si simple que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine, quoique peu d'hommes soient capables de le trouver » ; au contraire, si l'on veut en être applaudi, il faut enlever leur admiration, et, pour cela, leur apporter quelque chose de nouveau. C'est là, d'ailleurs, une entreprise assez difficile, la plupart de ces auditeurs étant, si j'ose ainsi m'exprimer, des piliers d'école. Aussi apporte-t-on une ardeur

d'autant plus vive à trouver du nouveau (1) (VII 2, 14 ; IX 6, 16), dans les *Suasoriae* comme dans les *Controverses*. En réalité, toujours et partout, les déclamateurs sont travaillés du désir d'imaginer quelque chose d'extraordinaire, de signaler, comme Gallion, une idée que tout le monde ait laissée de côté (I 6, 10), ou de satisfaire ce goût de *subtilitas* (1 *Préf.* 21) que manifeste le public.

II. *Quand les déclamateurs traitent le sujet, comment le font-ils ?* — C'est en effet le souci de l'effet à produire qui détermine les rhéteurs dans le choix des arguments et des *couleurs* (cf. Quint. 3, 8, 46). Il arrive qu'ils discutent sur la *couleur* qu'il vaut le mieux adopter dans l'intérêt de l'accusé (VII 8, 10), ou qu'ils s'inquiètent du ton à prendre (VII 4, 6 ; S. 1, 5 sqq.) ; avec un zèle louable, quoique intéressé, toutes les fois que Cicéron est mis en scène (VII 2, S. 6 et 7), ils parcourent ses œuvres pour en tirer des arguments qu'ils supposent devoir le toucher particulièrement (2) ; lorsqu'ils s'adressent à des Lacédémoniens, ils font intervenir des mots que Plutarque a recueillis dans ses *Apophtegmata Laconica* (S. 2, 3 ; 8 ; 11) ; enfin, pour se prononcer sur la culpabilité d'un accusé ils consultent ses antécédents (VII 3, 1 ; 5, 2 ; 4 ; 7, 6 ; IX 6, 1 et 7). Mais, plus souvent encore, ils ne s'inquiètent pas du caractère que l'on prête au personnage qui parle, point capital d'après Quintilien (3, 8, 51 ; 10, 1, 71) ; ils font même fi de toute vraisemblance et de toute vérité, et vont si loin que Sénèque les en blâme (X 5, 18). D'ailleurs le manque de précision des sujets et l'absence d'un adversaire tout prêt à profiter de leurs fautes ne leur laissent-ils pas toute liberté et même toute licence ? Aussi va-t-on supposer qu'une enfant de quatre ou cinq ans (*infans*, IX 6, 10) a servi de complice à sa mère pour un empoisonnement. Lorsqu'Antoine offre la vie sauve à Cicéron, à condition qu'il brûle ses livres (S. 7), on conseille au grand orateur de

(1) Les déclamateurs ressemblent aux Précieux, ainsi que l'a noté M. Pichon (*l. c.* 162), par ce besoin de ne rien dire comme tout le monde.

(2) V. entre autres, dans mon Commentaire, les notes sur les §§ 1, 3, 5, 7, 10 de la Controverse VII 2 — 1, 2, 3, 4, 5, 12 de la Suasoria 6 — 2, 5, 10, 11 de la Suasoria 7.

refuser, au nom de l'immortalité que lui assurent ses œuvres, sans réfléchir, avec Pompeius Silon (§ 11), qu'il serait impossible de détruire tous les exemplaires des ouvrages de Cicéron, répandus à la surface de l'univers entier. Même dédain de l'histoire ou de la réalité : « Les Athéniens, dit Marullus, ont remporté la victoire, sous un général (Thémistocle), que son père avait chassé (I 8, 6) » ; or Plutarque (*Thèm.* 2, 8) nie qu'il ait jamais été déshérité. D'après Latron (X 3,1), « jamais les proscriptions n'ont fait couler le sang d'une femme » ; cette affirmation trop générale est démentie par Valère-Maxime (9, 2, 1). Faut-il rappeler que l'on suppose, contre l'affirmation de Lactance (*Inst. div.* 2, 4, 34), que Verrès est mort avant Cicéron (S. 6, 3) ? De même, d'après les déclamateurs, Cicéron a été tué dans sa maison (VII 2, 14), assertion démentie par Tite-Live (S. 6, 17). Le préteur Sextilius envoie dire à Marius de ne pas s'avancer davantage en Afrique (Plutarque *Marius* 40, 5 et 6) ; traduction libre par Capiton : « Un préteur se détourna de sa route pour ne pas voir l'exilé (VII 2, 6). » Un lieutenant de Lucullus frappe Mithridate d'un coup d'épée à la cuisse ; suivant Musa (VII 1, 15), « un centurion de Lucullus n'eut pas le courage de tuer Mithridate ». A l'époque de Sénèque, le recrutement des Vestales était devenu difficile (1), ce qui n'empêche pas Albucius de dire (I 3, 4) qu'il y a trop de postulantes, même parmi les filles des principaux personnages.

A la simple vérité, qui n'a aucun charme pour les déclamateurs et surtout pour leurs auditeurs, on préfère le romanesque : dans la « Fille du Chef des Pirates » (I 6, 6), la femme qu'on veut séparer de son mari « s'écrie qu'elle va partir seule, ne voulant pas apporter la division dans cette maison où elle croyait ramener la joie et le bonheur. « Non, répond son amant, nous partirons ensemble et nous serons heureux ou malheureux ensemble ». Cet assaut de générosité (2) » a certainement valu à Julius Bassus les murmures d'approbation les plus flatteurs. L'ingéniosité se donne surtout libre carrière dans les *couleurs*, partie très importante

(1) Bouché-Leclercq, *les Pontifes de l'Ancienne Rome*, p. 292 sqq.
(2) Saint-Marc Girardin *l. c.*

aux yeux des Romains, si l'on se rappelle qu'on avait composé sur ce sujet des ouvrages en plusieurs livres (I 3, 11 ; II 1, 33), et qu'Othon s'était acquis une réputation par l'habileté avec laquelle il maniait les *couleurs*, lorsqu'il faut garder une certaine mesure entre ne rien dire et tout révéler (II 1, 33). Cette ingéniosité est de nature toute spéciale ; elle consiste à rechercher les *couleurs* qui, au premier abord, semblent peu vraisemblables. Soit le thème suivant (VII 6) : « Un tyran permet aux esclaves de tuer leurs maîtres et de violer leurs maîtresses. Les principaux citoyens s'enfuient avec leurs enfants ; l'un d'eux, toutefois, laisse sa fille sous la garde d'un esclave qui respecte sa maîtresse, alors que tous les autres profitent de la permission du tyran. Celui-ci est tué ; les maîtres reviennent et font mettre leurs esclaves en croix ; celui qui avait respecté sa maîtresse l'épouse. Le père de la jeune fille est accusé de folie par son fils ». Sans doute l'esclave était bien traité, il était attaché à ses maîtres ; peut-être aussi prévoyait-il ce qui devait arriver et ne se souciait-il pas d'être mis en croix : ce sont là vraisemblablement les raisons qui l'avaient déterminé, surtout la première. Mais celle-là, personne ne la donne ; elle est trop naturelle : Latron invoque la seconde (§ 14) ; Albucius suppose qu'il a trouvé la jeune fille trop enfant (*ib.*), Cestius qu'il espérait, en agissant ainsi, être affranchi quand sa maîtresse se marierait (§ 15) ; d'après Varius Géminus (*ib.* et 16), il n'aimait pas les vierges, avait une amie qui lui suffisait, espérait arriver à cette union, et, en même temps, aurait été arrêté, devant sa jeune maîtresse, par un respect qui l'avait paralysé : c'est le dernier motif qui eut le plus de succès (*valde circumlata est*). Pourquoi le père a pris sa résolution, il est trop facile de le deviner ; cependant, pour l'expliquer, Varius Géminus recourt à l'histoire (§ 17) et Albucius à la philosophie (§ 18) ; Butéon plaide la folie (§ 16) ; d'après Argentarius, c'est la jeune fille qui a voulu ce mariage (§ 18) ; suivant Varius Géminus, le père s'est dit que, dans cette union, sa fille n'aurait à craindre, de son mari, ni injures, ni infidélités, ni divorce (§ 17). Pour Gavius Sabinus (§ 19) et Accaüs Postumius (§ 20), il s'est proposé de faire oublier

que sa fille restait seule vierge dans la ville. La plus belle couleur est encore celle de Pompeius Silon (§ 18) : « Le père n'avait pas de dot à fournir. » Pour expliquer comment la Vestale précipitée du haut de la Roche Tarpéienne n'a éprouvé aucun mal dans sa chute, Othon suppose (I 3, 11) qu'elle s'était exercée à sauter ! Julius Bassus ne l'appelle-t-il (*ib.*) pas la « Vierge qui fait la voltige ? »

On voit que l'inattendu touche souvent à l'extraordinaire, l'extraordinaire au bizarre et le bizarre à l'invraisemblable et au faux. Ce vice est encore plus sensible, on le devine, dans les causes où la défense des accusés est moins facile. Le seul moyen imaginé par Gargonius pour défendre le père qui a écrit aux pirates de couper les mains de son enfant, c'est de lui faire dire : « J'ai dicté à mon secrétaire : « Je vous donnerai le double de la somme que vous me demandez, si vous ne coupez pas les mains de mon enfant ; » le secrétaire a oublié : « ne... pas (I 7, 18). » Le père du général, qu'on soupçonne d'avoir livré son fils qui, du haut de la croix où l'avaient attaché les ennemis, avait dit aux ambassadeurs envoyés pour le racheter : « Prenez garde à la trahison, » interprète ainsi ces paroles par la bouche d'Othon (VII 7, 20) : « Le général avait été gêné de voir les ambassadeurs le regarder ; aussi, pour les déterminer à partir,.... leur avait-il dit un mot tel que, l'ayant entendu, ils se hâteraient de s'en aller. Aussi avait-il dit, non pas : « Qu'on prenne garde à la trahison, » mais : « Prenez garde à la trahison, » comme s'ils couraient personnellement risque d'être victimes d'une trahison. » Enfin, pour l'homme qui mutile les enfants exposés, voici la défense que trouve Pompeius Silon : « C'est par pitié qu'il les a mutilés, pour que l'absence d'une partie de leur corps permît de nourrir le reste (X 4, 17). »

Ce désir d'étonner, qui sert de guide dans le choix des arguments, dans l'invention, règle aussi la façon de les ordonner, la disposition. Quintilien nous en avertit (8, 5, 30) et il est aisé de s'en apercevoir. Si les déclamateurs sont quelquefois d'accord pour le plan à suivre (I 6, 8), plus souvent il y a entre eux divergence de vues (I 5, 4; VII 2, 8 ; 5, 7;

7, 10). Il y a bien, pour presque tous les sujets, une *question* (1) toujours la même : la loi invoquée s'applique-t-elle dans tous les cas ? Et l'on parcourt toute l'étendue du possible pour trouver des exceptions (I 1, 13 ; II 3, 11 ; 5, 14 ; VII 4, 5 ; IX 4, 9). En outre, il y a d'autres *questions*, en quelque sorte sacramentelles, pour tous les cas où la même loi est invoquée ou la même action intentée. Que l'on compare à ce point de vue la division des Controverses IX 2 (§ 15 sqq.), X 4 (§ 11 sqq.) et X 5 (§ 13) ! Toutes les fois qu'un coupable est accusé d'ingratitude, on cherche s'il a reçu un service ou s'il n'en a pas rendu un en échange (II 5, 10 ; IX 1, 3 et 10) ; quand l'accusé prétend avoir rendu un service, qui consiste, en réalité, à ne pas commettre un crime, on discute si c'est là un service (2). Les mêmes *questions* continuent d'ailleurs, dans la suite des siècles, à être posées à propos des mêmes thèmes (3), si bien que l'on pourrait arriver à compléter les *Excerpta* au moyen des autres écrivains, chez lesquels on trouve traités les sujets dont Sénèque ne donne que la carcasse, parfois (IV 5) à l'aide de Lucien (4), ailleurs (V 1) en se reportant aux Déclamations de Quintilien, ou dans un autre cas (VI 3) grâce à Cyrus. On trouve même un cadre classique, très simple (I 1, 13), dont se servait toujours Latron et qui semble avoir les préférences de Sénèque, car c'est souvent le seul qu'il indique (I 4, 6 ; II 4, 7 ; 6, 5 ; VII 6, 13 ; IX 3, 8-9) ; il lui arrive une fois, il est vrai, de donner uniquement le plan de Gallion (X 5, 13 sqq.), mais celui-ci l'avait calqué à peu près exactement sur la division adoptée par Latron pour la Controverse X 4. D'ailleurs le plan suivi généralement par Latron semble bien répondre à l'essence des sujets de Controverses, telle que nous avons essayé de la dégager. Il y distingue presque toujours trois points, le premier de droit *(jus)* : « L'accusé avait-il le droit d'agir

(1) Pour le sens de ce mot, v. *supra* p 51 sq.

(2) II 5, 12 *Non est beneficium scelus non facere* VII 6, 13 *Non est beneficium scelere abstinere*.

(3) V. dans mon édition les notes à propos des Controverses VII 3, 1 et X 4, 11, par exemple.

(4) Prière de se reporter à mon commentaire pour les citations.

ainsi ou l'acte qu'on lui reproche tombe-t-il sous le coup de la loi invoquée ? » Deuxième point, relatif à l'équité (*aequitas* ou *de officio* II 1, 19) : « L'accusé devait-il agir ainsi ? » Troisième point (I 4, 6 ; II 2, 6 ; IX 1, 9 ; 5, 8 ; X 1, 9 ; 2, 9), qui porte, comme nous dirions, sur l'admission des circonstances atténuantes : même au cas où le droit et l'équité ne l'autorisaient pas à agir ainsi, n'y a-t-il pas cependant des raisons pour l'excuser, si, par exemple (IX 1, 9 ; 5, 8), il n'a pas été maître de ses sentiments ?

Mais ce plan semble trop simple à certains des contemporains de Latron (I *Préf.* 21) et ils adoptent, à sa place, d'autres systèmes qu'ils jugeaient plus habiles (I 1, 13) et qui l'étaient moins, justement pour l'être trop. Voici, par exemple, le plan proposé par Fuscus dans la Controverse sur la prêtresse qui a violé ses vœux de chasteté, et qui, précipitée de la Roche Tarpéienne, ne meurt pas dans la chute (I 3, 8) : « La peine est-elle d'être précipitée ou de mourir ? La prêtresse a-t-elle été sauvée par hasard ou par la volonté des dieux ? S'ils ont voulu la sauver, n'est-ce pas pour lui infliger une mort plus cruelle ? » On divisera à l'aide de lieux communs, comme Albucius (S. 6, 9), ou au moyen de figures, à la façon du même Albucius (I 2, 16), d'Argentarius (I 1, 23) ou de Silon (IX 6, 14) ; mais la division que l'on préfère, parce qu'elle frappe davantage, c'est celle qui se présente sous une forme aussi piquante et aussi concise que possible. Voici le plan d'Arellius Fuscus pour la Controverse sur la Prêtresse qui a été livrée à la prostitution (I 2, 16) : « Tu serais indigne du sacerdoce, si tu étais chaste ; tu en serais indigne parce que nous ne savons pas si tu es chaste ; enfin tu n'es pas chaste. » A propos de la prêtresse précipitée du rocher, il cherche si les dieux s'occupent des affaires humaines ; si oui, des individus ; si oui, de cette prêtresse (I 3, 8). Contre Popillius, accusé *de moribus* pour avoir tué Cicéron, on propose la division suivante (VII 2, 8) : « Popillius est coupable pour avoir tué un homme, un citoyen, un sénateur, un consulaire, Cicéron, son défenseur. » Même travail à l'intérieur du plan. En admettant que l'on suive la division classique dans ses grandes lignes, on peut la développer de façon

très différente : dans la Suasoria I, les plans proposés par Cestius et Fabianus, qui, dans l'ensemble, se recouvrent exactement, diffèrent pour le détail. On tente de donner aux parties une allure nouvelle : en ce qui touche le droit, on analysera les termes de la loi (I 2, 15 ; 4, 6) ; on soulèvera des discussions inattendues, comme Butéon (VII 4, 3) : « La loi qui veut que les enfants nourrissent leurs parents sous peine de prison, s'applique-t-elle au père seul ? » ou surtout comme Gallion : « Un père frappé par son fils n'est-il pas le seul à pouvoir poursuivre le crime (IX 4, 12) ? L'État reçoit-il un dommage lorsqu'il s'agit d'enfants exposés (X 4, 14). » On voit, par ces exemples (cf. IX 5, 7 ; X 1, 9 ; 5, 14), la part d'exagération, de subtilité et d'invraisemblance imputable à la recherche de la nouveauté : mais ces défauts ne sont rien, à côté de ceux qui sont amenés par la nécessité absolue, si l'on veut être applaudi, de présenter, sous une forme vivante et animée, les arguments ainsi choisis et disposés.

III. *Les traits.* — Le public des écoles de déclamation veut que le ton du discours, comme le fond, ne l'ennuie pas ; voici comment Sénèque lui-même définit le style qui remporte tous les suffrages : *genus dicendi non remissum aut languidum, sed ardens et concitatum* (III *Préf.* 7). On arrive à ce résultat par des invocations aux dieux (V 3, 1 ; VI 8, 1 ; VII 1, 25 ; X 5, 1), à la Fortune (VII 1, 4 ; 6), à l'État (II 5, 4), ou à des héros (X 2, 3) ; quelques rhéteurs s'imaginent voir se dresser devant leurs yeux et entendre parler la Fortune (I 1, 16), les images des ancêtres (IX 1, 8), les temples et les lois (IX 4, 22) ; tous jettent à profusion sur la trame de leurs discours des répétitions de mots, surtout quand ils permettent, comme *vidi* (1) de présenter la chose sous forme d'un tableau ; l'on rencontre à chaque pas des interrogations (2) ou interjections pathétiques : *facinus indignum ! Di boni* ou *pro di boni ! Si qua est fides !* etc. (3). Mais le grand moyen de soulever les applaudissements, ce sont les *traits.*

(1) Cf. Smith, *op. cit.* p. 115 sqq.
(2) Cf. Smith, *ib.* p. 53 sqq.
(3) Cf. Smith *ib.* pp. 121-122.

Le goût des *traits* est né, aux environs de l'ère chrétienne (Quintilien 8, 5, 2), vraisemblablement pour la raison que La Bruyère donne, à la première page des *Caractères*, afin d'expliquer la transformation profonde qu'il voit, à son époque aussi, se produire dans le style : « On a mis dans le discours tout l'ordre et le mouvement dont notre langue est capable ; cela conduit insensiblement à y mettre de l'esprit ». Un *trait*, en effet, c'est un argument présenté sous une forme aussi saisissante que possible ; pour parler comme Figaro, c'est « quelque chose de brillant, de scintillant, qui ait l'air d'une pensée ». Le moyen le plus simple et le plus sûr d'en composer un, c'est de donner à l'idée une forme concise. Pour s'en convaincre, qu'on se reporte à l'anecdote rapportée par Sénèque (VII 1, 27) : Varron avait écrit :

Omnia noctis erant placida composta quiete ;

Ovide proposait d'écrire : *Omnia noctis erant*. Ailleurs (S. 2, 20) Messala veut également supprimer un membre de phrase dans un vers de Virgile. Car la première qualité d'un trait, c'est la brièveté. On citait Dioclès de Caryste pour avoir renfermé un *trait* en deux mots ; il ne se peut en moins, ajoute Sénèque (I 1, 25). Une des qualités qu'il note dans le style de Cassius Sévérus, son idéal, nous l'avons vu, c'est qu'on y trouve plus d'idées que de mots (III *Préf.* 7). On loue Thucydide pour sa brièveté ; on admire davantage Salluste, parce qu'il est plus concis que Thucydide (IX 1, 13).

Aux yeux des contemporains de Sénèque, c'est là un grand mérite, car rien n'égale leur passion pour les *traits*. Ce sont des *traits* que tout le monde brûle d'entendre (Tacite *Dial.* 20 et 22), surtout les jeunes gens, pour des raisons que M. Nisard a finement mises en lumière dans un chapitre qui a pour titre : « Le trait est l'espèce de beau la plus goûtée des jeunes gens (1). » Les fils de Sénèque ne font pas exception et leur père le sait bien : il le constate même, non sans regret, surtout vers la fin du livre (I *Préf.* 22 ; II *Préf.* 5 ; IV *Préf.* 1 ; VII *Préf.* 9). D'ailleurs lui-même, pour laisser entendre que les déclamateurs d'Espagne valent

(1) *Op. cit.* Chap. XVII, t. II, p. 296 sqq.

ceux de Rome, n'écrit-il pas (X *Préf.* 16) que leurs *traits* peuvent être comparés ou même préférés à ceux des plus fameux rhéteurs ? On admire Ovide, parce que son œuvre est une source de *traits* (X 4, 25), et, comme les maximes de Publilius Syrus sont des *traits*, Cassius Sévérus le met (1) au-dessus de tous les comiques et tragiques latins et grecs (VII 3, 8 et 9). Au contraire, si l'on en est arrivé à considérer Cicéron comme inférieur à Cestius (III *Préf.* 15), c'est du jour où l'on s'est aperçu que la recherche des *traits* n'était pas sa préoccupation dominante. Dès lors, ce sont des *traits* que tout le monde veut trouver, Latron (I *Préf.* 22) aussi bien que Fuscus (IX 1, 13) ; on en rencontre partout (Quintilien 4, 1, 77 ; 2, 39) ; tout reçoit la forme de *traits* (*ib.* 8, 5, 31). Comme le constate Martial (10, 46), on se préoccupe de parler non pas bien, mais spirituellement, et l'on met des *traits* dans la bouche d'un père qui vient de perdre ses trois enfants (III 1, 1 et 2) ou d'un homme qui a fait naufrage, a vu mourir sa femme et ses trois enfants dans l'incendie de sa maison et essayé de se tuer (IV 1, 2). Quintilien déplore cet excès (11, 1, 50 sqq.) ; mais, dès que les déclamateurs aperçoivent l'occasion de lancer un joli *trait*, ils la saisissent, sans considérer davantage (II 1, 24), sans se demander, avec Turrinus, si ce n'est pas une partie de l'éloquence que de savoir la cacher (X *Préf.* 14), de sorte que, en définitive, selon le mot de Montaigne (2) (*Essais* III 5), « ils sont tout épigramme, non la queue seulement, mais la tête, l'estomach et les pieds ».

Il est d'ailleurs difficile, dans les *Controverses*, d'imaginer un *trait* original et vraiment neuf. D'abord, dans toutes les matières ou à peu près, reparaissent des personnages pour ainsi dire classiques, des types traditionnels, le tyran « cruel et farouche (3) », dont la vue seule est une torture (II 5, 4), la marâtre « à peine moins féroce qu'une bête fauve (4) »,

(1) Même opinion dans Aulu-Gelle 17, 14 ; Sénèque le Philosophe *de tranquill. animi* 11, 8 et *ad Lucilium* 8, 8 et 9, loue en lui, avant tout, la valeur morale.

(2) Cité par Morawski.

(3) Sénèque le Tragique *Herc. fur* 936.

(4) *Ib.* Hippolyte 558.

ne songeant qu'à nuire à son beau-fils et à le faire détester par son père (Ennodius *Dictio* 15), ou, inversement, les pirates, au cœur pitoyable. D'autre part, dans un grand nombre de sujets, il y a des traits, pour ainsi dire, imposés, et qui l'ont toujours été (I 8, 9 *illum sensum veterem*). Dans la Controverse sur l'enfant de cinq ans qui accuse le procurateur, tous les déclamateurs commentent, en un *trait*, la blessure légère reçue par la belle-mère, qui avait vu, à ses côtés, tuer son mari (VII 5, 8) ; à propos de Flamininus, chacun dit son *trait* sur les termes qui, d'après la loi, doivent être prononcés par le magistrat pour ordonner au bourreau de procéder à une exécution capitale (IX 2, 21 sqq. ; cf. IX 6, 16 sqq.) Quand un personnage, dans la matière, prononce quelques paroles, tous ceux qui la développent se croient obligés de tirer un *trait* des mots qu'on lui prête (VII 7, 19). Aussi tous les moyens sont-ils bons pour vaincre cette double difficulté et arriver, malgré tous les obstacles, à trouver un trait plus nouveau (IX 6, 16) ou plus imprévu que celui d'un rival : vulgaires jeux de mots, *traits* dignes des mimes (VII 5, 15) très usités (1), qu'on appelle *traits* à la Publilius (VII 3, 8), quoique, d'après Cassius Sévérus, Publilius Syrus n'ait pas contribué le moins du monde à les introduire dans les Déclamations (*ib.* 8 sqq.) : II 4, 3 *In sinu meo et filium et animam deposuit.* VII 3, 8 *Abdicationes suas veneno diluit. Mortem meam effudit.* VII 5, 15 *Pro amatore sanguini suo non parcit;* — répétition du même mot ou opposition d'un simple et d'un composé : III 8, 1 *Misero si flere non licet, magis flendum est.* IV 1, 1 *Nulla flendi major est causa quam flere non posse.* X 4, 1 *Mendicares, nisi tot mendicos fecisses.* S. 7, 11 *Peribit ergo quod Cicero scripsit, manebit quod Antonius proscripsit*, ce qui conduit à l'expression outrée ou paradoxale en apparence d'une idée juste en son fond : I 5, 2 *Perieras, raptor, nisi bis perire meruisses.* VII 1, 8 *Perieras, pater, nisi in parricidam incidisses.* 6, 2 *Ergo tibi, soror, ut honestos habeas liberos, adulterandum est ?* — enfin tournures qui surprennent et qui

(1) VII 3, 8 Memini Moschum, cum loqueretur de hoc genere sententiarum, *quo infecta jam erant adulescentulorum omnium ingenia.*

saisissent : I 6, 12 *Cum omnia implesset terrore, adjecit : « Quid exhorruisti, adulescens ? Socer tuus venit.* »

Souvent les *traits* prennent la forme d'oppositions présentées dans des phrases à deux, trois, quatre, cinq et six membres savamment balancés (1). Deux membres : I 2, 8 *Ubi adhuc fuisti ? Discede, ignota es ; ubi adhuc non fuisti ? Discede, nimium nota es.* VII 3, 5 *Dico tam invisum illi patrem fuisse, ut occidere voluerit ; ipse fatetur tam invisum sibi fuisse, ut se occidere voluerit.* VII 4, 9 *Alter quos roget non habet ; alter quibus roget non habet.* Trois membres (τρικῶλον) : I 2, 19 *Quam pudica sit, miles ostendit ; quam innocens, judex ; quam felix, reditus.* X 2, 2 *Quod contendi, legis ; quod vici, judicum ; quod pugnavi, patris est.* Quatre membres : (τετρακῶλον) : IX 2 27 *Serviebat forum cubiculo, praetor meretrici, carcer convivio, dies nocti.* X 1, 1 *Quod sordidatus fui, luctus est ; quod flevi, pietatis est ; quod non accusavi, timoris est ; quod repulsus est, vestrum est.* — Cinq membres : X 3, 3 *Dona filiam, si misericors es, deprecanti ; si hostis, edicto ; si pater, naturae ; si judex, causae ; si iratus es, fratri.* — Six membres : II 7, 11 *Formosa est : hoc natura peccavit. Sine viro fuit : hoc maritus peccavit. Appellata est : hoc alius peccavit. Negavit : hoc pudice. Heres relicta est : hoc feliciter. Hereditatem adiit : hoc consulte fecit.* Au besoin, on fait des fausses fenêtres pour la symétrie ; on ajoute des mots inutiles au sens, afin de rendre le rythme aussi harmonieux que possible (VII 4, 10 ; IX 2, 24 et 27) ; mais il faut être un Latron pour affecter de s'en apercevoir (VII 2, 20).

Il est aussi le seul à voir dans les figures, quoiqu'il les emploie, non pas un ornement destiné à donner aux *traits* une allure plus inattendue, mais un moyen d'exprimer les choses qui, énoncées sans détour, risqueraient de blesser (I *Préf.* 24) ; d'ailleurs Sénèque trouve que son style est un peu simple. Au contraire, la seule pensée qu'on pourrait être obligé de vivre sans figures désole Albucius (VII *Préf.* 7), qui en fait un usage fréquent (I 2, 16 ; 7, 17 ; II 5, 17 ; VII *Préf.* 3), aussi bien qu'un grand nombre de déclamateurs (VII 1, 20),

(1) Cf. Norden, *op. cit.* p. 289.

entre autres Cestius (II 3, 18; 4, 9), Romanius Hispon (II 3, 18), Argentarius (IX 2, 22), Hermagoras (II 3, 22), Moschus, dont le style était non pas « figuré, mais défiguré », à tel point que ses amis l'en raillaient et lui disaient : « Bonjour » au moyen d'une figure (X *Préf.* 10). Aussi les figures semblent-elles avoir chacune leur nom (IX 3, 14 *per testamenti figuram*), et le verbe *transire* a-t-il pris le sens technique et spécial de « revenir à la réalité, après une figure (II 3, 18). »

Mais, comme c'est le succès que l'on recherche, on se laisse surtout guider par le succès. Quand un *trait* a réussi, celui qui l'a trouvé le reprend sous une ou plusieurs autres formes, plus piquantes les unes que les autres, et, oubliant que savoir se borner est une qualité précieuse entre toutes (IX 5, 17), finit généralement par le gâter (IX 5, 15-16). Quelquefois il l'emploie tel quel, mais dans une autre Controverse, quand l'occasion s'en présente : VII 2, 1 *Imperator te tuus credidit posse parricidium facere* (Latron)? IX 4, 13 *Ita tu non tyranno tantum, sed etiam patri dignus parricidio visus es* (*ib.*)? — I 4, 9 *Pater rogabat ut occiderem, mater ut viveret* (Cestius). VII 1, 21 *Occidere pater jubebat, mater vetabat* (*ib.*) (1). Naturellement ceux qui ont entendu le *trait* le copient, soit en modifiant quelques mots, comme les voleurs de coupes, qui, dit Cassius Sévérus, se bornent à changer les anses (X 5, 24), — c'est ainsi que procèdent souvent les Latins à l'endroit des Grecs (II 3, 23 ; VII 1, 25; X 4, 21) — soit en les transcrivant purement et simplement. Les élèves imitent leur maître (S. 4, 5) — Cestius n'appelait-il pas, et avec raison (v. I 5, 1), son élève Argentarius son singe (IX 3, 12-13)? —; les Latins s'inspirent des Grecs ou inversement (I 5, 1 et 9; VII 1, 15 et 26; 4, 1 et 10; IX 1, 13; 6, 16; S. 1, 1 et 11); les rhéteurs s'approprient les bonnes idées de leurs confrères : ainsi Hatérius avait employé avec un grand succès le tour que j'ai cité plus haut (I 6, 12) : *Quid exhorruisti, adulescens? Socer tuus venit.* Le mouvement a été repris par Latron (IX 2, 24 *Quid exhorruistis, judices? Meretricios lusus loquor*), par

(1) I 8, 3 *Abdicatio mea in potestate abdicati est* (Pompeius Silon). Il développe ce *trait* dans la Controverse II 1, 16.

Fulvius Sparsus (X 3, 3 *Quid exhorruistis? Paterna satisfactio est*), enfin par Vibius Gallus (X 4, 3 *Quid exhorrescitis? Sic ille miseretur* (1). Lorsqu'on est pris en flagrant délit de plagiat, on allègue comme excuse que l'on voulait simplement s'exercer (IX 1, 13); mais qui donc avait la mémoire assez meublée pour apercevoir ces emprunts? Sénèque lui-même ne possède pas Ovide à fond (2) (IX 5, 17), attribue à Thucydide une pensée de Démosthène (IX 1, 13) et donne, comme d'Hérodote (S. 2, 11), un mot qu'on ne trouve pas dans les œuvres de l'historien grec. Quant aux auditeurs, leur ignorance (I *Préf.* 10) et leur inattention (S. 2, 19) sont si grandes qu'on peut, sans inconvénient, leur débiter les *Verrines* comme une œuvre qu'on vient de produire. Il est vrai qu'ils connaissaient sans doute mieux les discours des déclamateurs que ceux de Cicéron : c'était au moins le cas pour ceux de Latron (II 2, 8), de Cestius (III *Préf.* 15) et de Fuscus (S. 2. 10).

Dans cette multitude de *traits*, qui donnent l'impression d'un cliquetis (Quintilien, 2, 3, 9 *tinnuli* ; Tacite *Dial.* 26 *tinnitus Gallionis* ; Juvénal 6, 441 *tintinnabula*), il s'en trouve beaucoup de mauvais (VII 5, 8 ; cf. Quintilien 8, 5, 14), d'autant qu'ils se font tort par leur voisinage même (*ib.* 26 sqq.). Les mots *cacozelia* (IX 1, 15 ; 2, 28 ; S. 7, 11), qui désigne tout ce qui sort de la juste mesure (3), *tumor*, *corruptus*, *insanus*, *stultus*, *ineptus*, se rencontrent souvent sous la plume de Sénèque (4), particulièrement appliqués aux Grecs. Il pourrait les employer bien plus souvent encore et pour les Latins comme pour les Grecs, car un grand nombre de *traits*

(1) Latron ayant imaginé, d'après Cicéron (*de Suppliciis* 45, 118), qu'il y a un supplice qui consiste à attendre la mort (I 5, 5 *diutius pereundi*), l'idée se retrouve dans les Controverses II 3, 10 ; III 5, 2 ; V 4, 2 et VII 8, 1. Cf. l'emploi de *nempe* dans les Controverses II 4, 2 et IV 5, 1. — De même, rapprocher I 2, 12 *Si quis dubitabat..* (Gallion) et I 3, 4 *Si quis adhuc dubitabat...* (Albucius).

(2) Il écrit : *cum Polyxene esset abducta, ut ad tumulum Achillis immolaretur, Hecuba dicit...* Dans les *Métamorphoses*, Polyxène est immolée quand Hécube prononce les vers que cite Ovide.

(3) Cf. Norden, p. 278. Un des passages de Quintilien qu'il cite (8, 3, 56) est transcrit exactement par Julius Victor (22 ; Halm p. 436, 5 sqq.).

(4) On trouvera le relevé exact de toutes les places où figurent ces mots, sauf le second, dans Norden, pp. 267 n. 1, 284 n. 2, 298 et n. 3.

sont trop libres, trop hardis, emphatiques, ou obscurs. Pour l'obscénité, il suffit de jeter les yeux sur la fin de la Controverse 2 du Livre I (§ 21 sqq.). Comme *traits* invraisemblables, je citerai les suivants : I 4, 3 *In bello suas, in domo etiam filii manus perdidit.* VII 4, 9 *Exsurgite nunc, viva cadavera.* X 4, 23 *Prodierunt plures mendici quam membra.* Je ne sais pas si le prix de mauvais goût ne devrait pas encore être donné à celui où Cimon parle de Cynégire, qui, on s'en souvient, avait perdu les mains à la bataille de Marathon ; *Nec verebar ne Cynaegirus suas pluris aestimaret manus* (IX 1, 2). Le choix serait facile pour l'enflure (*tumor* ; dans Tacite *Dial.* 35 *declamatio*), défaut que la déclamation semble avoir pris à l'éloquence asiatique, dont elle est issue (1), et que poursuivent de leurs railleries Virgile (*Catal.* 7, 1 sqq.) et Pétrone (*Sat.* 1) ; je me borne à renvoyer aux exemples apportés par Sénèque lui-même, à propos de Musa, qui poussait l'emphase, dit-il, à ses dernières limites (X *Préf.* 9). Enfin l'obscurité (Quintilien 7, 1, 44 ; 8, 2, 17 sqq.), que d'aucuns prennent pour de la sévérité de style (IX 2, 26), résulte naturellement de la tendance à exprimer les idées par le moins de mots possible (2), Fabianus ne put jamais se corriger de ce défaut (II *Préf.* 1) et, comme l'écrit Sénèque le Philosophe (*ad Lucilium* 100, 4), souvent il faut deviner plutôt que comprendre : I 4, 1 *O me dignum, cui aut pudica contingeret uxor, aut impudica, dum armatus essem !* VII *Préf.* 9 *Imposuit fratrem in culleum ligneum.* S. 1, 13 *Charybdis ipsius maris naufragium !* Il est malheureusement vraisemblable que tous ces *traits* ont été couverts d'applaudissements (cf. I 5, 9), car un grand nombre de ceux contre lesquels nous avons des critiques à diriger figurent dans les *Excerpta* : d'ailleurs quelques déclamateurs, nous dit Sénèque (IX 6, 11) voyaient leurs défauts et les aimaient, estimant sans doute, avec Ovide, qu'une tache de beauté donne plus de piquant à une physionomie (II 2, 12).

(1) V. Norden *op. cit.* p. 264, et Rohde, article du *Rheinisches Museum*, p. 177-178.

(2) Plus d'une fois, dans ma traduction, j'ai dû, pour permettre de comprendre les *traits*, ajouter une explication.

Aussi bien le bon ou le mauvais goût sont-ils quelque chose de subjectif : Sénèque ne juge pas les choses comme ses enfants (S. 1, 16) ou ses contemporains (I 5, 9). Voici qui est plus grave : beaucoup de ces *traits* ne signifient rien ; c'est un bruit de mots sans consistance, « du sable sans mortier, » comme le disait l'empereur Caligula de l'éloquence de Sénèque le Philosophe (Suétone *Calig.* 53) et Pétrone n'a pas tort de définir les *traits* (*Sat.* 10) : *vitrea facta et somniorum interpretamenta.* Latron s'en rendait bien compte et Sénèque nous raconte que, pour corriger ses élèves d'applaudir *des traits* qui ne voulaient rien dire, il leur en fit applaudir un qui n'avait, en réalité, aucun sens, les tança vertement et les rendit ainsi plus réservés pour l'avenir (VII 4, 10). D'autre part, habitués à se préoccuper uniquement de faire parler leurs personnages par *traits,* les déclamateurs laissent de côté toute vérité psychologique ; pour un *trait,* l'on abandonne la *couleur* choisie (II 1, 24), faute que Quintilien juge très grave (4, 2, 91), mais que Sénèque, lui, n'est pas loin d'excuser (*l. c.*) Enfin, ici encore, on ne tient pas compte de la vérité historique. On place des mots prononcés par Démosthène (S. 2, 14) ou par César (*ib.* 22) dans la bouche de personnages qui ont vécu à l'époque des Guerres Médiques ; il est vrai que Cestius prête à Callisthène (S. 1, 5) des paroles qui ont été dites, suivant Dion Chrysostome (*Or.* 64, 21), par Antipater, suivant Diogène Laerce (9, 10, 60), par Anaxarque, et suivant Plutarque (*Alex.* 28), par Alexandre lui-même. Mais Cicéron ne permet-il pas aux orateurs de petits mensonges (1) (*de Orat.* 2, 59, 241 *mendaciunculis aspergendum*), et, sous Hadrien, le rhéteur Castricius n'érige-t-il pas en doctrine l'inexactitude historique des *traits* ?

Cette liberté, prise par les déclamateurs et accordée par le public pour le fond, ils ne se la refusent pas et elle ne leur est pas contestée pour la forme. Ils ont le droit, pour exprimer ce qu'ils ont à dire, de s'imposer le moins de contrainte possible (1). Fuscus se sert indifféremment de tous les mots,

(1) Cf. Navarre 195 : Aux orateurs épidictiques Isocrate permet un style « plus varié, plus fleuri, plus rapproché, en un mot, de la poésie. »

pourvu qu'ils aient de l'éclat (II *Préf.* 1); si tout le monde (IX 2, 26) ne semble pas approuver les orateurs qui, tel Hatérius (IV *Préf.* 9), emploient des termes tombés en désuétude depuis un demi-siècle et davantage (*ib.* et IX 2, 26), en revanche, on admet, on recherche même (*ib.*) les mots grossiers et de la langue familière; d'aucuns vont jusqu'à repousser tous les autres. La raison de ce goût, c'est que, parmi les déclamateurs, personne ne veut avoir l'air d'un orateur d'école, et l'on s'imagine, avec Albucius (VII *Préf.* 3-4), que la présence de quelques-uns de ces termes au milieu d'un style d'ailleurs éclatant (*ib.* 3 *splendidissime* ; cf. II *Préf.* 1 de Fuscus : *splendida oratio* ; IV *Préf.* 10 d'Hatérius : *culte.... splendide*) lui enlèvera ce caractère. Mais il est difficile de les prononcer avec assez d'art pour qu'ils ne détonnent pas (cf. IX 2, 25) ; aussi en était-on arrivé à regarder comme une des grandes qualités de Gallion son habileté à manier les mots du langage de tous les jours (VII *Préf.* 5-6); on signale, dans la bouche de Romanius Hispon, un joli emploi d'un mot de la langue familière (II 3, 21 *bello idiotismo*) et nous voyons Vibius Rufus recueillir les applaudissements avec un *trait* de cette sorte (IX 2, 25 *sordidioris notae*). Ce qui est sûr, c'est que Karsten, dans son étude sur la langue et la syntaxe des déclamateurs, constate que leur langue est pleine de mots et de tours poétiques, de mots archaïques remis en usage, de vocables nouveaux ou de termes qu'ils ont détournés de leur signification première : pour la syntaxe, ils se rapprochent de Virgile et d'Ovide. C'est dire que l'on excusera sans difficulté des tours un peu hardis au point de vue de la syntaxe commune comme : *Ciceronis proscriptio fuit occidi, mea occidere* (VII 2, 11).

IV. *Conclusion.* — Ainsi, en résumé, aucun frein n'est imposé aux déclamateurs; aucune borne n'est mise aux écarts de leur imagination : sauf exception, les lois invoquées sont très vagues ou inventées de toutes pièces; les situations sont au moins exceptionnelles; les personnages appartiennent presque tous à un monde de convention, et, dans les matières, aucune circonstance n'est indiquée d'une façon précise. Avec cela, on

accorde à ceux qui traitent ces sujets la licence que, suivant Horace (*A. P.* 5-6), on donnait aux peintres et aux poètes, celle de tout oser. On ne les astreint pas à développer scrupuleusement le thème proposé ; on se contente de quelques lambeaux de pourpre éclatants (*ib.* 15-16), descriptions, lieux communs, attaques contre le siècle, *traits* rattachés à la trame d'une façon plus ou moins adroite. Encore les orateurs d'école peuvent-ils employer, sans crainte d'être blâmés, tous les mots ou tous les tours. La seule barrière qui pût être opposée à cette intempérance de pensée, le contrôle des maîtres, n'a pas tardé, nous l'avons vu, à tomber.

Dans ces conditions, il se produit des échanges constants entre la poésie et l'école. Les poètes, Virgile en particulier (S. 1, 12; 2, 20), sont toujours présents à l'esprit des déclamateurs; ils leur fournissent des sources d'inspiration. Virgile est imité quelquefois par Cestius (VII 1, 27), souvent par Fuscus (S. 3, 5); on reconnaît l'influence d'Ovide, alors très dopulaire (III 7, 2), dans les tendances de Votiénus Montanus (IX 5, 17), et ses vers ou ses expressions dans la bouche d'Alfius Flavus (III 7, 2), de Glycon (X 4, 25) et d'un inconnu (1) (VI 5, 1); on s'adresse d'ailleurs aussi aux Tragiques (I 1, 21), et Sénèque va même jusqu'à citer comme modèle de développement, dans les Suasoriae, une description d'Albinovanus Pedo (S. 1, 15) et un passage de Cornélius Sévérus (S. 6, 26); il est vrai qu'Ovide, à son tour, s'inspire de Latron (I 3, 1 (2); II 2, 8), de Gallion (S. 3, 7), de Fuscus, son maître (3) (IX 6, 5), ou de Fabianus (4) (II 4, 3). Cette pénétration réciproque de la poésie et de la déclamation ne fait que se développer. Sénèque citait des poètes comme modèles; bientôt Quintilien (10, 1, 27) déclare la lecture des poètes très importante pour un orateur; dans l'*Anthologie latine* de Riese,

(1) *Quid tibi cum gladio?* Cf. *Fastes* 2, 101. Signalé par Aem. Thomas.

(2) *Constitit et circumlatis... oculis.* Même expression dans les *Métamorphoses* 6, 169 et 15, 674.

(3) *Etiam cineribus tuis infesta est noverca*; cf. les vers des *Métamorphoses* cités dans la Controverse IX 5, 17.

(4) *Cadentes jam oculos ad nomen meum erexit.* Cf. *Métamorphoses* 4, 145-6 : *Ad nomen Thisbes oculos jam morte gravatos Pyramus erexit.*

nous trouvons une Suasoria (pièce 121) et même une Controverse en vers, dont voici le sujet (pièce 21) : « *Sacrilegus capite puniatur.* » *De templo Neptuni aurum periit. Interposito tempore piscator piscem aureum posuit et titulo inscripsit : « De tuo tibi, Neptune. » Reus fit sacrilegii. Contra dicit.* Suit le développement avec l'indication des parties : *Prooemium* (1-35,). *Narratio* (36-86). *Excessus* (87-116). *Probatio* (117-145). *Exemplum* (146-156). *Probatio* (157-214). *Refutatio* (215-266). *Epilogus* (267-285). Vers la fin du premier siècle, la poésie a imposé à l'éloquence ses tours, ses mouvements et son langage : tel est le goût des auditeurs (Tacite *Dial.* 20), et les expressions que Tacite emploie (*ib.* 21) prouvent qu'on leur donne satisfaction. On a même été jusqu'à supposer (1) — hypothèse ingénieuse et défendable, mais non prouvée, — que cette pénétration réciproque de la poésie et de l'éloquence expliquait pourquoi l'on trouvait, dans le *Dialogue des Orateurs*, cette première partie, où est soulevée, entre l'éloquence et la poésie, la question de la prééminence. Enfin, au commencement du deuxième siècle, Florus se demande si Virgile est orateur et poète. Du moment que l'on a l'idée de composer un ouvrage sur cette question, c'est que la part d'imagination et de liberté, déjà grande dans les déclamations à l'époque de Sénèque, est devenue prépondérante.

(1) Gudeman, Introduction à son édition du *Dialogue des Orateurs*, LXVI-LXVII.

CHAPITRE VI : JUGEMENT SUR LES DÉCLAMATIONS.

Les écoles de déclamation préparent, avant tout, au barreau, cela va sans dire ; mais c'est aussi un moyen d'éducation générale ; à Rome, nous ne connaissons aucune autre institution qui corresponde à notre enseignement secondaire : de fait, elles sont fréquentées par ceux-là mêmes qui sont bien décidés, plus tard, à ne pas s'adonner spécialement à l'éloquence, par Méla, par exemple (II *Préf.* 3), et par Fabianus (*ib.* 5), pour ne pas chercher les preuves en dehors des Controverses ; aussi bien Sénèque dit-il de l'éloquence ce qu'on doit pouvoir dire de tout système d'enseignement secondaire (*ib.* 3) : « Formé par elle, on peut aborder toutes les carrières ; elle donne des armes à ceux-là mêmes qu'elle ne prépare pas pour elle-même ». Nous devons donc juger les déclamations à un double point de vue.

Après l'étude minutieuse que nous venons de faire des Controverses et des Suasoriae, du droit dans les Controverses, des sujets et de la façon de les traiter, est-il besoin de montrer que les Déclamations, telles que nous les trouvons dans Sénèque, n'atteignent pas le premier but qu'elles se proposent ? Il est possible que l'École, par les *Suasoriae*, ait préparé ses élèves à l'éloquence délibérative ; là-dessus, il nous est difficile de nous prononcer, faute de textes ou de documents ; toutefois il nous est permis de relever deux assertions, l'une de Maternus qui affirme, d'une façon générale (Tacite *Dial.* 27), que l'éloquence est en décadence, l'autre de Pétrone (*Sat.* 1), qui fait retomber sur les déclamateurs la responsabilité de ce déclin. Pour l'éloquence judiciaire nous

sommes mieux informés et la réponse n'est pas douteuse (1). L'école est une chose et le forum en est une autre. Les déclamateurs eux-mêmes le sentent bien : Albucius se rend compte que le ton de ses discours est trop éclatant pour le barreau ; il essaye de le rendre plus naturel en y semant des mots vulgaires (VII *Préf.* 3-4); d'autres veulent avoir l'air de connaître le forum, qu'ils ignorent (X *Préf.* 12); mais Sénèque trouve cette prétention ridicule ; il aime mieux ceux qui sont franchement orateurs d'école, comme Capiton (*ib.*). Dans tous les cas, ces deux textes suffisent à prouver que, sur tous les points, fond et forme, l'école diffère du forum.

C'est ce que Cassius Sévérus (III *Préf.* 11-fin) et Votiénus Montanus (IX *Préf.*) ont montré si finement, qu'on peut se borner à reprendre, en les ordonnant et en les complétant sur quelques points, les considérations qu'ils ont exposées. L'idée qu'ils développent est la suivante : au contraire de ce qui se produit ordinairement et de ce qui doit se passer normalement, les exercices, dans ce système d'éducation, sont moins difficiles que l'objet auquel ils préparent, par cela seul qu'ils ne sont pas de même nature. D'un côté, une salle close ; de l'autre le grand jour, l'air, la lumière ; d'une part, un auditoire que les déclamateurs n'ont pas besoin de se concilier, qu'ils connaissent, qui les connaît, les entend aussi longtemps qu'ils le désirent (VII *Préf.* 8 ; Quintilien 5, 13, 42 sqq.) et ne les interrompt que pour les applaudir ; au forum, un public inconnu, indifférent, bruyant et volontiers distrait, et surtout un juge qu'il faut se rendre favorable et qui est toujours pressé (VII *Préf.* 7 ; Tacite, *Dial.* 19 et 39) ; quand on développe une Controverse, un adversaire que l'on suppose complètement dépourvu d'esprit et d'intelligence ; quand on plaide, un adversaire qui a parfois du talent, qui répond et fait des objections ; en outre, au tribunal, lorsque l'avocat de la partie adverse a parlé, on essaie de le réfuter, tandis que, dans les Controverses, on ne parle qu'une fois ; il importe donc, au forum, de ne pas ordonner ses arguments comme à l'école (X 5, 12), sous peine de s'attirer des mésaventures désagréables

(1) A tout ce qui suit, cf. Tivier *op. cit.* pp. 52-56 ; il arrive à la même conclusion que nous, mais en s'appuyant uniquement sur des textes de Quintilien.

(Quintilien *ib.*) ; enfin le juge ne connaît pas d'avance la cause dans tous ses détails et il faut la lui exposer (Quintilien 4, 1, 3 sqq.). Pour le fond, au lieu d'un thème vague, qui servait de matière à l'imagination, à propos duquel, et non sur lequel on parlait, et qui avait généralement un crime comme point de départ, les déclamateurs, au forum, se trouvent en présence d'une cause privée, nettement déterminée, qu'il importe de plaider strictement, si on ne veut pas la perdre. Dans le détail, le style des déclamations est trop éclatant (I 8, 16) et manque de force (Quintilien 10, 2, 12).

Il ne s'agit donc plus, au tribunal. d'admirer, comme faisait Montanus, les ripostes de l'adversaire (VII 5, 12) ; lorsqu'on est sous le coup d'une accusation ou que l'on s'est chargé de défendre un accusé, ce n'est plus le moment de balancer des antithèses (Perse 1, 83 sqq.), ou de risquer, avec un à-propos contestable, la figure du serment (VII *Préf.* 7); car les juges donnent gain de cause à l'adversaire. Lorsque le différend porte, non pas sur un meurtre, un empoisonnement ou un acte de violence, mais sur trois chèvres qu'on accuse le voisin d'avoir dérobées, il est absolument inutile, pour convaincre le juge, de parler, sur un ton déclamatoire et avec de grands gestes, de la bataille de Cannes, de la guerre de Mithridate, de Sylla ou de Marius ; il faut parler des trois chèvres (Martial 6, 19). Malheureusement les déclamateurs ne sauront pas parler des trois chèvres : comme le dit très énergiquement Pétrone (*Sat.* 1), à l'école, ils ne voient et n'entendent rien de ce que leur présentera la vie. Ils prennent l'habitude d'une législation et d'un droit qui ont peu de points communs avec le droit romain ; ils en arrivent à ignorer les lois, les sénatus-consultes, les règles ou les termes en usage (II 3, 13 ; III *Préf.* 16-17 ; Tacite *Dial.* 32) ; ils n'ont pas l'habitude d'argumenter, ayant toujours négligé cette partie qui ennuyait les auditeurs ; tout ce qu'ils savent, c'est développer des lieux communs (Quintilien 7, 1, 41), lancer des *traits* obscurs (*ib.*, 8, 2, 17 sqq.), subtils (*ib.* 9, 2, 81 sqq.), hyperboliques (*ib.* 4, 2, 39) ou étriqués (Tacite *Dial.* 32), et parler une langue qui n'est pas celle des plaidoyers ; ceux mêmes qui voient leurs défauts aiment mieux essayer de les dissimuler

que de s'en corriger (VII *Préf.* 4). Peut-être le cadre général indiqué par Latron pour les divisions (1) rendrait-il des services au barreau, mais cela ne suffit pas, et finalement, suivant le mot de Pétrone (*Sat.* 3), les enfants, élevés à l'école dans ces jeux, sont, devenus hommes, ridicules devant les tribunaux.

Latron, le modèle des déclamateurs (2), mais, de tous également, celui dans la bouche duquel nous avons noté le plus d'erreurs de droit, Latron, plaidant en Espagne pour un de ses parents, débute par un solécisme, et il faut transporter l'audience en lieu clos (IX *Préf.* 3 ; Quintilien 10, 5, 18) ; un tel accident se comprend chez un jeune homme, chez Crassus qui débute (*de Orat.* 1, 26, 122), mais non chez un homme d'âge et qu'on pourrait croire d'expérience. Plusieurs mésaventures analogues écartent Albucius du barreau (VII *Préf.* 5-7; Suétone *de rhet.* 6). D'une façon générale, les jeunes gens qui, sortant de l'école, paraissent au forum, sont incapables de supporter l'air et le soleil (III *Préf.* 13 ; IX *Préf.* 4) ; ils se croient transportés dans un monde nouveau (Pétrone *Sat.* 2), et, tout stupéfaits d'étonnements, réclament des exercices analogues à ceux qu'ils ont pratiqués jusque-là (Quintilien 12, 6, 5). Ils seront moins déplacés un siècle plus tard, quand ils auront introduit dans les tribunaux leurs habitudes (Quintilien 4, 3, 2), qui commencent à s'y glisser dès l'époque de Sénèque (II 4, 11-12).

Si les déclamateurs sont de mauvais avocats, inversement des orateurs de talent, Pollion (IV *Préf.* 3), Passiénus (III *Préf.* 10), Cassius Sévérus (*ib.* 7) et beaucoup d'autres (*ib.* 1), se montrent, dans les Controverses, très inférieurs, non seulement à eux-mêmes, mais à un grand nombre de leurs contemporains (*ib.*). En notant le fait, Sénèque s'en étonne, parce qu'il n'est pas encore très avancé dans la rédaction de son ouvrage ; il ne parle plus ainsi dans la Préface du Livre X (§ 1). Il conviendrait certainement alors, avec Censorinus, que les rhéteurs travaillent en songe (III *Préf.* 12), ou, avec Cassius Sévérus, qu'on ne juge pas d'un pilote sur une piscine (*ib.* 14).

(1) V. p. 103 sq.
(2) Cf. p. 190 sq.

Je ne sais pas, toutefois, s'il s'associerait au même Cassius Sévérus pour déclarer que l'éducation de l'école, d'une façon générale, est superflue (*ib.* 2), quoique, sous une forme dont nous signalerons plus loin (1) l'exagération, Cassius exprime là une vérité. La déclamation, comme moyen de former des âmes et des intelligences, ou comme instrument servant à préparer des orateurs, est toujours d'une utilité contestable. Au point de vue moral, ainsi que l'écrit M. Boissier (2), « on ne s'occupait pas chez les rhéteurs de former des caractères ; il n'était question que de bien parler. L'élève apprenait à défendre les coupables aussi bien qu'à sauver les innocents; toutes les matières étaient indistinctement traitées, et comme on n'attachait de prix qu'à la difficulté vaincue, plus la cause était mauvaise, plus on trouvait glorieux d'y réussir (3) ». J'ajoute qu'on traînait l'esprit des jeunes gens sur de sales objets ; je ne parle pas ici des causes qui ont pour point de départ un adultère ; je fais allusion à des détails (I 2, 21-23 ; IV *Préf.* 10-11 ; X 4, 17), présentés si crûment, que la pudeur de Sénèque se révolte (I 2 *ib.*) ; pour me borner à un exemple, la Controverse sur la Prêtresse livrée à la prostitution (I 2) est, je crois, de tous les ouvrages de l'antiquité, celui qui nous fournit le plus de documents sur le recrutement et l'organisation intérieure de certaines maisons que les Romains, sans fausse pudeur, désignent par leur nom. A ce double point de vue, les écoles méritent bien aussi le nom de *ludi impudentiae* que leur donnaient, pour d'autres raisons, en 92 avant Jésus-Christ, les censeurs Crassus et Domitius (*de Orat.* 3, 24, 94 ; Tacite *Dial.* 35).

Réussissent-elles mieux en ce qui touche la formation des intelligences ? Pour répondre à cette question, il suffit d'examiner rapidement l'influence que l'enseignement des écoles de déclamation, par l'intermédiaire de ceux qui l'avaient reçu, a exercée sur la littérature. Tout le monde, en effet, passait

(1) V. p. 129 sqq.

(2) *L'Opposition sous les Césars*, p. 184.

(3) D'après M. Boissier, cette habitude de s'occuper avant tout du succès, sans considérer suffisamment la cause à laquelle on le demandait, est parmi les raisons qui expliquent la floraison subite de la délation sous l'empire.

par ces écoles et le plus grand nombre ne se bornait pas à les traverser : « Tacite déclame jusqu'à trente aus environ, Juvénal jusqu'à quarante ; Pline revient sans cesse à ces exercices scholastiques; Quintilien ne les abandonne jamais (1). » Il ne faut rien exagérer, je le sais ; il importe de ne pas oublier que le milieu politique, l'invasion des étrangers, surtout des Espagnols, avec « leurs hyperboles audacieuses et leurs métaphores éclatantes (1), » enfin la mode des lectures publiques ont contribué à la décadence de la littérature : mais il est des faits incontestables, dont la rhétorique seule fournit l'explication. Sénèque lui-même signale l'invasion des tribunaux par le style des déclamations (II 4, 12), et, avec Fabianus, la rhétorique s'introduit dans l'enseignement philosophique (2). Sénèque le Philosophe parlerait-il si souvent de pirates et de tyrans (3), s'il n'avait subi fortement l'empreinte de la rhétorique ? Il revient cinq fois (4) sur le thème de la Suasoria 1, où Alexandre se demande s'il lancera ses vaisseaux sur l'Océan ; c'est un signe qu'il conserve toujours présents à l'esprit les thèmes qu'il avait traités. Quant à Sénèque le Tragique, on a pu retrouver dans ses pièces tous les procédés de la rhétorique (5). Chez Tacite, Galba, dans le discours d'Othon (*Hist.* 1, 37 sqq.) est peint comme un tyran des Controverses. Le détail même révèle l'influence des déclamations : M. Morawski, dans ses brochures si curieuses, a fait, pour ainsi dire, l'histoire d'un certain nombre d'expressions ou de *traits,* dont il a suivi les transformations ou les déformations chez divers écrivains ; d'autres, avant ou après lui, ont signalé des phénomènes analogues : je me contenterai d'en rappeler quelques-uns. D'une façon générale, ce sont les écoles qui ont mis à la mode des tours très employés par les écrivains du premier ou du deuxième siècle, comme *id enim deerat* (6) ou *facere nocentem* (7). En particulier, on

(1) Pichon *l. c.* p. 166.
(2) Boissier. *Religion romaine* II 9 sqq ; 98 sqq.
(3) V. le lexique de l'éd. Haase.
(4) Cf. Norden, p. 309.
(5) Smith *op. cit.* Cf. l'ouvrage de Kunz.
(6) Morawski, *de sermone scriptorum* sqq. p. 2.
(7) Ib., *Rhetorum romanorum ampullae* p. 5.

trouvera ci-dessous certaines imitations de détail, presque toutes signalées déjà, et qui paraissent indéniables :

S. 1, 3 Quidquid ad summum pervenit incremento non relinquit locum.	*ad Marciam* 23, 3, Quicquid ad summum pervenit, ad exitum prope est.
I 8, 3 Nullum jam tibi vulnus nisi per cicatrices imprimi potest.	*ad Helviam* 15, 4. Non ex intacto corpore tuo sanguis hic fluxit : per ipsas cicatrices percussa es.
S. 7, 4 et causa illis vivendi fuit fortiter mori velle.	*de tranq.* 11, 4. Sæpe enim causa moriendi est timide mori.
I 4, 12 adjice : « et patrem ».	*Agam.* 273. Si parum est, adde : « et nepos ».
VIII 1, 2 Magis deos miseri quam beati colunt.	*ib.* 694. Miseris colendos maxime superos putem.
IX 4, 5 Necessitas magnum humanæ imbecillitatis patrocinium est.	*Val. Max.* 2, 7, 10. Humanæ imbecillitatis efficacissimum duramentum est necessitas.
VIII 4, 1 a crucibus in sepulturam suam defluunt.	*ib.* 6, 9 *ext.* 5. cruci adfixit, e qua. . manantia membra... Samos... adspexit.
X 4, 6 Quid infelix iste peccavit aliud quam quod natus est?	Pline l'Ancien *N. H.* 7, 3. et a suppliciis [homo] vitam auspicatur, unam tantum ob culpam, quia natum est.
I 8, 15 patrem calca.	Saint Jérôme, lettre à Heliodore 14, 2 : Per calcatum perge patrem.

Enfin Quinte Curce, qui s'est inspiré pour le fond de la Controverse sur les mendiants estropiés (X 4; cf. 5, 5, 5 sqq.), s'est beaucoup servi de la Suasoria 1 (1). Aussi bien, dès l'époque de Tacite, le mot *eloquentia* s'applique-t-il à tous les genres et a-t-il pris le même sens que notre mot « littérature (2) ».

(1) V. mon Commentaire.

(2) Boissier, *Journal des Savants*, Nov. 1887, p. 660.

L'influence de l'école est donc incontestable. Étudier dans quel sens s'est exercée son action est un sujet très vaste et très important, qui mériterait d'être traité pour lui-même. Ce n'est pas ce travail qu'on trouvera ici ; d'ailleurs ce n'en est pas le lieu, puisque nous voulons uniquement déterminer la valeur de l'éducation oratoire, comme instrument destiné à former l'esprit et le goût. Je me bornerai presque exclusivement à résumer les recherches de mes devanciers (1), dont j'ai vérifié les résultats en relisant les auteurs sur lesquels elles portent ; je citerai leurs propres paroles ou renverrai à leurs livres le plus souvent possible, d'abord pour échapper au reproche d'étendre outre mesure l'influence de la rhétorique, ensuite pour n'avoir pas à citer tout un arsenal de preuves, dont l'accumulation enlèverait à ces quelques pages le caractère qu'elles doivent avoir, celui d'un plan.

Lorsque l'on examine les œuvres non chrétiennes composées à partir du moment où sortent des écoles les générations formées par les seules déclamations, on est frappé de plusieurs faits. On ne trouve plus un ouvrage dont les différentes parties soient subordonnées à une idée fondamentale, comme le *Brutus* ou l'*Énéide*. Pour m'en tenir à des œuvres voisines de celles que je viens de citer, je rappellerai que l'on cherche encore le lien qui unit les uns aux autres les différents chants de la *Pharsale* et que le *Dialogue des Orateurs* comprend deux parties juxtaposées : L'éloquence est-elle ou non supérieure à la poésie (1-13)? Raisons de la décadence de l'art oratoire (14-fin). Les phrases, elles aussi, sont simplement placées à côté les unes des autres : c'est bien le sable sans mortier, dont parlait l'empereur Caligula (Suétone *Calig.* 53). Pour la forme, au style ample et périodique se substitue le style brisé et haché (2) que les *traits* amenaient fatalement

(1) V. avant tout la thèse de Tivier (pp. 73-115), pour laquelle M. Boissier s'est montré sévère dans son compte-rendu de la *Revue Critique* — un chapitre (pp. 300-344) de l'ouvrage de Norden, *die antike Kuntsprosa*, livre neuf en beaucoup de ses parties — l'article substantiel de M. Pichon que j'ai cité dans la bibliographie — enfin les deux volumes de Nisard sur les *Poètes latins de la décadence*, qui, en ce qui touche le style des auteurs qu'il étudie, sont justes et d'une lecture attrayante, peut-être un peu lâches.

(2) Cf. Norden, p. 283.

à employer : chaque pensée, même fragmentaire, tient dans une phrase et chaque phrase est aussi courte que possible. Les mots sont empruntés à tous les vocabulaires, chez Apulée (1) comme dans les Controverses.

Si, de cette considération tout extérieure, l'on vient à regarder les œuvres de plus près et dans leur structure, on remarque, chez les écrivains latins des trois premiers siècles, la préoccupation unique et constante de plaire au lecteur, même dans les genres où il s'agit avant tout de l'intéresser ou de l'instruire. Les historiens, par exemple, reculent devant ce qui pourrait gâter le style, chiffres, termes techniques, précision dans les discours ; ils ne tiennent même pas assez de compte de la chronologie (2). A l'imitation des controverses, on cherche les éléments du succès dans les descriptions, par exemple : tel est le cas, entre autres, de Quinte Curce (3), de Tacite (4), de Sénèque le Tragique (5) ou de Lucain, dont M. Nisard soutient, avec un peu d'exagération, qu'elles constituent son principal titre poétique (6). Ces descriptions valent à l'auteur d'autant plus de gloire qu'elles surprennent ou étonnent davantage, étant plus dramatiques ou plus neuves : voilà sans doute pourquoi Tacite, ayant à peindre une tempête (*Ann.* 2, 23), en trace un tableau qui n'est pas en rapport avec la constitution physique de la région où il la place (7), et c'est vraisemblablement le désir de trouver du nouveau qui explique, chez Lucain (IX), ces longues peintures de morts extraordinaires causées par des serpents monstrueux trouvés dans les Syrtes.

Cependant les descriptions occupent, dans les ouvrages de cette époque, moins de place que le développement des lieux communs. Quinte-Curce ne développe que des lieux communs de morale comme ceux qu'aimaient à traiter les élèves de Porcius Latron et de Cestius Pius (8) ; les discours qu'il prête à ses per-

(1) V. Kretschmann *de latinitate L. Apuleji Madaurensis*, p. 17.
(2) Peter *op. cit.* II 260 sqq. 285.
(3) Norden, p. 304.
(4) Norden, p. 329.
(5) Schanz II 2, p. 52.
(6) Nisard, *op. cit.* II, p. 137 ; cf. Tivier, p. 100.
(7) Peter *op. cit.* II 254 sqq.
(8) Chassang, *Le Roman grec*, p. 314.

sonnages manquent d'arguments spéciaux ; ils paraîtront toujours avoir pu être être prononcés par un personnage quelconque dans une situation identique (1) ; on pourrait presque en dire autant de Tite-Live. Il suffit de parcourir le lexique de l'édition Haase pour se rendre compte que Sénèque le Philosophe n'est pas exempt de ce défaut, surtout dans ses *Dialogues*. Enfin, pour Tacite, M. Jules Martha a mis en lumière que le discours adressé par Galba à Pison quand il l'adopte (*Hist.* I, 15) n'est fait que de développements moraux généraux (2). De même certains poètes, Sénèque dans ses Tragédies (3), Lucain dans sa *Pharsale*, considèrent l'emploi des lieux communs comme un procédé commode de développement. Ce sont précisément ces descriptions et ces lieux communs, rencontrés chez tous les écrivains, prosateurs ou poètes, historiens ou philosophes, qui donnent à la littérature latine du premier et du deuxième siècles « cette teinte uniformément oratoire qui la recouvre et qui la gâte (4) ».

Naturellement tous ces morceaux sont semés de *traits :* Pline l'Ancien aussi bien que Juvénal, Lucain comme Pline le Jeune (5) les emploient en toute circonstance et vont jusqu'à les mettre dans la bouche de personnages en deuil (6). De là naissent chez eux les défauts que la recherche des *traits* avait amenés chez les rhéteurs : subtilité infinie, Sénèque le Philosophe par exemple, comme Votiénus Montanus ou Ovide, n'ayant pas le courage de ne pas raffiner sur une nuance déjà bien ténue (Quintilien 10, 1, 130) ; obscurité, car Perse n'est pas le seul à vouloir enfermer dans ses vers moins de mots que de sens (7) ; abus des figures, principalement de l'hyper-

(1) Dosson, *Quinte-Curce*, p. 229.

(2) *Revue des Cours et Conférences,* III 2 (1895), p. 566.

(3) Cf. Schanz *l. c.* p. 52.

(4) Boissier, *Journal des Savants*, 1887, p. 660.

(5) Cf. Norden, pour Velleius Paterculus pp. 302 et 303, pour Pline l'Ancien p. 317, pour Pline le Jeune p. 318, pour Tacite p. 337 sqq.

(6) Tivier p. 96.

(7) Cf. ce *trait*, le modèle du genre, je crois, que M. Nisard (II 249) a relevé et cité :

Bracchia linquentes graia pendentia puppe,
a manibus cecidere suis.

bole, dont Boileau relevait l'excès chez Juvénal et qu'on rencontre en égale abondance chez Quinte-Curce, Sénèque le Tragique ou Lucain (1) ; recherche de l'antithèse, dont se servent sans mesure et sans fin Florus, Velleius Paterculus, Sénèque le Philosophe ou Lucain ; emploi de termes rares ou poétiques, que l'on reproche à Florus aussi bien qu'à son modèle Tacite (2) ; enfin usage constant des interjections pathétiques destinées à donner du mouvement au *trait* (3) ! Bref, « le style des déclamateurs se reflète, pour ainsi dire dans celui des écrivains, même des plus grands. Qu'on se rappelle d'ailleurs comment Quintilien (12, 10, 73) apprécie la façon d'écrire de ses contemporains : un bavardage sans mesure *(verborum licentia exsultat)*, des sentences puériles *(puerilibus sententiis)*, une emphase vaine et ampoulée (*immodico tumore turgescit*), des ornements frivoles *(casuris, si leviter excutiantur*, *flosculis nitet)*, et tout cela pour cacher la banalité du fond *(inanibus locis bacchatur)* ; il n'y a pas là un seul trait qui ne puisse convenir à l'éloquence des rhéteurs (4) ».

En passant, Quintilien a indiqué le défaut le plus grave : tous ces ornements tombent, si peu qu'on y touche *(casuris, si leviter excutiantur*). Les *traits* sont souvent en dehors du sujet (5), les lieux communs ne s'y rattachent que par un lien artificiel et lâche (6), et, dans les tragédies de Sénèque, on rendrait service à la pièce en supprimant les descriptions qui l'encombrent (début de l'*Hercule Furieux*), heureux quand elles ne la retardent pas (*ib.* 662 sqq.) De là ce défaut de composition qui caractérise également toutes les œuvres et sur lequel nous avons été amené à donner quelques explications (7). Si l'on ne réussit plus à ordonner un ensemble par rapport à une idée dominante, c'est que, pour une description agréable, un lieu commun séduisant ou un *trait* piquant, par lesquels on

(1) Tivier 101.
(2) A. Egen *de Floro historico elocutionis taciteae imitatore*, p. 45-fin.
(3) Bizos, thèse sur Florus, p. 117 sqq. et 141 sqq.
(4) Pichon *l. c.* p. 166.
(5) Peter II 312 sqq.
(6) Tivier p. 90 ; ajouter Sénèque le Philosophe *N. Q.* 3, 18, 1.
(7) Cf. *supra* p. 124.

espère enlever les suffrages du lecteur, on se laisse détourner du plan qu'on s'était proposé.

Malheureusement, l'influence des écoles de déclamation ne s'est pas arrêtée à la forme, même si l'on donne à ce mot son sens le plus général (1). Les tragédies de Sénèque nous présentent des personnages de déclamations, qui expriment, non pas des sentiments vrais et individuels, mais ceux qu'on trouve à toutes les pages des Controverses ; la matière de ces pièces, ne sont-ce pas des situations violentes et extraordinaires, comme l'étaient celles des Controverses, et l'auteur n'a-t-il pas été chercher dans le théâtre grec ce qu'il offre de plus épouvantable et de plus sanglant ? Le goût du romanesque et de l'exceptionnel inspire, non pas seulement Lucain, dans la scène, entre autres, où il nous présente Marcia revenant auprès de Caton et renouvelant son mariage avec lui (*Pharsale*, 2, 351-372), mais tous les historiens (2). Ici, naturellement, le domaine où peut s'exercer l'action de la rhétorique est moins vaste, certains sujets se refusant à recevoir des situations ou des sentiments de ce genre, mais son influence n'en a pas moins été très réelle, et, en définitive, il est permis d'affirmer que la nouvelle éducation oratoire a fait disparaître de la littérature l'art de la composition, le goût de la précision et le sens de la mesure, qualités à la place desquelles elle n'a su mettre que la seule imagination, poussée à l'excès et livrée à elle-même, sans contrôle et sans contrepoids.

Mais on risque d'être injuste pour cet enseignement, si l'on considère seulement les conséquences fâcheuses qu'il entraîne et que les contemporains, Sénèque le Père, Tacite, Quintilien, Pétrone, Aulu-Gelle (9, 15), ont signalées sans cesse jusqu'au jour où la déclamation eut tout conquis et tout revêtu de son empreinte. Pour se convaincre que, dans ce système, il n'y a pas que des mauvais côtés, il suffit de se souvenir du moment où il s'est imposé au génie romain. La déclamation « n'a pas charmé des ignorants et des barbares. C'est dans la pleine lumière du

(1) Pour l'influence, absolument identique, des déclamations sur le roman grec, v. Chassang, le *Roman grec*, pp. 426-428.

(2) Peter II 292 sqq.

siècle d'Auguste, quand le goût était le plus pur, qu'elle obtenait ses plus grands succès. Latro déclamait en même temps que Virgile écrivait son *Énéide*; les mêmes gens qui lisaient les *Épîtres* d'Horace et les *Élégies* de Tibulle allaient applaudir Arellius et Gallion. Tite-Live composait des *Controversiae* pour se délasser de ses histoires (1). » Elle plaît aux Romains de cette époque parce qu'elle flatte leurs goûts, en leur présentant de piquants tableaux de mœurs ou de petites dissertations philosophiques, mais elle a aussi des raisons plus sérieuses et plus générales d'attirer et de retenir. Si, à la fin du premier siècle, Luçain, Juvénal et tant d'autres écrivains gardaient de l'école une impression si profonde et un souvenir si durable, n'est-ce pas à cause de la passion qui animait les exercices, de la vie qu'un auditoire nombreux mettait dans les classes, et de l'émulation qu'il y introduisait ? « Cette éducation qui surexcitait chez les disciples l'ardeur de l'étude, l'émulation de bien faire et de bien dire avait ses inconvénients ; quelle méthode n'en a point ? Mais enfin elle réveillait les esprits trop disposés à se laisser aller à l'engourdissement et à la paresse. Chez les jeunes gens, d'ailleurs, le mauvais goût n'est jamais aussi fâcheux que l'absence totale de goût, que cette molle sagesse qui ne s'abandonne à aucun écart blâmable, mais qui, en retour, n'a jamais ni vivacité, ni ardeur (2) ». Il faut ajouter que les divisions, par leur subtilité même, aiguisaient l'esprit et le préparaient à trouver, dans les causes réelles, tous les arguments que l'on peut faire valoir en faveur d'un client ; enfin il convient de ne pas oublier que, sans doute, « par un accord tacite accepté de tous, maîtres et auditeurs, il était entendu que ces cadres n'avaient par eux-mêmes aucune importance... Dans le choix des exercices pédagogiques auxquels ont recours les modernes, n'entre-t-il pas de même une part de convention (3) ? »

Nous aussi, à regarder d'un autre biais les divers éléments de ces *Controverses* et de ces *Suasoriae*, à noter certaines des conséquences qu'elles ont entraînées, nous prenons pour cette édu-

(1) Boissier, *Revue Critique* p. 7.
(2) Cucheval I 292-293.
(3) E. Thomas, *Rome*, p. 207.

cation une estime que nous avions dû lui refuser jusqu'ici. On n'est jamais trop sévère pour elle, quand on la considère comme un moyen de préparer au barreau, ou de former l'intelligence ; on est conduit à se montrer beaucoup plus indulgent, dès que l'on fait abstraction de ce point de vue. Les sujets sont extraordinaires, les sentiments exceptionnels ? Mais n'est-ce pas à cette circonstance que nous devons de trouver, dans les Controverses, l'ébauche d'un genre (1) qui, jusque là, n'existait pas à Rome, et pour lequel on ne rencontre à aucune époque, dans la langue latine, un terme précis et spécial, du roman, roman d'amour où l'homme respecte la femme, « la traite presque comme une égale, et, quand il l'aime, la fait monter jusqu'à lui (2) », tableaux de mœurs, ou, tout simplement, récits d'aventures singulières qui naissent d'incidents étranges et de complications imprévues (3).

La plupart des matières n'ont aucun rapport avec la réalité; presque tous les personnages sont en dehors de la vie quotidienne et nous avons vu que la préparation au barreau se ressentait de ces invraisemblances. Mais, précisément parce qu'ils vivaient dans un monde imaginaire, parce qu'ils se servaient, si l'on peut ainsi parler, d'armes émoussées, les rhéteurs étaient, selon le mot de Pline le Jeune (2, 3, 5-6), d'une honnêteté parfaite, ne connaissant pas l'aigreur et la violence que font naître en l'âme les débats du forum. En outre, pour la même raison, ils prennent l'habitude d'oublier la réalité et d'exprimer, en toute sincérité, leur pensée, sans en rien dissimuler ou en rien déguiser. Voilà pourquoi Latron, traitant une controverse devant Auguste, Agrippa et Mécène, peu de temps avant que l'empereur adoptât les enfants d'Agrippa, s'élève, comme le sujet le comportait, contre certaines adoptions, sans plus penser aux personnages qui l'écoutaient (II 4, 12-13) ; son langage, nous laisse entendre Sénèque,

(1) Cf. *supra*, p. 89.

(2) Collignon, la Littérature Romanesque chez les Latins, *Annales de l'Est*, 1898, p. 344. Cf. Aulard, l'*Eloquence et les Déclamations*, p. 33.

(3) Définition du roman donnée par le Dictionnaire de l'Académie : « Histoire feinte, écrite en prose, ou l'auteur cherche à exciter l'intérêt, *soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité des aventures.* »

aurait pu lui être fatal s'il n'avait eu affaire à un prince clément. Albucius, à Milan, au cours d'un plaidoyer, se tourne vers la statue de Brutus, auquel il s'adresse, comme à celui qui avait donné et sauvé les lois et la liberté (Suétone *de rhet.* 6) ; il faillit être puni de cette hardiesse.

On s'explique maintenant que l'école soit républicaine : d'après M. Boissier (1), si le parti républicain, qui n'est nulle part sous Auguste, se retrouve uniquement à l'école, c'est que les maîtres de rhétorique perdaient plus que les autres à l'établissement du nouveau régime; il me semble, au contraire, qu'ils y ont gagné, puisque, du jour où l'éloquence politique se tait, ils voient affluer chez eux toute une clientèle plus vaste, plus intéressante, qui leur reste fidèle durant de longues années et leur procure une réputation qui n'est pas restreinte aux murs de leur salle d'école, mais s'étend par toute la ville de Rome et gagne même l'Espagne et la Gaule. C'est plutôt l'absence de contact avec la réalité, et, sans doute aussi, l'habitude de rechercher les occasions de tirades grandiloquentes qui rendent raison des sentiments républicains des écoles. Aussi bien sont-ils incontestables ; une seule remarque les mettra en lumière : il est parlé à plusieurs reprises, et avec éloges, de Pompée ou de Caton, mais jamais de César. Cependant il ne faut exagérer ni la sincérité de ces convictions, ni leur influence. Je ne veux pas nier que, dans les *Suasoriae* où il est question de Cicéron (6 et 7), il ne se trouve de grandes hardiesses ; il est incontestable que les attaques contre les proscriptions et les insultes lancées à Antoine retombent en partie sur Auguste, et, à coup sûr, on ne se fait pas d'illusions sur le rôle joué par le futur empereur dans la mort de Cicéron ; il est bien évident qu'Asinius Pollion songe à des événements récents lorsqu'il fait dire à un personnage : « Je me souviens d'avoir placé parmi les jours néfastes celui où commença l'esclavage de l'État (VII 6, 12) » ; mais ceux qui s'adonnent aux déclamations avec le plus d'ardeur ne s'occupent pas de politique (II *Préf.* 3-4), et l'un des orateurs qui trouvent les paroles les plus éloquentes pour

(1) *Opposition*, p. 95.

engager Cicéron à ne pas détruire ses ouvrages et à ne pas déshonorer sa gloire, Hatérius (S. 6, 1-2 ; 7, 1-3), se déshonora, lui, sous Tibère, par l'excès de son adulation (*Ann.* 1, 13). Il est donc possible que Latron, en déclamant contre les tyrans, pense au maître que s'est donné Rome, mais je ne crois pas, comme Schmidt, dans son *Histoire de la liberté de la pensée et des croyances*, que les déclamations sur le meurtre des tyrans aient déterminé à l'action les assassins des empereurs ; leurs résolutions s'expliquent par d'autres causes plus vraisemblables et plus proches. D'ailleurs, si Caligula bannit le rhéteur Secundus Carinas pour un discours contre les tyrans (Dion 59, 20, 6), Auguste et même Tibère semblent avoir apprécié à leur juste valeur ces attaques ou ces critiques : néanmoins c'est un titre d'honneur pour les déclamateurs que d'avoir exprimé ces sentiments, à une époque où Virgile, faisant au Sixième Livre de l'*Énéide* le dénombrement des gloires de Rome, y met un enfant, Marcellus, et laisse Cicéron de côté !

Non moins que le romanesque et l'invraisemblance des sujets, le désir de les traiter d'une façon nouvelle et qui surprenne, emporte des conséquences heureuses et corrige en partie ce qu'il peut y avoir d'excès dans le goût des lieux communs. C'est en effet une inspiration très haute et très sévère qui se dégage des controverses, et Sénèque le Philosophe, dans ses pages les plus nobles, s'est borné à la reprendre (1). Elle est dominée par le sentiment de l'équité, qui s'introduit vers cette époque dans le droit : on discute sur la lettre et l'esprit de la loi (IX 4, 9 ; cf. Quintilien 7, 6, 1) ; on examine les sentiments et l'on sonde les intentions ; on se demande non seulement si un accusé pouvait, mais s'il devait agir comme il l'a fait. On proclame l'égalité originelle de tous les hommes ; c'est la fortune seule qui élève l'un à la royauté, plongeant l'autre dans la misère (VII 6, 18) : de là des invectives violentes contre les insultes à la dignité humaine, contre la vie imposée aux esclaves ou contre

(1) Cf. Havet, le *Christianisme*, II 226-228 et 230-233, ainsi que Denis, II 117 sqq., 177 sqq., 194 : dans le second de ces ouvrages surtout, il y a bien des allégations contestables au point de vue du droit.

les scandaleuses passions des riches (X 4, 17-18) ; de là la part attribuée dans les Controverses à tous les humbles : les pauvres y sont souvent placés au premier rang, et c'est généralement à eux qu'est donné le beau rôle.

A ces attaques contre l'organisation sociale correspondent, en ce qui touche la famille, des protestations contre l'extension exagérée de la puissance paternelle ; il est faux que les déclamations aient contribué à limiter le droit absolu attribué aux pères de chasser leurs enfants par l'*abdicatio*, puisque ce sont elles qui ont introduit l'*abdicatio* dans le droit romain pratique (1) ; du moins elles contestent au père le droit d'exposer ses enfants à sa fantaisie et revendiquent pour ceux-ci une certaine indépendance, notamment la liberté de se marier à leur gré ; par contre, ils devront des aliments à leurs parents sous peine de prison (2). Toutefois on n'aura jamais besoin d'employer la contrainte, car, entre le père et les enfants, l'union naîtra de l'affection. Entre le mari et la femme, elle viendra de la confiance de l'un et de la vertu de l'autre ; la matrone, dont Latron se fait une idée très haute (II 7, 3 sqq.), sera le soutien (I 6, 6) et le conseiller (II 3, 6) de son mari : si elle l'aime et qu'elle soit prête à supporter avec lui la misère comme le bonheur, elle est assez riche. La fortune, en effet, détruit toute honnêteté, tout sentiment de famille, toute pitié, toute vertu ; voilà pourquoi elle est si souvent attaquée par les rhéteurs. L'affection unira donc les familles ; la pitié unira les hommes de tous les pays, qui sont frères (II 1, 10). Le monde finirait vite sans la pitié (I 1, 6); c'est un droit que de faire la charité, un droit non écrit, mais plus certain que bien des droits écrits (*ib.* 14), et, dans cette même controverse, on trouvera, sur la pitié, les pages les plus éloquentes et les plus touchantes. Telles sont, systématisées, les idées morales qu'on trouvera au fond de toutes les Controverses, et qui ont certainement exercé une influence sur le développement du droit, comme suffit à le montrer l'exemple cité plus haut.

(1) Dioclétien dut proclamer que l'*abdicatio* n'était pas reconnue par les lois romaines (*Code Just.* VIII 47, 6) ; v. p. 66.

(2) V. *supra*, p. 63.

Si l'élévation de cette morale aide à excuser, en quelque façon, le désir de surprendre et l'abus des lieux communs, ne croit-on pas que la disparition de la période cicéronienne, remplacée par une suite de traits vifs et mordants, aux expressions brillantes et hardies, ne puisse être expliquée par la nécessité de soutenir et de piquer au forum l'attention d'un auditoire, toujours nombreux, mais qu'intéressaient rarement les procès eux-mêmes ? D'ailleurs, de cette lutte soutenue par les rhéteurs contre un moule que brisait presque la pensée qu'ils voulaient y couler, sont sorties des formules admirables de brièveté et de condensation dans leur plénitude : I 1, 2 *Imitationem alienae culpae innocentiam vocas.* I 2, 10 *Nulla satis pudica est, de qua quaeritur.* I 8, 3 *Optimus virtutis finis est, antequam deficias, desinere.* VIII 6, 3 *Fletus humanarum necessitatum verecunda exsecratio est.* S. 2, 4 *Electi sumus, non relicti.* Dans Sénèque le Philosophe ou dans Juvénal, on en retrouve d'analogues, qui sont présentes à tous les esprits ; souvent elles renferment des nuances délicates de sentiments, qui, plus d'une fois, semblent avoir été révélées à l'auteur par les mots mêmes qui s'offraient à son esprit pour traduire, sous forme de *trait* concis et frappant, l'idée à laquelle il avait songé d'abord.

Il y a plus : nous ne devons pas condamner ce système d'éducation, considéré en lui-même et replacé à l'époque où il a été imaginé. Dans la pensée de ceux qui l'ont mis en usage, autant qu'il nous est donné de la pénétrer ou de la deviner, l'enfant, chez le *grammaticus*, acquérait des notions élémentaires et s'habituait, par les différents exercices que l'on y pratiquait, à généraliser une question particulière ; chez le rhéteur, les déclamations lui apprenaient, d'une manière vivante et intéressante, à particulariser une idée générale (1). Ensuite il s'attachait à un grand orateur et prenait ainsi contact avec la réalité (Tacite *Dial.* 34 ; Quintilien 10, 5, 19) ; de cette façon, les jeunes gens ne se trouvaient pas livrés sans contrepoids à une seule étude, puisque les déclamations n'étaient qu'un passage entre l'école du grammairien et celle de l'expérience.

(1) Cf. Pichon, *l. c.*, pp. 157-158.

Mais, à peine ce système en vigueur, la république s'écroule, et, de ce fait, la déclamation devient son but à elle-même ; en même temps, du jour où elle n'est plus simplement un moyen, le rôle du grammairien devient chaque jour moins important : Quintilien commence à former l'avocat au berceau, presque avant sa naissance. Quant aux grands orateurs, qui servaient auparavant de guides et de modèles, au lieu que les écoliers aillent vers eux, c'est eux qui viennent à l'école, non pour l'amener à serrer de près la réalité, mais plutôt, nous avons eu bien des fois l'occasion de le constater, pour l'en éloigner. L'éloquence politique n'existant pour ainsi dire plus et les grands débats judiciaires ayant rarement l'occasion de se produire, on s'inquiète moins de substituer aux sujets primitivement proposés et assez voisins de ceux que l'on traitait au forum des matières extravagantes et quelquefois ridicules, dont le seul avantage est de stimuler l'imagination de l'élève. C'est ainsi que la rhétorique, devenue l'étude unique, perd, du même coup, le contact avec le réalité. A partir de ce moment, elle sacrifie tout, composition, arguments, vraisemblance, au désir d'enlever les applaudissements de l'auditoire en les surprenant, et elle dépouille à peu près toute valeur comme moyen d'éducation oratoire et général, sinon peut-être, en elle-même, au point de vue littéraire et surtout moral.

TROISIÈME PARTIE

LES DÉCLAMATEURS

Sénèque ne fait pas seulement revivre à nos yeux les écoles de déclamation ; il nous apprend à connaître un certain nombre de déclamateurs, soit par les détails qu'il nous donne sur eux, soit par les paroles qu'il met dans leur bouche. Généralement il est très sobre d'indications sur la vie ou sur le caractère des cent-vingt orateurs qu'il nous présente : souvent, il n'avait sans doute pas de renseignements précis ou intéressants à fournir à ses fils ; ailleurs, il s'agissait d'hommes que ceux-ci connaissaient bien, comme Gallion, et, dès lors, il n'avait pas à leur parler d'eux (I *Préf.* 1; 6) ; enfin il ne faut pas oublier que nous avons perdu deux préfaces et demie et le développement des matières de cinq livres. Toutefois, en comparant ce que nous dit Sénèque aux témoignages des dates, des inscriptions ou des autres écrivains, on arrive à combler un grand nombre de lacunes. Surtout, en examinant toutes ces biographies, on peut constater un certain nombre de faits dignes d'intérêt.

D'abord, si la plupart de ces déclamateurs sont originaires d'Italie et surtout de Rome, un grand nombre sont nés dans d'autres parties de l'empire : Votiénus Montanus vient de Narbonne ; Latron, Marullus, Gallion, Statorius Victor, sans parler de Sénèque, sont originaires de Cordoue, selon toute vraisemblance ; Gavius Silon est de Tarragone ; de Clodius

Turrinus et Catius Crispus nous savons qu'ils sont Espagnols; Cestius est né à Smyrne, Volcacius Moschus à Pergame, Arellius Fuscus et Argentarius en Asie ; quant aux déclamateurs qui parlent en grec, il serait trop long d'énumérer leurs noms, qu'on retrouvera facilement dans les pages cidessous, où ils sont imprimés en italique ; je me borne à noter ceux dont on connaît la patrie : Dioclès est de Caryste en Eubée, Nicocratès de Lacédémone, Glaucippos de Cappadoce, Agroitas de Marseille, Hermagoras de Temnos, Lesboclès et Potamon de Mitylène, qui semble avoir été un centre important pour l'étude de l'art oratoire, Dionysius Atticus de Pergame, patrie du célèbre Apollodore, enfin Damas Scombrus de Tralles et Hybréas le père de Mylase, deux villes de Carie. D'ailleurs presque tous ces personnages ont passé à Rome au moins une partie de leur vie : toutefois Lesboclès a toujours vécu à Mitylène ; Hybréas et Dioclès sont restés en Grèce, et Catius Crispus, Clodius Turrinus, ainsi que Gavius Silon ne sont jamais sortis d'Espagne.

De même qu'ils appartiennent à différents pays, ces personnages se rangent dans plusieurs générations, trois au moins, à ce qu'il semble, car il est impossible de trop préciser. Il y a d'abord un petit nombre de rhéteurs ou de déclamateurs plus vieux que Sénèque, des Grecs surtout : Aeschines, Asinius Pollion, Dionysius Atticus, Gorgias, Hybréas, Marullus, Ménestratus, Nicétès et Passiénus. Plus nombreux sont ses contemporains : Albucius, Arellius Fuscus, Butéon, Capiton, Cestius, Clodius Turrinus, Corvus, Craton, Dionysius, Fabius Maximus, Gargonius, Hatérius, Hermagoras, Lesboclès, Pompeius Silon, Porcius Latron, Potamon, Rubellius Blandus, P. Vinicius et Volcacius Moschus. Enfin appartiennent aux générations postérieures Aemilius Lepidus, Alfius Flavus, Argentarius, Asilius Sabinus, Cassius Sévérus, Catius Crispus, Domitius, Fulvius Sparsus, Gallion, Menton, Papirius Fabianus, Quintilius Varus, Romanius Hispo, Vibius Gallus et Vibius Rufus. Naturellement on trouve, dans ces noms, uniquement ceux des déclamateurs dont nous pouvons déterminer les dates avec une approximation et une certitude suffisantes.

Si nous nous plaçons au point de vue de l'école nous distinguerons d'abord les maîtres et les élèves. Ceux dont nous savons qu'ils dirigeaient des écoles sont Gorgias à Athènes, Lesboclès et Potamon à Mitylène. Dionysius Atticus à Pergame, Aeschines et Plution en Grèce, Volcacius Moschus à Marseille, Latron, Albucius Silus, Arellius Fuscus, Cestius Pius, Corvus, Marullus, Fulvius Sparsus, Butéon, Gargonius, Rubellius Blandus, Hermagoras et Nicétès à Rome : on notera que la plupart des rhéteurs latins que je viens de citer sont les contemporains de Sénèque. Parmi les professeurs qui enseignent à Rome, deux seulement emploient toujours la langue grecque, Hermagoras et Nicétès ; mais Fuscus déclame tantôt en grec et tantôt en latin (S. 4, 5), et il ne devait pas être le seul (IX 3, 13). Naturellement tous ces maîtres ne sont pas d'égale valeur : la plupart nous sont donnés comme intelligents et habiles ; mais quelques-uns ne sont que de second ordre (Fulvius Sparsus, Gorgias, Marullus, Rubellius Blandus, Volcacius Moschus), et l'on se demande comment un Butéon, un Corvus ou un Gargonius trouvaient des élèves. Il est vrai que ceux-ci non plus ne possèdent pas tous un égal talent ou un goût très pur. Sans qu'il soit possible ou que j'aie la prétention d'établir un classement, il y a un abîme entre des déclamateurs comme Ovide, Labiénus, Fabianus, Gallion, Vallius Syriacus ou Vibius Rufus, et des personnages dépourvus, non pas d'imagination, mais de jugement, tels que les Aemilianus, les Apaturius, les Dorion, les Licinius Népos, les Murrédius, les Sénéca ou les Sénianus.

D'autre part, ces déclamateurs, maîtres ou disciples, rentrent, en ce qui touche l'éloquence même, dans différentes catégories. Un certain nombre sont des Asiatiques *(Asiani)* ; ils répondent assez bien à l'idée que Quintilien nous donne d'eux (12, 10, 16), abondants, volontiers redondants, amis de l'éclat, manquant de goût et de mesure (1) ; dans ce groupe se placent beaucoup de déclamateurs originaires de Grèce ou d'Asie-Mineure, Adaeus, Arellius Fuscus, Artémon, Craton, Grandaüs, Hybréas le père et Nicétès, sans parler d'un certain

(1) Cf. Rohde *die Asianische Rhetorik u. d. zweite Sophistik.* Rhein. Museum, 1886, p. 176 sqq

nombre d'autres, comme Glycon, Cestius et Damas, chez lesquels nous retrouvons les mêmes tendances. Aucun orateur ne nous est désigné nommément comme « Attique » : il y en avait pourtant, puisque Sénèque nous apprend que Craton était constamment en guerre ouverte avec eux (X 5, 21).

Mais à cette distinction, déjà ancienne, puisqu'elle date du 3me siècle avant notre ère, était venue s'en ajouter une autre, beaucoup plus récente. Les déclamateurs se divisent non seulement en Asiatiques et Attiques, mais en partisans d'Apollodore (*Apollodorei*) ou de Théodore (*Theodorei*). Apollodore était né à Pergame (Strabon 13, 625 ; Quintilien 3, 1, 17 ; Suétone *Aug.* 89) vers 104 ou 105 avant notre ère : en effet, saint Jérôme place son ἀκμή en 63/64 avant J.-C. ; en outre, au moment où Apollodore, en 45, partit pour Apollonie avec son élève Octave, il était déjà assez âgé (Suét. *ib. jam grandem natu*); d'autre part, il mourut à 82 ans (Lucien *Macrob.* 23) et il eut le temps de voir son élève empereur (Lucien *ib.* Strabon 13, 625) : il est mort sans doute vers 23 ou 22 avant notre ère. Il vint à Rome au moins vers 55 av. J.-C., car saint Jérôme nous apprend qu'il eut pour élève M. Calidius, qui fut préteur en 57 et mourut en 47 (Cicéron *Brutus* 79, 274 sqq.) : il y acquit sans doute une réputation qui détermina César à le choisir comme précepteur pour Octave. On ne sait s'il revint d'Apollonie à Rome avec son élève : on le suppose, car Strabon (*l. c.*) nous apprend qu'Auguste le combla de faveurs et l'entoura du plus profond respect : dans tous les cas il est probable qu'il ne déclamait plus, car Sénèque n'aurait pas manqué de l'entendre. On connaît de lui un traité adressé à C. Matius (Quintilien 3, 1, 18 ; cf. Strabon *l. c.*). Parmi ses disciples, outre Auguste, Calidius et Matius, nous devons ranger C. Valgius Rufus, qui exposa sa doctrine (Quintilien 3, 1, 18; 5, 17 ; 5, 10, 4), Nicétès (1), Dionysius Atticus (II 5, 11), son compatriote, Volcacius Moschus (*ib.* 14), Bruttédius Niger (II 1, 36) et un Espagnol, Clodius Turrinus le père (X *Préf.* 15) : Blass (*op. cit.* p. 156) y ajoute Cécilius de Kaléaktè.

(1) Cf. *infra*, p. 182.

L'adversaire et rival d'Apollodore, Théodore, naquit à Gadara, en Syrie, vers 70 av. J.-C., car Saint Jérôme place son ἀκμή en 33 av. J.-C.; ses parents étaient esclaves (Suidas *s. v.* Θεοδ.); il émigra de bonne heure à Rhodes ; c'est sans doute pour cette raison qu'il aimait mieux être appelé « de Rhodes » (Quintilien 3, 1, 17). Il vint à Rome, où il fut le précepteur de Tibère (1) (Suétone *Tib.* 57). Nous savons, par Suidas (*l. c.*), qu'il y soutint, sur la rhétorique, une discussion publique avec Antipater et Potamon, vraisemblablement en 45 ou en 25 av. J.-C., années où Potamon se rendit à Rome, à la tête d'une ambassade : étant donné son âge, il est plus probable que ce fut en 25. Il accompagna Tibère à Rhodes de l'an 6 avant J.-C. à l'an 4 de notre ère et ce fut peut-être son conseil qui détermina le choix de Tibère pour cette île. Il mourut vraisemblablement à Rhodes, car Sénèque parle très peu de lui. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages (Quintilien, 3, 1, 18), dont Suidas (*l. c.*) nous donne les titres. Parmi ses disciples, nous pouvons ranger Tibère (S. 3, 7) Hermagoras (II 1, 36), Vallius Syriacus (2) et, vraisemblablement, Sénèque lui-même (II 1, 34-36) ; dans tous les cas, il semble avoir joui d'une très grande réputation, et, à la fin du premier siècle, c'est son nom qui se présente sous la plume de Juvénal (7, 177) lorsqu'il veut citer le nom d'un traité de rhétorique.

En quoi consistait sa doctrine et en quoi elle différait de celle d'Apollodore, c'est ce qu'il est assez difficile de déterminer d'une façon précise. Toutefois, si on laisse de côté les détails, que Strabon avouait déjà ne plus saisir (13, 625), on peut indiquer les grandes lignes des deux théories (3).

(1) Ce qui me fait admettre l'assertion de Suétone, au contraire de Baumm, par exemple, c'est que Sénèque nous avertit que Tibère était disciple de Théodore, lorsqu'il nous apprend que le prince n'aimait pas Nicétès (S. 3, 7): or Nicétès était le contemporain de Théodore (Saint-Jérôme) ; donc, si Tibère n'avait reçu les leçons de Théodore qu'à Rhodes, comme le croit Baumm, l'anecdote que raconte Sénèque se placerait à un moment où Nicétès avait soixante-cinq ans, alors qu'il y est question de ses débuts à Rome.

(2) Cf. *infra*, p. 196.

(3) Après avoir consulté les différents travaux parus sur la question, je me suis rattaché à la théorie exposée à la fois par Schanz (*Litt. lat.*, I 2, § 337) et par Brzoska (article *Apollodoros* dans la *Realencyclopedie* Pauly-Wissowa).

Apollodore s'occupe uniquement de l'éloquence judiciaire (Quintilien 3, 1, 1), Théodore a plutôt en vue l'éloquence politique (*ib.* 2, 15, 21). Ainsi s'explique que les préceptes posés par Apollodore soient beaucoup plus précis. D'après lui, tout discours doit comprendre quatre parties, ni plus, ni moins, un exorde, une narration, une argumentation, une péroraison, et toujours dans ce même ordre absolument immuable (cf. II 1, 36). L'exorde sera long, pour mieux préparer l'esprit du juge ; la narration ne négligera pas les détails et remontera aussi haut qu'il est nécessaire ; les arguments, très nombreux, seront habilement divisés et subdivisés (Tacite *Dial.* 19). Le style sera sec et précis ; le ton circonspect et mesuré (X *Préf.* 15). Pour les déclamations en particulier, le sujet sera nettement délimité (I 2, 14). Les Théodoréens, eux, n'admettaient pas ce qu'il y avait d'exagéré dans ces règles étroites (II 1, 36).

Tous ces renseignements généraux aideront, je l'espère, à lire avec plus de profit les notices sur les déclamateurs : j'ai suivi l'ordre alphabétique des gentilices, me bornant à distinguer, par l'emploi des italiques, les Grecs des Romains. Naturellement, on ne devra pas chercher ici des renseignements sur les déclamateurs qui ne figurent pas à ce titre dans Sénèque, ou sur des personnages qui se contentaient, comme Messala, d'assister aux déclamations (II 4, 8 ; 10) ; d'autre part, je n'étudie les déclamateurs qu'en cette qualité ou autant que l'ouvrage de Sénèque les mentionne à un autre titre. J'ai tâché de ne donner que des renseignements sûrs ; en particulier, j'ai été très réservé sur les questions d'imitation, au contraire de certains articles de la *Realencyclopedie* de Pauly-Wissowa.

Adaeus (’Αδαῖος), déclamateur grec de l’école asiatique (IX 1, 12) ; Sénèque le cite assez rarement, mais parle toujours de lui avec éloges, comme d’un orateur assez connu *non projecti nominis* (IX 1, 12), qui ne manque ni d’élégance (IX 2, 29), ni de force (X 4, 19), ni de bon sens (X 5, 21), et dont Fuscus imitait les inspirations, en disant qu’il s’efforçait de lutter avec les meilleurs *traits* grecs (IX 1, 13).

Aemilianus, déclamateur grec, mentionné et cité une seule fois (X 5, 25), comme appartenant à l’espèce de sots la plus agréable, celle qui met de la niaiserie dans l’aridité. C’est peut-être le même personnage que le rhéteur Aemilianus, fils d’Épithersis, qui vécut à l’époque de Tibère et que Plutarque mentionne dans son *de defectu oraculorum* 17.

M’ Aemilius Lépidus, précepteur de Néron, fils de Germanicus (II 3, 23), consul en 11 après J.-C., mort en 33, déclamait, et avec succès, à ce qu’il semble, si l’on en juge par les éloges que Sénèque lui donne (II 3, 23 ; IX *Préf.* 5 *vir egregius*), et par le cas qu’on paraît avoir fait de son opinion; en effet, nous voyons Scaurus déclamer devant lui (X *Préf.* 3). Mais il nous reste de lui une seule *couleur* (II 3, 23). C’était un orateur aussi, car, en 20, il fut, au Sénat, un des défenseurs de Pison (*Ann.* 3, 11), puis il y présenta la défense de sa sœur Lépida (*ib.* 3, 22), et, en 21, de Clutorius Priscus (*ib.* 3, 50). Il était estimé de tous pour la noblesse de son caractère (*Ann.* 1, 13; 4, 20 ; 6, 27).

Pour les détails de sa biographie, v. *Prosopographie* I 29, 242.

M. Aemilius Scaurus Mamercus, *consul suffectus* en 21 ap. J.-C., mourut en 33, le dernier de sa famille, accusé de lèse-majesté par Tuscus (S. 2, 22) : les détails relatifs à cette fin sont les seuls que Sénèque nous fournisse sur la vie

de ce personnage, dont il nous parle d'ailleurs relativement peu, sans doute parce que ses enfants l'avaient entendu (X *Préf.* 2) jusqu'à la fin de sa vie (*ib.* 3). Tous les témoignages s'accordent à reconnaître l'éloquence de Scaurus comme déclamateur et comme orateur (1) (I 2, 22 *disertissimus ;* Tacite *Ann.* 6, 29 *insignis... orandis causis*), mais nous apprennent également qu'il ne s'occupait pas assez soigneusement de préparer ses discours (X *Préf.* 2), et qu'il était même devenu incapable de les travailler (*ib.* 3) ; aussi étaient-ils fort inégaux et généralement mauvais, sauf par hasard (*ib.*). Cette négligence s'explique par sa paresse naturelle (*ib. ignavus ; desidia*) ; évidemment aussi une bonne part de son temps était prise par ses débauches (Sénèque le Philosophe *de Ben.* 4, 31 : *foedi mores ;* Tertullien *de pallio* 5 : *impuritas*) ; enfin il avait une grande confiance en lui-même (X *Préf.* 3 *ita ut*, quod difficillimum erat, *sibi displiceret*) : il est donc vraisemblable qu'il n'élaguait pas assez les détails inutiles (Tacite *Ann.* 3, 31 *oratorum ea aetate uberrimus)*, n'appliquant pas les sages principes qu'il savait si bien donner (IX 5, 17), ou encore qu'il ne réfléchissait pas suffisamment aux exemples qu'il introduisait et qui se tournaient contre lui (Tacite *Ann.* 3, 66).

Cependant Sénèque nous apprend (X *Préf.* 2) qu'il trouva toujours chez ses auditeurs une très grande indulgence. Elle s'explique d'abord par ses qualités éminentes, qui apparaissaient toujours (X *Préf.* 3), et qui auraient pu faire de lui, s'il avait voulu, un orateur de premier ordre (*ib.*) : élocution digne des anciens, grave et sans rien de vulgaire *(ib.)*, esprit (I 2, 22) et bon sens piquant, dont nous trouvons des preuves dans les Controverses (II 1, 39 ; IX 5, 17 ; X 1, 9). Mais, pour rendre compte pleinement de cette bienveillance qu'il rencontra, il faut faire intervenir certains de ses défauts, comme son goût pour les altercations où il excellait et qu'il essayait de faire naître (X *Préf.* 2), et aussi des circonstances extérieures à son talent : sa taille et sa physionomie (*ib.*), son nom (*insignis nobilitate*, Tacite *Ann.* 6, 29), et, vraisembla-

(1) Comme orateur, il semble avoir souvent fait de son éloquence un emploi peu recommandable (*Ann.* 3, 66 ; 6, 9 ; 6, 29 *vita probrosus*).

blement, son élégance (Pétrone *Sat.* 77). Dans tous les cas, nous devons croire les anciens sur parole, car, de Scaurus, Tacite ne cite rien et Sénèque presque rien, une division (X 1, 9) et une *couleur* (X 2, 19). Il avait publié sept de ses discours, dont un sénatus-consulte ordonna la destruction (X *Préf.* 3), heureusement pour la réputation de Scaurus, nous dit Sénèque; on lui attribuait aussi une tragédie d'*Atrée*, dont les allusions, signalées à Tibère, amenèrent la mort de l'auteur (Dion 58, 24 ; Tacite *Ann.* 6, 29 ; Suétone *Tib.* 61). Enfin, à l'époque où écrit Sénèque, il restait de lui des *libelli*, bien plus faibles que ses discours (X *Préf.* 3) : je crois, avec Schanz (II 2, p. 279), qu'il s'agit là de pamphlets.

Pour les détails de la biographie, v. *Prosographie* I 36, 280.

Aeschines, rhéteur grec, cité et mentionné dans une seule controverse (I 8, 11 et 16) ; Sénèque, pour le distinguer de l'orateur et du philosophe socratique, qui ont porté le même nom, note soigneusement, aux deux endroits, que c'est un moderne (*ex novis declamatoribus*). C'est peut-être le même personnage que l'Eschine de Milet, contemporain de Cicéron (*Brutus* 95, 325), dont nous parlent également Diogène Laerce (2, 64) et Strabon (14, 635) : tel est, du moins, l'avis de Kiessling (index de son édition de Sénèque), de Piderit (index de son édition du *Brutus*), et de M. Jules Martha (note au § 325, dans son édition du *Brutus*); seul, M. Blass est d'un avis contraire (*op. cit.* p. 64, n. 4).

Agroitas, de Marseille, rhéteur grec, cité et mentionné en un seul endroit (II 6, 12), comme parlant sans art, mais avec force, au contraire des Grecs : il avait donc, vraisemblablement, quitté sa patrie assez jeune.

Aiétius Pastor s'adonna chez Cestius à la déclamation étant déjà sénateur ; il réussit assez mal, à ce qu'il semble (I 3, 11).

C. Albucius Silus, un des déclamateurs placés par Sénèque dans le premier quadrige, qui comprend, avec lui, Latron, Fuscus et Gallion (X *Préf.* 13). Ce que nous savons

de sa vie nous est surtout connu par Suétone (*de rhet.* 6). Né à Novare, il y fut édile, puis quitta sa patrie à la suite d'une mésaventure qui lui arriva au tribunal ; il vint à Rome, où il parla chez L. Munatius Plancus, qu'il effaça rapidement, si bien qu'il ouvrit lui-même une école. Comme Plancus nous est signalé par Saint Jérôme en 24-23 av. J.-C., qu'Albucius avait sans doute une trentaine d'années lorsqu'il fut revêtu de l'édilité, il en résulte qu'il est né vraisemblablement entre 60 et 55 av. J.-C. Cette hypothèse est vérifiée par un autre passage : Albucius, nous dit Sénèque (VII *Préf.* 4), alla écouter Fabianus, qui était deux fois plus jeune que lui; or Fabianus, né vers 35 (cf. p. 185), a commencé à déclamer vers 17 ; en 15, il avait donc environ vingt ans et Albucius quarante. Albucius ne se contenta pas d'enseigner la rhétorique; il plaida, mais rarement, dans les seules causes à effet; encore ne se chargeait-il que de la péroraison (Suétone *ib.*); mais de nouvelles mésaventures que lui amena son amour immodéré des figures de rhétorique (VII *Préf.* 6-7; Suétone *ib.*) le poussèrent à renoncer au barreau (VII *Préf.* 8) et à quitter Rome, car nous le retrouvons à Milan, vers 12 av. J.-C., plaidant devant le Proconsul L. Pison (consul en 15). La nostalgie de Rome le reprit sans doute, car Sénèque nous dit qu'il l'a entendu parler *senex* : d'ailleurs saint Jérôme place son ἀκμή en 6 av. J.-C. Peut-être Albucius profita-t-il de ce nouveau séjour à Rome pour publier son Traité de Rhétorique, que nous connaissons par Quintilien, qui nous a transmis quelques détails à ce sujet (2, 15, 36 ; 3, 3, 4 ; 6, 62). Il retourna encore à Novare, car c'est là qu'une maladie cruelle le força de se donner la mort, dans une mise en scène mélodramatique et bien digne d'un rhéteur : en effet il convoqua le peuple, nous apprend Suétone, et lui expliqua les raisons qui le poussaient à se donner la mort ; or, dans la législation des rhéteurs, on trouve une loi d'après laquelle, avant de se suicider, on doit faire approuver son dessein par le Sénat (1). Ensuite Albucius se

(1) *Qui causas in senatu voluntariae mortis non approbaverit, insepultus abjiciatur.* Quintilien *decl.* 4 et 337. Cf. Lécrivain *op. cit.*, pp. 689-690 et Meier-Schömann, p. 381.

laissa mourir de faim ; cette mort se place vers l'an 10 de notre ère (Suétone *jam senior*).

Le trait dominant de son caractère était la probité la plus scrupuleuse, nous apprend Sénèque, dans le portrait qu'il trace de lui (VII *Préf.* 7); cependant il ne faut pas négliger un renseignement qui nous est donné ailleurs (X 1, 13) et où Albucius nous est représenté comme écoutant de mauvaise grâce les orateurs qu'il pouvait jalouser. Il semble avoir nourri des sentiments hostiles au régime impérial, si l'on en juge par un passage des *Suasoriae* (6, 9) et par l'apostrophe qu'il adressa à Brutus, dont il voyait la statue en face de lui : quoiqu'il plaidât devant le Proconsul L. Pison, il nomma Brutus : *legum ac libertatis auctorem ac vindicem*, ce qui faillit le mettre en fâcheuse posture (Suétone *ib.*).

L'éloquence d'Albucius ne fait pas question, encore que Quintilien se borne à le nommer (2, 15, 36) : *non obscurum professorem auctoremque* (1) ; d'ailleurs le soin qu'il met à le réfuter prouve le cas qu'il fait de lui. Saint Jérôme, dans son Catalogue, le nomme *clarus rhetor*. Les contemporains d'Albucius ne pouvaient s'empêcher de l'applaudir (VII *Préf.* 6) et lui-même nous apprend qu'il avait plus d'auditeurs dans son école que n'importe quel orateur au forum (*ib.* 8). Sénèque, en particulier, ne se borne pas à le ranger parmi les quatre plus illustres déclamateurs (cf. *supra*); il le place à côté de Passiénus, qu'il met au premier rang (v. p. 187); il parle sans cesse de lui avec des mots d'éloges (I 4, 12; II 1, 29 ; 5, 17; S. 6, 9); enfin il le cite dans presque toutes les controverses : par contre, dans les *Suasoriae*, Albucius occupe assez peu de place.

Nous savons de lui qu'il déclamait rarement en public ; d'habitude il n'admettait, à l'entendre, que ses élèves. Lorsqu'il parlait en public, on ne pouvait l'arrêter, parce qu'il voulait dire, non pas tout ce qui devait, mais tout ce qui pouvait être dit (VII *Préf.* 1). Devant ses élèves, son développement était intermédiaire entre un plan et une déclamation (*ib.*). Il semble surtout avoir été incapable de composer

(1) Dans les *Catalecta* de Virgile, 7, 3, on ne lit plus maintenant, avec la vulgate, *Sile Albuti*.

un ensemble : d'abord il ne pouvait résister à la tentation de donner une place à ses chers développements philosophiques (*ib.* ; cf. I 3, 8 ; 7, 17 ; VII 6, 18) ; en outre il traitait chaque partie de la Controverse comme si c'eût été une Controverse entière, soutenant tous les arguments par des arguments (VII *Préf.* 2). Son style, pour lequel il était servi par une rare abondance verbale (*ib.* 3), était presque toujours élégant et brillant; de même on remarquait l'éclat de ses *traits;* quelquefois au contraire Albucius, pour ne pas sembler orateur d'école, se servait de termes triviaux, qu'il admirait même chez les autres (X 1, 13), et de phrases brèves et sèches (VII *Préf.* 3-4; Suétone *ib.*). Il employait volontiers les figures (I 2, 16 ; 7, 17 ; II 5, 17), mais avec un succès inégal (VII *Préf.* 3; 7). Aussi, nous dit Sénèque, regrettait-on quelquefois d'être venu l'entendre (*ib.* 6).

Ce qui, en définitive, semble le caractériser, c'est qu'il n'était pas sûr de lui-même (*ib.* 6). De là vient qu'il s'attachait successivement aux modèles les plus différents, Fabianus et Hermagoras (*ib.* 4-5) ; de là vient que, pour mieux faire, il se bornait souvent à mélanger les couleurs, dont on s'était servi devant lui (I 7, 17 ; VII 1, 21) ; de là vient que, dans sa jeunesse, il parlait mieux que dans sa vieillesse (VII *Préf.* 5). On comprendra ainsi la contradiction suivante : il est blâmé pour son mauvais goût par Messala (II 4, 8), Sénèque (I 5, 9), Cestius (VII *Préf.* 8-9) ; d'autres passages encore méritent la même critique (I 4, 12 ; 7, 18; X 5, 11); cependant, ailleurs, il fait preuve d'un jugement assez fin (X 1, 14), et, si l'on examine de près les passages où Quintilien n'est pas d'accord avec Albucius (2, 15, 36 ; 3, 3, 4 ; 6, 62), il faut reconnaître, après Tivier (*op. cit.* pp. 38-39), que c'est Albucius qui a raison.

Pour se faire une idée juste du talent d'Albucius, lire les *Controverses* VII 1, 1-3; 2, 6-9.

BIBLIOGRAPHIE : Lindner, *de C. Albucio Silo.*

Alfius Flavus, déclamateur, qui, dès sa jeunesse, jouit d'une très grande réputation (I 1, 22-23). Il semble qu'il ne la méritât pas entièrement; car Sénèque explique son succès (*ib.*) par des raisons extérieures à son éloquence, sa précocité,

d'abord, ensuite sa nonchalance, et Cestius, dont il était l'élève, critique plus d'une fois ses *traits* ou ses *couleurs* (I 1, 24 ; II 6, 8; III 7, 2) comme un peu libres (II 6, 8), ou manquant de goût et trop imitées des poètes (III 7, 2) : cependant il faut, dans les critiques de ce dernier personnage, faire la part de la jalousie, car nous savons qu'il osait rarement parler après Flavus (I 1, 22). Toutefois il est certain que ce dernier avait composé des vers (I 1, 22), et, comme la plupart de ses contemporains-poètes, subi l'influence d'Ovide (III 7, 2), qui n'avait pas ajouté de force à son éloquence (I 1, 22 *carminibus enervata*), comme le prouve une des *couleurs* imaginées par lui (II 6, 8). Nous pouvons conclure de toutes ces données qu'il a dû naître vraisemblablement vers 35 avant J.-C., ainsi que le suppose Hess (*op. cit.* p. 46). C'est de lui probablement qu'il est question dans Pline l'Ancien (9, 25) : *pigeret referre ni res Maecenatis et Fabiani* et Flavi Alfii *multorumque esset litteris mandata.* — Pour juger le talent d'Alfius Flavus, nous avons des *traits* (I 7, 7 ; II 2, 3) et des *couleurs* (I 1, 23; II 6, 8 ; III 7, 2) : on voit qu'il ne figure que dans les trois premiers livres.

Antonius Atticus, dont le surnom seul suffit à indiquer les goûts, est cité une seule fois (S. 2, 16), et comme un modèle de puérilité.

Apaturius, rhéteur grec, cité en trois endroits seulement (X 5, 28; S. 1, 11 ; 2, 21) ; encore le dernier de ces mots ne nous a-t-il pas été transmis par les manuscrits. Sénèque nous représente ce déclamateur comme manquant de goût (X 5, 28).

Apollonius, rhéteur grec, cité et mentionné à une seule place (VII 4, 5), comme plein de force dans les péroraisons. On se demande s'il faut l'assimiler avec Apollonius, surnommé ὁ μαλακός, né, vers 160 av. J.-C., à Alabanda, en Carie (Strabon 14, 655; 660 sqq. ; Cicéron *de Orat.* 1, 28, 126); mais l'éloge que donne Sénèque à l'Apollonius dont il parle semble en contradiction avec le surnom d'Apollonius d'Alabanda.

Arbronius Silon, poète (S. 2, 19), dont on nous dit simplement qu'il fut un des auditeurs de Latron (*ib.*).

Arellius Fuscus naquit en pays grec (1) : dans les deux endroits où il nous parle de son maître (I 7, 14; 8, 15), c'est pour mettre dans sa bouche des vers d'Homère; il déclame plutôt en grec qu'en latin (S. 4, 5) et il imite volontiers des *traits* grecs, d'Adaeus (IX 1, 13), ou d'Hybréas (IX 6, 16) : toutefois il faut remarquer qu'il attribue à Thucydide une pensée de Démosthène (IX 1, 13). La date de sa naissance se place vers 65 ou 60 avant notre ère. Sénèque nous dit, en effet, que, dès sa jeunesse (*me juvene*), il n'y avait rien de plus célèbre que les développements de Fuscus (S. 2, 10); celui-ci doit donc être plus âgé que Sénèque, dont nous avons établi qu'il est né entre 55 et 58. Arellius Fuscus vint à Rome et y ouvrit une école, très fréquentée, où il eut comme élèves, entre autres, Ovide (II 2, 8-9), Fabianus (II Préf. 1; 5), sur lequel il exerça une influence trop durable, puisque le philosophe ne put jamais dépouiller l'obscurité dont il avait contracté l'habitude à l'école de Fuscus, et sans doute Vibius Gallus (v. p. 197). Il ne plaida jamais. On ignore la date de sa mort (2) : on peut dire simplement qu'il n'est pas mort avant 16, puisqu'il cite des vers de l'*Énéide* (S. 3, 5), qui a été publiée en 17 avant J.-C. Il laissait un fils, assez connu pour que Sénèque ait jugé utile d'ajouter assez souvent *pater* après le nom de Fuscus : c'est peut-être à ce fils que fait allusion Pline l'Ancien (33, 152) (3).

Nous ne connaissons l'éloquence de Fuscus que par le jugement que Sénèque porte sur lui (II *Préf.* 1) et par les nombreux fragments de ses déclamations qu'il nous a transmis : Fuscus figure dans toutes les Controverses et Suasoriae, une fois au moins, souvent deux, quelquefois quatre (I 4);

(1) Dans la Controverse IX 6, 16, je lis avec Schulting *ex Asianis* et non *ex Asia*.

(2) Le calcul de Lindner (*de Arellio Fusco* p. 7) ne peut se défendre : il repose sur l'hypothèse fausse que toutes les parties d'une même controverse ont été prononcées le même jour (v. p. 23).

(3) On ne peut songer à distinguer dans Sénèque deux Arellius Fuscus; cf. Lindner, p. 4 sqq. et l'article de Brzoska dans le Pauly-Vissowa.

mais, quoiqu'il déclamât en grec au moins aussi souvent qu'en latin (cf. *supra*), il n'est cité que parmi les déclamateurs latins ; il sait d'ailleurs habilement manier le latin, encore que sa langue appartienne nettement à la latinité d'argent (1). Sénèque le met à un haut rang : il le place dans le fameux quadrige, qui renferme les plus illustres déclamateurs (X *Préf.* 13) ; il le loue directement (I 6, 10 ; S. 4, 4 et 5), et indirectement aussi, car il indique avec quelle impatience on souhaitait d'avoir des détails sur son compte (S. 4, 5), et, dans la *Suasoria* 4, il ne cite pour ainsi dire que les paroles de Fuscus. Mais il mentionne également les critiques dirigées contre lui par Latron (II 3, 11), Passiénus (VII 2, 12) ou Pollion (S. 2, 10) ; il lui en adresse lui-même (I 4, 10) et fait ses réserves sur son talent. Chez Fuscus, dit-il, tout est sacrifié aux descriptions (II *Préf.* 1) ; exorde, arguments, narrations, tout cela est sec ; Fuscus ne se donne libre carrière que dans ces morceaux descriptifs, qui étaient déjà célèbres par leur éclat (*ib.*) incomparable (S. 4, 5), lorsque Sénèque était jeune (S. 2, 10). En outre, dans ces développements mêmes, il y a quelque chose de trop soigné (S. 2, 23), d'embarrassé et d'obscur (II *Préf.* 1), de lâche plutôt que de fort (S. 2, 10 et 23) ; de plus il y employait tous les mots sans choix, pourvu qu'ils eussent de l'éclat (II *Préf.* 1), et il imitait sans cesse les poètes, soit Homère (I 7, 14), soit Virgile, qu'il citait pour plaire à Mécène (S. 3, 5) ; or ces imitations étaient souvent réussies (S. 4, 4), mais parfois forcées (S. 3, 4). Dès lors, on comprend que, avec ses élèves Ovide (II 2, 12) et Fabianus (II *Préf.* 3), Fuscus préférât les *Suasoriae*, où il pouvait donner libre carrière à son imagination, aux Controverses, où il devait serrer de plus près la cause proposée (S. 4, 5). On s'explique également qu'il fût admiré sans réserves par les seuls jeunes gens (S. 2, 23 ; 3, 7 ; 4, 5) ; les hommes d'âge mûr ne le goûtaient plus (S. 2, 23).

Si l'on se reporte aux passages de Fuscus, cités dans les Controverses, on remarquera le ton poétique de certaines

(1) Cf. Lindner, *op. cit.* p. 14 sqq.

descriptions (I 3, 3; II 5, 4 ; S. 3, 1); on ne pourra pas ne pas être frappé de la redondance et du décousu que Senèque nous signalait, et qui ne doivent pas nous surprendre chez un orateur de cette école asiatique (IX 6, 16), dont Quintilien nous dit que les caractères sont l'enflure et le vide (12, 10, 16 *inflati et inanes*) ; certaines *couleurs* sont ridicules (VII, 2, 12). Mais on admirera aussi le mouvement, la couleur, la chaleur (I 1, 6 ; II 1, 4-9 ; VII 6, 7-8 ; S. 2, 1-2 ; 4, 1-3 ; 5, 1-3), et même, en plusieurs endroits, la justesse, la précision et la vigueur (voir, par exemple, II 6, 9 et X 4, 21). Comme traits particuliers, on notera, dans les divisions, l'emploi du raisonnement *a fortiori* (I 2, 16 ; II 1, 19 ; VII 8, 8 ; S. 2, 11), que Senèque trouve vulgaire (S. 2, 11), et, dans les *couleurs*, on verra que Fuscus a tiré fréquemment parti des idées religieuses, présentées sous forme de présages (I 1, 16; 8, 2 ; 15 ; II 1, 27).

Bibliographie : Lindner, *de Arellio Fusco*.

Argentarius, déclamateur, né en Grèce, élève de Cestius (IX 3, 13) ; c'est peut-être pour cela que, une fois sur quatre, les *traits*, divisions, ou *couleurs* d'Argentarius et de Cestius se suivent (I 2, 6 ; 19 ; 4, 9 ; 5, 1 ; VII 2, 2 ; 3, 1 ; 6, 1 ; IX 3, 12 ; X 3, 14 ; 5, 3 ; S. 5, 6). Comme l'a montré, dans la *Realencyclopedie* de Pauly-Wissowa, Reitzenstein, confirmant l'hypothèse de Reiszke et de Jacobs, il doit être identifié avec le M. Argentarius dont il y a, dans l'anthologie grecque, beaucoup de pièces qui sentent le rhéteur, et qui montrent qu'il a vécu vraisemblablement à l'époque d'Auguste ; d'ailleurs, l'ἀκμή de Cestius se place en 13 av. J.-C. Argentarius imita de très près son maître Cestius (IX 3, 12 ; cf. I 5, 1), qui s'en irrita et appela Argentarius son « singe » (IX 3, 12). Il ne déclama jamais qu'en latin et s'étonnait qu'on eût l'idée de se servir alternativement des deux langues ; il improvisait toujours (*ib.* 12-13).

Bien que, dans un passage des *Controverses*, Cestius raille Argentarius (*ib.*), celui-ci ne manque pas de mérite : si l'on est quelquefois choqué par des grossièretés (II 5, 7; cf. IX 3, 13 *contumeliose multa interponebat*), ou arrêté par des obscu-

rités (I 1, 8; 3, 5) et des subtilités (VII 3, 1), en revanche, on trouve, surtout dans les *couleurs*, de la finesse (I 1, 18), une concision pénétrante (II 3, 17), de l'originalité (VII 6, 18) ou même de l'éloquence (S. 7, 7-8) ; certains de ses mots avaient été retenus (S. 5, 6) ; peut-être aurait-on le droit de lui reprocher cet abus des figures, que Sénèque signalait déjà chez lui (IX 2, 22). Néanmoins, avec ces qualités, on s'explique qu'il ait enlevé les applaudissements (S. 5, 6), et que Sénèque le cite très souvent dans tous les livres des Controverses et dans les *Suasoriae*.

Artémon, déclamateur grec, mentionné par Sénèque avec louanges (VII 1, 26) et cité assez souvent. Dans ses *couleurs*, dont certaines manquent de force (X 4, 20), on remarque une abondance qui va jusqu'à la redondance, des images, des comparaisons et des antithèses nombreuses ; d'autre part, nous le voyons (IX 2, 29) imiter Nicétès, qui semble avoir appartenu à l'école asiatique (v. *Nicétès*) ; pour ces deux raisons, il est vraisemblable qu'il faut y ranger aussi Artémon.

Asilius Sabinus, déclamateur éloquent (*diserte* IX 4, 20), mais surtout infiniment spirituel (*urbanissimus homo* IX 4, 17 ; cf. 17-21 ; *venustissimus inter rhetoras scurra* S. 2, 12), et dont l'esprit compensait ce qui pouvait manquer à son éloquence : Asilius était même trop spirituel, car il faisait des mots dans les circonstances où on les aurait le moins attendus (IX 4, 21). Il semble devoir être identifié avec l'Asellius Sabinus qui, nous dit Suétone (*Tib.* 42), composa un dialogue comique où les cèpes, les bec-figues, l'huître et la grive se disputent le premier rang ; Tibère en fut sans doute charmé, car il fit don à l'auteur d'une somme de deux cent mille sesterces : or nous voyons, dans les Controverses (IX 4, 20), qu'Asilius était connu de l'empereur. C'est aussi vraisemblablement le même que l'Asilius Sabinus qui, en 14 après J.-C. fut donné comme éducateur à Caligula enfant (Suétone *Calig.* 8).

C. Asinius Pollion. Il ne rentre pas dans le plan de cette étude de parler d'Asinius Pollion en général; je rappel-

lerai seulement qu'il est né en 76 av. J.-C. et mort en 5 après J.-C. Je me contenterai de relever ce que Sénèque nous apprend du caractère et des ouvrages de l'illustre polygraphe. Plusieurs traits de caractère sont indiqués d'une façon précise; la force et la constance dans le malheur (IV *Préf.* 3-6), l'amour propre littéraire (IV *Préf.* 2) et une haute opinion de soi-même (S. 6, 27), la malveillance générale (IV *Préf.* 3) et surtout une haine violente à l'endroit de Cicéron (S. 6, 14-15 ; 24 ; 27) ; il faisait l'éloge de ceux que Cicéron avait attaqués, Verrès, par exemple (*ib.*), reconnaissait les qualités du grand orateur à son corps défendant (S. 6, 24), et n'hésitait pas devant un mensonge pour le rabaisser (S. 6, 15). C'est à ce propos qu'il nous est parlé de l'historien, peu véridique, on vient de le voir, mais éloquent (S. 6, 25). De l'orateur, que les anciens ont exalté à l'envie, nous apprenons seulement qu'il tenait à cette réputation (S. 6, 27), qu'il avait plaidé pour Moschus (II 5, 13), pour Lamia (S. 6, 15), et attaqué Caton (VII 4, 7) : il avait même publié son discours pour Lamia (S. 6, 15), et il est probable que ce n'était pas le seul.

Naturellement, c'est sur le déclamateur que nous avons le plus de détails, notamment dans la première partie de la Préface du Livre IV (2-5), la deuxième étant consacrée à Hatérius. Il se livra à la déclamation dans la force de l'âge, vraisemblablement vers 35 av. J.-C., après avoir renoncé aux affaires publiques. Sénèque l'entendit à ce moment d'abord, puis, quelques années plus tard, aux environs de l'ère chrétienne, lorsqu'il servait de précepteur à son petit-fils Marcellus Aeserninus (*ib.* 3). Pollion n'admettait à ces déclamations qu'un nombre restreint de personnes, car il voulait y voir uniquement un exercice (*ib.* 2). Il allait également écouter les déclamateurs célèbres et prenait quelquefois la parole chez eux, au moins pour donner des indications sur ce qu'il croyait juste (cf. *infra*).

Comme déclamateur, on le mettait au-dessous de Cestius et de Latron (III *Préf.* 14) et il semble que Sénèque ait été de cet avis : il ne montrait pas pour lui-même la sévérité avec laquelle il jugeait les autres (IV *Préf.* 3). Aussi bien sont-ce surtout ses critiques que Sénèque nous a transmises, et nous

relevons dans ses jugements le même esprit mordant, la même rigueur, et aussi la même justesse que dans ceux qu'il a portés sur Catulle, César, Cicéron, Salluste ou Tite-Live ; qu'on examine, à ce point de vue, la façon dont il caractérise les *traits* d'Albucius (VII *Préf.* 2) ou ses théories, en particulier sur l'emploi des *couleurs* (II 5, 10 ; IV 3, 3). Ce qui frappe surtout chez lui, c'est le désir de s'écarter le moins possible de la réalité : voilà pourquoi il attaque les rhéteurs qui adoptent uniquement les hypothèses favorables à leurs développements (VII 6, 24), ou qui emploient des *couleurs* peu vraisemblables (II 3, 19; IV 6, 3) : voilà pourquoi il critique Latron, qui est trop exclusivement orateur d'école (II 3, 13), ou Fuscus, lorsqu'il oublie que, dans une *Suasoria*, il doit *suadere* (S. 2, 10); au contraire, il admet un *trait*, même un peu vulgaire, s'il est juste (IX 2, 25). Cette raison, volontiers ironique, qui semble l'essence de son esprit, se retrouve dans les *sententiae* et les *colores* que Sénèque nous a transmises ; il la prête aux personnages qu'il fait parler (I 6, 11 ; VII 6, 12), si bien que, en définitive, il nous apparaît comme plein de bon sens (IV 2, 1) et de force dans la brièveté (VII 1, 4), mais nous semblerait un peu froid, plus prudent ou plus habile que pathétique, si l'on ne rencontrait parfois chez lui des mots d'une sensibilité profonde (IV 6, 3) : *magis amaturus sum eum, qui matrem videbitur non habere.* Toutefois, si l'on se souvient que, d'après Sénèque (IV *Préf.* 3), son style était un peu plus fleuri dans ses déclamations que dans ses plaidoyers, on ne s'étonnera plus que, dans ses discours, Pollion paraisse archaïque à Quintilien (10, 1, 113) et à Tacite (*Dial.* 21).

Pour la biographie, v. la *Prosopographie*, I 163, 1025.

Asprenas. V. *L. Nonius Asprenas et P. Nonius Asprenas.*

Attale, le philosophe stoïcien bien connu, dont Sénèque le Philosophe parle toujours avec le plus grand respect, était, nous dit Sénèque le Père, de beaucoup le plus éloquent, en même temps que le plus fin des philosophes de son temps (S. 2, 12) ; malheureusement les manuscrits ne nous ont pas conservé le texte des paroles qu'il avait prononcées.

Barbarus, rhéteur grec, cité en deux endroits (II 6, 13 ; S. 1, 13) ; le deuxième passage ne nous a pas été conservé par les manuscrits. Barbarus nous est présenté comme un esprit vulgaire (II 6, 13).

Blandus, v. *Rubellius Blandus*.

Broccus, déclamateur assez bon, au dire de Sénèque; il nous est connu uniquement par le passage des *Controverses* où il est mentionné et cité (II 1, 23).

Bruttédius Brutus. Nous ne savons rien sur lui, en dehors de ce que nous dit Sénèque (VII 5, 9; IX 1, 11); les passages cités sont trop courts pour que l'on puisse songer à porter un jugement sur son talent.

Bruttédius Niger, édile en 22, fut un de ceux qui accusèrent Silanus (*Ann.* 3, 66) ; il fut entraîné à la mort par la chute de Séjan, dont il était l'ami (Juvénal 10, 82 sqq.). Tacite (*ib.*) nous le peint comme un ambitieux, mais comme un homme intelligent et cultivé. Dans Sénèque, nous le voyons sous deux aspects, historien non sans mérite, ainsi qu'en témoigne le fragment cité (S. 6, 20-21), et avocat (II 1, 34 sqq., Tacite *ib.*): en effet, pour s'assurer qu'il s'agit là d'une cause plaidée devant les tribunaux, il suffit de remarquer qu'il est question de deux plaidoyers pour une même cause (II 1, 35), ce qui n'est pas le cas dans les déclamations, où l'on ne parle qu'une fois (X 5, 12). Mais il est vraisemblable que Bruttédius Niger s'est adonné aussi aux déclamations, d'autant que, nous dit Sénèque (*ib.* 36), il se présentait comme disciple d'Apollodore, en sorte qu'il voulait toujours introduire une narration dans le sujet, ce qui l'amenait à des *couleurs* de mauvais goût (*ib.* 35).

Butéon, rhéteur, tint une école, à la tête de laquelle lui succéda Gargonius, son élève (I 7, 18). Si ce dernier, comme il est vraisemblable, doit être assimilé avec celui dont parle Horace (*Sat.* 1. 2, 27), Butéon a dirigé son école au début du règne d'Auguste; dans tous les cas, puisqu'il a été entendu

par Latron (cf. *infra*), il se place, au plus tard, en l'an 15 avant notre ère. Sénèque nous dit qu'il était ennuyeux, mais habile à diviser les Controverses (II 5, 15) : il y était peut-être trop habile, et Passiénus (*ib.* 17) lui reproche sa subtilité dans les divisions. Le manque de justesse est aussi relevé chez lui par Latron (I 1, 20 ; 6, 10), Pollion (VII 4, 3) et Sénèque même (*ib.*), qui, pour le blâmer, se sert de termes très forts : *res est ineptior, quam ut coarguenda sit.* De fait, si l'on examine ses *traits* et ses *couleurs*, on les trouve justes au fond, quelquefois habiles, mais trop souvent bizarres ou même ridicules par la façon dont ils sont présentés (v. entre autres : VII 3, 2 ; 6, 16 ; IX 2, 11).

Capiton, déclamateur dont nous ne connaissons pas la vie. Sénèque nous dit qu'il était orateur d'école sans arrière-pensée, et que, dans les déclamations où il avait réussi, il venait immédiatement après les plus éloquents (X *Préf.* 12). Cet éloge nous prouve que Capiton était inégal, avec de grandes qualités, dont les fragments, assez longs, que Sénèque nous rapporte de lui, nous permettent de nous faire une idée (VII 2, 5-7 ; IX 2, 9-10); on remarquera, dans les deux passages, une accumulation, peut-être exagérée, de noms et de souvenirs historiques. Il avait publié, tout au moins, sa déclamation sur Popillius (X *Préf.* 12), et on l'attribuait à Latron, nous dit Sénèque (*ib.*), ce qui prouve que Capiton devait appartenir à la même génération : c'est aussi une nouvelle marque de l'estime qu'avaient pour lui ses contemporains, grands admirateurs de Latron (cf. p. 190).

Cassius (1) **Sévérus** (2) naquit vers 40 av. J.-C., car on est maintenant d'accord que c'est en l'an 12 qu'il fut exilé, d'abord en Crète, puis sur l'îlot de Sériphos, où Tacite nous

(1) Il est bien entendu qu'il est question ici, avant tout, du déclamateur; s'il est parlé de l'orateur, c'est lorsqu'il aide à connaître le déclamateur ou en tant que l'ouvrage de Sénèque le mentionne comme tel.

(2) Le prénom *Ti.* repose sur la leçon très incertaine *Titi Cassi* dans Pline le Jeune, 4, 28, 1. De même, dans le Catalogue des Sources de Pline l'Ancien, livre 36, on lit maintenant : *Cassio Severo, Lungulano* sqq. et non *Cassio Severo Lungulano.*

dit qu'il vieillit (*consenuit Ann.* 4, 21) : il y mourut, en 37, dans une extrême misère, après un exil de vingt-cinq ans (cf. Saint Jérôme). Malgré sa naissance obscure (Tacite *ib.*) et sa vie (Tacite, ib. *maleficae vitae*), qui lui avait valu tant d'ennemis (Tacite *ib.* ; cf. III *Préf.* 4), il acquit une grande réputation. Il la devait à ses qualités éminentes (Tacite *ib. orandi validus;* Quintilien 10, 1, 116-117; Sénèque III *Préf.* 2-4), esprit (III *Préf.* 4 ; Quintilien 10, 1, 117 *urbanitas*), quelquefois trop mordant (III *Préf.* 16 *bilem ;* Quintilien *ib.* et 12, 10, 11 *acerbitas* ; Tacite *Dial.* 26) (1), vaste érudition (Tacite *Dial.* 19 et 26), sa présence d'esprit (III *Préf.* 4, sqq.), talent d'improvisation (*ib.*), élocution choisie (*ib.* 7), développements contenant plus de sens que de mots (*ib.*) ; il ne faut pas oublier ses avantages physiques, haute taille (III *Préf.* 3 ; Pline l'Ancien 7, 55), voix tout à la fois harmonieuse et forte (III *Préf.* 3), débit plein de feu et d'animation, sans rien de théâtral (*ib.* 3 et 4). Aussi le trouvait-on plus remarquable en l'entendant qu'en le lisant (*ib.* 3 ; cf. 4). Il convient d'ajouter, à sa louange, que, ne réussissant jamais mieux que lorsqu'il était forcé d'improviser (*ib.* 4 et 6), il travaillait ses causes avec soin (*ib.* 5) : il n'en plaidait pas plus de deux par jour, lorsqu'il s'agissait de causes privées ; pour les causes publiques, il se bornait à une (*ib.*) ; il se donnait même la peine d'écrire son plaidoyer (*ib.* 7). D'ailleurs le succès ne répondait pas toujours à ses efforts (*ib.* 5); on sait qu'Auguste, pour voir terminer (*absolvere*) son forum, aurait souhaité de le voir accusé par Cassius, car, disait-il, il aurait été absous (*absolutus* Macrobe *Saturn.* 2, 4, 9) ; cependant Cassius, dans une cause privée, semble s'être défendu avec succès contre Fabius Maximus (II 4, 11).

Le déclamateur était en lui très inférieur à l'orateur (III *Préf.* 1) et la plus grande partie de la Préface du Livre III (2) (7-fin) est consacrée à nous rendre raison de cette

(1) Sur cet esprit, v. dans les *Controverses*, II 4, 11 ; III *Préf.* 16-17 ; IX 3, 14 ; X *Préf.* 8 ; 5, 20.

(2) Les paroles placées dans la bouche de Cassius Sévérus ont été prononcées antérieurement à l'an 15 av. J.-C., puisque Sénèque a quitté Rome vers cette date, et que Cassius y parle, comme d'un personnage vivant, de Passiénus (III *Préf.* 14), qui est mort en 9 av. J.-C., d'après Saint-Jérôme.

anomalie ; cette infériorité avait amené Cassius à mépriser les déclamations (*ib.* 12) et à professer une vive admiration pour Cicéron (*ib.* 8). Aussi déclamait-il rarement, contraint par ses amis (*ib.* 7), et seulement devant les plus intimes d'entre eux (*ib.* 18) ; mais, comme Asinius Pollion, il allait vraisemblablement écouter souvent les autres déclamateurs. Ses déclamations, nous dit Sénèque (*ib.*), étaient inégales, mais avec des passages qui auraient suffi à faire paraître n'importe quelle déclamation inégale : le style était haché, les *traits* vifs.

Il est assez difficile pour nous de juger Cassius, car Sénèque nous cite de lui seulement deux *traits* (IX 2, 12 ; X 4, 2) et deux *couleurs* (VII 3, 10 ; X 4, 25) ; toutefois il ne faut pas oublier que, du Livre III des *Controverses*, qui semble lui avoir été spécialement consacré (III *Préf.* 18), il ne reste que des *Excerpta*. Dans les passages conservés, on retrouve l'homme de caractère franc, qui aimait cette franchise jusque chez son ennemi Labiénus, dont il avait appris l'ouvrage par cœur (X *Préf.* 8), et qui appelait « voleurs » ceux qui empruntent un *trait* en modifiant un mot (X 5, 20) ; c'est également un ami de la raison et du vraisemblable (IX 2, 12). Aussi, dans le morceau même qui renferme les plus grandes beautés (X 4, 2), est-on surpris de le voir, tout comme les autres déclamateurs, user de l'amplification, et, par des tournures piquantes et des associations de mots cherchées, essayer d'enlever les suffrages des auditeurs, alors qu'il donnait tant d'éloges au simple et concis Publilius Syrus (VII 3, 8-9) et qu'il blâmait indirectement, mais nettement, ceux qui parlent en déclamateurs (S. 6, 11).

Il avait publié un certain nombre de discours (III *Préf.* 3), qui furent brûlés, comme toutes ses œuvres, en même temps que celles de Labiénus et de Crémutius Cordus (Suétone *Calig.* 16) ; il est à peu près certain que, étant donné la faiblesse de ses déclamations, il ne les avait pas livrées au public.

Pour la biographie, v. la *Prosopographie*, I 317, 443.

Bibliographie : Cucheval *op. cit.*, pp. 291-216 ; Froment, *Un orateur républicain sous Auguste, Cassius Sévérus* ; Robert *de Cassii Severi eloquentia.*

Catius Crispus, déclamateur de petite ville (S. 2, 16), un peu arriéré (*antiquum* VII 4, 9), paraît avoir manqué de goût, si l'on en juge par l'enflure des deux passages que je viens de citer. Il semble que Latron ait pu le connaître à Rome (VII 4, 9) ; or il a quitté cette ville vers 15 avant J.-C. ; Catius Crispus se place donc à une époque antérieure à cette date.

L. Cestius Pius naquit à Smyrne (Saint Jérôme ; cf. S. 1, 6 *e Graeculis*) : cette origine grecque explique les citations ou imitations d'Homère (VII 7, 19), de Damas (X 4, 21) et d'autres Grecs (I 1, 14), que l'on rencontre chez lui ; cependant il ne déclamait jamais en grec (IX 3, 13). Il est né entre 65 et 60 av. J.-C., car il semble avoir été déjà connu au moment (29 probablement) où le fils de Cicéron était proconsul d'Asie ; il est, en effet, invité par lui à un festin (S. 7, 13). D'autre part, Saint Jérôme place son ἀκμή en 13 av. J.-C. Plus tard, il vint à Rome, où il ouvrit une école, qui fut fréquentée par de nombreux élèves. Sa mort est postérieure à l'an 9 de notre ère, car elle se place après la destruction de l'armée de Varus par Arminius (I 3, 10).

Deux traits frappent dans son caractère, d'abord un esprit très âpre et très mordant que Sénèque nous signale à maintes reprises (I 3, 10 *multa contumeliose dixit* VII *Préf.* 8 *mordacissimus* IX 3, 13 *contumeliose multa interponebat* S. 7, 12 *nasutissimus*), et dont il nous fournit des preuves nombreuses : il suffit de voir de quel ton Cestius reprend Quintilius Varus (I 3, 10), Aiétius Pastor, sénateur (ib. 11), un de ses élèves (VII 7, 19), Argentarius (IX 3, 12-13) ou même Albucius (VII *Préf.* 8-9). En second lieu, il possède une extraordinaire confiance en lui-même : il n'aimait que son propre talent (S. 7, 12) et se décernait en public des témoignages d'admiration : qu'on lise à ce sujet ce que raconte Cassius Sévérus (III *Préf.* 16). S'il engageait ses élèves à aller entendre d'autres déclamateurs (I 3, 11), c'est sans doute parce qu'il espérait que la comparaison lui serait favorable. Il semble avoir craint surtout un rival, Cicéron ; aussi s'attaquait-il à lui, le dénigrant (S. 7, 13), répondant aux discours qu'il

avait prononcés, entre autres à la Milonienne (III *Préf.* 15-16; Quintilien 10, 5, 20) et refusant de se reconnaître inférieur à lui (III *Préf.* 17). Cassius Sévérus le reprit plaisamment (III *Préf.* 16-fin) et Cicéron fils rudement (S. 7, 13) de cette outrecuidance.

Elle s'explique d'ailleurs par l'admiration qu'il trouvait chez ses élèves, qui le mettaient bien au-dessus de Cicéron (III *Préf.* 15), et, naturellement, de Pollion, Messala ou Passiénus (*ib.* 14), qui *apprenaient par cœur* les déclamations dans lesquelles il répondait à Cicéron, alors que, des discours de Cicéron, ils se bornaient à *lire* ceux auxquels leur maître avait répondu (*ib.* 15). Aussi bien Cestius est-il imité par plusieurs d'entre eux, notamment par Murrédius (IX 6, 12) et par Argentarius, que Cestius appelait son singe (IX 3, 12-13). De ses élèves nous connaissons, en outre, Alfius Flavus (I 1, 22; II 6, 8), Varus (I 3, 10), Aiétius Pastor (I 3, 11) et le fabuliste Surdinus (S. 7, 12); il faut, sans doute, y ajouter Varius Géminus (IV 8, 3; VII 8, 10) et Triarius (I 3, 9; IX 6, 11).

A quelles qualités Cestius devait-il cette influence sur ses élèves ? Sans doute il ne manque pas de talent : Sénèque le loue à plusieurs endroits (II 4, 9; 6, 8; S. 6, 10); il le cite au moins une fois dans toutes les déclamations, sauf deux (IX 2; S. 4), et non sans raison, comme le prouvera la lecture des morceaux un peu plus longs que Sénèque met dans sa bouche et qui sont vraiment persuasifs ou même éloquents (I 2, 7; II 4, 2; 5, 2; VII 1, 8-11; S. 5, 4-5; 7, 2-3). D'autre part, les critiques que Cestius dirige contre les autres déclamateurs et les observations ou les recommandations qu'il adresse à ses élèves sont justes et de bon sens, il faut le reconnaître (I 1, 24; 3, 9; II 3, 22; 6, 8; IV 8, 3; VII 7, 19; S. 1, 5). Enfin il a de l'esprit et du plus fin (III 7, 2). Mais il est très sévère (I 1, 24; II 6, 8; S. 7, 12) et même très dur (cf. *supra*) pour ses élèves. En outre, il n'est pas impeccable : nous le voyons critiqué par Pollion (IV 6, 3) et Votiénus Montanus (IX 6, 10); ses auditeurs mêmes ne l'applaudissent pas toujours (VII *Préf.* 8). Enfin, de son origine grecque, il lui restait une certaine difficulté à trouver autant de mots qu'il lui en aurait fallu pour correspondre à son

abondance d'idées (VII 1, 27), infériorité d'autant plus sensible qu'il improvisait (IX 3, 13) ou qu'il voulait parfois imiter des écrivains de génie, comme Virgile (VII 1, 27), pour lequel il semble avoir eu une prédilection, ainsi que son compatriote Fuscus (v. p. 151). Cependant ses élèves n'ont pas l'air de s'apercevoir de ces défauts, et la raison dernière de leur enthousiasme, c'est que Cestius réalise à leurs yeux l'idéal du déclamateur : il est impossible de trouver ailleurs des *traits* plus subtils et plus recherchés, des *couleurs* plus artificieuses et plus propres, par leur nouveauté et leur piquant, à soulever les bravos des auditeurs ; je ne parle pas des figures, qui sont semées à pleines mains (1). C'est là aussi ce qui a séduit l'auteur des *Excerpta* qui, nous l'avons vu, cite Cestius très souvent (2).

D'ailleurs Cestius ne se cachait pas de chercher la popularité. « Je sais bien, dit-il quelque part (IX 6, 12), que ce *trait* n'est pas à sa place ; mais il y a bien des choses que je dis, non parce qu'elles me plaisent, mais parce qu'elles doivent plaire à mes auditeurs. » Homme d'école, il le resta toute sa vie, ne plaidant pas, si bien qu'il devint incapable de répondre à une interruption (III *Préf.* 16) et qu'il finit par oublier complètement la réalité, témoin les procès extraordinaires qu'il se laissa intenter par Cassius Sévérus (3) (III *Préf.* 17). Il semble avoir publié les discours qu'il écrivit en réponse à ceux de Cicéron (*ib.* 15).

BIBLIOGRAPHIE : Lindner, *de L. Cestio Pio*.

M. Claudius Marcellus Aeserninus, petit-fils de Pollion, fils, sans doute, d'une fille de Pollion et de M. Claudius Marcellus, qui fut consul en 22 av. J.-C. Lui-même devint préteur pérégrin et curateur des rives du Tibre. Sénèque nous apprend qu'il reçut les leçons de Pollion (IV *Préf.* 3), et que, encore enfant, il possédait un rare talent de parole (*ib.* 4), au point que son grand'père le considérait comme l'héritier de son génie oratoire, bien qu'il eût un fils, Asinius

(1) Cf. Lindner, p. 11.
(2) V. p. 35 sqq.
(3) Cf. pp. 63 et 67.

Gallus, lui-même grand orateur : aussi bien son éloquence nous est-elle attestée aussi par Tacite (*Ann.* 3, 11 ; 11, 6) et nous le voyons l'emporter sur Cestius dans l'expression d'une idée (S. 6, 10). Malheureusement les paroles qu'il prononce dans les Controverses ou les Suasoriae (II 5, 9 ; VII 1, 5 ; 22 ; 2, 10 ; 4, 1 ; S. 2, 9 ; 6, 4) sont trop brèves pour nous permettre de connaître, d'une manière exacte et complète, ses qualités et ses défauts.

Clodius Sabinus, personnage dont Sénèque nous dit seulement qu'il déclamait le même jour en grec et en latin, ce qui lui attira les railleries de Cassius Sévérus, d'Hatérius et de Mécène (IX 3, 13-14). On se demande s'il faut l'identifier avec le rhéteur silicien Sex. Clodius, qui enseigna à Antoine l'éloquence grecque et l'éloquence latine (Suet. *de rhet.* 5. Cf. Cic. *Phil.* 2, 17, 43 ; 3, 9, 22 et *ad Att.* 4, 15, 2). Les dates ne s'opposent pas à cette identification, mais le rhéteur du temps d'Auguste semble avoir manqué de talent, alors qu'on admirait vivement celui de Sex. Clodius (Suétone *ib.*).

Clodius Turrinus le père, très riche et très haut personnage (X *Préf.* 16), passionné pour les déclamations (*ib.* 14), et avec lequel Sénèque se lia intimement pendant le séjour qu'il fit en Espagne (cf. p. 11 sq.), car Turrinus ne quitta jamais ce pays (X *Préf.* 16). Vraisemblablement Turrinus était le contemporain de Sénèque. Son talent, que Sénèque semble priser beaucoup (*ib.*), était grand et aurait été plus grand encore, si Turrinus n'avait suivi la doctrine d'Apollodore, qui lui avait enlevé beaucoup de sa force, quoiqu'il lui en restât encore assez (*ib.* 15). En effet, si, par prudence, il ne recherche que des *couleurs* faciles à faire passer (*ib.* 16), ses *traits* étaient vifs, insidieux et avaient un but (*ib.* 15) ; aussi donnent-ils une impression de précision et de vigueur (voir surtout X 4, 6 et 5, 2), mais de concision un peu sèche ; quelques-uns sont aussi d'une finesse un peu subtile (X 3, 9) ou touchent à l'invraisemblable (X 4, 16). En même temps que déclamateur, il était orateur ; Sénèque nous apprend que, grâce à son talent, il put relever le crédit et la fortune de

sa maison, l'un et l'autre affaiblis durant les guerres civiles (X *Préf.* 16). Le fils de Turrinus, que Sénèque aimait à l'égal des siens (X *Préf.* 14), semble avoir eu des dispositions pour l'éloquence, mais s'être distingué surtout par une indolence, qui nous est présentée comme de la modération (*ib.* 16).

Cornélius Hispanus, déclamateur que nous connaissons uniquement par Sénèque, qui le cite assez souvent, mais ne donne aucun détail sur lui, nous apparaît comme un orateur de second ordre : dans ses *traits* et ses *couleurs*, il y a de la précision, de la justesse, de la force (v. I 2, 2 ; II 3, 17 ; VII 1, 7 ; 6, 5 ; S. 2, 7 ; 6, 7) et même de l'éloquence (I 1, 9) ; mais ces qualités sont malheureusement gâtées par l'obscurité (I 3, 5), la subtilité (I 4, 1 ; IX 2, 22) et surtout l'outrance (IX 6, 4), que Sénèque et ses contemporains lui reprochaient déjà (VII 1, 24).

Corvus, déclamateur de mauvais goût, dirigeait une école à Rome vers 30 av. J.-C., puisqu'il y parla devant C. Sosius, qui avait triomphé des Juifs : ce triomphe se place en 34 av. J.-C. Nous ne connaissons Corvus que par Sénèque (S. 2, 21).

Craton (Κράτων), rhéteur grec qui vécut à Rome. Tout ce que nous savons de lui se tire du passage de Sénèque où il est question de lui (X 5, 21-22), d'où il ressort qu'il vivait à l'époque d'Auguste, plaisait à l'empereur, était de caractère indépendant, d'esprit fin (*venustissimus*), et, comme déclamateur, adversaire déclaré des Attiques.

Damas (Δάμας), surnommé, sans qu'on sache pourquoi, *Scombrus* (Σκόμβρος), déclamateur grec né à Tralles, en Carie (Strabon 14, 649), comme Dionysoklés, est cité ou mentionné assez souvent par Sénèque : d'ailleurs Strabon (*ib.*) le compte au nombre des ῥήτορες ἐπιφανεῖς. Dans l'ouvrage de Sénèque, il nous apparaît comme assez inégal, souvent de mauvais goût (I 4, 10 ; X 5, 21), ailleurs plus sobre (S. 2, 14) et imité même par Cestius (X 4, 21). Il semble (S. 2, 14) qu'il ait été

entendu par Sénèque, et, par suite, qu'il ait passé à Rome une partie de son existence.

Dioclès, rhéteur grec, de Caryste, en Eubée, est cité par Sénèque avec les plus grands éloges (I 1, 25 ; VII 1, 26; surtout I 8, 16 : *dixit sententiam, quae non in declamatione tantum posset placere, sed etiam in solidiore aliquo scripti genere*). Les passages, assez rares, que les manuscrits nous ont conservés (I 3, 12 ; 8, 16 ; II 3, 23 ; 6, 13 ; VII 1, 26 ; X 5, 26) nous permettent de vérifier qu'il est, tout au moins, plein de force et de clarté dans sa concision. Il semble qu'il n'ait pas déclamé en Italie (X 5, 26 aiunt *et Dioclen Carystium dixisse*).

Dionysius, déclamateur grec, fils du Dionysius qui fut précepteur du fils de Cicéron, par suite contemporain de Sénèque, ou à peu près, est mentionné en un seul endroit (I 4, 11), comme possédant plus d'élégance que de force : c'est tout ce que nous savons de lui et nous ne pouvons même pas dire si le jugement est impartial, puisque le mot qu'il accompagnait ne se trouve plus dans les manuscrits.

Dionysius Atticus, rhéteur grec (car c'est le résumé de ses paroles que donne Sénèque), disciple d'Apollodore (II 5, 11). Il semble bien, avec Blass (*op. cit.*, p. 156) et Baumm (*op. cit.*, p. 19 sqq.), qu'il faille assimiler ce personnage avec ce Dionysius, surnommé Atticus, que Strabon (13, 624) nous présente comme le compatriote et le disciple éminent d'Apollodore, et avec cet Atticus qui, suivant Quintilien, fut, de tous les élèves d'Apollodore, celui qui enseigna avec le plus de zèle, en grec, la doctrine du maître (3, 1, 18). Il est à remarquer que Sénèque rapporte l'opinion de Dionysius pour fortifier celle de Gallion : il ne l'aurait pas choisie si c'eût été un rhéteur de quatrième ordre, ce qui confirme l'hypothèse. Dès lors, étant donné que la naissance d'Apollodore se place vers 105 av. J.-C. (v. p. 140), il est vraisemblable que Dionysius est né aux environs de 80 avant notre ère. Sur les caractères distinctifs de son talent, nous avons

le seul témoignage de Sénèque (*ib.*) ; mais le surnom du personnage indique suffisamment ses tendances générales.

Cn. Domitius Ahénobarbus, père de Néron, consul en 32, né par suite au plus tôt vers le commencement de l'ère chrétienne, accusé en 37, mourut en 40 ; tout ce que nous savons de lui, comme déclamateur, c'est qu'il se livra à ces exercices après son consulat seulement (IX 4, 18).

Dorion, déclamateur grec. Sans dire, avec Sénèque, qu'il est fou (X 5, 23), ou qu'il a dépassé en mauvais goût tous ceux qui l'ont précédé (S. 1, 12), il est certain qu'on remarque de l'enflure dans les *couleurs* que Sénèque cite sous son nom (IX 1, 15; X 5, 23), même dans celles qu'il juge favorablement (I 8, 16); toutefois, l'une de celles qu'il déclare éloquentes ne nous a pas été conservée par les manuscrits (S. 2, 11), non plus qu'une autre dans la même *Suasoria* (22). D'ailleurs Sénèque semble n'avoir connu ce déclamateur que par ouï-dire (S. 1, 12 ; 2, 11).

Euctémon, déclamateur grec, était, d'après Sénèque, un orateur sans grand fond, mais amusant (I 1, 25) et très spirituel (VII 4, 8). Les *traits* de lui qui nous sont rapportés justifient cette appréciation (VII 5, 15 ; IX 2, 29 ; X 1, 15; 5, 21).

Fabianus, v. *Papirius*.

Paullus Fabius Maximus, d'une illustre famille (*nobilissimus* II 4, 11 ; cf. Sénèque le Philosophe *de clem.* 1, 9, 6 et Juvénal 2, 146 ; 8, 14 ; 191), né vraisemblablement vers 60 av. J.-C., consul en 11 av. J.-C., mort en 15 ou 16 ap. J.-C. : c'est l'ami d'Auguste, d'Ovide et d'Horace (v. *Prosopogr.* II 48, 38, et Tacite *Ann.* 1, 5 éd. Andresen). Comme déclamateur, Sénèque nous dit qu'il n'était ni inconnu, ni illustre (X *Préf.* 13), et, de fait, il ne cite de lui qu'une seule *couleur*, artificielle dans la forme (II 4, 12). Le *trait* de Romanius Hispon que Fabius Maximus admirait (II 4, 9) mérite d'être loué, ce qui prouve en faveur de son goût. Il

plaida souvent, car nous savons qu'il accusa Cassius Sévérus (II 4, 11) et Sénèque lui reproche d'avoir introduit au forum le vice dont il souffre (*ib.*), sans doute l'imitation de ce qu'il y avait d'artificiel dans le style des déclamations (*ib.* 12).

Festus, rhéteur, qui nous est connu uniquement par Sénèque (VII 4, 8-9) et qui semble avoir manqué de goût.

Florus, déclamateur mentionné et cité uniquement par Sénèque, qui l'avait entendu directement (IX 2, 23-24); élève de Latron, il semble avoir aimé ce qu'il y avait d'artificiel dans le style des rhéteurs. Il se rapproche par là de l'historien, qui est peut-être un de ces descendants.

Fulvius Sparsus, rhéteur latin, qui tint une école, associé avec un personnage incapable (X *Préf.* 11); il était en rivalité constante avec Julius Bassus (*ib.* 12). Il avait été entendu par Sénèque, mais non par les enfants de ce dernier, car, après avoir parlé de Sparsus et arrivant à Julius Bassus, Sénèque dit, s'adressant à ses fils : *cum Basso.... quem vos quoque audistis* (*ib.*) : si cette hypothèse est juste, il faudrait placer la mort de Sparsus vers l'an 15 de notre ère. Il nous est présenté comme un personnage de bon sens parmi les hommes d'école, mais comme un homme d'école parmi les personnages de bon sens (I 7, 15), parlant avec force, mais non sans une exagération (X *Préf.* 11), qui trahissait son manque de goût (X 4, 23; 5, 23); c'était un disciple enthousiaste de Latron, dont il reprenait les pensées en les revêtant de ses paroles (X *Préf.* 12; 5, 26); mais il n'égalait son maître que lorsqu'il le copiait (X *Préf.* 12). Dans les morceaux, généralement très courts (sauf X 4, 8-10), que Sénèque cite de Sparsus, ce qui frappe, c'est l'abus des oppositions, des antithèses, des membres de phrase savamment balancés. Cette recherche était, d'ailleurs, vraisemblablement, une qualité aux yeux des contemporains de Sparsus et elles ont encore séduit l'auteur des *Excerpta* (v. p. 36).

Furius Saturninus, déclamateur et orateur (VII 6, 22), celui qui fit condamner Volésus : il était plus célèbre comme

avocat que comme déclamateur, mais simplement parce qu'il était moins familiarisé avec les exercices d'école. Sénèque ne cite de lui qu'une *couleur* (*ib.*) prononcée, à ce qu'il semble, dans une déclamation d'apparat. Peut-être Saturninus était-il d'origine grecque, puisque c'est en grec qu'est écrite la seule phrase que nous ayons de lui.

Gallion, v. *Junius*.

Gargonius, le même vraisemblablement que celui dont nous parle Horace (*Sat.* 1, 2, 27), fut élève de Butéon, puis lui succéda à la tête de son école (I 7, 18) ; il a donc vécu sous le principat d'Auguste. Sénèque l'appelle le plus aimable des sots (S. 7, 14) et ne manque jamais d'accoler à son nom une épithète injurieuse (IX 1, 15 ; X 5, 25 ; surtout S. 7, 14), ou de le ranger dans une catégorie de gens auxquels il en applique une (S. 2, 16); de fait, les passages de Gargonius cités (v. les références données plus haut) justifient l'opinion de Sénèque. Il faut ajouter que cette intelligence était servie par un organe bizarre, une voix à la fois sourde et forte (I 7, 18).

Gavius Sabinus, qui figure dans quatre déclamations (VII 1, 16 ; 2, 1 ; 6, 19 ; 21 ; S. 2, 5), semble n'avoir manqué ni de bon sens, ni d'intelligence, ni de force : d'ailleurs Sénèque note les applaudissements qui accueillirent une de ses *couleurs* (VII 6, 19). Il est peu probable qu'il faille l'identifier avec le grammairien Gavius, dont parle Quintilien (1, 6, 36).

Gavius Silon, déclamateur et avocat d'Espagne, vraisemblablement de Tarragone. Son talent, d'après Sénèque, est merveilleusement défini par ce mot d'Auguste, qui aimait à l'entendre parler au barreau : « Je n'ai jamais entendu de père de famille plus éloquent (X *Préf.* 14). » Mais les fragments que contiennent, sous son nom, quatre déclamations du Livre X (2, 7; 16; 3, 14; 4, 7; 5, 1), nous le montrent, dans les Controverses, tout à fait semblable aux autres déclamateurs, à telles enseignes qu'un grand nombre de ses *traits* ont passé dans les *Excerpta* (cf. p. 36).

Glaucippus, de Cappadoce, rhéteur grec, mentionné et cité en un seul endroit (IX 2, 29).

Glycon (Γλύκων), surnommé Spyridion (Quintilien 6, 1, 41), semble avoir vécu à Rome, puisque Sénèque paraît l'avoir entendu souvent (*solebat* S. 1, 16) ; son ἀκμή dut se placer à la fin du règne d'Auguste et au commencement de celui de Tibère, du moins si l'on en juge par les orateurs dont son nom est rapproché (cf. *infra*). Quintilien (6, 1, 41) raconte sur lui une anecdote plaisante qui prouve qu'il a plaidé. Comme déclamateur, il reçoit de Sénèque tantôt des éloges (I 7, 18 ; II 1, 39 ; IX 5, 17 ; S. 1 11 ; 2, 14) ; tantôt des blâmes, les uns légers (X 5, 21), les autres exprimés en termes très forts (X 4, 22 ; 5, 27-28), tantôt enfin l'un et l'autre à la fois (I 6, 12 ; S. 1, 16). Les passages de Glycon cités par Sénèque étant très courts, et quelques-unes des *couleurs* annoncées (car Sénèque ne cite de lui que des *couleurs*) ne se trouvant plus dans nos manuscrits (I 5, 9 ; S. 1, 16 ; 2, 14), il est difficile de contrôler les jugements de Sénèque : ce qui est sûr, c'est que, avec Nicétès, Artémon, Dioclès et Hybréas, il compte parmi les rhéteurs grecs le plus souvent cités ; d'autre part certaines des paroles qu'il avait prononcées étaiént célèbres (S. 1, 11 ; 2, 14) ; enfin il est plus d'une fois imité par les Grecs (Artémon I 6, 12), comme par les Latins (Lépidus II 3, 23 ; P. Asprenas X 4, 19 ; Triarius X 5, 20), de sorte que, vraisemblablement, il doit être rangé parmi les déclamateurs grecs les plus remarquables. Il semble, de son côté, s'être inspiré d'Ovide (X 4, 24-25) ; cela ne doit pas nous surprendre, car, non plus qu'Ovide, il ne savait se borner ; il gâtait toujours un joli *trait* en y ajoutant des mots inutiles et trop forts (S. 1, 16).

Gorgias, rhéteur grec, dont Sénèque cite deux *couleurs* (I 4, 7), l'une comme remarquable, l'autre comme déplacée, mais agréable : aux deux endroits, d'ailleurs, le texte est tombé dans les manuscrits. Il s'agit là du Gorgias, qui avait été le maître de déclamation du jeune Cicéron à Athènes *(ad Fam.* 16, 21, 6 : *erat in cotidiana declamatione utilis) ;*

mais le père, au grand désespoir du jeune homme, l'avait forcé à renoncer à des relations qui l'auraient porté vers la boisson et le plaisir (Cicéron *ib.* Plutarque *Cic.* 24). D'autre part Quintilien nous apprend que Gorgias avait composé, sur les figures de pensée, un traité en quatre livres, que Rutilius Lupus avait résumés en un ; il nous donne même quelques détails sur l'ouvrage (9, 2, 102 ; 103 ; 106).

Grandaüs, déclamateur grec de l'école asiatique, comme nous l'apprend Sénèque dans le seul endroit où il parle de lui, d'après Scaurus (I 2, 23).

Q. Hatérius, d'une famille sénatoriale (Tacite *Ann.* 4, 61), *consul suffectus* on ne sait en quelle année (Tacite *Ann.* 2, 33 le nomme *consularis*, sans qu'il figure sur la liste des consuls), est mort à la fin de 26, d'après Tacite, de 24 d'après Saint-Jérôme (1) ; comme nous savons par Saint-Jérôme qu'il est mort presque nonagénaire, nous pouvons conjecturer qu'il est né en 63 ou 62 av. J.-C. ; il se signala, sous Tibère, par l'excès de son adulation (Tacite *ib.* et 3, 37 ; Suétone *Tib.* 27). Il perdit un fils dont il ressentit la mort si vivement, qu'il ne put jamais l'oublier, et qu'un jour, traitant une controverse, il dut à sa douleur toujours nouvelle un succès d'émotion (IV *Préf.* 6).

Ce fut un orateur éminent (Saint Jérôme ; Tacite *Ann.* 4, 61 ; Sénèque IX 6, 13) ; son éloquence se distinguait par l'abondance (Tacite *Ann.* 4, 61 et Sénèque le Philosophe *ad Lucil.* 40) et le mouvement (Tacite *ib.*) plus que par le travail (Tacite *ib.*). C'est ce que l'on notait aussi dans les sujets sur lesquels Hatérius déclamait en public, ce qu'il faisait quelquefois, mais rarement (IV *Préf.* 7) ; seul, il transporta dans la langue latine la facilité du génie grec, si bien qu'Auguste disait de lui, plaisamment et justement, qu'il avait besoin d'un frein (*ib.*). Sur tous les sujets, il trouvait des idées, des mots, des figures toujours nouvelles, mais il ne connaissait pas la mesure ni la composition et il avait

(1) On ne sait pas si c'est lui que renferme le tombeau de Q. Hatérius, trouvé sous la Porta Nomentana. Cf. *Corpus* VI 1426.

besoin d'être dirigé (IV *Préf.* 7-8) ; enfin il montrait dans les Controverses la même impétuosité (I 6, 12) que dans ses discours (cf. S. 3, 7). Mais, afin de ne pas employer de mots tirés de la langue commune, il allait rechercher des termes tombés en désuétude depuis Cicéron (IV *Préf.* 9) ou recourait à des tournures ridicules (*ib.* 10).

Dès lors on comprend qu'il semble, comme Fuscus, avoir préféré les Suasoriae, car c'est là qu'on trouve de lui les morceaux les plus longs et les plus caractéristiques (S. 6, 1-2 ; 7, 1) ; en outre, quelles que soient ses qualités, imagination (I 6, 12), qui touche d'ailleurs au bizarre (IX 6, 8), ou au subtil (VII 1, 24), bon sens (X 5, 24), esprit (IX 3, 14), élégance (S. 2, 14), ses invraisemblances, que signalait déjà Cestius (IX 6, 13) et surtout son manque de mesure et d'ordre expliquent comment sa réputation est morte avec lui (Tacite *Ann.* 4, 61 ; Sénèque le Philosophe *ad Lucil.* 40, 10 *Q. Haterii*, suis temporibus *oratoris celeberrimi*).

Hermagoras, rhéteur grec. Comme il était disciple de Theodore de Gadara (Quintilien 3, 1, 18), dont l'ἀκμή, d'après Saint Jérôme, se place en 33 avant J.-C., nous nous trouvons en présence d'Hermagoras de Temnos et non du premier Hermagoras, qui vécut dans la seconde moitié du 2me siècle avant J.-C. et dont Cicéron et Quintilien parlent souvent. D'après Suidas (*s. v.* Ἑρμ.), il vivait sous Auguste ; il prolongea sans doute sa vie jusqu'à un âge avancé, car des contemporains de Quintilien avaient pu le voir (Quintilien *ib.*). Il faudrait donc l'assimiler avec l'Hermagoras le Jeune auquel Maxime-Planude (Walz V 337, 23) attribue un περὶ πραγματικῆς en un livre et Quintilien des traités de rhétorique (3, 5, 14). Ce qui est sûr, c'est que notre Hermagoras vécut à Rome et dirigea une école (Suidas *l. c.*), où Albucius l'entendit (VII *Préf.* 5). Comme déclamateur, Sénèque fait de lui le plus grand cas et lui donne les plus grands éloges (I 1, 25 ; II 3, 22 ; 6, 13 ; VII 5, 14) ; il nous apprend même qu'Albucius était enflammé pour lui de la plus vive admiration (VII *Préf.* 5). Les mots d'Hermagoras cités dans les Controverses (II 1, 39 ; 3, 22 ; 6, 13 ; VII 5, 14 ; X 1, 15) décèlent en lui

un talent singulier, que signale d'ailleurs Sénèque (II 3, 22 ; 6, 13), pour résumer les différentes faces d'une situation en quelques mots, si discrètement choisis qu'ils pouvaient échapper aux orateurs distraits.

Hybréas le Père, orateur de l'école asiatique (I 2, 23), naquit à Mylase, en Carie (Strabon 13, 630), dans une condition très humble, vers 80 av. J.-C. ; car son ἀκμή est placée par Saint-Jérôme en 33 avant J.-C., et, d'autre part, quand le fils de Cicéron fut proconsul d'Asie, aux environs de 30, Hybréas avait déjà un fils adolescent (S. 7, 14). Le petit héritage que lui laissa son père lui permit d'aller étudier la rhétorique à Antioche, sous le rhéteur Diotréphès, alors très célèbre (Strabon 14, 659). Il revint ensuite dans sa ville natale, où il occupa bientôt le premier rang, surtout après la mort de l'orateur Euthydémos (*ib.*) ; on trouve même son effigie sur les monnaies de Mylase. Il osa résister à Labiénus, qui, en 30 av. J.-C., à la tête des Parthes, envahissait l'Asie (Strabon 14, 660), ce qui l'obligea, quand Labiénus eut pris la ville, de s'enfuir à Rhodes (*ib.*) ; néanmoins quelques mois plus tard, rentré dans sa patrie, il résista à la volonté d'Antoine qui voulait lever de nouveaux impôts (Plutarque *Ant.* 24). En même temps qu'homme politique il était avocat ; enfin il dirigeait une école de rhétorique (Strabon 14, 659). Il ne semble pas être venu à Rome, car Sénèque, à un endroit (I 2,23), le cite d'après Scaurus.

Tous ceux qui ont parlé de lui l'ont fait comme d'un homme très éloquent (Sénèque I 4, 11 *optime dixit ;* S. 7, 14 : *disertissimi viri ;* Saint-Jérôme *l. c. nobilissimus artis rhetoricae graecus praeceptor ;* Strabon 13, 630 : ὁ καθ' ἡμᾶς γενόμενος μέγιστος ῥήτωρ ; Valère-Maxime 9, 14 *ext.* 2 : *copiosae atque concitatae facundiae orator*) : cependant on trouve chez Sénèque quelques réserves sur son goût (I 2, 23 ; VII 4, 10). Les passages conservés par les manuscrits (I 2, 23 ; II, 5, 20 ; VII 4, 10 ; IX 1, 12 ; 6, 16 ; S. 4,5) sont trop courts pour nous permettre de juger Hybréas en toute connaissance de cause ; ils montrent que les critiques sont fondées et il est vraisemblable qu'il en était de même des éloges, surtout si

nous songeons qu'Hybréas voyait ses *traits* imités par des hommes comme Arellius Fuscus (IX 6, 16).

Hybréas, fils du précédent, n'est connu que par Sénèque (S. 7, 14).

Julius Bassus (1), déclamateur que les fils de Sénèque purent encore entendre (X *Préf.* 12) ; il était en rivalité constante avec Sparsus (*ib.*). Sénèque lui adresse trois reproches : d'abord *(ib.)* de vouloir imiter les habitudes du forum, auxquelles il ne connaît rien (ce qui prouve, entre parenthèses, qu'il n'avait pas plaidé), puis d'être trop amer (*ib.*), enfin de trop rechercher les expressions triviales (I 2, 21 ; X 1, 13), ce qui lui valait des admirateurs, parmi lesquels Albucius (X 1, 13), mais des critiques comme Cestius (I 3, 11). Le dernier de ces reproches est justifié par les passages que Sénèque cite à l'appui de son dire et par deux autres (IX 2, 4 ; X 4, 5) ; je n'ai rien aperçu qui légitimât l'avant-dernier ; quant au premier, nous manquons de termes de comparaison qui nous permettent d'en vérifier la justesse. Par contre des morceaux un peu longs (I 6, 2-7 ; 7, 8-9) nous montrent en Bassus un talent oratoire réel, sinon éminent, que Sénèque n'avait pas omis de signaler (X *Préf.* 12).

Il semble peu probable, étant donné la tournure d'esprit du déclamateur, qu'il doive être confondu avec le poète que mentionne Ovide (*Trist.* 4, 10, 47).

L. Junius Gallion, déclamateur romain, grand ami de Sénèque et de toute sa famille (*noster* II 1, 33 ; 5, 11 ; 13 ; III *Préf.* 2 ; VII *Préf.* 5 ; S. 3. 6 ; *vester* X *Préf.* 8); ainsi l'on comprend que Sénèque nous fournisse peu de renseignements sur la vie et le caractère de Gallion : il ne doit parler avec détail à ses fils que des déclamateurs qu'ils n'ont pas connus (I *Préf.* 1). Gallion était vraisemblablement originaire d'Espagne : Stace (*Silv.* 2, 7, 30 sqq.) nous parle d'un Gallion né en Espagne. La date de sa naissance peut être placée vers 30 av. J. C., car Ovide, dans la pièce de condoléances qu'il lui adresse vers 14

(1) A l'Esquilin, on a trouvé une petite urne portant le nom de Γ.'Ιουλίου Βάσσου ῥήτορος (Kaibel 1675) : s'agit-il de notre déclamateur ?

ap. J.-C. sur la perte de sa femme, lui dit qu'il pourrait encore trouver le bonheur dans un nouveau mariage (*Pont.* 4, 11, 21-22). Gallion fut sans doute, lorsqu'il vint à Rome, tout jeune (VII *Préf.* 6), recommandé à Sénèque; cette hypothèse explique pourquoi Gallion, dans la suite, adopta un des fils de Sénèque : il y fut poussé par la reconnaissance. Sitôt arrivé à Rome, il déclama (*ib.*) : chez quel maître, nous l'ignorons ; un peu plus tard (X *Préf.* 8 *adulescens*), il écrivit contre Labiénus une réponse courageuse en faveur de Bathylle, favori de Mécène : c'est là vraisemblablement, comme le suppose Lindner, un discours d'école, analogue à ceux que composait Cestius pour répondre à Cicéron (v. page 161). Plus tard il entendit Cassius Sévérus, sur lequel il porte un jugement très élogieux (III *Préf.* 2). Il ne paraît pas avoir dirigé d'école de déclamation, car il ne nous est jamais parlé de ses élèves ; nous ne voyons pas non plus qu'il ait plaidé ; il ne paraît pas davantage s'être occupé des affaires publiques : pourtant il était lié avec Tibère (S. 3, 7) et fut sénateur (Tacite *Ann.* 6, 3). En 13 ap. J.-C. il perdit sa femme ; s'il eut des enfants, il dut aussi les voir mourir, car, autrement, il n'aurait vraisemblablement pas adopté le fils de Sénèque. En 32, une flatterie à Tibère, qui avait déplu à l'empereur, le fit chasser du Sénat d'abord, ensuite de Rome. Il fut envoyé à Lesbos ; mais on jugea la résidence trop agréable et on ramena Gallion à Rome où il fut gardé à vue dans les maisons des magistrats (Tacite *Ann.* 6, 3 ; Dion 58, 18) ; il est à supposer que sa prison ne fut pas éternelle et s'ouvrit tout au moins à la mort de Tibère (37). Il vécut plus longtemps que son ami Sénèque ; car c'est après la mort de celui-ci qu'il adopta son fils Novatus, qui est toujours désigné sous ce nom dans les *Controverses* ou les *Suasoriae ;* mais Quintilien, lui, fait précéder le nom de Gallion du mot *pater* (3, 1, 21 ; 9, 2, 91). Rien ne nous autorise à fixer sa mort à telle ou telle date.

Comme déclamateur, Gallion cet mis par Sénèque au premier rang, dans le premier quadrige (X *Préf.* 13), et même, avec Latron, un peu au-dessus des deux autres *(ib.)* : Sénèque semble dire que, des quatre, c'est lui qui aurait le mieux gagné une cause. Il insiste sur l'habileté avec laquelle Gallion,

dès sa jeunesse, maniait le style familier (VII *Préf.* 5-6); à chaque occasion, il comble son ami de louanges (IX 3, 10; 14; S 5, 8), et ne lui adresse pas de critique sans la compenser par un éloge (IX 1, 10; 5, 11); enfin il note soigneusement ceux de ses *traits* qu'on avait particulièrement applaudis (X 2, 10). Gallion mérite-t-il le rang que lui attribue Sénèque ? Il semble que non : Sénèque s'est montré trop indulgent pour son ami. Gallion est un bon déclamateur (*egregium declamatorem*), comme l'a écrit Saint Jérôme (*Comm. ad Iesai* 8 *Préf.*); car on ne doute pas que cette louange, qu'il donne au fils adoptif de Gallion, ne s'applique en réalité à Gallion. De plus, il a de l'esprit (II 1, 33; S. 3, 6-7); il voit juste (X 1, 12); un grand nombre de ses *traits* sont raisonnables et il choisit souvent la partie de la cause la plus conforme à l'équité (VII 7, 3-5); ses divisions sont fréquemment marquées au coin du bon sens (X 5, 13-17) et ses *couleurs* naturelles; il s'élève même à la véritable éloquence (I 1, 14). Avec cela, sa langue est assez soignée, quoique les différentes incises ne soient pas suffisamment reliées les unes aux autres.

Mais plusieurs défauts nous gâtent ses qualités. Pour le fond, il est trop tourmenté du désir, que Sénèque relève une fois (I 6, 10), de dire quelque chose que les autres aient oublié, ou de soutenir le parti que les autres ont négligé, ce qui l'entraîne souvent à des *traits* ou à des *couleurs* singulières (I 6, 10; IX 5, 1; X 4, 15; S. 5, 8). Pour la forme, il est continuellement à la recherche de la phrase ou du mot à effet; de là des divisions extérieures et tout artificielles (I 8, 9). Enfin, comme presque tous les déclamateurs, mais plus que tous les autres, il abuse des figures de rhétorique, surtout des antithèses : c'est évidemment à ce défaut que songeait Tacite, lorsqu'il lui reprochait son cliquetis (*Dial.* 26 *tinnitus Gallionis*).

Cependant ses déclamations, qu'il avait publiées, conservaient encore leur prestige à l'époque de Saint Jérôme (*l. c.*), à cause de leurs défauts mêmes, vraisemblablement : dans le recueil figurait sans doute la réponse à Labiénus (X *Préf.* 8), et la controverse dont Quintilien (9, 2, 91) a tiré sa citation de Gallion, quoiqu'il ait pu la prendre à Sénèque lui-même

(cf. *supra* p. 25). On possédait également de lui un traité de rhétorique (Quintilien 3, 1, 21), qu'on ne semblait pas mettre au premier rang *(ib.)*.

Bibliographie : Schmidt, *de L. Junio Gallione rhetore*; Lindner, *de Junio Gallione*.

Junius Othon le père, déclamateur romain, de naissance obscure. Dès sa prime jeunesse, il s'adonna aux déclamations et semble avoir même tenu une école élémentaire (Tac. *Ann.* 3, 66 *litterarium ludum exercere vetus ars fuit*). Le crédit de Séjan l'éleva à la préture en 22 ap. J.-C. et le fit entrer, au Sénat; comme préteur, il s'associa à l'accusation contre Silanus (Tacite *ib.*). Un passage de Sénèque nous apprend qu'il plaida (II 1, 35).

C'est tout ce qu'on sait de sa vie ; le déclamateur qui, en dehors des *Excerpta,* ne figure guère que dans les livres I, II et VII, et assez rarement, n'est pas beaucoup mieux connu. Il semble avoir donné ses soins surtout aux *couleurs*, car ce sont des *couleurs* de lui que Sénèque cite particulièrement ; en outre Othon avait composé sur cette matière un ouvrage en quatre livres (I 3, 11 ; II 1, 33), que Gallion comparait aux œuvres d'Antiphon, l'interprète des songes. Othon, en effet, racontait un songe (II 1, 35), dès qu'il ne trouvait pas d'autre *couleur* irréfutable (VII 7, 15). Il excellait aussi à traiter les sujets où il faut tout dire sans rien préciser (II 1, 33-35 ; 37) ; mais il en était bientôt venu à développer ainsi toutes les Controverses, et, selon le mot de Scaurus, « à vous lire le journal à l'oreille (*ib.* 39). » Ses études spéciales sur les *couleurs* ne l'empêchaient pas de voir ses *couleurs* critiquées (IV 8, 3) ou raillées (I 3, 11 ; X 5, 25). Au surplus le même sort attendait certains de ses *traits* (VII 3, 10) et aurait pu en frapper d'autres encore (VII 3, 5). Cependant il semble y avoir quelque parti-pris dans les attaques de Sénèque, car, si on se reporte aux *traits* et aux *couleurs* d'Othon, on se convaincra que parfois, il ne manquait ni d'intelligence, ni de force (I 8, 3 ; II 1, 37-38).

Sénèque, à trois exceptions près (II 6, 3 ; IV 8, 3 ; VII 3, 10), accole toujours à son nom l'épithète *pater*, lorsqu'il le

cite pour la première fois dans un passage d'une controverse ; ces exceptions mêmes montrent qu'il ne faut pas essayer, dans l'ouvrage de Sénèque, de distinguer deux Othon. Mais vraisemblablement le fils d'Othon, qui fut tribun du peuple en 36 (Tacite *Ann.* 6, 47), s'adonnait également à la déclamation, d'où cette addition du mot *pater*.

T. Labiénus, déclamateur romain, parent sans doute du Q. Labiénus, qui combattit les Parthes. De sa vie nous savons simplement qu'il se fit enfermer dans les tombeaux de ses ancêtres et s'y laissa mourir de faim, pour ne pas survivre à la douleur d'avoir vu ses livres brûlés par la main du bourreau (X *Préf.* 7) : cet événement doit, semble-t-il (cf. Dion 56, 27), se placer en 12 ap. J.-C. Sur le caractère de Labiénus, nous en sommes réduits aux détails que nous trouvons dans Sénèque (X *Préf.* 4-9). Il était très pauvre, méprisé à cause de sa vie, détesté, en raison de sa liberté de paroles, qui lui avait fait donner le surnom de *Rabiénus*. Cependant il avait acquis la réputation d'un orateur de premier ordre (*ib.* 4) ; de fait ses colères mêmes devaient lui fournir de beaux accents, d'autant qu'il avait l'âme grande et haute : il n'avait même jamais voulu déposer ses sentiments pompéiens (*ib.* 5). On connaissait de lui des discours contre Pollion (Quintilien 1, 5, 8), contre les héritiers d'Urbinia, défendus par Pollion (*ib.* 4, 1, 11), et un pamphlet contre Bathylle, l'affranchi de Mécène (X *Préf.* 8). D'autres ouvrages lui sont attribués par Charisius (Keil I 77, 14) et Diomède (*ib.* 376, 7) ; mais, dans le second passage, la lecture *Labienus* est incertaine.

En ce qui touche les déclamations, nous savons qu'il tenait ce genre à sa juste valeur, car il n'admettait pas le public à ses exercices (*ib.* 4) : de là vient sans doute que Sénèque le cite si rarement. Cependant Labiénus réussissait admirablement dans les Controverses : Sénèque ne parle guère de lui sans accompagner d'une épithète laudative son nom ou les paroles qu'il cite (*ib.* 4 ; X 4, 17-18 ; 24 ; 25). De fait Labiénus devait réunir tous les suffrages, ceux des amateurs de l'ancienne éloquence par sa force, son énergie et sa vigueur (X 4, 17-18), ceux des partisans de la nouvelle par ses *traits*,

ses antithèses et les ornements du style (X 2, 19; 4, 24-25). Outre ses discours, il avait composé une histoire si hardie, que, la lisant en public, il en sautait des passages (X *Préf.* 8); aussi Cassius Sévérus, tout ennemi qu'il fût de Labiénus, l'avait-il apprise par cœur (*ib.*). Toutes ses œuvres, brûlées par ordre du Sénat (v. p. préc.), furent recherchées et publiées de nouveau sous Caligula, en vertu d'une décision de l'empereur lui-même (Suétone *Calig.* 16).

Latron, v. *Porcius.*

Lépidus, v. *Aemilius.*

Lesboclès, rhéteur grec de Mitylène, où il tenait une école (S. 2, 15), contemporain de Potamon et de Strabon (Strabon 13, 617), et, par suite, de Sénèque (Strabon a vécu de 66 av. J.-C. à 24 ap.), jouissait, d'après Sénèque, d'une très grande réputation, et la méritait (S. 2, 15) : peut-être, toutefois, manquait-il un peu de force (I 8, 15).

Licinius Népos, déclamateur romain dont aucun indice ne peut nous révéler la date. Sénèque ne parle jamais de lui sans noter, en termes très forts, son manque de goût (VII 5, 10 ; IX 2, 27 ; X 4, 22 ; S. 2, 16) ; Licinius réussissait même à gâter les pensées délicates émises avant lui (VII 6, 24) ; bref il marque les bornes de la sottise (X 5, 24). Et Sénèque n'exagère pas ! On ignore si ce personnage était uni par des liens de parenté au Licinius Népos, dont Pline le Jeune parle à plusieurs reprises (4, 29, 2 ; 6, 5,1).

L. Magius, déclamateur, gendre de Tite-Live, nous est connu uniquement par Sénèque (X *Préf.* 2), dont les paroles nous apprennent que ce personnage était mort à l'époque où sont écrites les *Controverses*, et nous laissent deviner qu'il était complètement dépourvu de talent.

Mamercus, v. *Aemilius.*

Mamilius Népos nous est connu uniquement par Sénèque (VII 6, 24), qui ne le nomme pas avec éloges, bien au contraire.

Marcellus Aeserninus, v. *Claudius*.

Marcius Marcellus, déclamateur, dont Votiénus Montanus, son ami intime, parlait souvent dans ses livres avec les plus grands éloges sur son éloquence (IX 6, 18), et dont on le voit rapporter plusieurs fois les *couleurs* avec admiration (IX 4, 15 ; 5, 14 ; 6, 18). Sénèque ne se prononce pas ; pour nous, il nous est impossible de nous faire une opinion, vu la brièveté des passages cités.

Marullus, professeur de déclamation, était vraisemblablement originaire d'Espagne : en effet, si Marullus est un *cognomen* assez fréquent à Rome, il n'en est pas moins vrai que les inscriptions nous signalent à Cordoue et dans les environs un nombre particulièrement considérable de Marullus (1) ; celui qui nous occupe enseigna à Rome, car Sénèque ne le cite pas au nombre de ses compatriotes restés en Espagne (X *Préf.*) ; au contraire, il le mentionne toujours parmi les déclamateurs romains et sans aucune distinction. Il dut venir à Rome vers 42 av. J.-C. au plus tard, car Latron, né entre 60 et 55, déclama, tout jeune (I *Préf.* 24), dans son école, en présence de Sénèque : or c'est à Rome que Sénèque a suivi les cours du rhéteur (v. p. 10). Comme cette date est celle à laquelle Sénèque et Latron sont arrivés à Rome (cf. p. 10), que Sénèque ne nomme pas d'autre rhéteur comme son maître, et que Latron lui parlait sur un ton plus familier que respectueux (I *Préf.* 22), il est permis de supposer que les deux amis avaient été confiés à Marullus par leur famille. D'ailleurs, en dehors de Sénèque et de Latron (I *Préf.* 22 ; II 2, 7 ; VII 2, 11), nous ne connaissons pas les élèves qui fréquentaient son école. Il est possible qu'il n'y en ait pas eu beaucoup : Marullus, en effet, était un déclamateur médiocre ; esprit juste, mais sec, il savait dire de jolies choses d'une façon assez originale, mais trop rarement (I *Préf.* 22) ; c'est l'impression que nous laissent ses *traits* et ses *couleurs*. Au cours de son ouvrage, Sénèque ne le cite pas très souvent et parle de lui sur un ton qui n'a rien d'enthousiaste (II 2, 7 ; 4, 7) ;

(1) Cf. Baumm, *op. cit.*, p. 12.

Latron est plus chaud, mais une seule fois (I 2, 17). Sénèque le Philosophe mentionne un Marullus (*ad Lucil.* 99, 1); c'est peut-être le fils du déclamateur; dans ce cas, les fils auraient continué les relations des pères.

Ménestratus, déclamateur grec, connu seulement par Sénèque (S. 1, 13); Sénèque le présente comme un homme de talent moyen *(non abjecti)*, quoique le *trait* qu'il annonce et qui ne se trouve pas dans les manuscrits fût de mauvais goût. Les mots qu'il emploie en parlant de lui (*declamatoris non abjecti* suis temporibus) nous indiquent que Ménestratus appartenait à la génération précédente.

Menton, déclamateur que Sénèque cite assez souvent, vingt fois environ, mais sur lequel il ne nous donne aucun détail biographique, sinon qu'il l'avait entendu (IX 4, 22); ce silence nous fait supposer que les enfants de Sénèque connaissaient Menton, et, par suite, qu'il appartenait sans doute à la génération née vers 25 av. J.-C. Comme, d'autre part, le plus long des morceaux que Sénèque met dans sa bouche n'a guère que sept lignes, on peut, sans crainte de se tromper, en inférer que c'était un déclamateur de troisième ordre, mais qui réussissait quelquefois à soulever les applaudissements (*ib.*).

Métrodore, rhéteur grec, connu seulement par quelques lignes de Sénèque (X 5, 24); son goût ne semble pas avoir été des plus sûrs. Il est peu probable qu'il faille assimiler ce personnage avec le célèbre philosophe et orateur asiatique qui vécut à la fin du second et au commencement du premier siècle avant notre ère (1).

Miltiades, rhéteur grec dont Sénèque nous parle d'après Tite-Live (IX 2, 26); il semble avoir été le contemporain de ce dernier.

Modératus, déclamateur romain sans personnalité marquée et dont nous connaissons l'existence seulement par Sénèque (X *Préf.* 13).

(1) Cf. Blass, *op. cit.*, pp. 67-68.

Moschus, v. *Volcacius*.

Murrédius, déclamateur romain, élève peut-être de Cestius (IX 6, 12) et dont Sénèque cite une quinzaine de *couleurs*. Il ne les donne guère sans y ajouter un qualificatif désagréable : il reproche à Murrédius sa sottise (VII 5, 15 ; IX 4, 22), sa stupidité (VII 2, 14 ; 3, 8), son ineptie (VII 5, 10 ; X 1, 12 ; X 5, 28 ; S. 2, 16) ; il le reprend pour l'enflure (IX 2, 27) ou l'obscénité (I 2, 21 ; 23) de certains *traits*. Bref c'est un personnage qui gâte même les pensées, d'ailleurs justes, qu'il emprunte à Nicétès (I 4, 12), à Cestius (IX 6, 12), ou à Vibius Rufus (X 1, 12). Ici encore, Sénèque juge bien, du moins pour les fragments qu'il cite : en particulier, Murrédius semble rechercher les *traits* que Sénèque appelle « à la Publilius (1) » (VII 2, 14), ou dignes des mimes (VII 5, 15), et qui ne sont guère que des jeux de mots.

Musa, déclamateur latin, affranchi (X *Préf.* 10), mort à l'époque où écrit Senèque (*solebatis.... habuit ib.* 9). Son éloquence semble avoir eu les suffrages des fils de Sénèque (*vester* VII 5, 10 ; cf. X *Préf.* 9), surtout de Méla (X *Préf.* 9), et cette prédilection ne fait pas honneur à leur jugement. Musa, en effet, a quelque talent (*ib.*), mais aucun goût : il recherche l'extraordinaire et l'alambiqué (*ib.*), ce qui le conduit à des inepties que signale Sénèque (VII 5, 10 ; 13 ; X *Préf.* 9 ; S. 1, 13), en termes quelquefois très violents (X *Préf.* 10), sans doute pour réagir contre l'engouement de ses fils. Dans les autres *traits* de Musa, en général fort courts (v. entre autres VII 1, 16 ; IX 1, 1 ; 2, 1 ; X 6, 1), on notera l'emploi des lieux communs (VII 1, 14-15) et des souvenirs historiques (VII 1, 14-15 ; 3, 4 ; X 3, 5).

Nicétès, rhéteur grec de l'époque d'Auguste, nous dit saint Jérôme, qui place son ἀκμή en 33 av. J.-C. (2). Il a dû passer à Rome une partie de sa vie (S. 3, 6), mais non la première : il y arrivait, en effet, précédé d'une grande répu-

(1) V. p. 108.
(2) On ne saurait donc assimiler ce personnage avec le Sacerdos Nicétès dont parlent Tacite (*Dial.* 15) et Pline le Jeune (6, 6, 3).

tation, puisque Gallion et Sénèque vont l'entendre dès sa première déclamation et que Messala se préoccupe de savoir comment il a réussi (*ib.* 6-7); en second lieu Gallion, né entre 35 et 30, devait avoir au moins une vingtaine d'années au moment où il allait l'écouter; enfin Nicétès a été connu de Latron (I 8, 13), qui a quitté Rome vers 15 av. J.-C. Nicétès venait sans doute à Rome pour y mettre le sceau à sa réputation.

Aussi bien remporta-t-il un très grand succès; il est le seul parmi les rhéteurs grecs, comme Latron parmi les Romains, dont les jeunes gens se contentaient d'entendre les déclamations, ne demandant pas à être entendus par lui (IX 2, 23); d'autre part Sénèque, en parlant de lui, emploie toujours les termes les plus élogieux (IX 6, 18; S. 2, 14; cf. Saint Jérôme *nobilissimus artis rhetoricae graecus praeceptor habetur*) et va jusqu'à mettre un de ses *traits* au-dessus même de ceux qu'avaient trouvés les Romains (I 4, 12). Cependant il faut relever deux restrictions, l'une dans la bouche de Latron, qui blâmait une de ses *couleurs* (I 8, 13), l'autre dans celle de Sénèque, qui signale l'anachronisme d'une citation (S. 2, 14). En effet, Nicétès semble avoir appartenu à l'école asiatique ; ses qualités principales étaient l'abondance et le mouvement, qui lui valaient les suffrages des Grecs, mais une fine critique de Gallion (S. 3, 6), et il est probable qu'il se laissait emporter par sa fougue. D'autre part, Tibère, qui était élève de Théodore, ne l'aimait pas; dès lors il est possible que Nicétès appartînt à l'école d'Apollodore, qui n'avait pas les sympathies de Sénèque (v. p. 18). Dans tous les cas, il nous est difficile de juger exactement de son talent par les rares *couleurs* de lui que les manuscrits nous ont conservées (I 5, 9 ; 7, 18 ; 8, 13 ; IX 2, 29 ; 6, 18 ; X 2, 18 ; 5, 23). De même il est difficile de décider, lorsque l'on trouve des ressemblances entre ses paroles et celles de Latron (I 5, 1 et 9), quel est l'original : Sénèque dit que c'est Latron (*ib.* 9), mais nous savons qu'il est suspect de partialité. C'est à Nicétès que semble s'adresser l'épigramme d'Automédon dans l'*Anthologie Palatine* 10, 23.

Nicocratès, rhéteur grec, de Lacédémone, nous est présenté comme un déclamateur sec (VII 5, 15). Ailleurs (S. 2,

22), nous le voyons porter sur un mot de Dorion un jugement qui ne peut rien nous apprendre, touchant ses goûts ou son intelligence, car le mot de Dorion ne nous a pas été conservé par les manuscrits.

L. Nonius Asprenas, déclamateur médiocre, que Sénèque cite une fois (X *Préf.* 2), pour dire qu'il ne croit pas nécessaire de parler de lui, parce que sa renommée est morte avec lui. On se demande s'il faut identifier ce personnage avec le L. Nonius Asprenas, qui fut *consul suffectus* en 6 après J.-C. et dont le procès est demeuré célèbre (v. *supra*, p. 47), ou avec celui qui fut *consul suffectus* en 29. Il est probable qu'il s'agit du premier, et qu'on allait l'entendre par curiosité, ce qui aiderait à expliquer qu'aussitôt après sa mort on ait cessé de parler de lui.

P. Nonius Asprenas, déclamateur latin, sur la vie duquel Sénèque ne donne pas de détails ; dans tous les cas, ce n'est pas le consul de 33. Sénèque nous apprend seulement qu'un de ses *traits* fut loué (I 8, 12) et qu'il donna une forme meilleure à une pensée de Glycon (X 4, 19). Les passages mis dans sa bouche, et dont quelques-uns sont assez longs (I 2, 9-10 ; VII 8, 6), nous présentent une éloquence raisonnable et forte, encore qu'on puisse y relever de la subtilité (S. 7, 4) et un usage trop abondant des figures.

Othon, v. *Junius Othon*.

Ovide (*P. Ovidius Naso*) déclama dans sa jeunesse avec succès (II 2, 9) ; nous savons par lui-même qu'il passa tout entier à la poésie dans sa dix-neuvième année (*Trist.* 4, 10, 30), c'est-à-dire en 24 avant J.-C. Il admirait vivement Latron, mais était l'élève de Fuscus (II 2, 8), vers lequel l'attirait la similitude de leurs esprits ; c'est peut-être dans cette période de sa vie qu'il se lia avec Gallion (S. 3, 7). Comme son maître (S. 4, 5), aux Controverses et à leur argumentation serrée il préférait les *Suasoriae* (II 2, 12). Il détestait la contrainte, à ce qu'il semble, plus encore que Fuscus, et ses idées, séduisantes par leur fine psychologie et leur grâce spirituelle, étaient

jetées sans ordre. C'est ce que Sénèque nous indique lui-même (II 2, 9) et ce que nous voyons dans le seul morceau d'Ovide qu'il nous cite, passage assez long d'une controverse où l'on trouvait qu'il avait particulièrement réussi : on allait jusqu'à dire qu'il avait surpassé son maître (*ib.* 9-11). Dans ce fragment on note également sa passion pour les *traits*, qui le poussait à en ajouter jusque dans les vers des autres (VII 1, 27). On y remarque enfin la tendance à redoubler l'expression d'une même pensée : Sénèque la signale et en donne des exemples pour les poésies (IX 5, 17). Son style, voisin de celui des vers (II 2, 8), est d'ailleurs sobre (*ib.* 12).

Ce qu'il est particulièrement intéressant de noter, ce sont les emprunts de détail qu'Ovide, dans ses vers, a faits à Latron, par exemple (II 2, 8), et, inversement, l'influence qu'il a exercée sur les déclamateurs (Alfius Flavus III 7, 2 ; Vinicius et Glycon X 4, 25), et que Cestius déplorait, non sans raison (III 7, 2). Parlant du poète, Sénèque lui reconnaît un très grand talent (II 2, 12), de la sincérité (S. 3, 7) et du goût : lui-même voyait ce qu'il aurait fallu supprimer dans ses vers, sans avoir le courage d'y porter la main ; une anecdote assez curieuse en fait foi (II 2, 12). Nous apprenons également qu'il imitait Virgile, mais sans se cacher (S. 3, 7), et, à ce propos, nous est cité un court fragment de sa *Médée*.

Pacatus, rhéteur, qui semble avoir été spirituel (X *Préf.* 10-11), trop spirituel même, car il abusait de son esprit pour donner à ses contemporains des surnoms injurieux ou obscènes.

Pamménès, déclamateur grec, mentionné une fois par Sénèque (I 4, 7) comme « bon déclamateur », disent les manuscrits (*ex bonis declamatoribus*) ; Faber a corrigé *ex bonis* en *ex novis*, que l'on admet généralement. Dès lors, si l'on se souvient que Sénèque emploie les mêmes mots (I 8, 11) pour distinguer le déclamateur Eschine de l'orateur, on conclura que Sénèque veut, de cette façon, séparer ce personnage du Pamménès, qui fut le maître de Brutus (*Orator* 30, 105) et que Cicéron appelle *vir longe eloquentissimus Graeciae* (*Brutus* 97,

332). Il nous est impossible de porter un jugement sur le Pamménès dont nous parle Sénèque, car les manuscrits n'ont pas conservé les paroles qu'il avait prononcées. — Il semble difficile d'admettre qu'on se trouve en présence du personnage signalé en 66 de notre ère par Tacite (*Ann.* 16, 14).

Papirius Fabianus naquit vers 35 av. J.-C. ; en effet, Sénèque nous dit que, au moment où il aimait à l'entendre, il était deux fois plus âgé que Fabianus (II *Préf.* 5). Sénèque a quitté Rome vers 15 avant J.-C. pour y revenir aux environs de l'ère chrétienne (cf. p. 11 sqq.) ; c'est avant l'an 15 que Sénèque allait l'écouter ; car Fabianus eut pour maître Arellius Fuscus (II *Préf.* 1). qui, au moment du retour de Sénèque, aurait eu près de 70 ans (v. p. 150). D'autre part Fabianus, qui fut célèbre tout jeune (*adulescens admodum*, *ib.* 1), dut s'adonner à ces exercices vers 16 ans et il abandonna bientôt l'étude de l'éloquence pour la philosophie (*ib.* 5). Si donc l'on admet que Sénèque ne l'a entendu qu'en 3 ou 4 de notre ère, comme il avait alors plus de soixante ans, on arrive à la conclusion que Fabianus, à trente ans, se livrait encore à la déclamation, ce qui est contraire à la réalité des faits. Vers 15, Sénèque était âgé de 40 ans environ, d'où la date que nous avons indiquée.

Fabianus étudia l'éloquence d'abord à l'école de Fuscus, dont les qualités, plus brillantes que solides, exercèrent sur lui, d'après Sénèque, une action néfaste (II *Préf.* 1 et 2), car il ne put jamais dépouiller son style de l'obscurité dont il avait contracté l'habitude près de ce maître (*ib.* 2) ; puis dégoûté, à ce que semble insinuer Sénèque (*ib.*), de ce qu'il y avait d'artificiel dans la parole de Fuscus, il vint écouter les leçons du philosophe Sextius (*ib.* 4), sans doute vers l'an 15 av. J.-C., car il ne s'adonna pas longtemps aux déclamations (*ib.* 5) ; toutefois, en même temps, il déclamait chez Rubellius Blandus et plus longtemps que chez Fuscus (*ib.*) ; puis il abandonna définitivement l'éloquence et ouvrit une école de philosophie, où il eut comme élève Sénèque le Philosophe. Il n'est donc pas exclusivement déclamateur ; toutefois c'est à ce seul titre que je l'étudierai.

Il a surtout subi l'influence de Fuscus ; ses développements sont d'une abondance qui touche à l'excès et d'un éclat, d'ailleurs naturel, qu'on reprochait plus tard au philosophe (*ib.* 2 : Sénèque le Philosophe *ad Lucil.* 58, 6 ; 100, 1). C'est ce qui nous frappe surtout dans les Controverses du Livre II et dans la *Suasoria* 1, où se trouvent cités des morceaux de lui, quelquefois assez longs (II 1, 10-13 ; 5, 6-7 ; S. 1, 9-10) ; cependant on y rencontre, plus souvent qu'on ne l'attendrait après ce que nous dit Sénèque (II *Préf.* 1), de la concision et de l'énergie (II 2, 4 ; 3, 5), qualités qui semblent parfois avoir fait tort à l'agrément de la forme (II 1, 25). Pour le fond, comme nous l'indique Sénèque (II *Préf.* 2), et comme cela est naturel chez un philosophe, Fabianus revient presque toujours à deux idées : influence néfaste des richesses (II 1, 10-13 ; 25 ; 5, 6-7 ; 6, 2) et instabilité de la fortune (II 4, 3 ; S. 1, 9-10). Naturellement, avec ces qualités, Fabianus, tout comme Albucius, Fuscus ou Ovide, préfère les *Suasoriae* (II *Préf.* 3), où le développement peut être plus lâche. Aussi bien un passage de la *Suasoria* 1 (§ 4) témoigne-t-il de cette connaissance de l'histoire naturelle, que Pline l'Ancien signale chez lui (*N. H.* 36, 125).

Tout jeune encore, Fabianus jouit d'une grande réputation (II *Préf.* 1) ; Messala, juge sévère (II 4, 10), Vinicius (II 5, 19) et Sénèque (II, 4, 7) louent ses *traits* ou ses *couleurs.* Celui-ci allait l'entendre toutes les fois qu'il le pouvait (II *Préf.* 5) et, Albucius, toute affaire cessante, l'écoutait en prenant des notes (VII *Préf.* 4) ; enfin nous trouvons une seule fois (II 5, 18), à propos de son talent, une restriction sérieuse.

N. B. — Dans la brochure d'Hoefig, *de Papirii Fabiani philosophi vita scriptisque*, Breslau, 1852, il est question à peu près exclusivement du philosophe.

Passiénus, mort en 9 av. J.-C. (Saint Jérôme), personnage considérable, à ce que semble indiquer le mot d'Auguste (*tanti viri* X 5, 21). Son fils, L. Passiénus Rufus, ayant été consul en 4 av. J.-C., lui-même doit être né aux environs de l'an 65 avant notre ère. Il jouit d'une grande réputation comme orateur : suivant le témoignage de Sénèque (II 5, 17)

et de Cassius Sévérus (III *Préf.* 14), il était au premier rang, à côté de Pollion et de Messala, quoique les élèves des écoles de déclamation missent Latron et Cestius au-dessus d'eux (*ib.*). Comme déclamateur, Saint Jérôme le nomme *insignis ;* Sénèque, qui semble l'avoir connu particulièrement (*noster* III *Préf.* 10), ne dit rien de son talent, sans doute parce qu'il était surtout orateur (*orator* II 5, 17 ; cf. VII 1, 20) ; Cassius Sévérus, quoique son ami (*noster* III *Préf.* 10) a l'air d'insinuer que, dans ses déclamations, seuls ses exordes et ses péroraisons soutenaient l'intérêt. Les fragments, tous assez courts, que Sénèque met dans sa bouche, comme d'ailleurs ses jugements sur un plan de Butéon (II 5, 17) ou une *couleur* de Fuscus (VII 2, 12) nous montrent un esprit juste et droit, ami du naturel et de la simplicité.

N.-B. — En ce qui concerne la distinction entre Passiénus, L. Passiénus Rufus et C. Passiénus Crispus, j'ai suivi la *Prosopographie* III 14, 108, 109 et 111.

Paternus, déclamateur très ordinaire (X *Préf.* 13).

Pausanias (Παυσανίας), déclamateur grec, cité et mentionné par le seul Sénèque (X 5, 25).

Plution, rhéteur grec, dont Sénèque cite une *couleur* (S. 1, 11), est mentionné par saint Jérôme en 33 avant J.-C. avec Hybréas, Nicétès et Potamon (*nobilissimus artis rhetoricae graecus praeceptor habetur*).

Pompeius Silon, l'ancêtre probablement de celui qui fut consul en 32 après J.-C., naquit vraisemblablement vers 50 avant J.-C. : en effet Cassius Sévérus le cite comme preuve de ce fait que le même homme peut être à la fois un excellent avocat et un déclamateur ordinaire (III *Préf.* 11) : or, ces paroles de Cassius Sévérus se placent au plus tard en 15 av. J.-C. (cf. p. 158 n. 2). De ces paroles on peut tirer aussi la conclusion, que Silon était un avocat de premier ordre.

Il semble avoir été l'élève de Latron, par lequel nous le voyons critiqué assez souvent (II 6, 10 ; VII 8, 10 ; IX 5, 10), et avec lequel il ne discute qu'une fois (VII 8, 10). Chez les

déclamateurs, il était réputé pour son goût (IX 2, 22) ; on louait ses *couleurs* ou ses *traits* (I 7, 13 ; S. 5, 7) et il est des cas où il surpasse les autres orateurs par l'efficacité de ses paroles (S. 7, 10). Lorsqu'il prononce un *trait* plus faible, c'est un hasard qu'on remarque (VII 2, 11) ; il est rare, au contraire, qu'il se trompe grossièrement (IX 2, 22). Sans doute, en son désir de trouver de l'extraordinaire, il lui arrive de donner dans le faux, le bizarre ou le peu vraisemblable, et de s'exposer aux critiques de Blandus (I 7, 13), de Sénèque (VII 4, 4 ; IX 1, 11), de Pollion (VII 8, 10) ou de Latron (VII 8, 10 ; IX 5, 10). De plus, à en croire Cassius Sévérus (III *Préf.* 11) il était incapable de développer toute une déclamation, tandis qu'il était éloquent dans les remarques qu'il faisait de sa place. Ce qui est sûr, c'est que les soixante passages mis dans sa bouche par Sénèque nous donnent de lui l'idée d'un esprit généralement juste et raisonnable, mais moyen.

M. Porcius Latron était l'ami le plus cher de Sénèque (*carissimi sodalis* I *Préf.* 13 ; *meus ib.* 20, 22, 24) ; voilà pourquoi Sénèque nous donne si peu de détails sur sa vie ; évidemment, il avait souvent parlé de lui à ses enfants. Latron naquit en Espagne (I *Préf.* 16), peut-être à Cordoue même ; la date de sa naissance se place vers la même époque que celle de Sénèque, puisqu'il fut son condisciple, d'abord à l'école du *grammaticus* (*ib.* 13), puis chez Marullus à Rome (*ib.* 22). Dès l'école il s'attira une grande réputation (*ib.*), et bientôt d'élève devint maître, vers 30, selon toutes probabilités, car il eut pour auditeur Ovide qui, né en 43, passa à la poésie dans sa dix-neuvième année (*Trist.* 4, 10, 30). Parmi ses autres élèves nous connaissons Florus (IX 2, 23), Arbronius Silon (S. 2, 19), et nous devons ranger vraisemblablement Sparsus (X *Préf.* 11). Sur le reste de sa vie, nous savons peu de chose : il s'attira l'inimitié d'Agrippa en 17 av. J.-C. (II 4, 12-13) ; dans la suite il fit un voyage en Espagne (IX *Préf.* 3), probablement en même temps que Sénèque (v. p. 11). Il se tua en 4 ou 3 av. J.-C., nous dit Saint Jérôme, pour échapper aux souffrances que lui causait une fièvre quarte. C'est en Espagne qu'il mourut, car Sénèque

(I *Préf.* 13) nous dit qu'il resta lié avec Latron jusqu'à son dernier jour : or il était alors en Espagne.

Le caractère et le talent de Latron nous sont longuement dépeints dans la Préface du Livre I (13-fin) ; ce qui ressort de ce passage, c'est l'inégalité de son tempérament ; il était toujours aux extrêmes, dans le travail comme dans le repos (*ib.* 13-17) ; heureusement, en ses veines, coulait le sang robuste du paysan espagnol (*ib.* 16). Il possédait des dons précieux : une voix forte, mais dure, et qu'il ne cultivait pas (*ib.* 16), et une mémoire extraordinaire (*ib.* 17-19), qu'il prenait soin de meubler (*ib.* 18). Ces qualités ne le détournaient pas du travail assidu ; il s'exerçait continuellement (*ib.* 23).

Ces renseignements donnés par Sénèque, nous pouvons les vérifier ; car c'est Latron qui occupe la place la plus considérable dans l'ouvrage de Sénèque. Il y a de ses *traits* dans toutes les Controverses, sauf quatre (VII 4 ; IX 3 et 5 ; X 2) et dans deux *Suasoriae* (1) (S. 2 et 6) : dans les deux premiers livres de Controverses, ce sont ses *traits* qui ouvrent la déclamation, et, quelquefois, l'on n'a conservé qu'eux (II 7). Les divisions qu'il avait proposées sont mentionnées dans presque toutes les Controverses (exceptions : II 7 et X 6, où il n'y a pas de division ; I 8 et VII 3, où Sénèque ne cite pas de noms ; IX 2 et 6 ; X 5), mais dans une *Suasoria* seulement (S. 6). Enfin, presque toujours aussi, Sénèque note les *couleurs* dont il s'était servi (exceptions : Controverses I 3 ; II 2 et 7 ; VII 5 ; IX 2, 3 et 4 ; X 2 ; *Suasoriae* 3, 4, 5 et 7). On remarquera que Latron tient plus de place dans les premiers livres de Controverses que dans les derniers, sans doute parce que Sénèque ne voulait pas se répéter ; mais il figure dans toutes les Controverses ; au contraire, il n'est pas souvent cité dans les *Suasoriae*, vraisemblablement parce que c'était là les exercices d'élèves moins avancés (cf. p. 50).

Aussi bien, comme déclamateur, est-il au premier rang. Sénèque le fait figurer dans le premier quadrige et le considère comme le plus glorieux du groupe (X *Préf.* 13) ; il saisit toutes les occasions de le louer (I *Préf.* 13 ; 21 ; 8, 15 ; II 1,

(1) En outre, Sénèque mentionne deux autres *Suasoriae*, sur lesquelles Latron avait parlé (II 2, 8 ; 4, 8).

30 ; 2, 5 ; X 4, 21), et note complaisamment les éloges ou applaudissements qui accueillent ses paroles (VII 1, 18; 2, 9; X 1, 14 ; 5, 26) ; il ne se permet qu'une petite critique (I 6, 10). Ce jugement est confirmé par celui des contemporains. Sans doute Latron n'est pas toujours approuvé par ceux qui l'écoutent (II 3, 13; 5, 15; IV 6, 3; VII 8, 10) ; mais Auguste et Agrippa viennent l'entendre (II 4, 12); Ovide et Arbronius Silon l'imitent dans leurs vers (II 2, 8; S. 2, 19), pendant que Sparsus le copie dans ses déclamations (X *Préf.* 11 ; 5, 26) ; Munatius Plancus a pour lui un goût particulier (I 8, 15); le sévère Messala (II 4, 8) lui concède le génie ; Votiénus Montanus le cite comme un modèle dans l'art de la déclamation (IX *Préf.* 3); enfin c'est à lui que l'on attribue tout de suite les *traits* qui semblent bons et dont on ne connaît plus les auteurs (IX 2, 23; X *Préf.* 12). D'une façon générale, ses élèves souffrent que, seul de tous les professeurs de rhétorique romains, il parle devant eux, sans jamais les entendre (IX 2, 23); ils apprennent ses paroles par cœur (II 2, 8); ils le mettent au-dessus de Pollion, de Messala et de Passiénus (III *Préf.* 14) et vont jusqu'à boire du cumin (Pline l'Ancien 20, 160), pour imiter la pâleur de son teint (I *Préf.* 17). Encore un demi-siècle plus tard, Quintilien (10, 5, 18) et Pline l'Ancien *(l. c.)* le proclament « illustre entre les professeurs d'éloquence. »

C'est qu'il présente un type à peu près unique : le professeur de rhétorique, qui ne veut pas la laisser s'écarter de son but. Les observations qu'il fait à Butéon (I 1, 20 ; 6, 10), à Blandus (I 7. 10), à Nicétès (I 8, 13), à des auditeurs anonymes (I 8, 14), à Pompeius Silon (II 6, 10 ; VII 8, 10 ; IX 5, 10), ou à Fuscus (II 3, 11) nous le montrent toujours préoccupé du naturel et de la vraisemblance ; de tous les sujets de *Suasoriae*, il a traité uniquement ceux qui ont quelque fondement dans la réalité (1, 2 et 6).

Aussi est-il l'ennemi de tout ce qui est inutile dans le développement (II 3, 12 ; 15 ; 5, 14 ; VII 2, 8 ; 7, 10 ; IX 1, 9), comme dans la phrase (VII 4, 10 ; IX 2, 24), figures comprises (I *Préf.* 24 ; 1, 25). Il n'est pas homme à faire de fausses fenêtres pour la symétrie ; il méprise et veut ignorer

les Grecs, qui en font (X 4, 21). Parmi les *traits* nombreux qu'il prononce, en orateur qui les aime (I *Préf.* 22), quelques-uns sont faibles (I 4, 10 *Erratis* sqq. 7, 1 *Cetera membra* sqq.). Les arguments qu'il donne sont parfois spécieux (II 7), comme il arrive trop fréquemment dans les déclamations (v. p. 101 sqq.) ; mais, en somme, la plupart sont justes et habiles, et, quoiqu'en ait dit Albucius (X 1, 14), ont plus d'éclat, de fougue et de force (I 8, 15 *fortius* X 4, 21 *virilius*) que d'enflure ou d'emphase (1). Ses divisions sont simples et nettes, nous avons eu l'occasion de le remarquer (p. 103 sq.) ; et nous voyons Latron critiquer Blandus pour un plan qu'il trouve compliqué (II 6, 14). On lui reprochait même cette simplicité comme une preuve de manque d'habileté, et Sénèque le défend (I *Préf.* 21 sqq.) ; il est probable que l'on entendait surtout blâmer ce qu'il y a d'un peu lâche dans son développement (v. II 7). Ses *couleurs* sont vraisemblables et sages, et Asinius Pollion ne trouve qu'une fois à les reprendre (IV 6, 3). Enfin l'on remarque partout cette abondance et ces exemples historiques, que Sénèque signalait comme un caractère de son éloquence (I *Préf.* 18, 22 et 23). Conformément à ses théories (*ib.* 24), il n'abuse pas des figures, quoiqu'il fût préparé à s'en servir (*ib.* 23). La langue, évidemment, appartient à la latinité d'argent ; elle renfermait probablement des expressions et des tournures espagnoles, car Messala disait (II 4, 8) que Latron était éloquent « dans sa langue ». Nous ne pouvons pas vérifier la justesse de cette critique.

Latron est donc un orateur remarquable ; il porte, dans les déclamations, les qualités et les défauts de son pays et de sa race. Lui-même connaissait sa valeur et était sûr de sa force ; lorsqu'il discutait sur les *couleurs* avec Clodius Turrinus, il se vantait d'arracher l'assentiment du juge, quand il ne l'enlevait pas (X *Préf.* 15). Il est malheureux qu'à cet esprit si bien doué ait manqué le contact avec la réalité. D'abord il croit toujours parler sur des sujets imaginaires et il offense Auguste et Agrippa (II 4, 12-13). En outre, il savait si mal le droit qu'il se plaçait de préférence au point de vue moral (v. VII 4, 3) ou qu'il laissait de côté, comme

(1) Cf. quelques bonnes pages de Tivier, pp. 26-31.

le lui reprochait Pollion, les questions de droit les plus importantes (II 3, 13). Enfin quand, en Espagne, il voulut une fois plaider, il débuta par un solécisme (IX *Préf.* 3). En résumé Latron est en même temps le représentant le plus illustre et la condamnation de cet enseignement, qu'il a représenté pourtant de la façon la plus intelligente et la plus sage.

Il n'est pas sûr qu'on ait publié ses discours, car la citation de Quintilien (9, 2, 91) peut venir d'un passage perdu du livre de Sénèque ; dans tous les cas, ces discours n'auraient paru qu'après la mort de Sénèque (I *Préf.* 11). — On attribue aussi à Latron la *Declamatio in L. Sergium Catilinam*, qui semble bien être d'une époque postérieure (Schanz II 2, p. 139).

BIBLIOGRAPHIE : Lindner *de M. Porcio Latrone*; Froment *Porcius Latro ou la déclamation sous Auguste.*

Accaüs Postumius, déclamateur qui ne nous est connu que par un passage de Sénèque (VII 6, 20).

Potamon, rhéteur grec illustre de Mitylène, fils de Lesbonax, contemporain et rival de Lesboclès, tenait une école comme lui (S. 2, 15 ; Strabon 13, 617). C'était aussi un homme d'État, qui fut comblé d'honneurs à Mitylène ; sa patrie l'envoya à Rome, à la tête d'ambassades, en 45 et 25 av. J.-C. ; il y enseigna également sous Tibère et celui-ci lui accorda un passeport tout spécial, lorsqu'il retourna dans sa patrie ; nous savons aussi qu'il soutint à Rome des discussions avec Théodore et Antipater (Suidas *s. v.* Θεόδωρος et Ποτάμων). Il mourut à 90 ans (Lucien *Macrob.* 23); c'est pourquoi, si l'on tient compte des faits et des dates mentionnés ci-dessus, si l'on observe que Sénèque (*l. c.*) parle de lui comme d'un homme mort depuis longtemps, on fixera la date de sa naissance aux environs de 65 av. J.-C. et celle de sa mort aux environs de 25 ap. J.-C. Sur son éloquence, nous sommes forcés de croire sur parole Sénèque (*l. c. magnus*) et Lucien (*l. c.* οὐκ ἄδοξος), car les manuscrits n'ont pas conservé la phrase que Sénèque avait citée. — Il laissait des ouvrages de rhétorique et d'histoire dont Suidas (*s. v.* Ποτ.) nous a transmis les titres.

Quintilien le vieux, probablement l'ancêtre du fameux professeur de rhétorique : celui-ci avait donc de qui tenir, car son père déclamait aussi (9, 3, 73). Si Sénèque appelle ce personnage « le vieux », c'est sans doute pour le distinguer de son fils, dont il ne parle d'ailleurs pas. Il est permis de supposer que ce personnage, mort avant lui (X *Préf.* 2), était un de ses compatriotes — l'auteur de l'*Institution Oratoire* est né en Espagne —, qui était venu perfectionner son instruction ou tenter la fortune à Rome. Sénèque ne semble pas faire grand cas de son talent (*ib.*) ; il cite pourtant un *trait* de lui, qui, à mon goût, se range parmi les meilleurs (X 4, 19). Dans tous les cas, il ne faut pas songer à voir en lui l'auteur des Déclamations, mises par les anciens sous le nom de Quintilien (Ritter, *die quintilianischen Deklamationen* p. 245).

Quintilius Varus, fils du général dont Arminius massacra les légions, né vers 6 av. J.-C., épousa Julia Livilla, fille de Germanicus, et déclama vers 9 ap. J.-C. chez Cestius, qui le blâme sur son mauvais goût en termes un peu violents (I 3, 10).

N. B. — Dates de la *Prosopographie* III 118, 26.

Romanius Hispon, que Tacite (*Ann.* 1, 74) et quelques manuscrits de Sénèque appellent Romanus Hispon, était de naissance obscure (Tacite *ib.*) ; il dut naître entre 20 et 15 av. J.-C. (1), car il était encore inconnu, lorsque, en 15 ap. J.-C., il accusa Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, ouvrant ainsi l'ère des délations (*ib.*) ; d'autre part, nous voyons une de ses *couleurs* critiquées par Pollion (IV 6, 3), qui mourut en 5 ap. J.-C. Il était porté vers la délation par son caractère : Sénèque nous dit qu'il prenait le ton d'un accusateur (I 2, 16 ; II 5, 20 ; IX 3, 11) ; de fait, les *questions* qu'il pose dans les divisions, ou les *couleurs* qu'il emploie sont souvent difficiles à admettre (I 2, 16; II 4, 9; VII 2, 13; IX 1, 11) ; il recherche l'expression forte, dût-elle sembler familière

(1) Etant donné cette date, il est difficile d'admettre que ce soit lui dont il est question dans les *Annales* (14, 65), en l'an 62 de notre ère.

ou hardie (I 2, 6; VII 5, 9), ce qui lui réussit quelquefois (II 3, 21; 6, 13), mais pas toujours (VII 6, 21). En somme, à en croire Sénèque, c'était un orateur remarquable (II 4, 9; VII 2, 13; X 1, 13); et, de fait, il mériterait tous les suffrages par sa simplicité et sa force, si cette simplicité apparente ne dégénérait parfois en subtilité (II 2, 7), et si cette force n'était, en certains endroits, exagérée ou déplacée (cf. *supra* et IX 1, 15). Il est à noter que cet accusateur fut lui-même accusé dans la suite (Quintilien 6, 3, 100).

Rubellius Blandus naquit à Tibur (Tacite *Ann.* 6, 27), au plus tard en 45 av. J-C., car il a été entendu par Latron (I 7, 10; II 5, 14-15), qui a quitté Rome en 15 av. J.-C.; d'autre part, il a eu comme élève Fabianus, né vers 35 av. J.-C., à l'époque où celui-ci s'adonnait tout entier à la philosophie, c'est-à-dire aux environs de 15 av. J.-C. (II *Préf.* 5). Lui-même semble avoir eu pour maître Latron, le seul qui lui fasse des observations (cf. *supra*). Rubellius Blandus était un chevalier romain, le premier de ce rang qui ait enseigné la rhétorique à Rome (II *Préf.* 5); c'est peut-être pour cette raison que l'on connaissait encore son nom à l'époque où son petit-fils épousa Julia, fille de Drusus, d'abord femme de Néron (Tacite *Ann.* 6, 27). Sénèque cite assez souvent ses paroles, surtout dans les livres VII et IX; mais les citations sont très courtes, deux excepté (VII 1, 6; S. 2, 8). Autant qu'elles nous permettent de formuler un jugement, Blandus semble avoir été plutôt bon que médiocre, intelligent, mais inégal; aussi bien le voyons-nous tantôt loué (VII 5, 14), tantôt critiqué (I 7, 10). On ignore s'il faut l'identifier avec l'historien Rubellius Blandus, dont nous parle Servius (*ad Georg.* 1, 103).

Sabidius Paulus, appelé par certains manuscrits Sabidienus Paulus (VII 2, 14), nous est connu par ce seul passage, qui donne de lui l'idée la moins flatteuse : Kiessling s'est demandé si ce personnage ne doit pas être confondu avec Sabidius Pollion, qui, disait-on, avait fabriqué des lettres qui couraient comme étant d'Euripide et d'Aratus; Sander, lui (éd. H. J. Müller, apparat critique, p. 297, 16), croit qu'il

faut lire : *Aietius Pastor* (cf. p. 145). Il est impossible de se prononcer sur ces deux hypothèses.

Scaurus, v. *Aemilius*.

Séneca, déclamateur latin de la génération antérieure à celle des enfants de Sénèque, surnommé *Grandio*, parce qu'il n'aimait que les choses de grande taille ; Sénèque nous trace de lui un portrait comique (S. 2, 17). A la façon dont il parle de lui, il est difficile de supposer qu'il s'agisse d'un de ses parents.

Sénianus, déclamateur dont toutes les *couleurs* sont des modèles d'une sottise, signalée sans détours ni phrases tant par Sénèque (VII 5, 10 ; IX 2, 28 ; S. 2, 18) que par Vinicius (VII 5, 11). Sénèque va jusqu'à dire de lui que, après un *trait* qu'il nous cite, il ne l'a plus regardé comme vivant (V 2, 2).

Sépullius Bassus, déclamateur dont nous ne savons rien. Au livre VII, on trouve de lui quatre *traits* (1, 16; 2, 1 ; 5, 3; 6, 12) et trois *couleurs* (1, 23; 5, 9 ; 7, 17), très courts les uns et les autres. Généralement prudent et raisonnable, il se laisse, lui aussi, séduire à l'appât des figures de rhétorique (5, 3).

Silus, v. *Albucius*.

Sparsus, v. *Fulvius*.

Spyridion, v. *Glycon*.

Statorius Victor, déclamateur et fabuliste, de Cordoue, comme Sénèque, qui cite de lui un *trait*, qu'il critique (S. 2, 18).

Surdinus, déclamateur et fabuliste, dont Sénèque nous parle comme d'un jeune homme (S. 7, 12), élève de Cestius (*ib.*) ; il semble avoir manqué, non d'esprit (VII 5, 12) ou de talent (S. 7, 12), mais de force. La *Prosopographie* (III 297, 749) se demande s'il ne s'agit pas ici de L. Naevius Surdinus, qui fut *consul suffectus* en 30 ap. J.-C.

Triarius, déclamateur latin, vraisemblablement élève de Cestius (I 3, 9). Il est né au plus tard en 30 av. J.-C., puisqu'il a été entendu par Latron, qui a quitté Rome vers 15 av. J.-C. C'est tout ce que nous savons de sa vie ; nous connaissons mieux son éloquence ; Triarius est, en effet, assez souvent mentionné et cité, particulièrement dans les Livres I, II et IX. Si l'on parcourt ses *traits* et ses *couleurs*, qui occupent rarement plus de quatre lignes (exceptions : II 5, 8 ; VII 5, 1-2 ; X 4, 4 ; 5, 5 ; S. 2, 3 ; 7, 6), on est frappé de la sobriété puissante de certains *traits* (I 5, 2) ou de certains morceaux (I 2, 21 ; X 4, 4) ; d'autre part, on remarque une tendance au lieu commun (II 5, 8 ; S. 2, 3), et une recherche de l'effet, pour le fond et dans la forme, qui pouvait séduire des écoliers (VII 4, 10), mais que lui reprochaient Pollion (II 3, 19), Latron (VII 4, 10), Cestius (I 3, 9), Votiénus Montanus (IX 6, 11), Pompeius Silon (II 3, 21) ou Sénèque (IX 2, 20 ; 21 ; X 5, 24), et qui souvent le fait tomber dans le faux (v. les passages que je viens de citer et VII 1, 25), parce qu'il manque de goût. Il semble aussi n'avoir pas eu beaucoup d'originalité, car on le voit sans cesse faire des emprunts, à Cestius (IX 6, 11), à Julius Bassus (I 6, 10), même aux Grecs (VII 1, 25 ; Glycon X 5, 20) ; Cassius Sévérus lui reproche durement ses plagiats (X 5, 20) et avec d'autant plus de raison que Triarius gâte ce qu'il emprunte (v. surtout I 6, 10 ; IX 6, 11 ; X 5, 20).

Tuscus, déclamateur et historien d'un talent malheureux et d'une âme méchante (S. 2, 22). C'est lui, nous dit Sénèque, qui accusa Scaurus ; il peut donc être question ici, soit de Cornélius Tuscus, soit de Servilius Tuscus, car tous les deux ont accusé Scaurus (Tacite *Ann.* 6, 29 et 30).

Vallius Syriacus, qui fut tué en 30 ap. J.-C., uniquement parce que Tibère avait dit qu'il était l'ami d'Asinius Gallus (Dion 58, 37), était à la fois avocat et déclamateur ; c'était un élève de Théodore (II 1, 36). Comme avocat, il semble n'avoir manqué ni d'éloquence (II 1, 34-35 ; IX 4, 18), ni d'habileté (II 1, 35), ni d'esprit (*ib.*) et l'on ne s'étonne

pas du succès qu'il obtenait auprès des juges (*ib.* et IX 4, 18) ou des auditeurs (II 1, 36 ; IX 4, 18). Les rares passages que Sénèque, dans les Controverses, met dans sa bouche, attestent qu'il portait dans les déclamations la même souplesse (I 1, 21) et une égale force (I 1, 11 ; II 6, 13).

Varius Géminus, orateur et déclamateur, dont nous ignorons la vie ; nous savons simplement qu'il a été entendu par Cassius Sévérus, lequel a été exilé en 12 ap. J.-C. Il semble avoir eu pour maître Cestius, car il parle devant lui (VII 7, 18-19), et celui-ci est le seul à lui adresser des critiques (IV 8, 3 ; VII 8, 10). Comme orateur, nous voyons qu'il plaida une cause devant César (VI 8, 2). C'est peut-être à la pratique du barreau qu'il faut attribuer les plaisanteries un peu lourdes dont il était coutumier (S. 6, 12 ; cf. VII 6, 17) et le sens pratique qu'il montre dans les Controverses (VII 1, 19 ; 23) ou les *Suasoriae* (S. 6, 11), et qui lui valent les éloges de Sénèque (VII 1, 19) et l'admiration de Cassius Sévérus (S. 6, 11). C'est là ce qui le distingue des autres déclamateurs de second ordre : il se rapproche d'eux par son goût pour les pointes, son amour pour les antithèses, qui ne l'abandonne jamais, même devant César (VI 8, 2), et sa recherche de l'effet, que l'on notera dans presque toutes ses paroles (toutes les Controverses du Livre VII ; IX 5, 14 ; S. 6, 11-14) ; ces tendances lui valaient les applaudissements de ses contemporains (VII 6, 15), et, plus tard, une place dans les *Excerpta* (v. p. 37), ainsi que l'épithète de sublime, dont Saint Jérôme le gratifie (*ad Jovin.* 1, 28), mais aussi elles le poussaient à soutenir, seul, certaines causes (S. 6, 12-13) et à adopter des divisions absolument artificielles (*ib.*).

Vibius Gallus, peut-être de Pérouse, car on a trouvé, dans les environs de cette ville, de nombreuses inscriptions avec ce nom (1), est né au plus tard vers 35 av. J.-C., puisqu'il s'adonnait aux déclamations à la même époque que Fabianus (II 1, 25), lequel les abandonna vers 15 av. J.-C. ; il fut sans doute élève de Fuscus, comme Fabianus, d'autant

(1) *Prosopographie* III 421, 382.

que nous le voyons parler sur le même sujet que ce dernier, un jour après lui (*ib.*). D'abord très éloquent, il gâta lui-même son intelligence, en voulant imiter les transports de l'inspiration (*ib.* 25-26). Les *traits* et les *couleurs* que Sénèque met dans sa bouche et dont certains sont assez longs (VII 5, 3 ; IX 1, 4) remontent à l'époque de sa raison, je n'ose dire de son éloquence ; en effet, si l'on y trouve un certain agrément, que Sénèque signalait déjà (II 1, 26), il est gâté par le mauvais goût (*ib.* et VII 5, 14) et la recherche de l'effet (IX 2, 23) ; quant à l'abondance, il la doit parfois aux lieux communs (IX 6, 2), dont Sénèque nous avertit qu'il était grand amateur (II 1, 26) : au surplus, il est un de ceux qui ont le plus fourni aux *Excerpta* (v. p. 37).

C. Vibius Rufus, curateur des rives et du lit du Tibre, le premier du Collège (C. I. L. VI 1237. 31544), puis *consul suffectus* en 16 ap. J.-C. Il tenait beaucoup à sa réputation d'orateur, car, nous apprend Dion (57, 15) il possédait un siège qui avait appartenu à Publilia, femme de Cicéron, « comme s'il devait lui donner de l'éloquence. » De fait, on le trouve loué par ses auditeurs (II 1, 28), par Votiénus Montanus (IX 2, 19), et par Sénèque qui dit de lui « qu'il parlait à la façon des anciens (IX 2, 25). » Ce qu'il entend par là, on le voit en parcourant les paroles attribuées à Rufus ; celui-ci ne fait pas fi des figures de rhétorique ; mais il est impossible de ne pas être frappé, en général, de la simplicité des idées qu'il exprime et des phrases qui les traduisent. Il employait même des mots et des tournures presque populaires, qui soulevaient quelquefois les applaudissements (I 2, 23), même de Pollion (IX 2, 25), mais, au contraire, semblaient parfois trop grossiers à Sénèque (I 2, 21) ou à Cestius (IX 6, 13). Il est rare qu'on trouve chez lui de la subtilité (I 5, 9).

L. Vinicius, déclamateur et avocat, *triumvir monetalis* vers 54 av. J.-C., *consul suffectus* en 33 av. J.-C., né, par suite, vers 80 av. J.-C. Comme déclamateur, nous ne pouvons le juger sur le seul passage mis dans sa bouche (II 5, 19) ; comme avocat, quoiqu'il improvisât, il égalait ceux qui

préparaient leur plaidoiries et Auguste disait de lui que son talent était de l'argent comptant (*ib.* 20). Son fils, que Sénèque mentionne (*ib.* 19), fut *consul suffectus*, en 5 av. J.-C., à ce qu'il semble (1).

P. Vinicius, orateur et déclamateur, d'une famille originaire de Calés (Tacite *Ann.* 6, 15), arrière-petit-fils de M. Vicinius, petit-fils de L. Vicinius, fils de M. Vicinius, qui fut consul en 19 av. J.-C., consul lui-même en 2 ap. J.-C. C'est lui qui accusa Votiénus Montanus devant l'empereur, à la requête de la colonie de Narbonne (VII 5, 12) ; cette accusation se place avant l'année 25, où Montanus fut relégué aux Baléares (cf. *infra*) ; en 20, Pison voulut P. Vinicius pour avocat, mais il s'excusa (Tacite *Ann.* 3, 11).

Son éloquence, que nous laissent deviner ces faits, nous est attestée formellement par Sénèque le Philosophe (*ad Lucil.* 40, 9), qui lui reproche, d'accord avec Arellius Fuscus et Varius (*ib.*), un débit trop lent. Sénèque le Père lui reconnaît une parfaite rectitude de jugement (VII 5, 11 *exactissimi vir ingenii qui nec dicere res ineptas, nec ferre poterat*) qui l'amenait à railler Senianus (*ib.*), et qui se conciliait, on ne sait comment, avec un goût très vif pour Ovide (X 4, 25). Il cite de lui deux *traits* (I 2, 3 ; VII 6, 11) et une *couleur* (I 4, 11), qui nous rendent témoignage de sa justesse d'esprit, plus que de son éloquence ou de son originalité (v. I 4, 11).

Volcacius Moschus (Oscus *vulgate*, Vulcacius : Tacite *Mediceus*), né à Pergame (Porphyr. *ad Hor. Ep.* 1, 5, 9), patrie d'Apollodore, et disciple de ce dernier (II 5, 13), fait vraisemblablement citoyen, comme le suppose Kiessling (*Hermes* 26, p. 634), par le consul L. Volcacius Tullus en 33 av. J.-C., vint ensuite à Rome, sans doute vers le commencement du principat d'Auguste ; il fut connu personnellement de Sénèque (VII 3, 8). Accusé d'empoisonnement vers 20 av. J.-C., défendu par Asinius Pollion et Torquatus, il fut condamné (II 5, 13 ;

(1) C'est au fils que la *Prosopographie* (III 435, 443) rapporte le mot d'Auguste. Cette attribution me semble douteuse, puisque Sénèque écrit soigneusement : *L. Vinicius, L. Vinici pater*. L. Vinicius fils était donc connu ; d'où l'hypothèse que j'adopte.

Porphyr. *l. c.*) à l'exil et se rendit à Marseille (X *Préf.* 10; Tacite *Ann.* 6, 43), où il ouvrit une école (II 5, 13). Il trouva dans cette ville un accueil si sympathique, qu'à sa mort, vers 25 ap. J.-C., il laissa tous ses biens à cette ville (Tacite *l. c.*).

Porphyrion le nomme un « déclamateur très connu ; » l'opinion que Sénèque nous donne de lui est moins favorable. Il n'était pas sans talent (X *Préf.* 10), mais ne se préoccupait que des figures de rhétorique, à tel point que ses contemporains eux-mêmes le raillaient de ce travers ; de fait, parmi les *traits* et les *couleurs*, d'ailleurs assez rares, que Sénèque met dans sa bouche, il en est peu qui ne renferment pas de figures (v. cependant II 3, 4 ; X 6, 1) ; en outre Gallion critique une de ses *couleurs* (X 1, 12). Cependant Moschus ne manquait pas de goût, car il repoussait les *traits* fondés sur un calembour (VII 3, 8).

Votiénus Montanus naquit à Narbonne (Saint Jérôme) ; il habita cette ville assez longtemps, car son fils y naquit (Martial 8, 72, 5-6), et semble y avoir rempli des fonctions publiques, puisque Vinicius l'accusa devant César, à la requête des habitants (VII 5, 12). C'est probablement parce que sa situation était difficile à Narbonne qu'il vint à Rome, où il déclama, non par ostentation ou pour s'exercer (IX *Préf.* 1), mais vraisemblablement pour faire comme tout le monde ; voilà pourquoi Sénèque ne pensait pas à le signaler à ses enfants. Votiénus Montanus plaida également (IX 5, 15) : il se lia d'une étroite amitié avec Marcius Marcellus (IX 4, 15 ; 5, 14 ; 6, 18) ; Sénèque le connut aussi (IX *Préf.* 1). En 25 après J.-C., Votiénus fut accusé devant le Sénat pour outrages à César (Tacite *Ann.* 4, 42), puni en vertu de la loi de majesté et relégué aux Baléares, où il mourut en 27/28 (Saint Jérôme).

Il aimait l'art oratoire, au point d'admirer même les *traits* que lui avait décochés Vinicius, son accusateur (VII 5, 12) ; d'ailleurs il semble avoir eu beaucoup de succès, au moins comme déclamateur (IX 2, 19 ; 5, 15). C'était un homme de grand talent (IX 5, 15 *rarissimi etiamsi non emendatissimi ingenii* ; Tacite *l. c. celebris ingenii*), mais, comme

l'indique Sénèque lui-même, il n'était pas exempt de défauts : il avait, entre autres, l'habitude, particulièrement choquante dans les déclamations, où la matière est moins abondante, de répéter un grand nombre de fois la même pensée sous des formes différentes ; il arrivait ainsi à en gâter l'expression ; comme Ovide montre la même tendance, Scaurus appelait Montanus « l'Ovide des orateurs » (IX 5, 15-17). Son goût n'était pas très pur, non plus que celui d'Ovide ; si Montanus estime justement que Latron est le modèle des déclamateurs (IX *Préf.* 3), s'il voit avec une grande perspicacité les mauvais côtés des déclamations (IX *Préf.*), ne loue que les *couleurs* simples et justes (IX 2, 19) et note avec beaucoup de sens et d'esprit ce qu'il y a d'invraisemblable dans tel ou tel *trait* de Cestius (IX 6, 10), de Triarius (*ib.*), de Sparsus (X 4, 23), ou dans telle hypothèse des rhéteurs en général (IX 6, 10), lui-même s'exposait aux critiques de P. Vinicius par ses truismes (VII 5, 12) et de Sénèque par ses répétitions (cf. *supra*). Ses qualités semblent d'ailleurs avoir été plus remarquables que ses défauts ne sont graves : telle est, du moins, l'impression que nous laissent les morceaux de lui que nous trouvons dans Sénèque et qui sont groupés à peu près tous dans le Livre IX (le plus long est 2, 13-16).

Il avait publié, avec des additions nombreuses, le premier plaidoyer qu'il eût prononcé, celui par lequel il avait défendu Galla Numisia devant les centumvirs (IX 5, 16) ; ce n'était pas la seule œuvre qu'il eût fait paraître (*in scriptis suis* IX 6, 18).

INDEX DES PASSAGES D'AUTEURS CITÉS AUTRES QUE SÉNÈQUE

INDEX ALPHABÉTIQUE

N.-B. — Sont imprimés en caractères gras les noms des déclamateurs,
en petites capitales les autres noms propres,
en italique les mots latins expliqués ou les titres d'ouvrages.

TABLE DES MATIÈRES

3e Partie : LES DÉCLAMATEURS.

Addenda p. 3 : G. Boissier, *les Écoles de Déclamation à Rome*, Revue des Deux Mondes, 1er Octobre 1902, pp. 481-508.

LILLE. — IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES.

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Tome I

N° 1. — P. Painlevé : *Transformations des fonctions* V (x, y, z) qui *satisfont à l'équation* $\Delta V = 0$. . . . . 1 fr. 75

N° 2. — P. Duhem : *Des corps diamagnétiques*. . . . . 3 fr. 50

N° 3. — P. Fabre : Le Polyptyque du chanoine Benoit — *Étude sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai* — avec une reproduction en phototypie sur papier de Hollande. . . . 3 fr. 50

N° 4. — A. et P. Buisine : *La Cire des Abeilles* (Analyse et falsifications). . . . . 4 fr.

N° 5. — P. Duhem : *Sur la continuité de l'état liquide et de l'état gazeux* (avec figures). . . . . 3 fr. 50

Tome II

N° 6. — C. Eg. Bertrand : *Remarque sur le Lepidodendron Hartcourtii de Witham* (avec 10 planches). . . . . 10 fr.

N° 7. — E. Bartin : *Etude sur le régime dotal* . . . . 3 fr.

N° 8. — P. Duhem : *Sur la dissociation dans les systèmes qui renferment un mélange de gaz parfaits*. . . . . 6 fr.

N° 9. — P. Hallez : *Morphogénie générale et affinité des Turbellariés* . . . . 2 fr.

Tome III

N° 10. — M. Dufour : *Etude sur la constitution rythmique et métrique du drame grec* (1re Série) . . . . 4 fr.

N° 11. — P. Duhem : *Dissolutions et mélanges*. 1er Mémoire : *Equilibre et mouvement des fluides mélangés* . . . . 4 fr. 50

N° 12. — P. Duhem : *Dissolutions et mélanges*. 2e Mémoire : *Propriétés physiques des dissolutions* . . . . 4 fr. 50

N° 13. — P. Duhem : *Dissolutions et mélanges*. 3e Mémoire : *Les mélanges doubles* . . . . 4 fr. 50

N° 14. — M. Dufour : *Etude sur la constitution rythmique et métrique du drame grec* (2e Série).. . . . . 2 fr. 50

(Voir la suite page 4).

Tome IV.

N° 15. — A. Pinloche. *Principales œuvres pédagogiques de Herbart*, traduites et fondues en un seul volume . . . . 7 fr. 50
N° 16.— B. Brunhes. *Sur le principe de Huygens et sur quelques conséquences du théorème de Kirchhoff* . . . . 2 fr. 50
N° 17.— M. Dufour. *Étude sur la constitution rythmique et métrique du drame grec* (3e série) . . . . 2 fr. 50

Tome V.

N° 18. — A. Penjon. *Pensée et Réalité d'A. Spir*, traduit sur la 3e édit. 10 fr.

Tome VI

N° 19. — R. Swyngedauw : *Étude expérimentale et théorique de la décharge dérivée d'un condensateur* . . . . 2 fr.
N° 20. — G. Lefèvre : *Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des Universaux* . . . . 3 fr.
N° 21. — C. Eg. Bertrand : *Les Charbons humiques et les Charbons de purins*, avec 11 planches . . . . 15 fr.

Tome VII

N° 22. — C. Queva : *Contributions à l'anatomie des Monocotylédonées. I. Les Uvulariées tubéreuses* . . . . 10 fr.
N° 23. — L. Dautremer : *Ammien Marcellin* . . . . 7 fr. 50

Tome VIII.

N° 24. — H. Chamard. *Joachim du Bellay* . . . . 12 fr. 50

Tome IX.

N° 25. — P. Collinet. *L'Ancienne Faculté de Droit de Douai* (1562-1793) 6 fr.
N° 26. — G. Pérot. *L'Accent tonique dans la Langue Russe* . . . . 10 fr.

Tome X.

N° 27. — M. Dufour. *Étude de métrique et de rythmique sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle* . . . . 2 fr. 50
N° 28. — M. Demartres. *Sur certaines familles de courbes orthogonales et isothermes* . . . . 2 fr. 50
N° 29. — C. Eg. Bertrand et Cornaille. *Etude sur quelques caractéristiques de la structure des filicinées actuelles; 1re partie: la masse libéroligneuse élémentaire des filicinées actuelles et ses principaux modes d'agencement dans la fronde* . . . . 12 fr.
N° 30. — G. Lefèvre. *Le traité « De usura » de Robert de Courçon*. 6 fr.

Atlas N° 1. — F. Tourneux. *Album d'embryologie. Développement des organes génito-urinaires chez l'homme*. . . . . 40 fr.
Atlas N° 2.— J. Flammermont. *Album paléographique du Nord de la France* . . . . 20 fr.